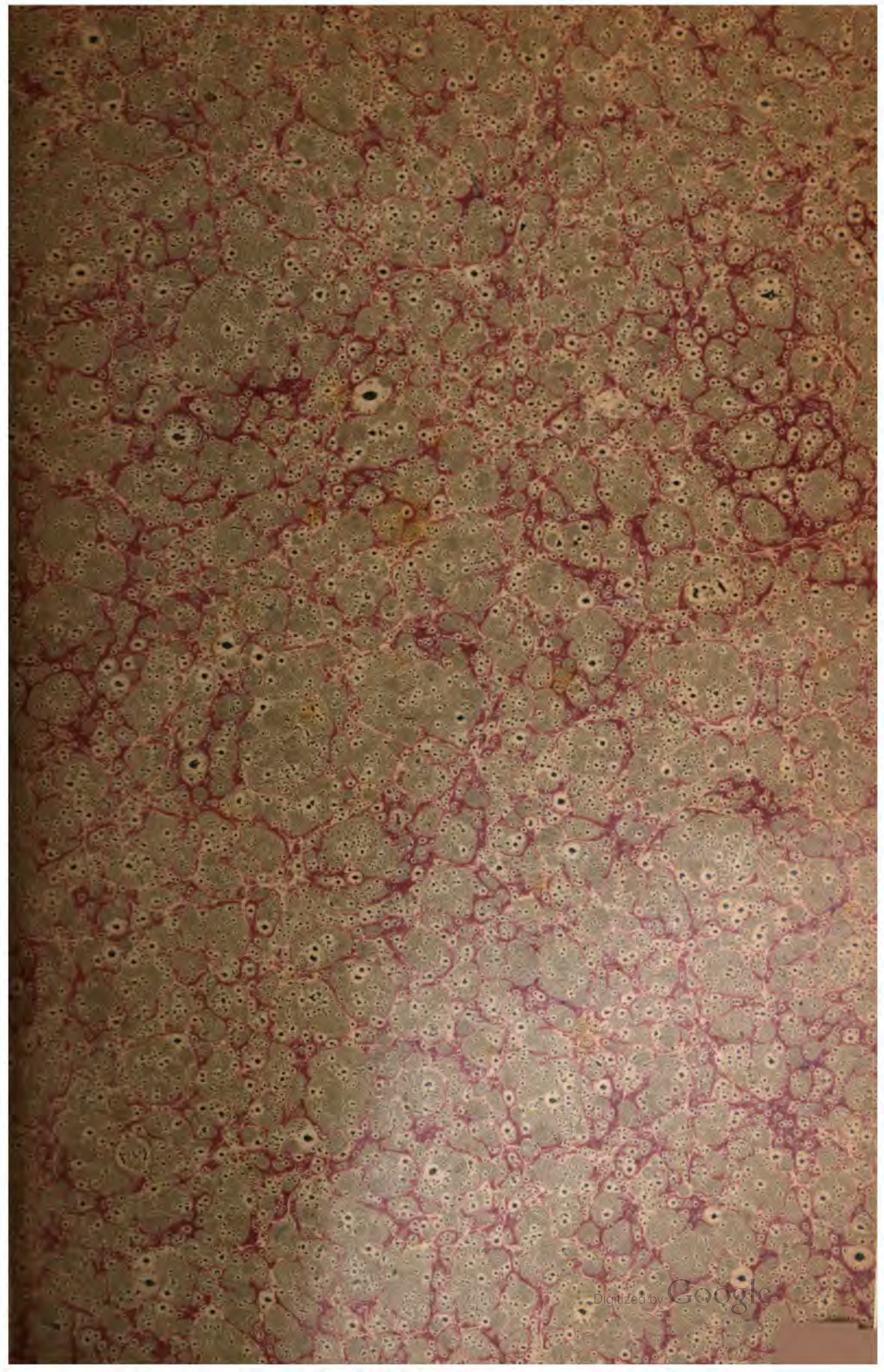



DOCTEUR
JEAN MARONNEAUD
X
L
I
B
R
I
S
VIS ET VIBRE



P. BOISSONNADE

PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE AU LYCÉE D'ANGOULÊME

HISTOIRE DES VOLONTAIRES DE LA CHARENTE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1791-1794)



ANGOULÊME

L. COQUEMARD, ÉDITEUR

9 ET 11, RUE DU MARCHÉ

1890

PRÉFACE

L'idée de l'ouvrage que je publie est née de la lecture d'un des meilleurs livres d'histoire parus depuis dix ans : « L'Invasion prussienne en 1792 », par M. Arthur Chuquet. Pour la première fois, un jugement équitable, sans faiblesse et sans passion, y était porté sur les Volontaires de la Révolution. Le désir d'en contrôler les assertions qui, après un examen attentif, m'ont paru d'une entière exactitude, m'a conduit à écrire l'Histoire des Volontaires de la Charente. L'ouvrage que je publie est fondé sur des recherches minutieuses : plus de quinze mille pièces déposées aux Archives du département y sont résumées, et lui servent de base. J'ai été amené peu à peu à le grossir de détails qui intéressent surtout l'histoire locale, sans nuire pour cela à l'histoire générale, qui trouvera à glaner dans ce livre plus d'un renseignement intéressant. Je l'ai poursuivi à travers des occupations absorbantes, et malgré bien des découragements. Un charmeur de notre époque, Renan, retraçait, il y a quelques mois, dans un tableau idyllique, la vie de l'érudit de province. Notre admirable écrivain l'avait quelque peu embellie : il oubliait les difficultés auxquelles se heurte un travailleur dans une petite ville, l'absence des ouvrages

nécessaires, l'indifférence et la torpeur du milieu. Il est vrai que la satisfaction qu'on éprouve à poursuivre un travail sur des données jusque-là inconnues, et la sympathie de quelques esprits cultivés suffisent à dédommager de toute la peine que donnent des recherches de ce genre. Il serait injuste de ne pas reconnaître qu'à côté d'une inertie marquée chez la plupart, j'ai trouvé de précieux encouragements, d'autant plus remarquables qu'ils ont été plus rares. Parmi ceux dont le concours m'a été le plus précieux, qu'il me soit permis de signaler au premier rang M. Espitallier, inspecteur d'académie à Angoulême, administrateur distingué, dont l'appui m'a déterminé à publier cet ouvrage. M. Paul de Fleury, l'excellent archiviste de la Charente, avec cette amabilité et ce dévouement qui le caractérisent, m'a ouvert largement les archives départementales confiées à sa garde. M. Aulard, ancien inspecteur d'Académie, m'a facilité les recherches dans la bibliothèque de la ville. M. Philippe Delamain, descendant d'une des familles angoumoisines les plus renommées, a bien voulu me confier des correspondances qui ont contribué à rendre ce livre plus intéressant. M. Alfred Girard, sénateur du Nord, a aussi collaboré à cette publication, en me communiquant une précieuse plaquette sur le siège de Valenciennes en 1793, tirée de sa riche collection. Enfin M. Favreau, inspecteur primaire, a eu l'obligeance de m'envoyer plusieurs documents dont il a été fait mention dans le cours de cet ouvrage.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier les souscripteurs qui ont assuré l'apparition de cette histoire. Elle servira, j'en ai la ferme confiance, à faire con-

naître cette admirable génération de 1789 qui fut capable d'efforts aussi héroïques. Sans céler aucune des faiblesses de cette époque, sans porter atteinte à la vérité qui est la première loi d'un historien, il est permis d'assurer que le spectacle du patriotisme ardent dont la Charente fit preuve pendant la Révolution est un de ceux qui doivent le plus exciter la fierté de ses habitants. Peut-être enfin la critique sera-t-elle indulgente pour une œuvre qui a exigé beaucoup d'efforts et de travail, et qui a été entreprise et poursuivie au milieu d'occupations anssi variées qu'absorbantes. C'est là mon dernier vœu.

LIVRE PREMIER

LES VOLONTAIRES DE 1791

Lorsque la Constituante décréta en 1791 la levée de 169 bataillons de volontaires, il y eut dans toute la France un élan de générosité et de dévouement qu'attestent tous les contemporains. « De toutes parts, dit Gouvion Saint-Cyr on court aux armes ; tout ce qui était en état de supporter les fatigues se porte dans les camps. Chacun abandonne ses études, sa profession, et des armées se forment qui assurent le triomphe de la France ; le patriotisme supplée à tout. » Marmont lui-même écrivant ses Mémoires sur la fin de sa vie, se sent, dit-il, « comme transporté dans une atmosphère lumineuse, dont il ressent encore la chaleur et la puissance à cinquante-cinq ans comme aux premiers jours » (1). Cet enthousiasme, cet élan de patriotisme qui transportèrent tout un peuple, et se propagèrent dans toutes les provinces, étaient le résultat des réformes de 1789 et de l'attachement invincible de la nation à ces précieuses conquêtes. La monarchie absolue depuis près de deux siècles avait détruit

(1) Gouvion Saint-Cyr, Hist. crit. et milit des guerres de la Révol., p. 56, introd. Marmont d'après Sainte-Beuve, causeries du lundi, tome vi.

le goût de la carrière militaire dans la population : elle avait préféré recourir aux engagements volontaires, au recrutement parmi les étrangers ; au lieu de former une armée nationale comme l'essayèrent un moment Charles VII et François I[er], elle avait surtout employé des mercenaires. Elle avait écarté du service les roturiers intelligents et braves, en faisant de plus en plus des grades le monopole de la noblesse. Enfin elle avait réparti très inégalement les obligations militaires, lorsque, par l'ordonnance du 29 novembre 1688, elle avait dû recourir au recrutement national tronqué, en instituant les milices provinciales. Aussi, dans l'Angoumois comme dans le reste de la France, s'il y avait des engagements individuels en assez grand nombre dans la population des villes, le service obligatoire de la milice était au contraire abhorré. Ce n'est pas que le nombre des miliciens fût considérable : en 1698, l'intendant de Limoges, M. de Bernage, atteste que l'élection d'Angoulême, qui comprenait les deux tiers de l'Angoumois, et l'élection de Saint-Jean-d'Angély, réunies, ne donnent que 5 compagnies de milices, chacune de 60 soldats, c'est-à-dire 300 hommes seulement (1). En 1789, l'Angoumois tout entier n'avait à fournir qu'un bataillon de milices composé de 600 hommes. Cependant, le tirage au sort causait tous les ans dans la province une véritable terreur : l'exemption légale des domestiques des nobles et des gens d'église, des bourgeois et propriétaires ruraux influents, faisait retomber tout le poids de cette obligation sur les paysans et les ouvriers pauvres. Aussi n'était-ce qu'avec beaucoup de peine que les subdélégués parvenaient à recruter le contingent de miliciens fixé par l'in-

(1) Mém. de Bernage publié par A. Leroux. Mém. de la Soc. du Limousin II, 199, analysé dans Boulainviliers. État de la France, tome II.

tendant. Les jeunes gens sujets au tirage se font décerner des certificats de maladie, ou bien demandent, s'ils le peuvent, à se faire remplacer, ou encore s'enfuient dans les bois; la maréchaussée est incessamment occupée à les poursuivre, et les procès-verbaux d'arrestation de miliciens fugitifs attestent par leur nombre la profonde horreur des habitants pour le service militaire (1). Les Cahiers des paroisses de l'Angoumois en 1789 sont unanimes à demander la suppression de la milice, ou tout au moins la faculté du remplacement pour les miliciens. « Chaque paroisse sera autorisée *à faire* son soldat provincial », telle est la formule que l'on retrouve fréquemment dans l'exposé des doléances du tiers-état (2).

Les réformes de 1789 changèrent, en Angoumois comme ailleurs, les dispositions des esprits : l'acquisition de la liberté civile et politique, la diminution des charges financières, la suppression des redevances féodales et ecclésiastiques, l'égalité devant la loi et les emplois, produisirent un effet extraordinaire sur une population qui avait supporté jusqu'alors des charges énormes, et souffert plus que toute autre des abus de l'ancien régime. L'organisation des gardes nationales prépara la jeunesse au service militaire; les décrets nouveaux, relatifs aux enrôlements volontaires et à l'avancement, ouvrirent aux jeunes gens des perspectives séduisantes. Enfin la crainte d'une restauration du régime renversé par l'entremise des puissances étrangères, excita partout l'ardeur du patriotisme.

Cet état d'esprit explique le mouvement spontané dont la Charente offrit le spectacle à la fin de 1791. Dès le 20

(1) Archives dép. de la Charente, G. 55. — Archives commun. d'Angoulême E. E. 6.

(2) Cahiers des paroisses aux Archives commun. et départementales.

juin 1791, le ministre de la guerre Duportail annonçait au Directoire de la Charente que le département était compris parmi ceux qui devaient donner leur contingent pour la formation des troupes auxiliaires, et il l'invitait à répartir ce contingent fixé à 600 hommes entre les six districts. Mais le Directoire de la Charente, jugeant que l'effort demandé à ses concitoyens devait être plus considérable, décrétait, le 15 juillet, la levée de 6 bataillons de cinq cents hommes chacun. « Considérant le patriotisme et le zèle des gardes nationales du département pour la chose publique », il croyait devoir porter le contingent à 3,000 hommes (1). Le ministre de la guerre ne pensa pas qu'il pût accepter ce sacrifice; l'Assemblée nationale avait ordonné le 19 juillet la levée de 169 bataillons de volontaires; l'état du trésor ne permettait pas davantage. Aussi, lorsque le Directoire fit part aux ministres de l'intérieur et de la guerre, Lessart et Duportail, des mesures qu'il avait prises pour l'exécution du décret du 21 juin et leur communiqua l'arrêté du 15 juillet, Duportail répondit le 11 août de se borner à former 2 bataillons au lieu de 6, et fixa le contingent du département à 1,148 hommes au lieu de 3,000(2). C'est pour obéir à ces nouvelles instructions que le Directoire prit le 15 septembre un autre arrêté. Il y décidait que chacun des districts fournirait 191 hommes, sauf ceux d'Angoulême et de la Rochefoucauld, qui en donneraient 192 chacun. « Les listes communiquées par Messieurs les commissaires, dit cet arrêté, offrant un nombre d'hommes supérieur à celui demandé, prouvent le patriotisme dont sont animés les citoyens de ce département et constatent l'honorable nécessité de le restrein-

(1) Archives dép. Charente. Reg. 16, nos 947 et 1036.
(2) Archives départ. Reg. 16, n° 1036. Let. du ministre. — Archives, partie non classée.

dre. » D'après l'état annexé à cet arrêté, la ville d'Angoulême devait donner 52 volontaires, et le canton d'Angoulême 20, au total 72 (1). Il est à remarquer qu'avant 1789 c'est à grand'peine qu'on y pouvait recruter 25 miliciens (2). On fixait les contingents des cantons de Vars à 20 volontaires, de Dirac à 20, de Roullet à 20, de Lavalette à 20, de Blanzac à 20, et d'Hiersac à 20. Dans le district de Cognac, Cognac-ville devait donner 23 hommes, et Cognac-canton 24, au total 47, et les cantons de Jarnac, Rouillac, Châteauneuf, Lignères, Segonzac, Salles, chacun 24. Le contingent du district de Barbezieux était fixé pour la ville de Barbezieux à 23 hommes, et pour le canton à 24, au total à 47 volontaires, et à 24 pour chacun des autres cantons, Baignes, Brossac, Deviat, Montmoreau, Chalais, Aubeterre. Dans le district de la Rochefoucauld, l'arrêté demandait à la ville de la Rochefoucauld 16 hommes, au canton de la Rochefoucauld 22, au total 38, et 22 à chacun des autres cantons, Marthon, Montbron, Montembœuf, Chasseneuil, Cellefrouin, Jauldes, Saint-Amant-de-Boixe. Le district de Ruffec devait donner 191 volontaires, parmi lesquels 37 fournis par la ville de Ruffec, et 22 par le canton du même nom, ensemble 59, et 22 par chacun des cantons, Nanteuil, Verteuil, Mansle, Marcillac-Lanville, Aigre et Villefagnan. Enfin le contingent du district de Confolens était fixé à 16 volontaires pour la ville de Confolens et 25 pour le canton, au total à 43 hommes, et à 25 pour chacun des autres cantons, Alloue, Champagne-Mouton, La Péruse, Chabanais, Saint-Germain (3).

C'était parmi les jeunes gens déjà engagés qu'on

(1) Archives dép. Reg. 240, délib. du 15 sept.
(2) Archives municipal. d'Ang. E.E. 6.
(3) Archives dép. Reg. 240, délib. 15 sept.

choisissait les volontaires destinés à être enrôlés définitivement. Le travail des enrôlements avait déjà été commencé depuis l'arrêté du 15 juillet, et avait donné un chiffre bien supérieur à celui que déterminait le ministre de la guerre. Dans tous les cantons, les volontaires s'étaient présentés en grand nombre : un seul avait fait exception, celui de Brigueil, jadis dépendant du Limousin, et rattaché depuis 1790 seulement à la Charente; bien qu'il eût une population de 9 à 10.000 habitants et 15 électeurs du second degré, il n'avait pu fournir un seul volontaire (1). Partout ailleurs, le travail des commissaires avait été facilité par l'empressement des habitants. Ces commissaires, chargés du recrutement et nommés par l'arrêté du 15 juillet, avaient été choisis parmi les notabilités de la province. Ils étaient au nombre de six, un par district. Pour le district d'Angoulême, le Directoire avait nommé le commandant de la garde nationale d'Angoulême, Dubois de Bellegarde, devenu célèbre plus tard comme Conventionnel, et représentant en mission auprès des armées du Nord, de Vendée et de Sambre-et-Meuse. Pour le district de la Rochefoucauld, on avait fait choix de M. de Romefort ; pour le district de Barbezieux, de M. deFerrière; de Pougeard-Dulimbert, ancien juge sénéchal et député du tiers-état en 89, pour le district de Confolens ; et pour le district de Ruffec, du vicomte Victor de Broglie, fils du fameux comte de Broglie, chef de la diplomatie secrète de Louis XV et alors retiré dans son marquisat de Ruffec (2). Trois d'entre eux donnèrent leur démission pour raisons de santé et d'occupations personnelles, à la fin d'avril et au commencement de septembre : c'étaient MM. de Ferrière, Victor de Broglie et Bel-

(1) Reg. 240, *loc. cit.*
(2) Arrêté du 15 juillet. Reg. 240.

legarde. Ils furent aussitôt remplacés à Barbezieux par Drilhon, capitaine de la garde nationale de cette ville; à Angoulême par Paquot, lieutenant-colonel de la garde nationale, et à Ruffec par M. de Laboissière (1). Le rôle des commissaires consistait à se transporter auprès des municipalités, et à prendre toutes les mesures convenables pour favoriser et accélérer le recrutement. Chaque municipalité était tenue de leur remettre la liste des hommes engagés; les commissaires en envoyaient un extrait au Directoire du département, et en donnaient avis à leurs collègues (2). Les municipalités étaient chargées de procéder chacune aux enrôlements dans l'étendue de leur ressort; elles prirent soin de faire afficher, publier et lire partout les décrets de l'Assemblée et du Directoire, et de stimuler le zèle des gardes nationaux. C'est devant le maire et les officiers municipaux qu'étaient reçus les engagements des enrôlés volontaires. « En exécution des décrets du 21 juin et du 15 juillet, dit un de ces actes, s'est présenté devant nous le sieur Bonneau, qui nous a déclaré qu'il désirait se faire inscrire comme soldat défenseur de la patrie, et qu'il était prêt à partir dès que le besoin de l'Etat l'exigerait, et à verser son sang pour le maintien des lois et de la Constitution du royaume (3). » L'acte d'enrôlement signé du volontaire contenait aussi mention de ses prénoms, de sa profession, de son âge et de sa résidence. Non seulement des jeunes gens, mais encore des pères de famille s'enrôlent ; la plupart des volontaires sont cependant dans la force de la jeunesse, et toutes les classes de la société sont représentées : parmi eux, propriétaires, cultivateurs, ouvriers des villes, commerçants, hommes

(1) Reg. 240, délib. des 22 août, 6 sept., 11 sept.
(2) Reg. 240, délibér. du 15 juil., art. 2 et 3.
(3) Actes d'enrôlement dans le canton de Verteuil, 24 juil. 1791. — Arch. dép., partie non classée.

de loi, anciens soldats. Grâce au nombre relativement élevé des engagements, on put, lorsque les enrôlements furent terminés (ils avaient duré du 15 juillet au 15 septembre), procéder à un choix. Les commissaires, après avoir reçu toutes les listes des municipalités, avaient été invités, par une circulaire du Directoire datée du 10 septembre, à se réunir à Angoulême, pour arrêter avec les membres de l'administration les moyens les plus sûrs d'exécuter les décrets des 21 juin, 22 juillet et 10 août. A la suite de cette délibération, le Directoire fixait le contingent du département, et le nombre d'hommes à fournir par chaque canton (1). Comme le nombre des enrôlés était de beaucoup supérieur au chiffre demandé, on avait la possibilité de faire un choix parmi eux : les commissaires furent chargés de ce soin : il leur était enjoint de prendre de préférence les volontaires « d'une taille avantageuse et d'un tempérament robuste ». Le contingent à fournir par les villes était déterminé séparément, afin de ne pas nuire à l'agriculture, en lui enlevant trop de bras. Les commissaires devaient s'assurer auprès des municipalités de l'exécution des prescriptions du Directoire, se faire fournir les listes nécessaires, vérifier le nombre d'hommes inscrits sur chacune, conformément à l'arrêté. Ces deux opérations préliminaires occupèrent les commissaires du 15 septembre au 4 octobre. A mesure qu'ils recevaient leurs listes, les commissaires donnaient, sur-le-champ, avis au Directoire du nombre d'hommes recrutés, pour lui permettre de prendre des mesures en vue de leur habillement et de leur équipement (2). En même temps, sur la demande du maréchal de camp Marcé, employé à la 20e division militaire (Pé-

(1) Arrêté du 15 sept.
(2) Arrêté du 15 sept.

rigueux), dont relevait la Charente, le Directoire notifiait à M. d'Esparbès, commandant en chef la division, les mesures qu'il venait de prendre. Une fois le recrutement en voie d'achèvement, les administrateurs de la Charente se préoccupèrent de la seconde opération relative à la formation des volontaires. Ils consacrèrent tous leurs soins à l'équipement, à l'habillement et à l'armement des recrues. La loi du 21 juin avait en effet chargé les Directoires départementaux d'habiller et d'équiper les bataillons. L'administration départementale de la Charente s'occupa avec beaucoup de soin de cet objet : elle avança les fonds destinés à acheter ou faire exécuter les habillements et les équipements nécessaires, et dut même, pour se les procurer, contracter un emprunt qui ne lui fut remboursé qu'assez tard. En novembre 1792, l'Etat était encore redevable d'une somme de 90.613 francs au département, et il lui avait remboursé successivement, en six termes, de novembre 1791 à octobre 1792, 104.803 francs (1). Préoccupé de pourvoir d'une manière convenable à l'habillement des volontaires, le Directoire de la Charente avait écrit à l'administration du district de Lodève pour avoir des échantillons des draps fabriqués dans cette ville et en connaître le prix. Auprès des administrateurs du district de Montauban, il s'informait de la valeur des étoffes dites ras, propres à faire les doublures des habits, et des cadis pour les culottes, et il en demandait des spécimens. Il s'enquérait auprès des Directoires de la Haute-Vienne et des Deux-Sèvres du prix des sacs de peau, et il écrivait aux députés de la Charente à l'Assemblée Législative pour leur donner commission de rechercher les retroussis en laine pour habits, les boutons, les boucles de souliers,

(1) Compte du 29 nov. 1792. Reg. 240.

les jarretières et les cols, et de lui transmettre les résultats de leurs recherches avec un aperçu des prix (1). Peu après, le 14 octobre, on recevait du Directoire de Lodève les renseignements demandés, et le 25 ceux du district de Montauban (2). Les administrateurs avaient essayé de mettre en adjudication à Angoulême la fourniture des étoffes et la confection des habillements ; mais les prix qu'exigeaient les marchands parurent exorbitants ; ils auraient voulu obtenir 86 à 89 livres pour chaque habillement, et un délai de 3 à 4 mois pour la livraison. Après plusieurs essais infructueux d'adjudication à des conditions moins dures, le prix excessif des fournitures et la longueur des délais que demandaient les marchands, déterminèrent le Directoire à envoyer à Bordeaux un commissaire pour procéder aux achats nécessaires: un négociant s'offrit spontanément à lui servir de guide et de conseiller (3). En novembre 1791, l'habillement des volontaires était terminé. Le Directoire avait informé de ces mesures M. d'Esparbès et le ministre de la guerre ; ce dernier lui répondait, le 15 octobre, qu'il allait ordonner au trésorier des guerres de Limoges, Mathis Duchappé, de faire à l'administration de la Charente une avance de fonds pour cet objet. Et en effet, le 21 octobre, il écrivait aux commissaires de la trésorerie nationale de mettre aussitôt à la disposition du Directoire la somme de 50.000 livres comme premier acompte (4). L'armement des volontaires était, comme leur habillement, l'objet des démarches du Directoire de la Charente, d'autant plus qu'il donnait lieu à des dissentiments entre ce corps et le ministre de la guerre. La fourniture des

(1) Reg. 240, délib. du 14 oct. 1791.
(2) Reg. 16, n°s 2066, 2075, 2080.
(3) Reg. 240, délib. des 14 et 15 oct. 1791.
(4) Reg. n°s 2059, 2060, 2078.

havresacs et des gibernes avait eu lieu sans difficulté : dès le 15 octobre, la direction de l'habillement des troupes expédiait ceux qui étaient nécessaires aux deux bataillons du département (1). Mais le ministre de la guerre Duportail s'était refusé à envoyer les armes que lui demandaient les administrateurs: il alléguait qu'ils n'avaient point à se préoccuper de cette question, puisque les bataillons de volontaires devaient être armés dans les villes où ils se réuniraient, et où existaient des magasins militaires (2). Le Directoire de la Charente, sans tenir compte de ces observations, prit un arrêté le 27 octobre 1791 pour régler l'armement des deux bataillons du département. « Considérant, disait-il, que les gardes nationaux qui se destinent à marcher aux frontières, voient avec peine de n'être point armés pour se rendre à leur destination », et que, malgré la lettre du ministre, « ils paraissent ne pas vouloir partir sans être armés », il décida de conférer à ce sujet avec le général de Marcé, commandant en second la 20e division militaire. Celui-ci crut qu'il était possible de satisfaire aux vœux des volontaires en faisant venir des armes de la manufacture de Tulle, et pour justifier cette décision prise sans l'avis et même contre l'intention du ministre de la guerre, le Directoire ajoutait, avec désinvolture, qu'après tout « il était assez indifférent que les armes fussent prises dans telle ou telle manufacture du royaume ». Il envoya aussitôt après Léridon, l'un de ses membres, et Pascaud, l'un des capitaines de la garde nationale d'Angoulême, se procurer à Tulle 1.048 fusils avec leurs baïonnettes et tire-bourres, pour procéder à l'armement des deux bataillons. Il leur donna pleins pouvoirs pour traiter

(1) Lettre du ministre de la guerre. Reg. 16, n° 2066.
(2) Reg. 16, n° 2059.

avec le gérant de la manufacture de l'achat de ces armes, et avec des entrepreneurs en vue de leur transport. Il s'engagea enfin à aviser de ces démarches le ministre de la guerre et le Directoire de la Corrèze (1). Le 5 novembre, les armes étaient achetées, et l'administration de la Charente, déférant au désir du général de Marcé, autorisait l'envoi à Tulle d'un officier désigné par les commandants des volontaires pour hâter le transport des fusils. « Sans cette précaution, observait-il, on aurait éprouvé, pour le transport des armes, le même retardement que pour celui des habillements (2). Ces mesures eurent bientôt leur effet, et le 10 novembre partaient de Tulle six caisses de fusils qui devaient être suivis à bref délai des autres armes (3). Le ministre de la guerre se trouva ainsi en présence du fait accompli, il ne put faire entendre que de vaines récriminations contre le général de Marcé, qui n'avait aucun ordre à donner à la manufacture de Tulle pour procurer des armes aux volontaires, et contre le Directoire de la Charente qui s'était permis de détourner ces armes auxquelles « le ministre avait donné une autre destination (4). »

Le recrutement, l'habillement et l'armement des volontaires avaient exigé quatre mois et demi de travail ; ces premières opérations terminées ou sur le point de l'être, il s'agissait de procéder au rassemblement des volontaires et à leur formation définitive en bataillons. C'était la quatrième opération à laquelle devaient présider les administrations départementales. Aussi, dès le 4 octobre, le Directoire de la Charente avait-il décidé que les volontaires se réuniraient le 17 à Angoulême

(1) Délibér. du 28 oct. 1791. Reg. 240.
(2) Reg. 240, lettre de Marié, 4 nov. Délibér. du Directoire, 5 nov.
(3) Lettre du Direct. de la Corrèze. Reg. 16, n° 3,029.
(4) Reg. 16, n° 3074 lettre du 30 novembre.

pour se former en compagnies et en bataillons et élire leurs officiers (1) : il voulait satisfaire au désir des volontaires eux-mêmes empressés à se réunir « pour se rendre au poste qui leur était désigné ». Cet arrêté fut communiqué aussitôt au ministre de la guerre Duportail, au général d'Esparbès, commandant la 20e division militaire à Périgueux, à M. de Rochebrune, commissaire des guerres, à Mathis Duchappé, trésorier-payeur des dépenses de la guerre, enfin à la municipalité d'Angoulême (2). Le ministre de la guerre avait approuvé l'arrêté du Directoire, et promis de faire payer aux volontaires leur solde, à dater du jour où ils auraient passé la revue du commissaire des guerres. M. d'Esparbès avait écrit qu'il se rendrait lui-même à Angoulême pour veiller à la formation des bataillons, ou qu'il y enverrait un officier général et le commissaire des guerres. Le trésorier-payeur principal des dépenses militaires, Fontenay, autorisait le trésorier principal à Limoges, Mathis Duchappé, à payer la subsistance des deux bataillons pendant leur séjour à Angoulême. Enfin le général de Marcé, délégué par M. d'Esparbès, annonçait son arrivée à Angoulême pour le 25 octobre, afin d'y recevoir les volontaires (3). Tout paraissait ainsi réglé pour l'entière exécution de l'arrêté du 4 octobre. Mais, au dernier moment, la date de la formation définitive dut être reculée : les retards dans la livraison des habillements et des armes, les réclamations de la municipalité d'Angoulême, les discordes qui avaient éclaté dans quelques compagnies de volontaires, amenèrent le Directoire à proroger, sinon la date du rassemblement,

(1) Reg. 240. Délib. du Direct. 4 octobre.
(2) Reg. 132, n° 37.
(3) Reg. 16, lettres des 14, 9, 12, 16 octobre, nos 2060, 2042, 2058. 1066.

du moins celle de l'organisation des bataillons. L'achat des étoffes, la confection des habillements, le choix et l'envoi des armes ne purent en effet se faire avec assez de célérité pour que les volontaires pussent procéder à cette importante opération. Ce fut seulement le 15 novembre que le Directoire, sur la demande du général de Marcé, ordonna la distribution des habits et des armes aux volontaires ; le général avait surtout insisté sur la nécessité de distribuer les fusils de munition aux volontaires, « persuadé que c'était le moyen le plus sûr de les attacher à leur état », et de « les instruire dans la tactique ». Les bataillons reçurent chacun six caisses de fusils avec les gibernes, banderoles, baudriers et sacs de peau. La distribution fut faite par les soins de l'état-major des bataillons, et des récépissés des officiers en certifièrent l'exactitude. Le 1er bataillon, stationné à Jarnac et à Cognac, fut le premier équipé et armé du 15 au 30 novembre. Vint ensuite le tour du second (1). Les retards apportés dans l'habillement et l'armement avaient forcé le Directoire à ajourner le départ des volontaires. Il avait dû aussi modifier son arrêté sur un autre point : le lieu de rassemblement primitivement désigné pour tous les enrôlés était la ville d'Angoulême. En effet, du 17 octobre au 5 novembre inclusivement, les deux bataillons de la Charente se réunirent dans cette ville et y logèrent chez l'habitant ; mais les frais de ce séjour devenaient très onéreux pour une cité qui ne comptait encore que 12.000 âmes (2). Le Conseil général de la commune d'Angoulême réclama auprès du Directoire, et lui représenta la difficulté de loger plus d'un millier de volontaires, et de pourvoir à leur entretien ; la charge était trop

(1) Reg. 240, délib. du 15 nov. 1791.
(2) Reg. 240, f° 127, délib. du 19 mars 1792.

lourde pour que la ville pût la supporter seule. Le Directoire ordonna donc, par son arrêté du 2 novembre 1791, de répartir les bataillons entre Angoulême et Cognac. Il avait pour objet, en prenant cette nouvelle mesure, de soulager la ville d'Angoulême d'un séjour trop prolongé, et de permettre aux volontaires d'être mieux traités et instruits avant leur départ. Après avoir consulté les généraux d'Esparbès et de Marcé, il fut décidé que le 2e bataillon de la Charente se formerait et resterait à Angoulême. Le premier bataillon devait être réparti dans le district de Cognac; 6 compagnies furent envoyées dans la ville de Cognac, et les 3 autres dans celle de Jarnac, toute voisine, « afin de se réunir au besoin et pour que chaque partie fût assez considérable pour pouvoir s'exercer en masse » (1). En vertu de cet ordre, le dimanche 6 novembre, trois compagnies se mirent en marche vers Cognac, où elles arrivèrent le 8, après avoir passé la nuit à Jarnac; les 6 autres compagnies partirent d'Angoulême le 7 et le 8 novembre. Le 1er bataillon de la Charente resta stationné à Cognac et à Jarnac jusqu'au 20 novembre, date de son départ pour la frontière (2). Le Directoire dut avancer pour frais de séjour 600 fr. à la municipalité de Cognac, 300 à celle de Jarnac. Les frais s'élevèrent à 6,000 fr. au total pour Angoulême, 1,200 pour Cognac, 600 fr. pour Jarnac. Le 19 mai 1792, l'administration de la Charente en sollicitait encore le remboursement, et ils ne furent définitivement acquittés par l'Etat que le 29 novembre, un an après (3). Le compte établi à cette dernière date par le Directoire montre que les dépenses de l'habillement, de l'équipement et des subsistances s'élevèrent pour les deux bataillons à 195,413 francs, somme

(1) Reg. 132, n° 38. Délib. du Direct.
(2) Reg. 240, f° 127.
(3) Reg. 240, f° 127. Délibér. du 29 nov. 1792.

relativement élevée. Il restait en novembre 1792 un reliquat de 90.613 fr. à acquitter par l'Etat (1).

La formation des bataillons s'achevait peu à peu, pendant que le Directoire surveillait l'habillement et l'armement. Quelques jours après leur réunion, les volontaires s'organisèrent en compagnies et se donnèrent des chefs provisoires. Cette organisation, faite par les soins des commissaires qui avaient été chargés du recrutement, donna lieu à quelques difficultés : le 18 octobre, ceux des districts d'Angoulême, Barbezieux et Cognac durent en référer au Directoire. Un arrêté pris à cette date trancha ces difficultés : chaque bataillon comprenait, suivant l'usage, une compagnie de grenadiers et huit de fusiliers. D'après la décision des administrateurs, chaque district devait former, avec les seuls enrôlés de « son arrondissement », deux compagnies de volontaires, ce qui donnerait 6 compagnies du 2e bataillon, et 6 du premier, au total 12. Restaient 4 compagnies de fusiliers à organiser, 2 pour le 1er, 2 pour le 2e bataillon ; les volontaires de chaque district, non compris dans les 12 compagnies organisées les premières, devaient tirer au sort entre eux individuellement et par canton, et d'après ce tirage être réunis, quel que fût leur district d'origine, pour former les quatre dernières compagnies (2). C'est à la suite de cette répartition que furent organisés les 2 bataillons dits de 1791, composés chacun de 1 compagnie de grenadiers et de 8 de fusiliers ; au total ils comptaient 2 compagnies de grenadiers et 16 de fusiliers. Chaque bataillon devait être commandé par un lieutenant-colonel en premier et un lieutenant-colonel en second ; l'état-major de chacun d'eux comprenait un adjudant quartier-maître, un adju-

(1) Reg. 240, f° 127.
(2) Reg. 240, délibér. du 18 oct. 1791.

dant sous-officier, un tambour-maître, un chirurgien-major et un armurier. Chaque compagnie comptait un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, plusieurs sergents et caporaux, enfin un tambour (1). Lorsque les bataillons et les compagnies furent formés, par les soins des commissaires recruteurs et du Directoire, on les exerça, on les habilla et on les arma. Le général de Marcé, arrivé le 25 novembre, trouva les volontaires armés et équipés, et, sur l'ordre du ministre Duportail, prit les mesures nécessaires pour passer la revue des bataillons. Sur son invitation, le Directoire désigna, le 28 novembre, Léridon, l'un des administrateurs du département, pour assister avec le général à la revue du 2e bataillon à Angoulême, et Augier, maire de Cognac, pour assister à celle du 1er bataillon (2). Cette revue eut lieu dans les deux villes le 30 novembre (3). Ensuite, on s'occupa des préparatifs du départ.

Chaque bataillon avait, avant de passer la revue, procédé à l'élection de ses chefs : par une réaction exagérée contre l'ancien mode de désignation des officiers, par un sentiment de défiance, alors très explicable, contre le pouvoir exécutif, l'Assemblée constituante avait confié aux volontaires eux-mêmes le choix de leurs sous-officiers, lieutenants, capitaines, lieutenants-colonels et de tout leur état-major. Exception était faite pour les lieutenants-colonels en premier et pour les chirurgiens. Le 15 octobre en effet, sur la proposition du ministre de la guerre, l'Assemblée avait décrété que les Directoires de département nommeraient un chirurgien pour chaque bataillon de

(1) Reg. 202, f° 1. Etat des 2 bataillons.
(2) Reg. 240, délib. du 28 nov, 1791.
(3) Reg. 16, n° 2090.

volontaires (1). Un mois après, le 15 novembre, le Directoire de la Charente avait procédé à cette nomination. Cinq concurrents se présentaient à son choix ; il désigna, à la majorité des voix, Imbault comme chirurgien du 1er bataillon, et à l'unanimité, Labonne pour remplir les mêmes fonctions auprès du 2e bataillon (2). La nomination des officiers et des sous-officiers se fit dans les lieux de rassemblement, c'est-à-dire à Angoulême, où le 2e bataillon séjourna du 17 octobre au 5 décembre, et à Cognac et à Jarnac, où le 1er bataillon résida du 6 novembre au 20 décembre (3). L'ensemble des volontaires qui composaient chaque bataillon, élurent le 17 octobre, à la majorité des voix et au scrutin secret, le lieutenant-colonel en second, le quartier-maître trésorier, le tambour-major et l'armurier. Chaque compagnie nomma aussi à l'élection et par le même mode de scrutin ses officiers et sous-officiers, le capitaine, le lieutenant, le sous-lieutenant, les sergents et caporaux. Un scrutateur désigné par la compagnie dépouillait le vote « en présence de tous les enrôlés », et en proclamait les résultats ; la majorité absolue était requise au premier tour de scrutin, la majorité relative suffisait au second. Le vote une fois acquis, un procès-verbal de l'élection était dressé et signé par les scrutateurs et les officiers et sous-officiers élus (4). Un état dressé le 26 janvier 1793, et que nous avons retrouvé par hasard dans un lot de paperasses inutiles, donne le tableau d'ensemble du résultat de ces élections et indique d'une manière précise l'effectif et l'état-major des bataillons et des compagnies.

(1) Lettre de Duportail, 23 oct. 1791, au Directoire de la Charente. Reg. 16, n° 2083.
(2) Reg. 240 du 15 nov. 1791.
(3) Reg. 220, f° 127.
(4) Archives dép. de la Charente, partie non classée : nombreux procès-verbaux d'élection.

Le 1er bataillon de la Charente fut formé des volontaires des districts de Ruffec, Confolens et la Rochefoucauld. Il avait pour lieutenant-colonel en premier le fameux Léchelle, et pour lieutenant-colonel en second Rochette-Pluzet, pour quartier-maître Mondion. La compagnie des grenadiers, composée de 62 hommes, avait élu pour capitaine Pinoteau et pour lieutenants Lousmeau et Laroche. Parmi les 8 compagnies de fusiliers, trois comptent 64 hommes, deux 62, une 61, et une autre 54 ; les capitaines élus par ces compagnies furent Cherpaulier (1re), Garrige (2e), Villemalet (3e), Armand (4e), Jousserand (5e), Lacroix (6e), Neuville (7e) et Redon (8e). — Le 2e bataillon de la Charente comprenait les volontaires des districts d'Angoulême, Barbezieux et Cognac. Il eut pour lieutenant-colonel en 1er Paquot, pour lieutenant-colonel en second Monteil, et pour quartier-maître Cal. La compagnie de grenadiers, composée de 60 hommes, élut pour capitaine Ragueaud ; les 8 compagnies de fusiliers eurent pour capitaines Sallée (1re), Menaud (2e), Bucaille (3e), Pacaud (4e), Renard (5e), Lecoq (6e), Drilhon (7e), Boucherit (8e). Leur effectif n'était pas le même : une comptait 66 hommes, deux en avaient 64, trois 63, et deux l'une 65 et l'autre 51 (1). Chaque bataillon, d'après la loi du 21 juillet 1791, devait comprendre un effectif de 574 hommes. Les deux bataillons de la Charente dépassaient de peu le chiffre fixé, puisque, au lieu de 1.148 hommes, ils se composaient de 1.150. C'est seulement le 5 mai 1792, qu'un décret de l'Assemblée législative ordonna de porter les bataillons levés en 1791 du chiffre de 574 volontaires à celui de 800. De plus, il fallut combler les vides causés par la maladie ou le renvoi des

(1) Etat du 26 janv. 1793. Arch. dép. de la Charente, p. non classée.

hommes engagés : dès le 24 mars, le commandant du 2e bataillon réclamait de ce chef au Directoire l'envoi de 8 volontaires (1), et le 11 mars le district de Ruffec donnait 28 hommes pour compléter le 1er bataillon. Le décret du 5 mai 1792 vint encore compliquer le recrutement : le Directoire demanda aux districts, dès le 2 mai, de fixer par un arrêté le contingent nécessaire pour porter à 800 hommes les deux bataillons du département : il était de 226 volontaires pour le premier bataillon et de 120 pour le 2e bataillon (2). On ouvrit dans les communes des registres d'inscription en juin 1792; les commandants des gardes nationales et des commissaires cantonaux se chargèrent du recrutement: à Chabanais, le plus actif de ces commissaires fut le général Dupont-Chaumont, frère du célèbre lieutenant de Napoléon (3). Chaque district eut à fournir un contingent assez faible, puisque celui du district d'Angoulême ne s'élevait guère qu'à 58 hommes, celui de Confolens à 30 (4). Mais la levée ne se fit qu'avec une extrême lenteur ; une lettre d'un des commissaires en donne le motif : on avait renvoyé un certain nombre de volontaires pour défaut de taille ou faiblesse physique, et ce renvoi avait excité des plaintes. De plus, d'autres enrôlements avaient lieu à la même époque, soit pour l'armée de ligne, soit pour les bataillons de nouvelle formation, de sorte que les enrôlés préféraient se joindre à ces derniers qu'à ceux de 1791 (5). A la fin du mois de juin 1792, l'effectif des deux bataillons de la Charente ne s'élevait encore qu'à 666 hommes pour cha-

(1) Lettre du Directoire, 2 avril 1791. — Archives dép., non classé.
(2) Arrêté du 12 mai 1792. Lettre du Directoire, 31 mai. — Arch., non classé.
(3) Reg. d'enrôlement de Brigueil, tableau des enrôl. à Chabanais. *Ibid.*
(4) Lettre du Directoire, juin 1792.
(5) Lettres de Huet, commis. à Mansle, 18 juin 1792, et autres. — Archives, non classé.

cun d'eux, au total à 1.332 (1), et le 30 juillet il manquait encore 60 hommes pour compléter le 1er bataillon (2). Ces nouveaux volontaires furent habillés, équipés et armés à leur arrivée au bataillon (3). Enfin la formation des bataillons de 1791 ne fut définitive que lorsque, à ce complément de 226 hommes, se fut ajoutée pour chacun d'eux, une compagnie d'artillerie. Chacune de ces compagnies d'artillerie formées à Angoulême le 9 août 1792 se composait de 55 fusiliers, d'un capitaine, un lieutenant, un sergent-major, deux sergents, quatre caporaux et un tambour, au total 66 hommes, et pour les deux bataillons 132 (4). Au mois d'août, l'effectif de ces deux bataillons était à peu près complet; ils comprenaient 1.448 hommes; il n'y manquait plus que 14 volontaires pour atteindre au chiffre normal de 1.502 (5).

Les volontaires de la Charente habillés, équipés et armés dans les villes d'Angoulême, Cognac et Jarnac, étaient prêts à partir dès la fin du mois de novembre 1791. Ils avaient été organisés et formés avec une célérité relative, puisqu'un grand nombre de départements ne furent prêts à envoyer les leurs à la frontière que dans le courant de 1792 (6). La Charente compte, avec la Gironde et les départements de l'Est et du Nord, parmi les provinccs dont le patriotisme se manifesta le mieux. Les volontaires y étaient animés de la plus grande ardeur; ceux qui n'avaient pu être admis réclamaient l'honneur de partir à la suite des bataillons pour rem-

(1) Reg. 202.
(2) Reg. 329, let. du Direct. 30 juillet 1792.
(3) Lettre du Directoire, 31 mai.
(4) Reg. 202. État des compagnies d'artillerie.
(5) 1.350 partis en décembre 91. 226 complément de juin-juillet 92, et 132 pour les deux compagnies d'artillerie.
(6) Chuquet, L'Invasion prussienne, p. 28, 29.

plir les vides qui pourraient y survenir. Le Conseil général de la Charente, saisi de leur demande, se refusait à y déférer, pour ne pas violer la loi qui fixait d'une manière irrévocable à 574 le nombre des hommes de chaque bataillon ; mais il rendait à juste titre hommage au sentiment patriotique qui animait les pétitionnaires (1). On a remarqué combien les volontaires de 1791 justifient la glorieuse légende qui s'est formée autour d'eux : pris dans l'élite de la nation, braves, enthousiastes, pleins de bonne volonté, ils surent prendre une part importante aux premières guerres de la Révolution (2). Les bataillons de la Charente figurent avec honneur parmi eux : leur recrutement si facile est la preuve de l'élan qui les animait. Leur départ n'avait été retardé que par les lenteurs inévitables de l'équipement et de l'armement. Lorsqu'on leur eut distribué des habits et des armes, le général de Marcé, après avoir passé la revue des bataillons, fixa à la fin du mois de novembre et au commencement de décembre la mise en mouvement successive des volontaires (3), et, de concert avec le Directoire, informa le ministre de la guerre de leur itinéraire (4). Le 3 décembre, les quartiers-maîtres remirent au général l'état des volontaires de chaque bataillon. Le 5 décembre, le 1er bataillon, qui se trouva prêt le plus tôt, reçut l'ordre de se mettre en route (5). D'abord rassemblées à Cognac, les compagnies de ce bataillon s'étaient dirigées sur Angoulême, où elles logèrent trois jours, du 20 au 22 novembre (6). Le ministre de la guerre, suivant le désir qu'il avait exprimé dans une lettre du 31 octobre,

(1) Reg. 215, f° 31, délib. du 3 déc. 1791.
(2) Chuquet, L'Invasion pruss., p. 70, 71.
(3) Reg. de corresp. 16, n° 3030.
(4) Reg. 16, n° 3000.
(5) Etat de janv. 1793. Arch., non classé.
(6) Reg. 240, f° 127.

avait reçu avis de la marche des volontaires, et le Directoire de la Charente informa les administrations des départements de la route qu'ils devraient suivre (1). Un intervalle assez considérable s'écoula entre le départ des deux bataillons : le 1er partit le 5 décembre ; le 2e ne quitta Angoulême, où il avait séjourné depuis le 17 octobre, que le 21 et le 22 décembre 1791 (2). Les deux bataillons se dirigèrent d'abord sur Limoges, en faisant étape à Chabanais et Saint-Junien ; après avoir traversé le département de la Haute-Vienne, ils passèrent à Sainte-Maure, Tours et Amboise dans l'Indre-et-Loire, Blois et Beaugency (Loir-et-Cher), et arrivèrent enfin à Orléans, où on les dirigea sur le lieu de leur destination (3). Dès le 20 septembre, le ministre Duportail avait annoncé au Directoire de la Charente sur quels points ils devaient être dirigés. « Les deux bataillons de garde nationale que le département doit fournir, écrivait-il, seront employés sur la deuxième ligne de réserve qui va être formée en vertu du décret de l'Assemblée nationale (4). » Peu après, il envoyait au général d'Esparbès, commandant la 20e division militaire, les ordres du roi pour faire rendre le 1er bataillon de la Charente à Dormans, en Champagne, et le 2e bataillon à Château-Thierry (Aisne). C'est dans cette dernière ville que le 2e bataillon se trouvait en janvier 1792 (5) ; il y était encore au mois de mai ; mais peu après, vers le 12 mai, il était dirigé sur la Rochelle, où il devait être rendu le 26 (6). Quant au 1er bataillon, il se trouvait à Maubeuge en avril et

(1) Reg. de corresp. 16, nos 3081 à 3083.
(2) Reg. 240, fo 127. État du 26 janv. 1793, p. non classée.
(3) Reg. 240, fo 120.
(4) Reg. 16, no 2020.
(5) Reg. 240, fo 120.
(6) Arrêtés et lettres du Directoire, 1er mai, 12 mai, etc. Arch., non classé.

mai 1792 ; mais il fut envoyé à Valenciennes à la fin de juin (1), et il y était en garnison encore au mois d'août (2).

Depuis leur arrivée à l'armée de réserve, les deux bataillons de la Charente ont leur histoire intimement mêlée à celle des guerres de la Révolution. Partis d'Angoulême du 5 au 22 décembre 1791, les volontaires arrivèrent à leur destination au mois de janvier 1792. On les voit dès le début animés du plus ardent patriotisme et du plus grand dévouement à la cause de la Révolution. Le 12 janvier, en effet, une députation des bataillons de la Charente se faisait l'interprète du zèle et de l'ardeur qui les animait : admise à la barre de l'Assemblée législative, elle témoignait, au milieu des applaudissements, de ses « sentiments de respect » pour les représentants, « d'amour pour la Constitution, et de haine pour le despotisme ». Le vice-président Guadet, qui présidait ce jour-là, répondit par une courte et énergique allocution : « Soldats citoyens, dit-il, vous êtes armés pour la plus belle de toutes les causes, la cause de l'égalité et de la liberté. Vous n'ignorez pas que pour vaincre il faut savoir obéir à la discipline. Vous n'êtes plus sous les lois du despotisme ; c'est la patrie qui vous commande, elle sera obéie et saura récompenser votre zèle » (3). Les volontaires de la Charente, choisis, comme la plupart de leurs émules, dans l'élite de la nation, montrèrent une abnégation et un courage qui justifia ce beau titre de soldats de la liberté, et surent obéir aux sages conseils qu'on leur avait donnés. Ils se plièrent facilement à la discipline, s'exercèrent sans relâche pendant les six ou sept mois qui précé-

(1) Lettre du commissaire Huet au Directoire, 18 juin.
(2) Reg. 202.
(3) Moniteur, n° du 14 janv. 1792, tome XI, p. 103.

dèrent l'invasion, et prirent l'allure et la bonne tenue des vieilles troupes. Pour mieux les instruire, on les mêla aux soldats de ligne ; c'était une espèce d'amalgame qui précéda la célèbre réforme de Dubois-Crancé et qui eut les mêmes résultats heureux. C'est ainsi que, pendant toute l'année 1792, le 1er bataillon de la Charente fut adjoint au 29e régiment d'infanterie (1). Il était en garnison avec ce régiment à Maubeuge, puis à Valenciennes, sur la frontière du Nord, sous les ordres de Biron, puis de Lafayette, et enfin sous ceux de Dumouriez. C'est là qu'il fut rejoint par les nouveaux volontaires, et que son effectif fut porté à 800 hommes (2). Il participa à plusieurs engagements contre les Autrichiens, notamment à ceux de Maubeuge (3 mai), et de Glisuelle (11 juin). Ce bataillon figura aussi, le 10 août 1792, avec le 29e d'infanterie, dans l'ordre de bataille de l'armée de Dumouriez, et fit partie de la division de gauche sous les ordres de Miranda ; mais il n'accompagna pas Beurnonville et Chazot lorsqu'ils se rendirent du camp de Maulde à l'armée des Argonnes ; le 29e seul se trouvait avec Chazot, le 12 septembre, à la garde du défilé de Grandpré (3). Les volontaires de la Charente étaient restés à Valenciennes pendant la célèbre campagne de Valmy. Leur rôle actif commence à la campagne de Belgique, où le 1er bataillon de la Charente se distingue aux premiers rangs. La veille de la bataille de Jemmapes, ce bataillon était à l'avant-garde avec Beurnonville et Ferrand, sur l'aile gauche de l'armée de Dumouriez : ce jour, le 5 novembre 1792, il marchait avec les hussards de Chamborant et de Berchiny et les chasseurs de Normandie. Un combat s'engagea à Frameries entre les hussards de Cham-

(1) A. Chuquet, L'Inv. prus. p. 76.
(2) Reg. 202.
(3) Chuquet, Valmy, p. 55, 56, 118, 161.

borant et les dragons du prince de Cobourg ; les hussards allaient être enveloppés, lorsqu'ils furent dégagés par le 1er bataillon de la Charente (1). Le lendemain 6 novembre, à la bataille de Jemmapes, les volontaires de la Charente font partie des troupes que Beurnonville conduit à l'attaque des hauteurs de Cuesmes, et qui, soutenues par le brave Dampierre, enlèvent la ligne des retranchements sur les grenadiers hongrois. Au moment de la retraite qui suivit de près la conquête de la Belgique, le 1er bataillon de la Charente s'illustra encore à la bataille de Neerwinden (18 mars 1793) ; il appartenait à la colonne du général Neuilly qui formait l'aile droite de l'armée de Dumouriez : cette aile, sous le commandement supérieur de Valence, devait enlever les villages d'Oberwinden et de Mittelwinden, et de là faire une attaque décisive sur celui de Neerwinden. Neuilly resta maître de cette position après un sanglant combat « où le bataillon des volontaires de la Charente se distingua particulièrement » (2). Après la défaite, le 1er bataillon se replie, avec le reste de l'armée du Nord, sur la frontière, vers Mons, participe au combat de Famars, et se réfugie dans Valenciennes, où le général Ferrand soutient un siège célèbre contre les Autrichiens (13 avril, 31 juillet 1793). Les volontaires s'y montrèrent animés de la plus héroïque fermeté, combattant avec courage en attendant l'arrivée de l'armée libératrice que commandait Custine. « Un soldat du bataillon de la Charente, dit l'un des narrateurs du siège, atteint d'une grenade à la tête, s'écriait en tombant : Ah ! Custine, quand viendras-tu nous venger (3) ? » Cet espoir fut vain ; après trois mois d'une résis-

(1) Ch. Gigon, Notice sur Pinoteau d'apr. ses pap. Bulletin de la Soc. hist. de la Charente, IVe série, tome Ier, p. 111, 156.
(2) Victoires et conquêtes, réimpres. 1876, tome Ier p. 115.
(3) Victoires et conquêtes, I, 206.

tance obstinée, la garnison de Valenciennes capitula le 28 juillet, avec promesse de ne pas servir d'un an contre les armées alliées. Le 1er bataillon de la Charente, qui en faisait partie, envoya un détachement en Vendée; à ce détachement appartenaient deux de ses chefs, Léchelle et Pinoteau (1). Mais le plus grand nombre des volontaires de ce bataillon passèrent avec une partie de la garnison de Valenciennes à l'armée de Lyon ; plusieurs d'entre eux y périrent ou moururent dans les hôpitaux voisins, notamment à celui de Mende (2). Le siège de Lyon occupa plusieurs mois les armées de la République : le 1er bataillon de la Charente, après avoir contribué à la prise de la ville (10 octobre), coopéra aussi à la poursuite des rebelles qui, sous la conduite de Virieu et de Précy, tentèrent de se faire jour à travers les assiégeants : ils « furent poursuivis par des détachements de la Charente, de l'Ariège et de la Côte-d'Or, écrivait de Limonest le conventionnel Châteauneuf-Randon » (3). De l'armée de Lyon, le 1er bataillon de la Charente passa à l'armée d'Italie ; il était en garnion à Nice en 1794 aux mois de juillet et août (4), et fut amalgamé (an II) dans la 8e demi-brigade d'infanterie légère. Depuis ce moment, il prit part aux campagnes de cette armée, aux combats de Saorgio et de Loano (1794-95), et enfin à l'immortelle campagne de Bonaparte en 1796-97, où il se distingua surtout à Arcole, à La Corona et à Rivoli. Il fut incorporé en l'an IV dans la fameuse 4e demi-brigade d'infanterie légère (4e légère), dont il est souvent question dans les bulletins de Bonaparte, et où étaient aussi compris le 1er bataillon du Can-

(1) Notice sur Pinoteau, *loc. cit.*, et pièces diverses.
(2) Secours acc. aux fam. des déf. de la patrie. Arch. non cl.
(3) Lettre du 10 oct. à la Convention. Moniteur, tome XVIII, p. 127.
(4) Lettre du Conseil d'adm. du bataillon, le 16 thermidor an II. Arch., non classé.

tal, le 1er de la Moselle, le 2e du 26e régiment, le 2e du Vaucluse, le 5e des Bouches-du-Rhône, le 5e de l'Isère, et le bataillon de Nyons (1). Dès lors, l'histoire du 1er bataillon de la Charente est celle de la 4e légère ; il prit part avec elle à la campagne d'Egypte, et lors du nouvel amalgame de l'an X et de l'an XII, fit partie du 4e régiment d'infanterie.

Moins brillantes furent les destinées du 2e bataillon de la Charente : son histoire est résumée dans un état sommaire dressé par le quartier-maître le 1er frimaire an IV, et que nous avons retrouvé parmi les pièces non classées des archives de la Charente. Ce bataillon, parti les 22 et 23 décembre d'Angoulême, était resté à Château-Thierry de janvier à mai 1792 (2). C'est là qu'au début du mois de mai, il reçut l'ordre d'aller s'embarquer à la Rochelle pour se rendre à Saint-Domingue. Des troubles avaient éclaté dans la partie française de cette île, à cause des haines entre les blancs et les mulâtres ; et pour les apaiser on avait dû y envoyer en 1792 deux commissaires investis de pouvoirs extraordinaires, Polverel et Santhonax. Bientôt en 1793 à la guerre civile s'ajoutait la guerre étrangère, et les Espagnols, maîtres de l'autre partie de Saint-Domingue, entamaient la lutte contre les Français. Des renforts de troupes dont faisait partie le 2e bataillon de la Charente avaient été destinés à y rétablir l'ordre, et furent ensuite occupés à repousser les troupes de l'Espagne. Les volontaires du 2e bataillon, partis de Château-Thierry au commencement de mai 1792, arrivèrent à la Rochelle le 26 de ce mois (3). Ils y séjournèrent

(1) Etat de situation des armées, ans V, VI, VII. — Arch. de la Char. non cl.
(2) Lettres div. du Directoire.
(3) Arrêté du Directoire, 12 mai 92. Arch., p. non clas.

quelque temps pour attendre les 180 hommes nécessaires pour les porter à l'effectif de 800 (1) : le départ de ces recrues eut lieu du 15 au 20 juin ; elles se rendirent à la Rochelle en faisant étape à Beauvais-sous-Matha, Saint-Jean-d'Angély et Surgères (2). Le bataillon dut encore attendre l'arrivée de la compagnie d'artillerie qui devait le rejoindre ; cette compagnie ne fut formée que le 12 août 1792 à Angoulême, et ne dut se rendre à la Rochelle que vers le 20 août (3). C'est seulement vers la fin de ce mois que le 2e bataillon de la Charente s'embarqua pour l'Amérique : le 17 septembre, il débarquait au Port-de-Paix (Port-au-Prince), dans l'île de Saint-Domingue ; c'est là qu'il devait périr presque tout entier. Le contrôle dressé par le quartier-maître Deschamps le 1er frimaire an IV, et que nous avons découvert aux archives de la Charente, donne les détails les plus précis sur le sort lamentable des volontaires. Dès le début, la fièvre jaune enlevait presque tout l'état-major du bataillon ; le 10 novembre, elle emporta le lieutenant-colonel Pasquier, au camp de la Marmelade ; le 4 novembre, le lieutenant-colonel en second Monteil, au Port-Margot; le 12, l'adjudant-major Tiffon. La moitié du 2e bataillon de la Charente périt de cette terrible maladie, ou de misère, dans le courant des années 1792, 1793 et 1794, dans les campements malsains du Cap et de la Marmelade ou dans les hôpitaux du Port-de-Paix. Ceux que la fièvre épargna ne furent guère plus heureux que leurs compagnons : un certain nombre de soldats malades, et parmi eux le chirurgien-major Fazy, s'embarquèrent sur la frégate *la Fine* pour se rendre en France : ils disparurent

(1) Lettre du Directoire, le 18 juin 1792. *Ibid.*
(2) Etat de route, 20 juin 1792. — Arch. non cl.
(3) Reg. Etat de form. des comp. d'artillerie. Arch. non cl.

tous avec le vaisseau qui les portait, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre (États-Unis), le 4 octobre 1793. D'autres furent pris par les Espagnols et allèrent mourir de leurs blessures à la Guayra, sur le continent américain, ou bien furent entassés à bord des navires qui les transportèrent en Europe ; peu survécurent à leur captivité. Les plus heureux devaient mourir sous le feu de l'ennemi, aux combats du Morne-Rouge (30 avril 1793), de la Grande-Rivière (1er janvier), du camp Noguès (30 juin), du Grand-Boucan (15 août), du bassin Cayman (10 août), du Borgne (17 septembre), de la Coupe de Limber (30 novembre), du camp Charron (10 décembre 1793), contre les Espagnols. Aussi en 1795, le 2e bataillon de la Charente était-il presque anéanti. La compagnie des grenadiers, qui comptait 61 hommes en septembre 1792, en avait perdu 51, dont 48 morts et 3 prisonniers, et parmi eux tous ses officiers ; il ne lui restait plus que 11 hommes. La 1re compagnie de fusiliers n'en avait plus que 11 ; ses pertes étaient de 41 morts et 7 prisonniers ; son capitaine, Sallée, avait été nommé lieutenant-colonel en second du bataillon. Dans la 2e compagnie, sur 66 hommes d'effectif, il y avait eu 41 morts et 16 prisonniers ; 7 hommes seuls restaient. La 3e compagnie n'avait plus que 6 hommes présents sur un effectif de 66 ; le reste était mort ou pris. La 4e, dont le capitaine Pacot était devenu en 1795 lieutenant-colonel en 1er, n'avait plus sur 66 hommes que 4 présents ; la 5e compagnie, 7 présents sur 64, la 6e de même, la septième 12 sur 63, la 8e 6 sur 63, et la compagnie de canonniers, 8 sur 63. Le bataillon comptait, en 1792, 10 capitaines ; en 1795, 4 étaient morts, 1 était parti sans congé, 5 vivaient encore. A son arrivée à Saint-Domingue, le 2e bataillon se composait de 644 hommes ; le 1er frimaire an IV, 436 étaient morts, 99 prisonniers de guerre, 10 absents avec congé,

10 partis sans congé, 4 avaient été expulsés, 4 congédiés, 4 passés en d'autres corps. Enfin il faut remarquer, à l'honneur des volontaires de la Charente, que, malgré les misères de toute nature qu'ils avaient supportées, deux hommes seulement avaient déserté. Cinq femmes avaient eu le courage de suivre leurs maris en Amérique, trois avaient péri; deux survivaient. Le 2e bataillon de la Charente était tellement réduit qu'il ne comptait plus que 75 hommes (1); il avait largement payé sa dette à la France; depuis il disparut. En 1796, il n'était pas amalgamé, et ses débris furent probablement réunis à ceux des autres troupes envoyées en Amérique (2).

La mort empêcha les volontaires du 2e bataillon de donner leur mesure. Ceux du 1er bataillon, plus heureux, fournirent à la France un grand nombre de généraux ou de soldats distingués. On a remarqué, non sans raison, que des bataillons de 1791 étaient sortis les plus illustres chefs militaires de la Révolution et de l'Empire ; on a pu dresser une longue liste de ceux d'entre eux dont la renommée a été le plus éclatante. Cette liste pourrait être aisément allongée si on y joignait les noms de tous les officiers de mérite qui, sans se placer au premier rang, se distinguèrent dans les nombreux combats de cette période (3). Le 1er bataillon de la Charente à lui seul donna six généraux: Leschelle, Pinoteau, Villemalet, Rochette-Pluzet, Laroche, Lacroix; un colonel, Ducouret, et plusieurs officiers dont la bravoure est restée légendaire dans les armées du temps. L'un des généraux

(1) Contrôle et historique du 2e bat. de la Charente par le q.-maître Deschamps, dressé à Port-de-Paix, le 1er frimaire an IV. — Archives de la Char., non cl.

(2) Etats des ans V, VI, VII, emplacement des armées de la République.

(3) A. Chuquet, L'Inv. prussienne, p. 71 et suiv. A. Sorel, L'Europe et la Révolution, tome II, ad fin.

de la période révolutionnaire, Leschelle, sortit des rangs des volontaires de la Charente ; c'est le seul qui ne justifia pas son élévation par ses mérites. Jean Léchelle ou Leschelle était né à Puyréaux (aujourd'hui commune du canton de Mansle, arrondissement de Ruffec), le 2 avril 1760. Son père, François Leschelle, était marchand dans ce bourg qui relevait alors de la duché-pairie de la Rochefoucauld (1). Jean Leschelle s'engagea à quatorze ans dans le régiment de Rouergue, où il servit avec un de ses frères pendant dix ans (1778-1788). Au moment où éclata la Révolution, il avait quitté l'armée et exerçait la profession de maître d'armes à Saintes. En 1791, à l'âge de trente-un ans, il s'engagea comme volontaire dans le 1er bataillon de la Charente : soit qu'une certaine faconde, dont il donna plus tard des preuves dans les clubs et sociétés populaires de 1793, lui eût attiré la confiance de ses compagnons, soit qu'on le crût capable de mieux commander parce qu'il avait jadis servi, on le choisit comme lieutenant-colonel en 1er du bataillon (novembre 1791). C'était, à ce qu'il semble, un homme de peu de caractère, vaniteux, faible, borné, infatué de sa personne, et qui fut enivré de son élévation rapide. Il se laissa entraîner dans les clubs, figura bientôt parmi les partisans les plus ardents des Jacobins, et surtout fut puissamment secondé par son compatriote, le célèbre conventionnel Dubois de Bellegarde, député de la Charente. Après la campagne de Belgique et le siège de Valenciennes, il fut nommé général de brigade et envoyé à l'armée des Côtes

(1) Acte de naissance de Leschelle extrait des registres paroissiaux de Puyréaux : « Le 2 avril 1760, est né et baptisé Jean Leschelle, fils naturel et légitime de François Leschelle, marchand, et de Renée Moreaux, ses père et mère, habitant le bourg de Puyréaux. Ont été parrains Jean Garneau, laboureur, et Marie-Anne-Elisabeth Paupart. Fait en présence de Antoine Dupuit. Ils ont déclaré ne savoir signer, de ce requis. Signé : Leschelle et Lemercier, curé. »

de la Rochelle. Il arriva avec Bellegarde le 9 septembre à Fontenay-le-Peuple (le-Comte), après avoir passé à Angoulême. Le 1er jour de ce mois, il passa dans cette dernière ville une revue de la garde nationale, et il y prononça un discours empreint « des sentiments du plus pur civisme » (1). Son arrivée à Fontenay suffit, à en croire son ami, pour faire renaître la confiance dans l'armée battue à Chantonnay ; il harangue les soldats, « et ils demandent tous d'une seule voix à retourner à l'ennemi » (2). Dès le début, il se vante d'avoir mis en déroute les « brigands » vendéens; son aspect a suffi pour « remplir de joie les Mayençais, et répandre la terreur « parmi les aristocrates » (3). Le 17 septembre, il annonce lui-même au Directoire de la Charente ses victoires ; il a pris Tiffauges, Mortagne, vaincu les « brigands » à Chollet, et il se prépare à les anéantir (4). On avait fait à ce général médiocre une réputation telle que le malheureux Leschelle finit par se croire un foudre de guerre. C'était à lui que l'on faisait remonter l'honneur d'avoir empêché une descente des Anglais, et d'avoir rejeté les Vendéens sur les bords de la Loire ; les Mayençais et leur vaillant chef Kleber, auteurs véritables de la victoire, étaient éclipsés par cette renommée factice. Le civisme de Leschelle, l'appui que lui prêta Bellegarde, ses harangues de clubiste vantard firent illusion à tel point aux commissaires de la Convention Prieur (de la Marne) et Heintz, qu'ils le nommèrent général de division et commandant en chef de l'armée de Vendée, en remplacement de Canclaux (5). Ce fut pour son malheur : son

(1) Reg. 240, f° 131, compte rendu de la revue du 1er sept.
(2) Lettre de Bellegarde au Direct. de la Charente, 9 sept. 93. Arch. non cl.
(3) Lettre du commissaire Moutaxier, 10 sept. *Ibid.*
(4) Lettres de Leschelle et Bellegarde, 17 sept.
(5) Crétineau-Joly, Hist. de la Vendée milit. I, 243-245.

inexpérience militaire, son ignorance, son incapacité et sa présomption éclatèrent alors à tous les yeux. Les Mayençais s'indignèrent d'avoir à leur tête un chef qui ignorait les règles les plus élémentaires de la stratégie, si l'on en croit une tradition peut-être exagérée (1). Les exactions qu'il commit et la férocité dont il fit preuve achevèrent de le discréditer (2). « L'homme du peuple », comme l'appelaient Prieur et Heintz, fit perdre par ses mauvaises dispositions la bataille d'Entrames, et ne trouva rien de mieux que d'en rejeter la responsabilité sur la lâcheté de Chalbos. Mais Kleber dans son rapport l'accabla. « Son ordre », y disait-il, « était marqué au coin de la plus crasse ignorance » ; et toute l'armée refusa d'obéir à un général qu'elle traitait de « jean-f..... », suivant l'expression énergique des Mayençais (3). Alors le conventionnel Merlin de Thionville le força à donner sa démission. Leschelle se retira à Nantes ; il y mourut peu après, mais non, comme le dit la table du *Moniteur*, empoisonné. « Il est mort de chagrin presque dans mes bras », écrit Carrier à la Convention, au milieu du mois de février 1794 (4).

La carrière des autres généraux sortis des rangs du 1er bataillon de la Charente ne fut pas aussi facile, et n'eut pas non plus cette fâcheuse célébrité. L'un, Pinoteau, avait débuté dès 1791 comme capitaine de volontaires. Pierre-Armand Pinoteau était né à Ruffec le 6 septembre 1769. Son père, Charles-Jean Pinoteau, était notaire royal et procureur fiscal du marquisat de

(1) Crétineau Joly, *ibid.*, p. 249.
(2) Wallon, Les Représentants en mission dans l'Ouest, 1889, en donne les preuves.
(3) Crétineau-Joly, I, 296, 301.
(4) Lettre de Carrier lue dans la séance du 3 ventôse an II. Moniteur, XIX, 588.

Ruffec, qui appartenait au comte de Broglie (1); c'était un des notables de cette petite ville, et il figure en 1789 parmi les délégués qui furent chargés de la rédaction du cahier de doléances (2); il mourut sous l'Empire, juge au tribunal de Ruffec. Son fils Armand, le plus jeune de ses enfants, après de bonnes études, se destinait à être contrôleur (receveur de l'enregistrement), lorsque en 1791 la Constituante fit appel aux volontaires. Il s'engagea aussitôt dans le 1er bataillon de la Charente, et le 17 octobre il y fut même élu capitaine de la compagnie des grenadiers. Après avoir pris part à la campagne de Belgique (1792-93), Pinoteau assiste au siège de Valenciennes, et accompagne Leschelle comme aide de camp en Vendée (22 août 1793). Au combat de Mortagne, il se distingue en dégageant la division Beaupuy, enveloppée par les Vendéens (3); il sauve la vie à un lieutenant du 24e bataillon de la Charente qui, jeté dans un fossé plein d'eau et grièvement blessé, allait périr; il l'enlève sur son cheval, le conduit à l'ambulance et revient au combat (4). Il est ensuite, après avoir combattu dans la grande guerre des Vendéens, rappelé à Ruffec avec le titre de commissaire ou agent secondaire pour y organiser les jeunes gens de la réquisition (1794). Ayant formé le bataillon de réquisition de Ruffec, il le conduit avec le titre de chef provisoire à l'armée du Rhin à Strasbourg, et il y reçoit, le 6 février 1795, le titre d'adju-

(1) Acte de naissance extr. des reg. parois. de Ruffec : « Le 6e de septembre 1769 est né et le lendemain a été baptisé par moi, vicaire soussigné, Pierre-Armand Pinoteau, fils sorti de légitime mariage de Charles-Jean Pinoteau, notaire et procureur à Ruffec, et de Catherine Cante. Parrain, Gréau, procureur; marraine, J. Rippe. Decault, vicaire. »

(2) Cahier de Ruffec, aux Arch. municipales d'Angoulême.

(3) Ch. Gigon, Notice sur Pinoteau. Bulletin de la Soc. arch. de la Charente, IVe série, tome Ier, p. 111, 156.

(4) Lettre du gén. Beaupuy, citée dans Gigon, 3 prairial an IV.

dant général chef de bataillon sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr (1). L'année suivante, il est nommé chef de brigade; un certificat de Desaix atteste le zèle dont il fit preuve dans la retraite de cette année de la Pfrimm sur Landau. Il était alors attaché à la 9e division de l'armée du Rhin-et-Moselle. A l'investissement de Mayence en janvier 1795, sous les ordres de Michaud, il taille en pièces, dans le village de Wantzenau, un détachement de manteaux rouges croates, soldats cruels et barbares, qui, assaillis à la baïonnette, sont tous tués ou blessés. Lors de la trahison de Pichegru, les lignes de Mayence sont attaquées par Clerfayt. Pinoteau, seul officier supérieur de la division Courtot présent à cette attaque, prend le commandement de la division, lutte pied à pied contre les Autrichiens, et ramène ses soldats au poste assigné. Après la perte des lignes de Mayence, il se signale encore à l'arrière-garde de la division Desaix, sauve son régiment, égaré sur la Pfrimm, par une marche de nuit rapide. Le général Desaix embrasse le jeune adjudant général devant l'armée et lui adresse une lettre de félicitations. Pinoteau couronne cette campagne en enlevant sur la frontière d'Alsace plusieurs détachements de cavalerie ennemie. A l'époque de la réorganisation des troupes (1795), il est réformé sans traitement le 21 avril 1796, et admis au traitement de réforme le 7 novembre 1797, soit parce qu'il était un des plus jeunes adjudants généraux de l'armée, soit à cause d'un duel qu'il avait eu avec un commissaire de la Convention, soit enfin par suite d'inimitiés personnelles. Il ne fut rappelé à l'activité que le 7 novembre 1799, avec le grade de chef de bataillon de la 82e demi-brigade en garnison à Rennes. Il montre des qualités de fermeté et d'activité

(1) Certificat de Gouvion, 29 floréal an IV. *Ibid.*

en réprimant les déprédations et les assassinats des chouans qui terrorisaient l'Ille-et-Vilaine, et principalement l'arrondissement de Fougères, et il mérite les éloges du ministre de la guerre Schérer et du général de division Lespinasse, commandant l'artillerie de l'armée d'Angleterre. Son ami Bernadotte, alors conseiller d'Etat lui fait remettre, en signe d'amitié, un sabre d'honneur. En 1801, Pinoteau va former à Tours trois bataillons de grenadiers, qui furent employés en Bretagne, et devient chef de la 82e demi-brigade. Il avait alors 32 ans, beaucoup d'instruction, et une réputation méritée de bravoure, lorsqu'un événement imprévu vint arrêter son avancement. Il commandait à Rennes la 82e demi-brigade sous les ordres de Bernadotte, dont il partageait sans doute les opinions républicaines : on répandit un moment le bruit d'une conspiration militaire qui devait avoir pour objet le renversement du premier consul Bonaparte, et où Pinoteau aurait commandé l'avant-garde de l'armée de Bernadotte. Ce qui avait donné lieu à ces suppositions, c'étaient, suivant l'expression du préfet Mounier (1), « les propos très dangereux de beaucoup d'officiers » placés sous les ordres du colonel de la 82e demi-brigade. Ce qui aggrava encore la situation de Pinoteau, c'est qu'avec Bernadotte et beaucoup d'officiers de son armée il refusa d'adhérer au plébiscite qui sanctionnait le Consulat à vie. Ce républicanisme convaincu déplut à Bonaparte : un certain nombre d'officiers du régiment, soit par ambition, soit par rancune, soit par dévouement au premier consul, signèrent une protestation où ils dénonçaient Pinoteau comme ennemi du gouvernement (1802). On arrêta alors à Paris Marbeau, aide de camp de Bernadotte, porteur, disait-on, de proclamations insurrectionnelles. Le préfet d'Ille

(1) Lettre à Pinoteau, 21 fructidor an XII, dans Gigon, p. 120.

et-Vilaine, le célèbre Mounier, ancien constituant, fit saisir à Rennes, avec le concours du 79e de ligne, Simon, chef d'état-major de Bernadotte, et le colonel Pinoteau, qui fut enfermé à Paris, à la tour du Temple. Bernadotte n'échappa que grâce à sa parenté avec Joseph Bonaparte (1). Pinoteau se défendit toujours d'avoir trempé dans une conspiration contre Bonaparte (2) : il ne s'agissait probablement, dans toute cette affaire, que de vagues projets, et surtout de propos plus imprudents que sérieux. Il n'en fut pas moins destitué, et, pendant cinq ans, mis en surveillance. Mais, le 31 octobre 1808, au moment où Napoléon passait à Ruffec pour se rendre en Espagne, Pinoteau commandait la garde nationale de cette ville postée auprès de la voiture impériale. La femme du général de cavalerie Espagne, l'un des héros d'Essling, qui habitait Ruffec, désigne l'ancien chef de la 82e demi-brigade à l'empereur. Quatre jours après, Pinoteau est mandé au quartier impérial et arrive en décembre à Madrid. On lui donne en janvier 1809 le poste de chef d'état-major de la division Heudelet, qui faisait partie du 2e corps sous les ordres de Soult. Avec cette division, il prend part à la 2e expédition de Portugal, assiste, en mars 1809, à la bataille de Oporto, à la retraite de l'armée du duc de Dalmatie, aux combats entre Badajoz et Ciudad-Rodrigo. En septembre 1810, le colonel Pinoteau, avec la même division sous les ordres de Reynier et de Masséna, figure dans la 3e campagne de Portugal ; et au combat sanglant de Busaco, il est blessé au sein gauche par une balle anglaise, en conduisant ses fantassins à l'assaut des hauteurs. Bientôt remis, il commande les avant-postes de sa division à Villafranca sur le Tage,

(1) Sarrans, Hist. de Bernadotte, tome Ier, p. 43.
(2) Note de Pinoteau écrite en 1819, citée par Gigon, p. 123, 124.

et, lors de la désastreuse retraite de Masséna, il a un cheval tué sous lui, au combat de Sabugal (30 avril 1810); le 5 mai, à la bataille de Fuente-de-Oñoro, il commande une brigade de la division Heudelet, et plus tard à Barba del Puerco, il attend et secourt la garnison qui, sous les ordres de Brenier, venait d'évacuer Alméida et d'échapper à l'ennemi par un des plus beaux traits d'audace de l'histoire militaire. Pinoteau reçut bientôt la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 7 mai, et le 6 août il était promu général de brigade, digne récompense de ses services. On le voit alors, sous les ordres de Marmont, diriger une des brigades qui coopèrent à la délivrance de la garnison de Badajoz (juin 1811) : on lui confie, en avril 1812, le blocus de Ciudad-Rodrigo enlevé par les Anglais. Le 22 juillet 1812, il prend part à la bataille de Salamanque, et il y est blessé, en combattant vaillamment à la tête de sa brigade. Jeté à bas de son cheval, il est sur le point de périr, lorsque la cavalerie anglaise est cernée et exterminée par le 65e de ligne. Reformant sa brigade, Pinoteau dirige alors un feu terrible sur les Anglais ; le 65e et le 17e régiment luttent jusqu'à la nuit. Le général Clauzel, successeur de Marmont, donne l'ordre de la retraite, pendant laquelle la 6e division, dont le général Ferrey a été tué, est confiée à Pinoteau, et couvre jusqu'à l'Ebre la retraite de l'armée. En octobre 1812, Souham force Wellington à se replier. La division Pinoteau se fait remarquer en livrant des combats incessants à l'arrière-garde anglaise, à laquelle elle enlève toutes ses provisions et ses bagages au pont de Cabezon, près de Valladolid. En décembre, la même division occupe la ville et la province de Médina del Campo, où elle poursuit les guérillas, et lorsque Pinoteau quitte son gouvernement, en avril 1813, les municipalités lui envoient une adresse pour le remercier

de la modération qu'il avait montrée : on lui offre un riche présent qu'il refuse, exemple de désintéressement alors assez rare parmi les généraux français. Pendant l'hiver de 1813, il prend le commandement de la 1re brigade de la division Maucune (armée de Portugal), et dans la retraite de l'armée vers l'Ebre, sur la route de Burgos au village de Villa-Guttiérez (12 juin), il protège avec une remarquable fermeté le passage des troupes françaises, en refoulant avec perte cinq régiments de cavalerie anglaise. Peu après, le 18 juin, dans les gorges de Frias près de l'Ebre, l'armée est tournée par l'ennemi. Pinoteau avec la 17e légère, par une charge irrésistible, culbute les Anglo-Espagnols et ouvre un passage à sa brigade ; il reçoit plusieurs balles dans ses habits, et voit tomber auprès de lui un de ses aides de camp. Il rentre en France après mille fatigues, en ramenant un convoi dont on lui a confié l'escorte. Puis, il marche, sous les ordres de Soult, au secours de Saint-Sébastien assiégé; le 31 août il assiste au combat du mont Saint-Martial, près de la Bidassoa ; et sa brigade, chargée d'attaquer par des sentiers impraticables la position centrale des Anglais, est repoussée avec d'énormes pertes. Aux reproches de Soult, qui rejetait cet échec sur ce que le mouvement n'avait pas eu lieu en colonne serrée, Pinoteau répondit hardiment : « Personne n'aurait pu marcher en colonne, quand même on aurait eu un régiment de maréchaux ! » réponse hardie, dont le maréchal sut ne pas garder rancune. La brigade Pinoteau montra d'ailleurs qu'elle n'avait point démérité, en combattant avec bravoure aux batailles de la Nive et de la Nivelle. Le 20 janvier 1814, avec la division Leval dont elle faisait partie, cette brigade se rendait à Paris. Le 15 février, elle assistait au second combat de Montmirail, et Pinoteau, avec le 130e de ligne et le 10e léger, poursuivit les Prussiens jusqu'à Etoges. Le

27, sous les ordres d'Oudinot, la division Leval est engagée dans le terrible combat de Bar-sur-Aube contre les Autrichiens ; la brigade Pinoteau, formée en carrés, reste impassible sous la mitraille et les charges de cavalerie : son chef est renversé par un coup de feu à la jambe droite; son aide de camp, le capitaine Mimaud (de Ruffec), tombe mortellement blessé, et le frère de Mimaud, maréchal de logis de dragons, est tué raide. Le 12 mars suivant, Pinoteau était nommé officier de la Légion d'honneur. Il n'était pas encore rétabli de sa blessure, lors de la chute de Napoléon. Le 24 mai 1814, il recevait le commandement de la subdivision de la Dordogne, maintenait l'ordre à Périgueux, apaisait une révolte du 44ᵉ, et était nommé le 24 septembre chevalier de Saint-Louis. Aux Cent Jours, maintenu à son poste, il est élevé à la dignité de baron de l'Empire (28 avril 1815). Disgracié à la seconde Restauration, interné à la Rochelle en 1816, il n'est rappelé à l'activité qu'en 1830 (6 août), comme commandant la subdivision de la Charente-Inférieure à la Rochelle, sauve le général Despinois qui allait périr victime d'une émeute à Rochefort, pacifie la Loire-Inférieure, est nommé commandeur de la Légion d'honneur (1832), et meurt à Ruffec le 24 mai 1834, comme le dit son inscription tumulaire : « après 43 ans de gloire ».

Le général François Laroche sortait, de même que Pinoteau, des rangs du 1ᵉʳ bataillon de la Charente ; comme lui, il était né à Ruffec, le 5 janvier 1775 (1). Son père y exerçait la profession d'huissier royal, avec laquelle il

(1) Acte de naissance extrait des registres paroissiaux : Le cinquième jour de janvier, a été baptisé par moi, vicaire soussigné, François, sorti du légitime mariage du sieur François Laroche, huissier royal, et de demoiselle Madeleine Demondion. Parrain, François Carmignac-Descombes ; marraine, Marie-Anne Demondion. Decault, signé.

cumulait, suivant d'autres renseignements, celle d'hôtelier. Il possédait une certaine aisance, et le fit instruire dans sa ville natale. En 1791, François Laroche, à peine âgé de 16 ans, s'enrôle comme volontaire, et est élu, par ses camarades du 1er bataillon, sous-lieutenant dans la compagnie des grenadiers. De belle taille, bon cavalier, il ne tarda pas à abandonner l'infanterie pour passer avec le même grade, le 25 février 1792, au 16e régiment de cavalerie, devenu plus tard le 25e dragons, et il prit part à la campagne de l'Argonne et au combat de Valmy. Lieutenant au même régiment (1er avril 1793), capitaine le 24 pluviôse an II (12 février 1794), il se signale à l'armée du Nord sous les ordres de Pichegru (1). Le 28 germinal (17 mars 1794), dans une reconnaissance à Etreux, il exécute avec son escadron une charge où il prend deux pièces de canon et met en déroute un régiment de cavalerie autrichienne. Cet action d'éclat lui vaut d'être porté à l'ordre du jour de l'armée. Il passe ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse, et assiste à la bataille de Fleurus, ainsi qu'aux campagnes de Jourdan. Il est réformé et mis à la suite le 16 nivôse an VI (janvier 1798), et se retire à Ruffec. Mais il ne tarde pas à rentrer au service dans le même régiment (au 25e dragons) le 1er floréal an VII (20 avril 1799), à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau. Le 11 frimaire an IX (1er décembre 1800), en avant de Neckargemünd, il accomplit encore une action d'éclat : aidé de quelques dragons, il délivre une compagnie de grenadiers prisonnière des Autrichiens. Sa réputation de bravoure lui vaut d'être compris parmi les membres de la Légion d'honneur le 19 décembre 1803 (26 frimaire an XII), et peu après, dans

(1) Ch. Gigon, Notice sur Laroche. Bulletin de la Soc. histor. de la Charente, IVe série, p. 62 et suiv. — Fastes de la Légion d'honneur, V, 116. — Victoires et conquêtes, ancien. édit., tome 36, p. 45.

la fameuse campagne de 1805, il est nommé capitaine des grenadiers à cheval de la garde impériale, un des corps d'élite de la Grande Armée (5 septembre 1805 — 18 fructidor an XIII). Il se distingue à la bataille d'Austerlitz (2 décembre), est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur le 14 mars 1806, et devient major du 1er régiment de carabiniers, où il accomplit le reste de sa carrière (21 août 1806). Après la campagne de 1806-1807, où il assiste aux batailles d'Iéna et d'Eylau, il est nommé colonel du 1er carabiniers (14 mai 1807) et baron de l'Empire. Il est blessé d'un coup de sabre sur la tête au combat de Ratisbonne (23 avril 1809), a un cheval tué sous lui à Wagram. Le courage et le dévouement du 1er carabiniers lui coûtèrent des pertes considérables dans cette bataille; mais Napoléon, le lendemain, lui décerne l'éloge classique en disant au colonel, qu'il connaissait personnellement : « Laroche, je suis content des tiens » (1). Après la paix de Vienne, le 1er carabiniers revient à Lunéville, où il fait escorte en 1810 à l'impératrice Marie-Louise, et son colonel assiste aux fêtes du mariage impérial. En 1812, ce régiment fait la campagne de Russie. Laroche et ses soldats appartiennent au corps de cavalerie de réserve sous les ordres de Montbrun (2e corps, division Defrance). A la bataille de la Moskowa ou de Borodino, le 7 septembre, trois fois cette admirable cavalerie, conduite par Montbrun, puis par Caulaincourt, se précipite sur la grande redoute, où elle fauche l'infanterie russe. Laroche, au moment où il reforme son régiment, est atteint de deux biscaïens, l'un à la tête, l'autre à la poitrine ; mais, malgré sa blessure, couvert de sang, l'armure brisée, il a encore la force de charger avec ses soldats. Le 1er carabiniers est ensuite à

(1) Gigon, *op. cit.*, p. 72.]

l'avant-garde, envoyé à la poursuite des Russes. Laroche, remis de sa blessure, participe au combat de Mojaïsk et entre le 14 septembre 1812 à Moscou. Puis, sous les ordres de Murat, lancé à la recherche de l'armée de Kutusof, il assiste au combat de Vinkowo (18 octobre). Murat, enveloppé par des forces ennemies triples des siennes, fait charger les carabiniers de Laroche qu'il veut conduire lui-même, armé d'une simple cravache ; cinq fois ces braves gens percent et précipitent dans les ravins la cavalerie d'Orloff et les chasseurs de Bennigsen ; un Charentais, G. Chaloupin, maréchal des logis chef au 1er carabiniers, tombe aux côtés de Laroche dans cette sanglante mêlée. Pendant la désastreuse retraite, le 1er carabiniers disparaît peu à peu. A Smolensk, Laroche et quelques soldats seuls pouvaient se tenir à cheval ; à la tête d'un bataillon formé d'officiers, trois jours il lutte sous les ordres de Ney, à Krasnoé, contre les Russes. Les 26, 27 et 28 décembre, il défend avec le maréchal Victor les gués de Studzianka sur la Bérézina et s'échappe à la nage sur son cheval, suivi de son jeune frère, et de deux de ses compatriotes, Thorel et Lompré (de Ruffec). Rentré en France après cet épouvantable désastre, il refait son régiment à Lunéville, et un décret du 28 septembre 1813 le nomme général de brigade. Il est chargé d'aller à Hanovre chercher à recruter de nouveaux corps de cavalerie, trouve cette ville au pouvoir de l'ennemi, et reçoit l'ordre, après la bataille de Leipzig, de couvrir la retraite des Français sur le Mein. Il se porte à Hanau avec un milier d'hommes, en chasse les Bavarois, disperse, le 23 octobre, un corps de partisans, mais est forcé le 27 d'évacuer la ville devant l'attaque de l'armée bavaroise presque entière. Il se replie vers Francfort, soutient à Perkeims un combat heureux, détruit les ponts de la Nidda; mais sa petite troupe se disperse, et à son arrivée

à Mayence, il n'a plus avec lui que 60 cavaliers. On lui confie en 1814 la mission de remonter la cavalerie. A la première Restauration, le général baron Laroche commande le département de la Charente (23 juillet 1814) et reçoit la croix de Saint-Louis. — Aux Cent Jours, sur l'ordre de Napoléon, il envoie à Bordeaux les bataillons de garde-nationale mobile de la Charente, chargés, sous les ordres de Clauzel, de maintenir les Bordelais dans l'obéissance. Il est élu député à la Chambre de 1815 par l'arrondissement d'Angoulême, et est employé en octobre par la seconde Restauration au licenciement des corps de cavalerie à la Rochelle, Saintes et Auch. Le 1er février 1816, il était mis en non-activité, et interné à Beauvais dans l'Oise. Le 1er avril 1820, mis en disponibilité, il obtenait de revenir à Ruffec, où ce brillant soldat mourut le 23 février 1823, à peine âgé de 48 ans. Son nom, gravé à la face intérieure de l'arc de triomphe de l'Etoile (massif nord), avec celui de Valteaux d'Hiersac, y figure avec honneur parmi ceux des 640 officiers généraux qui y représentent la période la plus brillante de notre histoire militaire.

Un autre Charentais, le général Lacroix, était parti, comme Laroche, avec les volontaires de 1791, et comme lui parvint aux grades supérieurs de l'armée. Mathieu Lacroix était né à la Rochefoucauld le 29 septembre 1761; il avait servi, avant la Révolution, comme soldat dans le régiment de Lyonnais-Infanterie (28e régiment en 1791), et avait fait la campagne d'Amérique (1781); il assista aux sièges de Port-Mahon et de Gibraltar (1782); il était parvenu aux grades de caporal (15 sept. 1784), puis de sergent (1er juin 1785). Les lois sur l'avancement lui fermaient l'accès d'une situation plus élevée: il quitta l'armée avec un congé absolu le 1er janvier 1789. Il s'enrôle de nouveau en 1791 dans le 1er bataillon de la Charente,

et est élu capitaine de la 6e compagnie des fusiliers (1) (17 octobre 1791). Il prend part aux campagnes de l'armée du Nord en Belgique (1792-93), aux sièges de Valenciennes et de Lyon (1793) ; il est nommé commandant du bataillon le 11 brumaire an II (novembre 1793). Lacroix figure en 1794 à l'armée des Alpes, au quartier général de Nice (2). Dès lors, il participe aux campagnes de l'armée d'Italie, est fait prisonnier au combat de La Corona (11 thermidor an IV), blessé d'un coup de feu à la poitrine à la bataille de Rivoli (29 nivôse), et obtient la confirmation de son grade lors de l'embrigadement du bataillon (1er nivôse an V). Il fait la campagne d'Egypte, assiste au combat de Chébreiss, où il reçoit deux coups de feu au pied gauche (13 nivôse an VIII), à la bataille des Pyramides, aux combats en avant d'Alexandrie, et il y est atteint de deux autres coups de feu à la tête (30 ventôse an IX — mars 1800). Il est promu, peu après, au grade de chef de brigade à la suite de la 4e demi-brigade d'infanterie légère (8 germinal — mars 1800) et commande la province de Bahirieh (Egypte). Il rentre en France après la capitulation d'Alexandrie, est confirmé dans son grade à la 86e demi-brigade de ligne (86e de ligne) (19 messidor an X — juillet 1801), fait partie de l'expédition de Saint-Domingue (an X à XII), est nommé officier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), et revenu en France, après avoir tenu garnison à Bayonne, il assiste aux campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne (1805-1807), est envoyé en Espagne (1808) avec le 86e de ligne, et est fait général de brigade et baron en 1811 (6 août, 15 août). Rappelé en France à la fin de cette année, il est employé à la 17e division militaire, et appelé le 13 février 1813 à

(1) Etat du 26 janv. 1793. Arch. non cl.

(2) Lettre au district de la Rochefoucauld, 16 thermidor an 2. — Arch. non cl.

servir dans la 1re division du corps d'observation de l'Elbe, sous les ordres de Lauriston. Napoléon le destitue pour s'être laissé surprendre dans ses cantonnements (26 mai), le réintègre dans son grade, mais pour le mettre bientôt à la retraite (25 sept. 1813). Lacroix, retiré à la Rochefoucauld, nommé chevalier de Saint-Louis, meurt dans sa ville natale le 21 juillet 1822 (1).

Deux autres généraux, dont les états de service sont moins connus, appartenaient encore au 1er bataillon de la Charente. Ce sont Rochette de Pluzet et Villemalet. Rochette de Pluzet descendait d'une famille notable de l'Angoumois. Son oncle, Louis Rochette, écuyer, sieur de Pluzet, était capitaine commandant en 1779 dans le corps des volontaires du maréchal de Tonnerre (2). Son père, Pierre Rochette de Pluzet, avait le titre d'avocat au Parlement. C'est au bourg de Nanteuil-en-Vallée que naquit Louis Rochette de Pluzet en 1767, à ce qu'il semble (3). En 1791, Rochette s'engageait comme volontaire dans le 1er bataillon de la Charente, où il était nommé lieutenant-colonel en second (4). Avec ce bataillon, il fait la campagne de Belgique sous les ordres de Dumouriez ; en 1793, il est parvenu au grade de général de brigade. Son principal titre de gloire fut la défense d'Avesnes (Nord) contre les Autrichiens, qu'il parvint à repousser (5). Une action honorable qu'il y commit fut la cause de sa perte : il secourut un officier autrichien blessé, fait prisonnier. On lui en fit un crime : cet officier était parent du prince de Cobourg, dont le nom avec celui de Pitt était

(1) Fastes de la Légion d'honneur, V, 523.
(2) Minutes de Mallat, notaire à Angoulême, 25 juillet 1779. — Archives dép.
(3) Registres paroissiaux de Nanteuil.
(4) Etat de janvier 1793. Archives.
(5) Lettre du 7 octobre 1793. Moniteur, XVIII, 103.

alors en exécration. Le commandant provisoire de la place d'Avesnes fut emprisonné, sur la dénonciation du conventionnel Duquesnoy, ce moine défroqué qu'Hébert lui-même représentait comme un ivrogne de profession, indigne de toute créance. Rochette était un franc et loyal républicain, il se défendit avec vigueur devant le tribunal révolutionnaire d'Arras (son mémoire imprimé existe encore), et plus tard Guffroy reprocha vivement au proconsul Joseph Lebon la mort de ce vaillant soldat. Il fut exécuté en 1794, et il paraît qu'il mourut au cri de « Vive la République » ! qu'il poussa jusque sous le couteau (1). Il existe des descendants de Rochette dans la commune de Vieux-Ruffec.

La vie du général Villemalet est moins connue encore que celle de Rochette. Il paraît avoir été originaire de Ruffec. C'est avec la Société populaire de cette ville qu'il entretient en 1794 une correspondance assez active (2). En 1791, il part avec le 1er bataillon de la Charente comme capitaine de la 3e compagnie de fusiliers (3), et après avoir participé à la campagne de Belgique, aux sièges de Valenciennes et de Lyon, il se trouve à l'armée des Alpes au commencement de 1794 avec le grade d'adjudant général chef de brigade. Le 14 germinal an II (avril 1794), il se présente à la Société populaire de Ruffec et y « fait le tableau de plusieurs persécutions qu'il a éprouvées de la part des ennemis de la patrie » (4). Ces persécutions ne paraissent pas avoir retardé son avancement : on le trouve en effet général de division en

(1) Guffroy, Les Secrets de J. Lebon et de ses complices, p. 301. — Gigon, Les victimes de la Terreur, 1866, p. 38-39.
(2) Reg. de la Soc. populaire de Ruffec, an II. — Archiv. municip. de Ruffec, communiqué par M. Favreau, insp. primaire.
(3) Etat de janv. 1793. Archiv., non classé.
(4) Reg. de la Soc. pop. de Ruffec, 14 germinal.

1795, et il commande en cette qualité la 2e division de la côte de la Méditerranée et la place de Marseille (1), d'où il envoie à la Société de Ruffec un rapport sur la conspiration de cette ville. Depuis, on n'a pu retrouver aucun renseignement sur ce personnage.

D'autres officiers distingués ont aussi fait honneur au 1er bataillon de la Charente. Parmi eux, Louis Ducouret parvint jusqu'au grade de colonel. Il naquit le 2 octobre 1771 à Luxé (canton d'Aigre, arrondissement de Ruffec), et s'engagea dans la marine de l'Etat (le 1er janvier 1778). En 1791, il entre dans le 1er bataillon de la Charente, est élu lieutenant (17 octobre), et fait les campagnes de 1792 à 1793 dans l'armée du Nord (2). Il était capitaine le 23 février 1793, et le lendemain 24, blessé d'un coup de feu à la poitrine dans l'un des combats livrés en avant d'Aix-la-Chapelle ou de Tongres, il ne quittait le champ de bataille, malgré sa blessure, qu'après la fin de l'engagement. Après les sièges de Valenciennes et de Lyon, on le trouve avec son bataillon à l'armée d'Italie, au quartier général de Nice (3), en 1794: il fait les campagnes de l'an III, IV et V à cette armée, il assiste aux batailles de Lonato, Mantoue, La Corona, Rivoli, est maintenu avec son grade à la 4e demi-brigade légère (an IV), et prend part avec elle à l'expédition d'Egypte et de Syrie. Sa conduite à la bataille des Pyramides lui vaut le grade de chef de bataillon (9 thermidor an VII). « Au siège de Saint-Jean-d'Acre, il se couvre de gloire (4). » A son retour en France après la capitulation d'Alexandrie, il devient major du 7e régiment d'infanterie légère au camp de Brest

(1) *Ibid.* Séance du 18 vendém. an III.
(2) Les Fastes de la Lég. d'honneur, IV, 269, commettent une erreur en le faisant figurer jusqu'en 1795 à l'armée du Nord.
(3) Lettre au district de la Rochefoucauld, 16 thermidor an II.
(4) Fastes, IV, 269.

(brumaire an XII — novembre 1804), et est décoré de la Légion d'honneur (4 germinal an XIII). De 1808 à 1813, il sert dans les campagnes d'Egypte et de Portugal, et parvient au grade de colonel du 3e de ligne (7 septembre 1811). « Il périt glorieusement en combattant à la tête de son régiment sur le champ de bataille d'Irun, lors du passage de la Bidassoa (31 août 1813) (1). »

Un autre volontaire du 1er bataillon de la Charente laissa, comme Ducouret, dans la Grande Armée, la réputation d'une bravoure extraordinaire. Il s'appelait Pierre Delage et était né le 14 octobre 1771 à Feuillade (canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême). Engagé volontaire en 1791 (17 septembre), il ne tarda pas à s'illustrer par son courage : au combat livré devant Maubeuge contre les Autrichiens, le 3 mai 1792, un coup de sabre lui enleva presque la main droite. Il passe néanmoins dans le 17e régiment de chasseurs à cheval (1er novembre), avec lequel il fait la campagne de Belgique, et après le licenciement de ce corps, il entre dans le bataillon ou légion des Ardennes (1er bataillon d'infanterie légère, puis 24e et 16e légère) ; se distingue à l'armée du Rhin, où, au combat de Saverne, il est blessé une deuxième fois à la main droite (18 brumaire an II — novembre 1793). Il est nommé lieutenant à l'armée de la Moselle (28 floréal — 17 mai 1794), et de là est transféré à l'armée de Rhin-et-Moselle. Au passage du Rhin (16 messidor an IV — juillet 1796), sous les ordres de Moreau, Delage saute l'un des premiers dans les retranchements de Kehl, et assiste uxc ampagnes célèbres de 1796 et 1797 en Allemagne. Il renouvelle ses exploits dans l'expédition de Naples (frimaire-nivôse an VII) ; pendant cette expédition, il contribue, le 16 prairial (juin 1798) à la prise d'Ascoli, en

(1) Fastes, IV, 269.

forçant, avec 14 carabiniers seulement, *la portamajore* défendue par 300 Italiens. L'année suivante (an VIII), au siège d'Ancône, il fait mieux encore : dans une sortie, il enlève une redoute que défendaient les Turco-Russes, encloue deux mortiers et cinq pièces de canon, prend 2 drapeaux, et pour cette action d'éclat reçoit sur le champ de bataille le grade de capitaine (19 vendémiaire an VIII — 30 septembre 1798). Quelques jours après, le 27 vendémiaire (18 octobre), « à la tête de sa compagnie, il tombe sur un poste de trente Russes qu'il passe par les armes » ; le 5 brumaire (26 octobre), il surprend et fait prisonnier un autre poste de 50 hommes placé entre le camp turc et les Français. Il couronne la série de ces exploits en repoussant, le 12 brumaire (3 novembre), une colonne de 400 Autrichiens à l'assaut d'une redoute placée à l'est d'Ancône, et pendant l'action il se blesse grièvement en tombant du haut du rempart. Il eut encore la force, après son retour en France, où l'on venait de signer la paix de Lunéville, d'assister à la campagne de Portugal (1802). Ce fut la dernière. Le premier Consul Bonaparte voulut rendre hommage à cette bravoure étonnante. Au moment où Delage était en garnison à Belle-Isle-en-Mer, un décret lui conféra un sabre d'honneur, récompense réservée aux soldats qui s'étaient illustrés par le courage le plus extraordinaire (1) (19 ventôse an XI — mars 1803), et bientôt il recevait la décoration de la Légion d'honneur (25 prairial an XII) au cam de Brest. Il dut prendre sa retraite à cause de ses nombreuses blessures en 1805 (9 fructidor an XIII) et depuis ne put rentrer au service. En 1811 (20 juillet), il comptait revenir à l'armée comme capitaine au 6ᵉ bataillon du 30ᵉ

(1) Le sabre d'honneur a figuré, paraît-il, à l'Exposition d'Angoulême en 1885. Renseignement dû à M. Biais, archiviste de la ville.

régiment à Hambourg. L'état de sa santé l'en empêcha, et il vécut depuis à Angoulême, où il devait mourir le 16 octobre 1842 (1).

Le chef de bataillon Deschamps, contemporain de Delage, eut aussi des états de service très remarquables. Philippe Deschamps, né le 8 septembre 1771 à Aigre, s'engageait en octobre 1791 dans le 1er bataillon de la Charente, avec lequel il se rendit à l'armée du Nord. Il y débuta par une action d'éclat qui décèle un courage et un sang-froid extraordinaires : le 2 mai 1792, au combat de Glisuelle, au moment où son détachement battait en retraite, il attend de pied ferme la charge de la cavalerie autrichienne, tue un uhlan de sa main, saisit son cheval, et, quoique blessé d'un coup de lance à l'épaule droite, continue à combattre et parvient à s'échapper. Il est fait caporal sur le champ de bataille. Un an après, lorsque son bataillon eut évacué la Belgique avec l'armée de Dumouriez, il se trouve en tirailleur dans le bois de Glisuelle (17 mars 1793), lorsqu'il est assailli par trois Autrichiens : les ennemis déchargent leurs fusils sur lui, puis l'attaquent à la baïonnette ; il en tue deux et fait le survivant prisonnier. En l'an II, à l'armée d'Italie, il est nommé sergent (6 germinal), puis sergent-major (11 messidor), reçoit un coup de feu à la jambe droite à l'attaque du Petit-Saint-Bernard (2 brumaire an III — 23 octobre 1794). Il assiste aux campagnes d'Italie, d'Egypte et de Syrie, et aux sièges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre. Sous les murs de cette dernière place, il est chargé par le général Caffarelli d'une reconnaissance périlleuse, pendant laquelle il est blessé de deux coups de feu, l'un au bras droit, l'autre à travers le corps ; il accomplit cependant sa mission

(1) Fastes de la Lég. d'hon. V, 170.

(4 ventôse an VII), qui lui vaut peu après le grade de sous-lieutenant (14 nivôse an VIII). A la bataille de Canope (22 ventôse an IX), pour donner l'exemple à ses soldats et les entraîner, il reste plus d'une demi-heure à quinze pas de distance d'une colonne anglaise dont il essuie le feu et reçoit deux blessures à l'épaule droite et à la cuisse gauche. A son retour en France, un décret lui confère la récompense la plus éclatante du temps, un sabre d'honneur, et il est, comme membre de droit, décoré de la Légion d'honneur (1er vendémiaire an XII), promu lieutenant (1er brumaire) et bientôt officier de l'Ordre (25 prairial). Attaché au 5e corps pendant la campagne d'Autriche (1805), il ne tarde pas à entrer comme lieutenant en premier dans un corps d'élite, celui des chasseurs à pied de la garde impériale (1er mai 1806) ; avec eux il fait les campagnes de Prusse et de Pologne, et il devient capitaine au 3e régiment des voltigeurs de la jeune garde (5 avril 1809) ; il assiste aux campagnes de 1809 et 1812 en Allemagne et en Russie, est nommé chef de bataillon au 9e régiment de voltigeurs (8 avril 1813), et pendant les campagnes de Saxe et de Bohême passe avec son grade au 9e régiment de fusiliers chasseurs ; c'est au milieu de son régiment qu'il meurt le 14 février 1814 (1).

Le lieutenant Grand, autre volontaire de 1791, figure aussi parmi les plus braves soldats de cette période héroïque. Né le 11 juillet 1771 à Chabanais (arrondissement de Confolens), Anet Grand s'engage dans le 1er bataillon de la Charente, avec lequel il fait la campagne de Belgique ; puis il passe dans le 5e bataillon de la formation d'Orléans, devient caporal et sergent (avril-août 93), assiste aux expéditions de Vendée et de Bretagne (1795-96). Incorporé ensuite dans l'armée d'Italie (1796-1800), il se

(1) Fastes, V, 194.

distingue par son courage héroïque à la bataille de Marengo (juin 1800), où, grièvement blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, il ne cesse de se battre, malgré sa blessure, pendant quatre heures. Aussi le voit-on promu sergent-major et sous-lieutenant (2 vendémiaire an IX, 21 nivôse an X); on lui décerne un fusil d'honneur (23 frimaire an X); il est décoré de la Légion d'honneur (1er vendémiaire an XII) et classé dans la 12e cohorte au camp de Montreuil. Après avoir participé aux campagnes d'Autriche et de Prusse (1805-1806), Grand avait été nommé lieutenant (31 mai 1806). Sa carrière se trouva bientôt brusquement arrêtée: il faisait partie du corps de Dupont (1808), fut compris dans la capitulation de Baylen, et eut encore assez de bonheur pour échapper à la mort sur les pontons de Cadix et les rochers de Cabrera. Il ne rentra en France qu'après la chute de Napoléon, le 14 juin 1814, figura encore comme lieutenant à l'armée des Alpes en 1815, et entra en 1816 dans la retraite, d'où il ne devait plus sortir (1).

Bien d'autres volontaires charentais s'illustrèrent sans doute dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Leurs descendants devraient avoir à cœur de révéler les titres d'honneur de ceux sur lesquels le silence s'est fait, bien qu'ils fussent dignes d'échapper à l'oubli. Les brillants faits d'armes de Laroche, de Pinoteau, de Lacroix, de Ducouret, de Delage, de Deschamps et de Grand, suffisent à montrer combien le patriotisme brûlant des volontaires de 1791 contribua à repousser l'étranger en 1793 et à former la brillante génération de la République et de l'Empire. L'obscur dévouement et l'héroïque sacrifice du 2e bataillon de la Charente, qui presque tout entier, sans se plaindre, alla mourir dans les Antilles,

(1) Fastes de la Lég. d'hon. II, 22.

n'est peut-être pas moins digne d'admiration que la destinée plus éclatante du 1er bataillon. La conduite de l'un et de l'autre est une preuve de plus de la juste renommée qui s'attache aux volontaires de 1791, et qu'on a essayé à tort de diminuer en les confondant avec leurs contemporains de 1793 et 1794 qui n'eurent de volontaires que le nom.

LIVRE DEUXIÈME

LES VOLONTAIRES DE 1792.

Les dangers croissants de la France et la formation de la coalition austro-prussienne avaient, bientôt après la formation des bataillons de 1791, rendu nécessaires de nouvelles levées. D'abord, il avait fallu combler les vides de l'armée active ou armée de ligne, désorganisée et amoindrie par l'émigration, l'indiscipline et la désertion. Mais le recrutement fut difficile : les jeunes gens préféraient s'enrôler parmi les volontaires, parce que les conditions de leur engagement étaient bien préférables; exemptés des conditions de taille, ceux-ci pouvaient s'absenter pour affaires urgentes, et se retirer au 1er décembre de chaque année, en prévenant leur capitaine deux mois à l'avance. Enfin ils recevaient une solde de 15 sous par jour, paie relativement élevée pour l'époque et qui équivaudrait à une somme de trois francs. Cependant, sur le rapport de M. de Narbonne, l'Assemblée législative décida, par le décret du 24 janvier 1792, de compléter l'armée de ligne, où il manquait 51,000 hommes, en faisant appel aux militaires retraités et aux engagés volontaires de 18 à 50 ans. Elle leur offrait une prime d'engagement de 80 l. dans l'infanterie et de 150 dans la

cavalerie (1); pour ceux qui avaient déjà servi, un tiers en sus. Les municipalités doivent donner aux engagés un extrait de leur engagement. Le Directoire du district leur délivre, sur présentation de cet extrait, un mandat de moitié du prix, qui est payé par le receveur du district. Un autre mandat, délivré aussi par le Directoire, leur sert à se faire payer l'autre moitié à la caisse du régiment (2). L'Assemblée comptait évidemment sur cet appât pour activer le recrutement de l'armée; mais ses calculs se trouvèrent, dans la plupart des départements, notablement déçus. Celui de la Charente donna cependant un chiffre relativement élevé de recrues : le Directoire n'avait pas perdu de temps pour hâter leur inscription. Dès le 8 février en effet, il prenait un arrêté pour transmettre aux districts et aux municipalités les instructions du ministre et ses propres indications. Le procureur syndic de chaque district était chargé de transmettre la loi aux communes, et les officiers municipaux étaient obligés d'en faire la publication le dimanche. Ceux-ci pouvaient être chargés du recrutement, ou, à leur défaut, des commissaires spéciaux. Un registre d'enrôlement devait être ouvert dans chaque commune, et les engagés recevaient l'ordre du départ huit jours après l'engagement (3). Ces mesures furent couronnées de succès. Au mois de mars, le district d'Angoulême comptait 150 recrues, et celui de la Rochefoucauld 87, ce qui représente pour l'ensemble du département environ 600 hommes (4). Mais, peu après, le 17 juillet, la situation, devenue tout à fait critique, exige un nouvel effort, et un

(1) Chuquet, L'Invas. prussienne, p. 28, 29.

(2) Lettre du min. de l'intérieur au Directoire de la Charente, 7 févr. 1792. Reg. 129.

(3) Reg. 240, f° 104. Arrêté du Direct.

(4) Lettre du Directoire de la Char. 17 mars 1792. — Arch., p. non clas.

décret de la Législative enjoint aux 83 départements de fournir 50.000 soldats destinés à renforcer l'armée de ligne. C'est à ce moment qu'un avis adressé à l'administration de la Charente lui indique le contingent qu'elle a à donner (1): ce contingent est de 400 hommes : ils sont nécessaires pour combler les vides du régiment de Conti, alors en garnison à Calais (2), et où il manque 704 hommes. Les bataillons de 1791 et l'armée régulière, même complétée, ne suffisaient pas encore à garantir la France des atteintes de la coalition. L'Assemblée législative, après avoir déclaré la guerre au « roi de Hongrie », c'est-à-dire en réalité à l'Empereur (20 avril 1792), prend des mesures, de concert avec le ministre, pour avoir de nouveaux volontaires. Dès le 18 avril, Servan, ministre de la guerre, prie le Directoire de la Charente « de donner des ordres pour faciliter l'inscription de ceux des citoyens qui veulent se vouer à la défense de la patrie » (3). Le Directoire annonce aux habitants du département la guerre redoutable dont ils étaient menacés, et fait prévoir les sacrifices qu'on leur demanderait encore. « Frères et amis », disait-il dans cette adresse datée du 14 mai, « le vœu des amis de la liberté, fondé sur les droits imprescriptibles de l'homme, la résistance à l'oppression, vient enfin d'être rempli. La guerre est déclarée : vendredi dernier, le Roi a mis sous les yeux de l'Assemblée nationale les raisons légitimes qui la nécessitent, et nos représentants, en la décrétant, ont fait cesser l'état d'incertitude et d'anxiété qui consumait inutilement nos forees et nos revenus. Ainsi le Roi et l'Assemblée nationale ont fait leur devoir ; il n'est pas douteux

(1) Lettre du Directoire aux districts, 28 juillet.
(2) Lettre du Directoire aux districts, 25 juillet. — Lettre au Directoire, juil. 1792. Arch., p. non clas.
(3) Lettre de Servan, 18 avril. Reg. 320. Arch. de la Charente.

que les braves militaires qui composent nos armées fassent le leur. Faisons donc, aussi, le nôtre, citoyens... Soyons fermes à notre poste, restons constamment attachés à la Constitution et aux lois... conservons et assurons la tranquillité publique. C'est en assurant la paix au dedans que nous n'aurons rien à craindre de la guerre au dehors... Déjà commence à frapper l'heure, marquée par l'Eternel, où le peuple français, après avoir appris au genre humain à conquérir la liberté, va lui enseigner à la défendre (1). » Quelques jours avant cette proclamation, la Législative par le décret du 5 mai avait décidé de lever 45 nouveaux bataillons de volontaires. Le Directoire s'était mis en mesure de faire exécuter ce décret, et il ordonna aux municipalités d'ouvrir les registres d'enrôlement et de tenir un contrôle nominatif des engagés (2). Mais le ministre avait négligé de l'avertir si le département était compris parmi ceux qui devaient organiser un nouveau bataillon. L'administration de la Charente ne put que se borner à indiquer aux districts le contingent éventuel qu'ils auraient à fournir, dans le cas où ce bataillon serait organisé (3) : il le fixait à environ 133 hommes pour chacun d'eux. Avant qu'une décision intervienne, les événements de plus en plus menaçants contraignent la Législative à précipiter les mesures de défense. Elle déclare la patrie en danger par le décret du 11 juillet 1792 ; elle met en activité permanente les citoyens valides des gardes nationales ; ils se réuniront par canton pour désigner, au prorata des contingents demandés, les hommes qui marcheront au secours de la patrie. Peu de temps auparavant, le 2 juillet, elle avait ordonné la formation d'un corps de 20,000 volontaires

(1) Registre 240, f° 126. Arch. dép.
(2) Lettre du Direct. aux municip. 30 mai. Archiv. non cl.
(3) Lettre au Directoire de Confolens, 14 juin. Arch. non cl.

dits fédérés : chaque canton devait désigner cinq hommes pour le former. La Charente, qui avait alors 45 cantons, donna ainsi un contingent de 225 fédérés qui se réunirent à Soissons dès la fin de juillet et vers le commencement d'août. La Législative avait encore autorisé l'organisation de 54 *compagnies franches*, chacune de deux cents hommes (décret du 31 mai), et celle de légions dites du Centre, de Kellermann, du Rhin et du Midi. Pour les compagnies franches, le Directoire de la Charente ordonna la levée de 150 hommes (1) : des registres furent ouverts dans chaque municipalité, pour inscrire les hommes de bonne volonté, depuis l'âge de 18 ans. On exigeait d'eux une taille d'au moins 5 pieds (2). Les volontaires qui se destinaient aux légions durent être envoyés à celle du Midi, qui se formait à Nîmes et Pont-Saint-Esprit. C'est ainsi que l'avait décidé le ministre de la guerre Lajard dès le 12 juillet (3) ; les enrôlements donnèrent pour la légion du Midi un chiffre qu'on peut évaluer approximativement, d'après les pièces qui restent, à près de 200 hommes. Mais le plus grand nombre des enrôlés s'engagea dans les 256 bataillons de volontaires de 1792 et dans les compagnies de chasseurs volontaires nationaux. La création des premiers avait été décidée par la loi du 11 juillet, et celle des seconds par le décret du 17 ; les bataillons devaient comprendre, à leur organisation définitive, 800 hommes, et les compagnies de chasseurs 150. Les 25 et 26 juillet, l'Assemblée avait complété ces mesures en mettant en réquisition la moitié des grenadiers et chasseurs des

(1) Délibér. du Conseil gén. 28 juillet. Reg. 329.

(2) Reg. pour l'inscript. des citoyens des comp. franches à la Rochefoucauld. Archives non clas.

(3) Lettre de Lajard au Directoire. Arch. non cl. et Reg. 320. — Actes d'enrôl. aux Archives.

gardes nationales pour les former en bataillons. Les hommes enrôlés dans les bataillons des fédérés, les légions franches, les compagnies franches, les bataillons de 1792 et les compagnies de chasseurs formèrent d'ailleurs ce qu'on appela dans l'ensemble les volontaires de 1792.

L'enrôlement de ces volontaires avait fait l'objet des soins du Directoire de la Charente dès le 15 juillet. Il déclare alors la permanence des autorités constituées, et la mise en état d'activité permanente « de tous les citoyens en état de porter les armes et ayant déjà fait le service des gardes nationales (1) ». Il comptait que le nombre des enrôlés serait suffisant pour former deux nouveaux bataillons et des compagnies de chasseurs (2), espérance que la réalité devait singulièrement dépasser. C'est au Conseil général qu'on avait réservé la charge d'édicter les mesures nécessaires au recrutement. Il se réunit pour aviser, et le 28 juillet il rendit un long arrêté où il prescrivait minutieusement la marche à suivre à cet égard : « Considérant, disait-il, que la situation politique de l'empire exige un accroissement de force armée proportionnée au nombre des ennemis qui se préparent à l'assaillir; que ce n'est qu'en leur opposant des armées nombreuses et entièrement dévouées à la chose publique, que la ligue des tyrans sera dissoute et que la patrie sera sauvée ; considérant que le salut public est attaché à la célérité de cette grave opération prescrite par la loi du 22 de ce mois », il ordonnait de lever dans l'étendue du département le plus grand nombre d'hommes possible. Pour accélérer cette levée, tous les bataillons de garde nationale devaient se réunir dans chaque chef-lieu

(1) Reg. 240, f° 139.
(2) Lettre du Direct. aux districts, 30 juillet. Reg. 329.

de canton le dimanche 5 août, à sept heures du matin; sous aucun prétexte, il n'était permis de reculer le rassemblement au delà du 12. Afin de veiller à l'exécution du décret, l'administration était chargée de nommer un commissaire pour chaque canton. Ces commissaires avaient permission de se transporter dans les chefs-lieux des cantons qui leur seraient assignés. Là, et en leur présence, les officiers municipaux ouvriraient trois registres : le premier pour recevoir l'inscription des volontaires qui désireraient entrer dans les compagnies franches; le second, pour les volontaires destinés au complément du 1er bataillon ou à la formation des compagnies de chasseurs et de nouveaux bataillons; et le troisième, pour recevoir les engagements des recrues nécessaires à l'armée de ligne. De huitaine en huitaine, les Directoires de district adresseront à celui du département le tableau de toutes les inscriptions et des engagements, en ayant soin de désigner l'armée dans laquelle chaque enrôlé doit servir. Après ces premiers enrôlements, le registre d'inscription ne sera pas fermé : tous les dimanches et fêtes, les bataillons de chaque canton continueront à se réunir au chef-lieu et les engagements y auront lieu, en présence du commissaire, jusqu'à ordre contraire. De plus, les municipalités du département sont autorisées à recevoir des enrôlements dans leur commune, indépendamment de ceux qui se feront au chef-lieu du canton, sous la seule condition d'envoyer les engagés volontaires le dimanche ou la fête suivante à ce chef-lieu. Afin d'aider, en déployant un appareil extraordinaire, au travail des commissaires, et d'exalter les imaginations, chacun d'eux est autorisé à se faire accompagner par des tambours, fifres et autres musiciens. Les commissaires exposeront aux gardes nationaux les dangers de la patrie et la nécessité de voler à son secours. Les officiers et sous-

officiers des légions, bataillons et compagnies sont invités à les seconder par tous les moyens possibles. Et l'arrêté se terminait par l'expression des vœux du Conseil. « Il a lieu d'espérer », disait-il, « du zèle et du patriotisme des communes de son ressort, qu'elles préviendront la réception officielle du décret du 17 de ce mois ; qu'en conséquence, elles fourniront subitement, en proportion de leur population, une ou plusieurs compagnies, et même une ou plusieurs escouades de gardes nationaux armés et équipés. Par là elles obtiendront la gloire immortelle d'avoir bien mérité de la patrie, et la mention honorable au procès-verbal de l'Assemblée nationale, transmise à la postérité (1). » Le lendemain de cet arrêté, le 29 juillet, le Conseil général désignait les commissaires chargés, de concert avec les districts et les municipalités, de solliciter et de recevoir les enrôlements. C'étaient, pour Angoulême, les officiers de la garde nationale Bourzac et Lhoumeau; pour Roullet Rambaud, pour Blanzac Benoist, pour Lavalette Vannier, pour Garat Benoist, pour Vars Lescallier et Puimasson, pour Hiersac Prieur, chef de légion de la garde nationale d'Angoulême. Les mêmes fonctions furent confiées à Geoffroy dans le canton de Ruffec, et à Bourbaud, Huet, Léridon, président du tribunal criminel, Penot et Deloume, dans ceux de Verteuil, Mansle, Marsillac, Aigre et Villefagnan. Les commissaires désignés pour les cantons de la Rochefoucauld, Montbron, Marthon, Montembœuf, Chasseneuil, Cellefrouin, Saint-Amant-de-Boixe, Jauldes, étaient Létang, Bruneteau, Lavoix, greffier de justice de paix, Gros-Devaux, Héraud, Mallet-Dechenesse, Léchelle, commandant de la garde nationale de Jauldes. On choisit pour les mêmes fonc-

(1) Arrêté du 28 juillet 1792. Reg. 215, f°s 74, 75.

tions à Confolens, Saint-Claud, Champagne, Saint-Germain, Brigueil, Chabanais, La Péruse, le chef de légion de la garde nationale Pougeard-Dulimbert, les commissaires Fontenelle, Mérignac, Laplante, Peyraud (de Brillac), Poumeau, Duval, Papius, administrateur du district, et Brunet Bellair. Les commissaires du district de Barbezieux furent Ruffier, adjudant général, à Barbezieux, Esmein Desgraviers à Baignes, Desgraviers Dauphin à Chalais, Vigean fils à Aubeterre, Ribereau Villeneuve à Brossac, le juge de paix Limousin à Montmoreau, Buffeteau à Deviat. Dans le district de Cognac, le Conseil général confia les opérations du recrutement à Lecoq, chef de légion de la garde nationale, dans le canton de Cognac, et à Delamain, Thioulet, Mauxion, adjudant général, Dejarnac, juge de paix, Lefèvre, procureur de la commune de Cognac, Dupuy-Lépine aîné, dans les cantons de Jarnac, Châteauneuf, Rouillac, Segonzac, Salles et Lignères (1).

Grâce au zèle des commissaires, des Directoires des districts et des municipalités, les enrôlements se firent avec rapidité, suivant le vœu du Conseil général. Sur l'ordre de cette assemblée, donné le 2 août, le dimanche 5, toutes les municipalités de la Charente proclament la patrie en danger ; la veille, les habitants ont reçu l'avis de cette cérémonie au son du tambour dans les villages, au bruit des trois coups de canon dans les villes. Le jour indiqué, dès six heures du matin, toutes les gardes nationales du canton sont réunies au chef-lieu sous les ordres de leurs officiers, tandis qu'à la même heure la municipalité et le Conseil général de la commune se rassemblent à l'hôtel de ville. C'est là qu'un détachement de gardes nationales, dont moitié de vétérans, vient

(1) Reg. 215, fº 277.

les prendre pour les conduire au lieu où sont rangés les bataillons. La municipalité, précédant les gardes nationaux, passe sur le front des troupes, puis se transporte sur toutes les places et carrefours : un des officiers municipaux, après un roulement de tambour, proclame la patrie en danger et invite « tous les citoyens à voler à sa défense ». Ensuite le cortège se rend sur l'estrade qui a été construite pour recevoir les enrôlements ; là, parfois à l'hôtel de ville, parfois en plein air, devant les officiers municipaux et les commissaires, se présentent et viennent s'inscrire ceux qui s'engagent à servir soit parmi les troupes de ligne, soit parmi les volontaires (1). On a tracé de ces enrôlements un tableau souvent trop flatté. Il est permis de croire que si on a exagéré l'empressement des populations à se rendre à l'appel de l'Assemblée, on a aussi réagi à l'excès contre l'opinion traditionnelle. Sans doute, les volontaires de 1792 eurent moins de mérite que ceux de 1791, puisqu'ils furent en réalité requis et choisis par les gardes nationales (2). Mais ce qui montre bien que la réquisition n'eut pas seule part aux enrôlements, c'est que la Charente donna bien au delà du contingent primitif qui lui était demandé. Les correspondances officielles attestent qu'il y eut un véritable élan de patriotisme ; en admettant qu'elles aient pu exagérer, du moins ne peut-on entièrement rejeter leur témoignage. Cet élan se manifeste dans les parties les plus riches de la Charente, comme les districts de Cognac et d'Angoulême, aussi bien que dans les plus pauvres, comme celui de Confolens. Le chiffre des engagés volontaires dépasse toutes les espérances du Directoire : « chaque village, suivant l'assertion de l'auteur du Tableau historique de

(1) Arrêté du 2 août. Reg. 215, f° 81.
(2) A. Chuquet, L'Invas. pruss. p. 70, 72.

la Révolution, fournit au moins un fantassin ». Sans doute, en quelques points, les municipalités montrent un empressement médiocre : celle de Montbron, par exemple, met obstacle aux enrôlements, sous prétexte que la loi ne lui est pas parvenue par l'entremise du ministre, et qu'elle ne connaît pas le contingent à fournir (1) ; mais la plupart montrent une activité et un zèle auxquels le Directoire rend hommage. Le dévouement et le patriotisme des particuliers ne le cèdent pas à celui des corps constitués. Dès le 2 août, c'est le procureur général Trémeau qui annonce son intention, malgré son âge, de marcher aux frontières, et qui donne sa démission pour pouvoir exécuter son dessein (2). C'est un chirurgien de Vervant, Gratereau, qui demande avec instances à partir avec le premier bataillon de volontaires qui va se former. Le 5 août, trois habitants de Mansle, députés par le commissaire de ce canton, viennent déclarer à la barre du Conseil général « que leurs concitoyens se disputent le droit de marcher les premiers à l'ennemi » ; dès le premier jour, on y a reçu l'inscription de 64 nouveaux volontaires (3). A Rouillac, écrit le commissaire Mauxion, « on se trouve en présence du plus grand zèle ». Dans une petite commune, celle de Montignac-le-Coq, on a pu recueillir quinze engagements, et on en attend encore d'autres (4). Dans le canton d'Angoulême, les commissaires signalent avec joie « l'empressement des citoyens à s'enrôler » : la paroisse de Champniers va fournir à elle seule une compagnie de 100 hommes, et les résultats paraissent devoir être aussi brillants à la Couronne, Vars,

(1) Lettre de l'adm. Mathelon, 27 juil. Reg. 215, f° 75.
(2) Reg. 215, f° 81.
(3) Reg. 215, f° 83.
(4) Reg. 215, f° 86, let. des commiss. Mauxion et Vigeant.

Roullet, Hiersac (1). « Le recrutement se fait avec activité, écrit encore le commissaire du canton de Garat : quarante-sept citoyens sont déjà prêts à partir quand l'Assemblée le voudra. » A Blanzac, dès le 8 août la municipalité et le commissaire Benoist ont pu enrôler 110 hommes qui se sont provisoirement organisés en compagnie franche, et qui se présentent avec leur capitaine Guimberteau-Bosmilord au Conseil général (2). Les nouvelles qui arrivent de tous les points du département sont si satisfaisantes que le Conseil général, trois jours après les premiers enrôlements, rédige une proclamation pour manifester aux Charentais le plaisir qu'il a éprouvé. « Il « a appris, dit-il, avec la plus vive satisfaction que l'invi- « tation patriotique faite dimanche dernier en vertu de « son arrêté du 28 juillet, à tous les bons citoyens du dé- « partement de voler aux frontières contre les ennemis « qui les menacent, a produit un effet digne de l'admira- « tion publique. Des inscriptions multipliées sur les re- « gistres dépositaires de la bravoure et du courage « français ont montré le dévouement général des bons « citoyens pour la défense de la liberté et le secours de « la patrie. Le nombre des inscriptions est tel que le « département est dès cet instant dans l'état de remplir « non seulement l'obligation légale de fournir son con- « tingent fixé par la loi du 22 juillet dernier, mais encore « le désir des législateurs exprimé par la loi du 21 juillet « précédent, et d'obtenir l'honneur civique attaché à son « exécution (3). » Pour conserver le souvenir de ce mémorable élan de patriotisme, il décida de livrer à l'impression les noms de tous les volontaires, et de faire

(1) Lettres des commissaires 6 et 7 août. Reg. 215, f°s 86, 87.
(2) Lettres du 8 août. Reg. 215, f°s 89-90.
(3) Reg. 215, f° 90. Proclamation du 8 août.

acheter six bannières civiques où serait mentionnée la relation de ces enrôlements et qu'on porterait en public les jours anniversaires de la Fédération du 14 juillet (1).

Depuis ce jour les enrôlements continuèrent cependant encore, et en grand nombre, au point même de dépasser tout ce qu'on pouvait attendre. Le 9 août, c'est une compagnie franche de 110 hommes formée à Barbezieux (2), dont on annonce la formation; deux compagnies qui sont organisées à Aubeterre et dont le commissaire au recrutement constate l'empressement (3). Le 14 août, le Directoire de la Charente peut écrire au ministre de la guerre : « Nous vous don« nons avis que le recrutement des volontaires nationaux a « surpassé notre contingent et nos espérances ». Déjà un grand nombre de volontaires sont en route (4), et il avertit le ministre que ce jour même il a fait partir 20 compagies de 100 à 130 hommes chacune, c'est-à-dire 2.000 à 2.600 hommes (5). Quelque temps après, le 18 août, il l'avise de la formation et du départ de trois autres compagnies (6) ; à cette dernière date, près de 3.000 hommes se sont déjà enrôlés et organisés. Aussi, le 16 août, le district de Cognac pouvait-il avec un légitime orgueil adresser à l'Assemblée législative le résumé, éloquent dans sa concision, des efforts déployés par la Charente. Le député Choudieu était chargé de la lecture de cette adresse conçue en ces termes : « Vous avez déclaré la patrie en danger : non, elle n'y est point, elle est sauvée, puisque tous les citoyens volent à sa défense.

(1) Arrêté du 8 août, articles 8, 18. *Ibid.*
(2) Reg. 215, f° 92.
(3) Reg. 215, f° 94.
(4) Reg. 309, lettre du 14 août.
(5) *Ibidem.*
(6) Reg. 309, lettre du 18 août.

Dans le district de Cognac, le moins étendu du département, le nombre des enrôlements est de 650. Si tous les districts du royaume contribuent dans la même proportion, vous pouvez compter sur un renfort de 500,000 hommes. » Des applaudissements unanimes accueillirent la lecture de cette lettre, et l'Assemblée en décréta la mention honorable au procès-verbal (1). Le 22 août, on connaissait le résultat des engagements contractés du 5 au 20 de ce mois : ces chiffres ont leur éloquence et montrent mieux que toutes les phrases l'élan admirable que suscita dans la population de la Charente la nouvelle de l'invasion étrangère. « On avait demandé au département 900 hommes, écrit avec fierté le Conseil général au maréchal Lückner ; nous en avons fourni 4.000, quatre fois plus que le contingent indiqué (2). » Pourtant on allait exiger de nouveaux efforts. Au moment même où les enrôlements donnaient ce magnifique résultat que constate le Conseil général, le maréchal Lückner, par un ordre daté de son camp de Longeville près Metz, mettait en réquisition, en vertu de la loi, la moitié des compagnies de chasseurs et de grenadiers de la Charente. Peu après, le maréchal de camp Berthier, chef d'état-major de l'armée du Centre, écrivait du quartier général de Richemont au Directoire une lettre où il confirmait et réitérait cet ordre (3). Cette nouvelle demande fut assez mal accueillie par le Conseil général : dans une délibération, le 22 août, il énumère les sacrifices que le département a déjà faits, et le nombre considérable d'engagements qu'il a donnés (4.000 au lieu de 900). « On a enlevé, dit-il, beaucoup de bras à l'agriculture ; les grenadiers des cam-

(1) *Moniteur*, XIII, 439.
(2) Lettre du Conseil gén. à Lückner, 22 août. Reg. 215, f° 112.
(3) Lettre de Lückner, 3 août. Lettre de Berthier, 8 août.— Arch. non clas.

pagnes ont considérablement donné ; ceux qui y restent ne sont ni équipés, ni armés, ni même, à bien dire, exercés. » Il décide d'écrire à Lückner pour lui demander s'il entend que ces grenadiers fassent, comme ceux des villes, l'objet de la réquisition (1). La veille, en effet, un chef de légion de la garde nationale d'Angoulême avait présenté une motion tendant à ce que la réquisition de Lückner fût restreinte aux grenadiers et chasseurs des villes (2). On ignore quelle fut la réponse du maréchal ; mais il semble bien que dans la réalité le désir du Conseil général ait été exécuté : les seules compagnies de chasseurs et de grenadiers dont il soit fait mention dans les correspondances paraissent avoir été formées uniquement à Angoulême, Cognac et Ruffec. Les opérations du recrutement avaient été suspendues pour les volontaires dès le 14 août : elles continuèrent seulement pour les vétérans, les troupes de ligne, les deux compagnies d'artillerie, et les compagnies de grenadiers et chasseurs, qui furent les dernières formées aux mois de septembre et d'octobre (3).

Les opérations du recrutement exigèrent de nouvelles dépenses de la part du département. Chaque volontaire reçoit en effet, lors de l'engagement, une prime plus ou moins forte ; une solde lui est payée depuis le jour de son enrôlement ; des frais de route lui sont alloués. L'état présenté par un des commissaires peut donner une idée de quelques-unes de ces dépenses : à Champniers il distribue une prime de 5 francs à chaque enrôlé volontaire, 15 fr. aux tambours qui l'ont accompagné le jour de l'enrôlement, et 10 fr. encore lorsqu'ils accompa-

(1) Reg. 215, f° 112.
(2) Reg. 215, f° 111.
(3) Reg. 215, f°s 98, 99, délibération du Conseil général, 14 août, f° 132, etc.

gnent les volontaires à Angoulême (1). Qu'on y ajoute aussi les rubans dont les municipalités décorent, suivant l'usage, le chapeau des volontaires (à Saint-Laurent-des-Combes, la dépense pour cet objet est de 3 fr. 4 sous), les frais de voyage des commissaires (2), les copieux repas arrosés de vin qu'ils offrent pour échauffer l'enthousiasme (3), et on aura un aperçu des plus petites de ces dépenses. Le Directoire a voté, le 4 et le 6 août, une somme totale de 4.800 livres pour faciliter le recrutement et pour être distribuée en primes le jour de l'enrôlement par les commissaires (4). Ces sacrifices furent bientôt insuffisants, puisqu'en novembre 1792 les sommes avancées aux commissaires pour la levée des volontaires atteignaient, à elles seules, au chiffre de 18.948 livres (5). On essaya aussi d'ouvrir une souscription qui ne paraît pas avoir beaucoup produit (6) et qui était encore destinée aux mêmes besoins. Mais ce qui absorba le plus les ressources du département, ce fut la solde des officiers et des volontaires : elle était très élevée pour le temps. Les citoyens qui s'enrôlent comme volontaires recevront 15 sous par jour, à dater de celui de leur inscription. Ainsi l'avait décidé l'arrêté du Conseil général (28 juillet). Les receveurs de district doivent payer cette solde par états, suivant l'article 4 de la loi du 8 juillet (7) ; les Directoires de chaque district délivrent ces mandats, le Directoire du département les ordonnance, et les receveurs les paient, sur production du mandat,

(1) Etat prés. par Puymasson, commissaire. Arch. non cl.
(2) Etats divers. *Ibid.*
(3) Etat du commissaire du cant. de Lavalette.
(4) Reg. 240, f° 179.
(5) Etat des avances faites aux commissaires, nov. 1792. Arch. non cl.
(6) Reg. 215. *Ibid.*
(7) Circulaire du Directoire, 10 août 1792. Arch. non cl.

et en outre du certificat d'enrôlement (1). Le trésorier général du département fait l'avance des fonds, et à son défaut les receveurs sont autorisés, sauf remboursement ultérieur, à faire cette avance (2). Les dépenses relatives à la solde des volontaires s'élevèrent sans nul doute plus haut que celles du recrutement. En évaluant à 5.000 le nombre des volontaires qui s'enrôlèrent de juillet à septembre 1792, et à quinze jours en moyenne la durée de l'intervalle qui sépara leur enrôlement de leur départ, on s'écarterait peu de la vérité. Alors même qu'on ne tient pas compte de la solde supérieure des officiers, la somme que dut fournir le département ne s'élèverait pas à moins de 3.750 francs par jour et de 56.250 francs. Ce n'est pas tout : il faut y joindre encore les frais causés par les indemnités qu'on accorda pour fourniture ou réquisition d'habillements, d'équipements, de fusils : frais qu'il n'est guère possible d'évaluer, faute de données suffisantes, et on conviendra que le total des sacrifices pécuniaires du département ne dut pas être inférieur à 100.000 francs.

Si les dépenses de la levée, de l'armement, de l'habillement, de la solde des volontaires de 1792 paraissent relativement minimes, comparées à celles de 1791, c'est que, dans la réalité, les soins de l'habillement, de l'équipement et de l'armement furent entièrement négligés. On était pressé par le danger : l'invasion prussienne à l'Est, l'invasion autrichienne au Nord, avançaient avec une rapidité qui alarmait toute la nation. On avait un besoin urgent de troupes nouvelles : avant tout, il fallait hâter le départ des volontaires, et ce n'était pas dans l'espace de quinze jours qu'on pouvait essayer de les habiller, de les équi-

(1) Arrêté du 28 juillet, art. 5. Reg. 215, f°s 74, 75.
(2) Arrêté du 10 août. Reg. 215, f° 94.

per et de les armer entièrement. Le Directoire et le Conseil général de la Charente l'essayèrent néanmoins dans la mesure de leurs forces. Un grand nombre de gardes nationaux s'enrôlèrent comme volontaires : ils avaient l'équipement et l'armement des gardes nationales qu'ils conservèrent lors de leur départ. D'autres se procurèrent des habits, des chaussures et des armes, et le Directoire leur attribua une indemnité égale à la valeur des objets fournis. Pour parer aux besoins des volontaires, l'Assemblée législative a accordé aux départements le droit de réquisition : réquisition facultative des chevaux de luxe, du commerce et même de l'agriculture, des fusils des gardes nationales et des particuliers (1). On accorde à ces derniers, pour chaque fusil de munition, une indemnité de 25 à 48 livres en assignats (2), et un arrêté du Directoire de la Charente annule un décret de celui de Confolens qui prétendait requérir les armes sans les payer. C'est surtout en effet l'armement des volontaires qui préoccupait l'administration départementale. La réquisition des armes prenait beaucoup de temps et produisait peu d'effets. Le Directoire essaya de s'en procurer aux manufactures de Tulle et de Saint-Etienne, mais sans succès. Le procureur général syndic de la Corrèze répondit à cette demande que les armes fabriquées à Tulle avaient reçu une destination précise du ministre de la guerre et qu'on ne pouvait les en détourner (3). On ne put obtenir du ministre que 6,000 cartouches prises à la Rochelle, et qu'on distribua aux districts pour les répartir entre les volontaires déjà armés (4). Les mêmes

(1) Décrets des 14 août, 28 août, 26 août, 5 sept., 14 sept. 1792. *Moniteur*.

(2) Reg. 215, f°s 92, 93. Arrêté du Conseil gén. sur la réquisit. des armes.

(3) Lettre du 14 août. Reg. 215, f° 98.

(4) Reg. 215, f° 86.

difficultés se présentèrent lorsque le Directoire demanda au ministre l'autorisation de faire prendre dans les arsenaux les canons et appareaux nécessaires pour les deux compagnies d'artillerie qui se formaient dans la Charente. Servan répondit par un refus : il ne pouvait, disait-il, fournir même les quatre pièces de campagne qu'on lui réclamait pour la seconde compagnie (1). La bonne volonté du Directoire et du Conseil général se heurtait à ces obstacles insurmontables. La plupart des volontaires partirent donc sans être armés, habillés, équipés, ou avec un habillement, un équipement et des armes insuffisantes. Le ministre de la guerre promettait d'ailleurs de pourvoir à tout. Aussitôt arrivés dans le camp ou le lieu qui leur serait désigné, ils recevront les armes, les habits, l'équipement nécessaires (2). Le ministre de la guerre Lajeard leur donne à ce sujet les assurances les plus formelles et leur écrit qu'ils trouveront au quartier général tout ce dont ils auront besoin (3).

Le départ des bataillons ne pouvait être en effet retardé : les ordres du pouvoir exécutif, la menace et les progrès de l'invasion le rendaient nécessaire. Le Directoire et le Conseil général, bien secondés par le zèle de leurs concitoyens, prirent de bonnes mesures pour en accélérer le moment. D'abord, ils informèrent les districts que le lieu de réunion des volontaires de tout le département était fixé au chef-lieu à Angoulême, d'après le titre 3 de la loi du 22 juillet (4). En attendant la réunion générale, il était prescrit aux engagés de se rendre,

(1) Reg. 215, f° 112, let. du Direct. 22 août. Reg. 320, rép. de Servan, le 30.

(2) Arrêté du 28 juillet, article 8. Reg. 215, f°s 74, 75.

(3) Lettre de Lajeard au Direct. 4 août. Reg. 320.

(4) Lettre du Direct. aux districts, 10 août. Arch. non clas.

trois jours après leur inscription, au chef-lieu de leur district, où ils recevraient le logement. Tous les dimanches et jours de fêtes, les bataillons de garde nationale devaient se réunir dans chaque canton pour s'y exercer au maniement des armes; l'enrôlement continuait en présence du commissaire, et les nouveaux enrôlés étaient obligés de partir, comme l'arrêté le prescrivait (1). Avant le départ, les volontaires, réunis au chef-lieu du district, étaient autorisés à se former en compagnies et à nommer provisoirement un capitaine, un fourrier, un sergent et un caporal (2). Un arrêté du Directoire, plus explicite encore que celui du Conseil général, décidait que si dans un même canton il s'enrôlait un nombre d'hommes suffisant pour former une ou plusieurs compagnies, ces volontaires pourraient les former aussitôt et nommer leurs officiers en présence des commissaires. S'il ne se présentait qu'un nombre moins considérable d'engagés, mais avec l'intention de servir ensemble, la compagnie serait encore formée de manière à ne pas les séparer (3). Mais, le 8 août, le Conseil général dut revenir sur ces dispositions et les préciser davantage. Il déclara que la clause de l'article 4 de son arrêté du 28 juillet qui permettait aux volontaires réunis au chef-lieu du district d'élire un capitaine et des sous-officiers provisoires, ne concernait que les compagnies destinées aux corps de réserve du camp de Soissons, ou aux corps de troupes légères désignées sous le nom de compagnies franches. L'effectif des compagnies destinées au camp de Soissons était fixé à 100 hommes, et celui des compagnies franches de 130 à 200. Toutes les autres compagnies destinées à former les

(1) Arrêté du 28 juil. art. 6 et 14. Reg. 215, f[os] 74, 75.
(2) Arrêté du 28 juil. art. 6. Reg. 215, f[os] 74, 75.
(3) Arrêté du 2 août. Reg. 215, f[o] 81.

bataillons que le département fournirait en sus de son contingent déterminé par la loi du 22 juillet, étaient invitées à s'organiser définitivement, et devaient comprendre 100 hommes. Les Directoires de district furent chargés de nommer des commissaires pour surveiller et hâter la formation des compagnies et l'élection des officiers et sous-officiers (1). Le 10 août, comme l'organisation ne se fait pas assez vite au gré de son impatience, le Conseil général, « considérant qu'il est urgent d'organiser les volontaires qui se destinent à repousser les tyrans », nomme des commissaires supérieurs. Ils sont invités à se rendre aussitôt dans les districts le plus éloignés, pour se concerter avec les Directoires et hâter la formation des compagnies. On désigna comme commissaires, à Ruffec Jacques, à Cognac Delamain, et à Confolens Planteau (2). Cette formation donnait lieu à des difficultés dont le Conseil dut rechercher la solution. Le 14 août, sur la demande du commissaire supérieur de Ruffec, il permet à tout volontaire de se réunir à ses camarades d'un autre canton, jusqu'à l'entière organisation de la compagnie à laquelle il sera destiné. Il autorise les enrôlés qui ne seraient pas assez nombreux pour former une compagnie complète, à se réunir à ceux des autres cantons qui seraient dans le même cas, à s'organiser provisoirement, et même à se nommer « pour la route » un capitaine, un sergent-fourrier et un caporal, chargés de les conduire à destination (3). Enfin, le même jour, le Conseil nomme un comité de trois de ses membres, Thinon, Jacques et Thioulet, pour suivre toutes les opérations relatives au recrutement, à la formation et au départ des

(1) Arrêté du 8 août. Reg. 215, f° 90.
(2) Arrêté du 10 août. Rég. 215, f° 94.
(3) Arrêté du 14 août. Reg. 215, f° 100.

troupes (1). L'organisation des compagnies et l'élection des officiers provisoires se font, grâce à cette activité des corps constitués et des délégués de l'administration, avec une grande célérité. Les élections ont lieu à la majorité des voix, en présence d'un commissaire, au scrutin secret; le dépouillement a lieu par les soins de scrutateurs qu'ont désignés les volontaires, et le résultat en est proclamé par eux : les élus signifient leur acceptation ou leur refus, et un procès-verbal est rédigé qui constate la régularité des opérations (2). Le départ des volontaires n'eut pas lieu simultanément; il avait lieu à mesure qu'ils se formaient et élisaient leurs chefs. La plupart des enrôlés, pleins de bonne volonté et d'ardeur, ne demandaient qu'à en presser le moment. Dès le 10 août la compagnie franche de Barbezieux et les deux compagnies d'Aubeterre donnent le signal de la marche (3). Le 14 août, 20 compagnies partent d'Angoulême pour se rendre à leur destination; le 18 août, on signale le départ de 3 autres (4). Puis viennent les deux compagnies d'artillerie, dont le départ est fixé au 11 septembre, et les chasseurs d'Angoulême qui se mettent en marche le 16 septembre (5). La dernière partie est la compagnie Gallais, organisée dans le canton de Ruffec et qui ne quitte cette ville qu'à la fin de décembre. La plupart des volontaires quittaient leur pays sans hésitation et sans répugnance ; dans quelques cantons seulement, se manifestèrent des résistances probablement suscitées par les royalistes exaltés. Ainsi, à Montembeuf, un certain nombre de

(1) *Ibid.*
(2) Procès-verbaux d'élection en grand nombre aux Archives, du 10 au 23 août surtout. Archives, partie non clas.
(3) Reg. 215, f°s 92, 94.
(4) Reg. 309, lettre du Direct. au ministre.
(5) Reg. 215, f°s 132, 134.

« citoyens qui s'étaient enrôlés, écrit le commissaire Gros-Devaux, refusent de partir : ce refus tient aux manœuvres des ennemis du bien public, qui travaillent en tous sens ces braves gens pour leur prouver qu'ils ne défendent que la *cause des bourgeois* » ; et il cite parmi ces malveillants le maire de Montembœuf, dont l'un des fils a émigré (1). Ailleurs, à Blanzac, les volontaires dénoncent un apothicaire du nom de Varlin, qui aurait cherché à les détourner de marcher; et une semblable accusation est formulée contre un sieur Premond, de Poursac (2). Le Conseil général, afin de vaincre ces résistances isolées, autorisa les commissaires à employer la force, s'il le fallait, pour faire partir les enrôlés (3). On avait chargé les commissaires de districts de pourvoir au départ des compagnies et de leur procurer en route le logement et l'étape pour se rendre à Angoulême, lieu de la réunion générale (4). Là, les trois commissaires généraux nommés le 14 août étaient chargés de veiller à leur départ pour les camps de l'armée de réserve. Le Conseil général et le Directoire devaient aviser les départements placés sur le trajet. Pour faciliter la marche des compagnies et afin qu'il leur fût possible « de se rendre à leur destination sans engorgement », les volontaires des districts d'Angoulême, la Rochefoucauld et Confolens furent dirigés sur Limoges; ceux de Barbezieux, Cognac et Ruffec durent passer par Poitiers (5). Pendant la route, chaque homme recevrait, jusqu'à son arrivée à destination, 3 sols par lieue de poste en sus de sa solde journalière (6). Pour soulager les

(1) Lettre du commiss. Gros-Devaux, 9 août. Reg. 215, f° 91.
(2) Enquête du 16 août. Arch. p. non clas.
(3) Reg. 215, f° 91.
(4) Arrêté du 8 août, article 4. Reg. 215, f° 90.
(5) Arrêté du 8 août, articles 4 et 5. Reg. 215, f°s 89, 90.
(6) Arrêté du 28 juillet, article 7. Reg. 215, f°s 74, 75.

volontaires dans leur marche, on accorde de plus un chariot attelé de deux chevaux à chaque groupe de deux compagnies marchant ensemble, et un chariot attelé de trois chevaux à chaque groupe de trois compagnies (1). Chaque chef de compagnie est prévenu du jour du départ : la veille, il envoie un sergent-fourrier dans chacun des lieux où elle doit loger le lendemain, afin de préparer les logements, et d'avertir les officiers municipaux, les étapiers et les convoyeurs de tenir prêts les fournitures, les vivres et les voitures nécessaires (2). Enfin, pour prévenir les inconvénients qui pourraient entraver ou arrêter la marche des volontaires, le Conseil général nomme un commissaire, le sieur Lhoumeau, qui devra se transporter à Limoges, Châteauroux et jusqu'à Orléans, si le Conseil l'y invite. Sa mission consiste à faire préparer les logements et les étapes des compagnies qui partiront par cette route (3), et à s'entendre avec les municipalités et les départements. D'autre part, le Directoire de la Charente informe le ministre de la guerre et les départements du passage de chacune des compagnies. Les premières formées partent par la route de Poitiers, après un séjour ordinaire d'un jour à Angoulême, en faisant étape à Mansle : ce sont les compagnies de Barbezieux, Aubeterre, Blanzac. Mais, le 14 août, pour éviter l'encombrement, le Directoire écrit au ministre de la guerre en lui annonçant l'heureuse issue de ses efforts : « Les besoins pressants de la patrie et l'ardeur de nos volontaires nous engagent à les faire successivement partir par compagnies, au fur et à mesure qu'elles se forment. La crainte d'engorger les routes nous a fait

(1) Arrêté du 8 août, article 6. Reg. 215, f° 90.
(2) Arrêté du 13 août. Reg. 215, f°s 98, 99.
(3) Reg. 215, f° 100.

prendre le parti de leur faire suivre des chemins différents, pour se rendre sur un seul point, duquel vous pourrez donner des ordres pour la destination que vous jugerez convenable (1). » Le jour même, le 14 août, un exprès est envoyé au département de la Haute-Vienne pour déterminer le chemin que les volontaires doivent prendre. Le 15 au matin, en effet, 8 compagnies partent pour Orléans par la route de Limoges : elles font étape à Chabanais, Saint-Junien, Limoges; de là elles se rendent à Châteauroux et à Orléans. Douze autres compagnies prennent le même jour la route de Poitiers et font étape à Mansle, Poitiers, Châtellerault, Tours, Blois (2). Le 22 août, trois compagnies, celles de Saint-Amant, la Rochefoucauld et Jauldes, partent pour la même destination, et s'arrêtent un jour à Chabanais. Le 21, ce sont les compagnies d'Aigre et de Marcillac qui se rendent à Orléans par la route de Poitiers, en passant par Ruffec (3). C'est également par cette route que partent successivement les compagnies d'artillerie, les chasseurs d'Angoulême, les troupes de cavalerie, et la compagnie Gallais, formées les dernière sdans le département.

Le nombre des volontaires que la Charente envoya aux frontières de juillet à décembre 1792, et dont la formation et le départ occupèrent l'attention des autorités constituées, est une preuve évidente du patriotisme que montra ce pays à cette heure terrible. La Charente avait d'abord donné 225 hommes pour les bataillons de fédérés, 150 pour les compagnies franches, 200 environ pour

(1) Lettre du Direct. 14 août. Reg. 309.
(2) Reg. 309, let. au ministre. Reg. 215, f° 100. Lettre au commissaire Lhumeau.
(3) Archives. Etats de route et let. non clas.

les légions, et le 20 août elle avait enrôlé 4,000 volontaires au lieu de 900 qu'on lui demandait. Ce chiffre devait être encore dépassé, puisque, ultérieurement, d'autres compagnies s'organisèrent, d'abord celles qui se formèrent avec les excédents des premières, puis celles d'artillerie et de cavalerie. Pour arriver à une exacte évaluation, il est à remarquer en premier lieu que plusieurs cantons donnent deux compagnies et que tous en fournissent au moins une. Ainsi les cantons d'Angoulême, Vars, Champniers, Barbezieux, Aubeterre, Cognac, Rouillac, Jarnac, Salles, Ruffec, donnent, le premier 3 compagnies, les autres 2 compagnies, soit un total de 23 compagnies formées par 11 cantons sur 45. Les 34 autres cantons organisent une compagnie, ce qui donne un total de 57 compagnies environ, organisées du 8 août au 30. Il faut encore y joindre la compagnie des chasseurs d'Angoulême composée de 130 hommes (1), et peut-être d'autres compagnies semblables formées à Cognac, Ruffec et Confolens, et dont on ne peut tenir compte, faute de renseignements positifs. Enfin la compagnie Gallais, la dernière organisée à Ruffec, a un effectif de 70 hommes. L'ensemble des compagnies de volontaires serait donc au moins de 59. Chacune d'entre elles est composée de 100 hommes en moyenne; celles de chasseurs peuvent en avoir davantage, 130 à 200 (2). Les 59 compagnies de la Charente ont probablement atteint le chiffre de 5.900 hommes et, en y joignant les hommes enrôlés parmi les fédérés et les légionnaires, 6.460, près de 6.500 hommes. Ainsi se réalisait la promesse que Bellegarde, député à la Législative, avait faite à

(1) Etats des enrôlements et des compagnies. Pièces diverses. Arch. partie non clas.
(2) Arrêté du Conseil gén., 8 août. Reg. 215 cité plus haut.

l'Assemblée dans la séance du 8 mars 1792 : « On m'écrit de la Charente, disait-il, que si la France a besoin de 600.000 hommes, ce département est prêt à fournir son contingent (1) ». Si les 83 départements avaient en effet donné une proportion semblable, c'est une réserve de plus de 500.000 hommes qui se serait organisée.

— Un grand nombre de documents conservés aux Archives permettent de reconstituer le tableau partiel des compagnies que les Charentais formèrent avec une spontanéité aussi louable, et d'indiquer la composition de leurs états-majors. Aussi sec qu'il puisse paraître, ce tableau a sa place marquée dans un travail d'histoire locale. La ville d'Angoulême doit être signalée au premier rang parmi celles qui donnèrent le plus de volontaires : elle organise 3 compagnies, dont l'une (106 hommes) a pour capitaine Simner et pour lieutenants Trémeau et Paulet (2); la troisième porte le nom de compagnie de l'Houmeau, et son capitaine s'appelle Callaud, ses lieutenants se nomment Gouguet et Marchais (3). Une quatrième, celle des chasseurs d'Angoulême, est formée de 56 hommes qui élisent, le 14 septembre, pour capitaine Brun, et pour officiers Dubois, Bachelier et Clavaud dit Va-de-Bon-Cœur (4). A Blanzac se forme une compagnie de chasseurs, elle compte 138 hommes, et elle choisit comme capitaine un chirurgien, Pierre-Adam Guimberteau-Boismilord, parent du conventionnel Guimberteau; son capitaine en second est Rivaud, devenu plus tard général de division, et ses

(1) *Moniteur*, XI, 579.
(2) Reg. 215, f° 114.
(3) État de la Cie de l'Houmeau. Arch. non cl. 94 fusiliers (!), officiers et sous-officiers 11.
(4) Procès-verbal d'élection, 14 sept. *Ibid.*

lieutenants se nomment Picard et Bernard-Duclos. La compagnie de Roullet, qui renferme 100 hommes, met à sa tête le capitaine Thomas Lacroisade et les lieutenants Meslier et Rabouin. A Champniers, les enrôlements donnent 119 volontaires qui s'organisent en compagnie et désignent Maigret comme capitaine, Mayeux et Barraud comme lieutenant et sous-lieutenant. La 1re compagnie de Vars, qui renferme 106 hommes, a pour capitaine Poutier, pour lieutenants Geoffroy et Chapron. Dans le canton de Garat, 132 volontaires se forment en compagnie; leur capitaine est Jouve dit Lamotte ; leurs lieutenants, Cablet et Laguerre, élus le 16 août dans une réunion à l'ancien couvent des Cordeliers d'Angoulême. La compagnie d'Hiersac a pour chef Maulde ; l'une de celles d'Aubeterre, Roche. Dans le district de Barbezieux, la compagnie du canton de Barbezieux se compose de 104 volontaires, et le 10 août elle élit dans le cloître des Cordeliers d'Angoulême son capitaine Jean Fougeret, et ses officiers Durand et Nauzais (1). Plus tard, le même canton donne encore une compagnie de cavalerie. A Montmoreau, du 10 au 17 août, on enrôle 123 volontaires qui élisent pour capitaine Joyeux. A Deviat, on a réuni 158 enrôlés, et, des deux compagnies primitivement organisées, on en forme une qui élit ses officiers le 24 août à Angoulême : ce sont Landry, capitaine, ancien commandant en second de la garde nationale de Deviat Matrat et Moreau, lieutenant et sous-lieutenant (2). A Chalais est constituée une compagnie de 100 hommes, dite compagnie de Monboyer, et dont le chef est Desgraviers-

(1) Procès-verbaux de la form. des comp. et des élections, 10 au 30 août. Archives dép. non clas.

(2) Etat des enrôlements et procès-verb. d'élection. Archives non clas.

Bertelot, plus tard général (1). Une autre est formée à Saint-Séverin, et son capitaine est Dauphin Desgraviers (2). Dans le district de Cognac, le canton de Cognac organise 2 compagnies, dont l'une, la 1re, compte 125 hommes, et à sa tête pour capitaine Pierre Déjarnac. Dans le canton de Châteauneuf, on enregistre 111 enrôlements ; la compagnie des volontaires élit capitaine Joseph Doreille. A Segonzac, on organise deux compagnies, dont l'une, la 2e, commandée par le capitaine Philibert, renferme chacune 80 hommes. A Lignères, on signale 2 autres compagnies, chacune de 100 volontaires ; la 2e élit comme capitaine Fournier, et comme sous-lieutenant Boulanger. A Saint-Genis, la compagnie, également de 100 hommes, nomme ses chefs le 7 août ; elle a pour capitaine Gaschet. Le canton de Rouillac fournit deux compagnies chacune de 100 hommes ; le capitaine de la 1re est Joseph Thomas, celui de la 2e Hay. Le canton de Salles enrôle 143 hommes ; parmi les chefs de la compagnie élus le 17 août, figure le capitaine Sauvaget. Parmi les compagnies de Jarnac, l'une, composée de 128 hommes, nomme pour chef, le 8 août, René Laurent (3). Le district de la Rochefoucauld ne présente pas moins d'enrôlements sans doute ; mais les renseignements relatifs à ce district sont plus incomplets. Les compagnies de Saint-Amant-de-Boixe et de Jauldes, formées de 103 hommes, élisent, le 14 août, Jean Conge capitaine, Quillard et Bouyer lieutenant et sous-lieutenant. La compagnie de Montembœuf, formée de 90 hommes, les officiers non compris, nomme le 21 août, en présence du commissaire Villemandy, aux grades de capitaine, de lieutenant et sous-lieutenant, Dubournais, Dupuy et Beaufort. La

(1) Cette compagnie partit le 22 août.
(2) Etat de la comp. de Saint-Séverin.
(3) Etat des enrôl. et des élections du district de Cognac. Archives.

compagnie de Marthon et Montbron, formée de 121 volontaires, élit aux mêmes grades Blanchard-Puymartin, Coquet et Bernard-Lajartre. La compagnie de Chasseneuil et Cellefrouin, composée de 120 enrôlés, élit Gadillon, Faure-Morand et Prat (1). Dans le district de Confolens, la compagnie de Saint-Claud compte 106 hommes ; elle élit le 28 août Laplante-Doche comme capitaine, Poumeau et Laporte, lieutenant et sous-lieutenant. La compagnie de Brigueil, forte de 166 hommes, a pour chefs Paul Nexon capitaine, J.-B. Deguerry lieutenant, Vaslet et Bérigaud sous-lieutenants. La 1re compagnie de Confolens, formée de 100 volontaires, s'organise le 16 août avec Brunet comme capitaine et Desbordes comme lieutenant. La 2e compagnie, composée de 100 volontaires environ, a pour capitaine, élu le 18 août, Regondeau, et pour lieutenant Bonneau. Dans le canton de Chabanais, une compagnie s'organise aussi avec 106 hommes. A Champagne-Mouton et à la Péruse, le nombre des enrôlements et la force des compagnies ne sont pas connus (2). Le dossier relatif au district de Ruffec manque en grande partie ; on sait seulement que le canton de Mansle a pu former probablement 2 compagnies. Dès le 13 août, le commissaire y annonce l'enrôlement de 122 hommes. A Verteuil, une compagnie est organisée dès le 14 (3), et il est très probable que le canton de Ruffec en donna deux ; celui d'Aigre, d'après un état déposé aux Archives, fournit une compagnie, et Marcillac-Lanville, une autre (4). Quant aux deux compagnies d'artillerie formées en août dans la Charente, la 1re, composée de 55 artilleurs, élut au grade de capitaine Aubert, et à ceux

(1) Etat des vol. enrôlés, district de la Rochef. Archives non clas.
(2) Etat des vol. et des enrôl., district de Confolens.
(3) Reg. 215, fos 98, 100.
(4) Etat des vol. Archives non clas.

de lieutenant et sous-lieutenant, Puymoyen et Jamain (le 27 août) ; la 2e un peu plus tard nomme comme capitaine Georges Warin le 6 septembre, et compte 51 enrôlés ; elle élit comme lieutenant Normandin, et comme sous-lieutenant Augier (1). La dernière des compagnies formées, celle de Gallais, enrôlée à Ruffec, compte 65 volontaires, puis est portée à 80 ; elle reste à Ruffec du 25 octobre au 4 novembre, et le 6 elle se rend à Angoulême, où elle est casernée au couvent des Ursulines ; elle part le 23 décembre, conduite par son capitaine Gallais et réduite à 70 hommes (2).

On ne saurait, en examinant ces résultats, nier sans injustice qu'il n'y ait eu, au mois d'août 1792, une véritable explosion d'enthousiasme patriotique : c'est du moins ce qui résulte de l'étude minutieuse des enrôlements dans la Charente pendant cette période. Malheureusement les volontaires de 1792 ne valaient, ni au point de vue des qualités physiques, ni au point de vue des qualités morales, les volontaires de 1791. D'abord leurs aptitudes physiques laissaient beaucoup à désirer : les municipalités, les Directoires et les commissaires avaient accepté sans choisir tous ceux qui se présentaient, sans avoir égard à la constitution, à l'âge, à la santé des enrôlés. Beaucoup de volontaires sont ou trop jeunes ou trop vieux pour pouvoir supporter avec aisance les fatigues d'une campagne. Cette assertion ne semble pas exagérée, quand on considère le relevé de l'âge des jeunes gens engagés, tel qu'il résulte des états dressés par les communes. Ainsi parmi les 38 volontaires enrôlés à Marthon le 5 août, on en compte 3 âgés de 16 ans seulement, 5 de 17 ans, 6 de 18 ans, 3 de 19 ans, c'est-

(1) Procès-verbaux d'élection. Archives non clas.
(2) Reg. 215, fos 147, 162, 166, 168. Reg. 309, état de route env. par le min. de la guerre.

à-dire 17 âgés de moins de 20 ans; 8 ont 20 ans, 2 déclarent l'âge de 22 ans; et on en trouve encore un de 25 et un de 26 ans; au-dessus de cet âge, un de 28 ans, un de 31, 1 de 32, 2 de 35, 2 de 36, et 2 de 37 ans, soit 9 au-dessus de 26 (1). A La Valette, sur 34 enrôlés, on en remarque 7 de dix-huit ans, 5 de 19, 2 de 17, soit 14, c'est-à-dire plus du tiers, dont l'âge est inférieur à 20 ans; 15 ont 20 à 25 ans; et le reste accuse un âge supérieur. A Brigueil et à la Péruse, on a pu constater des faits analogues (2). Quelquefois même, on voit figurer parmi les volontaires des hommes arrivés à la vieillesse et dont le concours est plus embarrassant qu'utile, comme les invalides du château d'Angoulême (3). Il en est qui ne peuvent même faire les étapes: le plus curieux exemple est celui d'un certain Renateau, ancien militaire, âgé de 60 ans. Il vient demander au Conseil général une gratification de 100 francs pour se rendre *en voiture* aux frontières, « ses forces et ses facultés ne lui permettant pas de faire le voyage à pied »: demande singulière, qui, par un phénomène non moins singulier, est accueillie aussitôt (4). Un grand nombre sont aussi insuffisants au point de vue moral qu'au point de vue physique. Il en est qui ne partent que contraints et à regret : ils objectent, pour ne pas partir, qu'ils n'ont contracté leur engagement que par surprise, sous l'influence de l'ivresse et à la suite d'une gageure : telle est la raison qu'allèguent deux volontaires, Rousseau, de Barbezieux, et Robert, de Ruffec (5). Le Conseil général,

(1) Etat des enrôlements à Marthon, 5 août. Archives non clas.
(2) Etat des enrôl. à La Valette, etc. Archives non clas.
(3) Reg. 215, f° 95.
(4) Reg. 215, f° 95.
(5) Reg. 215, f° 117, 29 août, et f°s 149 et 170.

qui a accueilli quelques-unes de ces réclamations, en reçoit bientôt de nouvelles, et, pour y couper court, doit les rejeter. Quelques autres ne consentent à partir que sous la menace de poursuites : ainsi les volontaires de Vars réclament contre le maire de cette commune, Lagravelle, qui refuse de marcher avec eux, et le Directoire de la Charente est contraint de faire conduire à Chabanais l'engagé récalcitrant (1). A Angoulême, c'est un autre enrôlé, M...... qu'il faut emprisonner pour le résoudre à rejoindre la compagnie de chasseurs (2). Parfois les moyens employés pour recueillir les engagements ont été d'une moralité douteuse. A Aubeterre, le commissaire Vigeant dépense 95 livres en banquets offerts à ceux qui veulent s'enrôler, méthode jadis en honneur parmi les recruteurs de l'ancienne armée (3). Quelquefois, le volontaire s'est laissé attirer par l'espérance de trouver un moyen d'existence pour lui et sa famille dans l'armée : on voit, par exemple, un tailleur du nom de Bousquet, offrir de s'enrôler, mais à la condition bizarre de se faire suivre de sa femme et de ses deux filles, proposition que le Conseil général accepte (4). Pour d'autres plus nombreux, l'attrait d'une solde de quinze sous par jour n'a pas nui à l'engagement. Il en est même qui demandent et obtiennent davantage : ainsi les invalides du château d'Angoulême, à qui le Conseil général accorde de conserver leur solde actuelle, indépendamment de celle des volontaires, cumul assez lucratif (5). Pour quelques-uns, les honneurs et les grades

(1) Reg. 215, f° 103, 16 août. — Mém. du capitaine de la C[ie] de Vars. Arrêté du Directoire. Arch. p. non clas.
(2) 11 oct. 1792. Lettre du Direct. Arch. non clas.
(3) Etat des dépenses du commissaire Vigeant. Arch. non clas.
(4) Reg. 215, f° 95.
(5) Reg. 215, f° 95.

ont exercé une influence décisive : c'est ce qu'expose au Conseil général, avec une naïveté étonnante, ce même Renateau, ancien militaire, qui se fait porter en voiture aux frontières. « Il observe qu'il s'est enrôlé dans l'espoir d'être nommé capitaine, que son attente a été trompée » ; mais plusieurs compagnies qui se sont amusées sans doute à le mystifier, lui ont promis de faire en sorte qu'il devînt commandant du bataillon lors de l'organisation (1). Cependant, l'ensemble des volontaires était animé, au départ du moins, des meilleures dispositions. La plupart poussaient le patriotisme jusqu'à l'exaltation, et le dévouement jusqu'au sacrifice. Toutes les classes de la société étaient représentées parmi eux. Comme parmi ceux de 1791, les hommes de profession libérale, les paysans, les artisans, les ecclésiastiques tiennent à honneur de s'enrôler. On voit parmi les volontaires de la Charente des avocats comme Ganivet, d'anciens soldats comme Valteaux, des fonctionnaires comme Rivaud, des moines et des prêtres ; dans la compagnie de Cellefrouin on remarque un ex-Récollet ; le 13 septembre, un curé, celui de Champagne-Mouton, demande à être remplacé pour pouvoir partir là où la défense de la patrie l'appelle ; le 11 septembre, un ancien chanoine, Albert Duvigneau, part avec les chasseurs d'Angoulême. Les uns quittent leur commerce, comme ce Marvaud que signale le procès-verbal du même jour. D'autres abandonnent même leur famille, comme ce Huchet qui recommande au Conseil général sa femme et ses enfants. On voit, le 13 août, Lhoumeau-Beauregard, volontaire dans la compagnie de Saint-Genis, délaisser sans ressources, pour aller combattre, sa femme et ses trois enfants, dont le plus âgé

(1) Reg. 215, f° 95.

a cinq ans (1), et que le département prend à sa charge.

Les dispositions que les enrôlés manifestent à leur départ sont excellentes : ils paraissent pleins d'enthousiasme et d'ardeur. Les districts semblent avoir pleine confiance en eux. « Nos volontaires, écrit le Directoire de Cognac, ont l'âme de Coclès et le bras de Milon (2). » Ils protestent, en partant d'Angoulême, aux applaudissements du Directoire, du Conseil général et de la foule, « de combattre pour l'égalité et la liberté, ou de mourir en les défendant (3) ». C'est d'ailleurs au milieu d'une pompe un peu théâtrale, avec accompagnement de discours dans le goût de l'époque, qu'ils viennent faire ces protestations et ces serments. Ils se présentent d'ordinaire à la barre du Conseil général, qui les accueille « avec toutes les marques d'attachement et de sensibilité ». Le président leur exprime toute la satisfaction que l'on ressent de leur généreux dévouement. Il leur adresse un discours qu'il termine par quelques paroles flatteuses, dans le goût de celles qu'il prononce, le 11 septembre, devant les chasseurs d'Angoulême : « Généreux défenseurs de la liberté, disait-il en cette occasion, l'Assemblée ne vous offrira pas les honneurs de la séance, vous vous honorez assez vous-mêmes ; si pourtant vous pouvez lui accorder encore quelques instants, je vous les demande en son nom, ils prolongeront les deux sentiments qui l'animent ». Les volontaires répondent : le plus éloquent prend sur lui de haranguer l'assistance « au bruit des acclamations de tous les spectateurs ». Puis ils prêtent le serment d'être fidèles à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, « de terrasser

(1) Reg. 215, f°s 135, 136, 98, 99.
(2) *Moniteur*, XIII, 439, adresse à l'Ass. législative.
(3) Reg. 215, f° 132.

l'ennemi ou de ne pas survivre à leur défaite » (1). Mais, sous l'appareil pompeux des discours, on sent l'émotion, et l'ardeur, le patriotisme profond et véritable qui animaient les volontaires, la bonne volonté, les espérances dont ils étaient pleins.

Il est vrai que leur séjour dans les camps ne tarda pas à influer d'une manière malheureuse sur leur état moral, et il fallut ensuite de longs efforts et de dures expériences pour les réduire à la discipline des grandes armées de la Révolution. Un des meilleurs historiens de cette période remarque avec raison que les volontaires de 1792 ne purent être utilisés aussitôt à cause de leur indiscipline, et il en indique les causes. « Ils n'eurent, dit-il, le temps ni de s'aguerrir ni de s'instruire ; on les forma avec tant de précipitation et d'irrégularité que le ministre de la guerre ignorait leur nombre et leur situation et ne put jamais en obtenir des états détaillés; ils arrivaient en guenilles, sans souliers et sans armes (2). » Les bataillons de la Charente ne manquaient pas, comme beaucoup d'autres, de bravoure et de bonne volonté ; mais on avait eu le tort, sur l'ordre du pouvoir exécutif, de les laisser partir à demi armés ou même sans armes et sans équipements. Le ministre de la guerre Servan avait bien promis qu'il lui ferait délivrer l'armement nécessaire par les généraux d'armées, au moyen des magasins d'artillerie de leur commandement (3). Mais il ne put tenir sa promesse, et les plaintes des volontaires obligèrent le Directoire à s'en occuper lui-même. Au mois de septembre, il requit les armes des armuriers et même des particuliers. Après la réquisition, le Conseil général rendit, le 8 septembre, un arrêté par lequel il chargeait le chef de légion de la garde

(1) Reg. 215, f[os] 138, 139, départ des chasseurs d'Angoulême.
(2) Chuquet, L'Inv. pruss. p. 70, 71.
(3) Lettre de Servan au Directoire, 26 août, Reg. 320.

nationale d'Angoulême, Prieur, de rendre compte, dans les 24 heures, du résultat de cette opération. Les fusils remis par les particuliers devaient être visités par les armuriers, réparés s'il en était besoin, mis en caisse, et expédiés par les turgotines ou messageries au ministre de la guerre à Paris. Les fusils provenant des districts de Cognac, Barbezieux et la Rochefoucauld furent expédiés comme ceux d'Angoulême par la grande route de Paris à Bordeaux ; ceux de Ruffec qui se trouve sur cette route, confiés à la première poste, et ceux du district de Confolens envoyés à Poitiers pour y être remis aux messageries. Le maître de poste de Ruffec, Jacques, offrit généreusement de faire transporter gratuitement par les turgotines les fusils que le département lui adresserait (1). Malgré l'activité du Directoire, on ne pouvait envoyer les armes avec assez de rapidité, ni en recueillir un nombre suffisant. Aussi cet état de choses excite-t-il les murmures des volontaires. Le Directoire reçoit tous les jours, des bataillons qui sont à Soissons, « des demandes pressantes concernant leur armement ; ces braves gens déplorent amèrement le sort fâcheux dans lequel ils se trouvent par suite du dénûment total d'armes. Ils nous disent, écrivent les administrateurs au ministre de la guerre, qu'en allant aux frontières pour y défendre la patrie, ils n'y ont pas porté l'intention de lui prêter leurs corps pour remparts, avant d'avoir employé toutes les ressources de leur courage et la force de leurs bras » (2). Le Directoire demanda l'autorisation d'envoyer à un commissaire les armes qu'il avait pu se procurer, et de les faire distribuer aux volontaires, et Servan consentit à ce qu'elles fussent expédiées à Soissons (3). Enfin

(1) Reg. 215, f° 130.
(2) Lettre du Directoire au min. 16 sept. Reg. 320.
(3) Lettre de Servan, 21 sept. Reg. 320.

l'armement fut peu à peu complété, lorsque le ministre eut autorisé les généraux à délivrer aux bataillons les fusils des magasins d'artillerie (1). L'habillement des enrôlés ne laisse guère moins à désirer ; ils sont partis en effet sans qu'on ait pu leur fournir les vêtements nécessaires, et beaucoup ont dû s'équiper tant bien que mal à leurs frais. Le Directoire est obligé, au mois de septembre, de prendre un arrêté pour subvenir à leurs besoins, et de leur envoyer peu à peu des habits et des souliers, de même qu'il avait été forcé de leur envoyer des armes (2). Aigris par l'état misérable où ils se trouvent, les volontaires subissent aisément l'effet du milieu où ils pénètrent Pendant leur route et pendant leur séjour dans les camps, ils se laissent entraîner par les orateurs de clubs, les faiseurs de harangues; beaucoup s'exaltent, deviennent indisciplinés, pillards, et font la terreur des généraux (3). Ils se montrent exigeants, trop préoccupés de leur bien-être. C'est ainsi que les chasseurs d'Angoulême réclament contre les convoyeurs qui ne leur donnent que des bœufs et pas de chevaux pour conduire leurs bagages. Arrivés à Paris, ils écrivent au Directoire une lettre insolente où ils récriminent contre lui parce que, « en différents endroits où ils ont passé », ils n'ont pas trouvé de vivres ni de logement, « ce qui les a mis dans le cas de mourir de faim et de coucher dehors ». Ils accusent les administrateurs, fort à tort, comme le signale la réponse de ces derniers, d'être cause de ces quelques accidents peu graves de leur route (4). Cependant, les volontaires de la Charente se signalent par une modération relative dans leurs exi-

(1) Réponse du Direct. à Servan, 4 octobre. Reg. 320.
(2) Lettre du Direct. au ministre, 6 sept. Reg. 320.
(3) A. Chuquet, Valmy, tableau des camps de Châlons, Soissons et Meaux.
(4) Reg. 215, f° 158, 17 octobre.

gences. Ainsi, beaucoup d'autres engagés avaient exigé le remboursement, en argent, des vivres d'étape, extorqué 22 sous par ration, enlevé les chevaux aux habitants des lieux de leur passage. Or le Directoire de la Charente assure que les volontaires de ce département n'ont donné lieu à aucun de ces reproches (1). Il y eut, par suite du dénuement où se trouvaient les bataillons, quelques désertions isolées : le 7e bataillon, par exemple, réclame, le 22 septembre, deux déserteurs ; la compagnie d'Aigre en signale un autre ; celle de Confolens dénonce son lieutenant, qui, sous prétexte de maladie, s'est éloigné et qu'il faut ramener de force (2). Ces cas ne paraissent pas, à l'honneur des volontaires, avoir été bien nombreux. L'oisiveté, la misère, les excitations malsaines des clubistes avaient amené dans les bataillons de 1792 une certaine effervescence. L'entrée en campagne, au mois de novembre, ne tarda pas à faire renaître chez eux, jusqu'aux défaites de 1793, la discipline et les qualités militaires, et plus tard ils formèrent les cadres des excellentes armées de 1794 et de 1795.

L'histoire des volontaires de la Charente, qui s'est terminée d'une manière brillante, commence en 1792, en effet, par un médiocre début : ils sont dirigés sur des camps où ils ne pouvaient guère s'initier aux vertus militaires. D'abord, on avait décidé de les envoyer à Nancy (3). Mais peu après, le 16 août, Clavière, ministre par intérim de la guerre, ordonnait de porter les volontaires sur Soissons, où on formait un camp de réserve (4). Toutes les compagnies de la Charente se réunirent donc

(1) Lettres de Servan, 30 sept.; Lebrun, 17 oct.; du Directoire, 30 octobre. Reg. 309.

(2) Reg. 215, fos 144, 113. Lettre au distr. de Confolens. Archives non class.

(3) Lettre de Lajeard, min. de la guerre, 4 août. Reg. 320.

(4) Lettre de Clavière, 16 août. Reg. 320.

à Orléans, où les agents du ministre leur indiquaient leur destination ultérieure. C'est au dépôt de l'armée du Centre, à Soissons et à Melun, qu'on les trouve, au mois de septembre, presque toutes réunies (1). Quelques-unes, celle des chasseurs d'Angoulême, par exemple, séjournent quelque temps à Paris; il en est de même des compagnies de Brigueil, de Chabanais et de Saint-Claud, qui peu après sont envoyées à Beauvais (2). C'est dans le camp de Soissons surtout, ou bien encore à Orléans, qu'elles s'organisent en bataillons provisoires : il résulte de nombreux documents déposés aux archives (3), que 17 bataillons dits de la Charente furent alors formés provisoirement de septembre à octobre : ils portent les noms de 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e et 19e bataillons de la Charente, et ces noms sont expressément indiqués dans une foule d'états officiels relatifs aux secours accordés aux familles des volontaires. Mais il semble bien aussi que cette organisation ne fut que provisoire, et que bientôt les 17 bataillons de la Charente furent réduits à un nombre beaucoup plus restreint (4). On peut même préciser, pour quelques compagnies, le bataillon dans lequel elles furent incorporées. Ainsi dans le 3e bataillon figurent la compagnie Fougeret de Barbezieux et la compagnie Doreille de Châteauneuf, avec une compagnie Merlin dont l'origine est inconnue (5). Au 7e bataillon appartient la 1re compagnie de Rouillac sous les ordres du capitaine Thomas ; elle y est classée comme 6e compagnie. Au 11e bataillon appar-

(1) Reg. 214, f° 90, et corresp. diverses. Arch. p. non clas.
(2) Lettre des chasseurs, 17 oct. Reg. 215, f° 158.
(3) Lettre des offic. de ces comp. 17, 24 sept. Archives, partie non clas.
(4) Etat des sec. accordés aux fam. des déf. de la patrie. Arch. p. non clas.
(5) Etat du 3e bataillon. Arch. non clas.

tient la compagnie de l'Houmeau, commandée par Callaud, avec le rang de 3e compagnie (1). Les deux compagnies de Vars semblent avoir été incorporées au 11e bataillon, celle de Garat au 10e, celle de Lavalette au 15e, celle de Champniers au 7e ou au 11e, celles d'Angoulême, aux 4e, 6e, 14e, 19e. La compagnie des chasseurs d'Angoulême, en novembre 1792, est rangée dans le 5e bataillon de chasseurs francs, et la compagnie des chasseurs de Blanzac devient le 4e bataillon franc de chasseurs (2). Il est possible, sans qu'on puisse l'affirmer fortement, faute d'indices assez nombreux, que les compagnies des districts d'Angoulême, Cognac et Barbezieux aient formé les 3e, 4e, 5e, 7e, 9e, 11e, 13e, 14e, 17e et 19e bataillons de la Charente. Des compagnies des autres districts, ceux de la Rochefoucauld, Ruffec et Confolens, on aurait organisé les 6e, 8e, 10e, 12e, 15e, 16e, 18e bataillons. Mais ce n'est là qu'une hypothèse fondée sur des indications dont le nombre et la clarté ne sont pas hors de doute (3). Ces bataillons ne paraissent pas non plus avoir eu un effectif très fort, puisque, avec les 59 ou 60 compagnies (non comprises celles d'artillerie) que donna la Charente, on forme 17 bataillons : chacun d'eux n'aurait reçu dans ce cas que 3 compagnies en moyenne. Tous ces bataillons furent incorporés dans l'armée du Nord parmi les troupes de réserve. Une partie prit part à la campagne de Belgique dans les divisions de la Bourdonnaye, Valence, Miranda. Ainsi le 4e bataillon de chasseurs francs se trouve, au mois de février 1793, en garnison à Ruremonde. Le 17e bataillon participe à la retraite de l'armée de Dumouriez, et réside à Arleux, près de

(1) Reg. 215, f° 144.
(2) Etats divers. Arch. p. non clas.
(3) Etats des parents des volontaires secourus, avec indic. du lieu d'origine et du bataillon. Arch. p. non clas.

Douai, en mai 1793 (1). D'autres sont placés parmi les troupes de garnison : en mars 1793, le 14e bataillon, par exemple, fait partie de la garnison de Dunkerque, et est placé sous les ordres du lieutenant-colonel Laroche (2). D'autres sont postés à Douai, à Lille, Valenciennes et Condé (3). C'est dans cette dernière place que le 3e bataillon de la Charente se rencontre, lors du siège fameux que soutint le général charentais Chancel contre les Autrichiens. Les volontaires de la Charente eurent à supporter de grandes privations. Le 25 juillet, Fouqueteau, quartier-maître trésorier du 3e bataillon, écrivait à Hoche, alors simple adjudant général : « Depuis six semaines, les soldats composant la garnison étaient réduits à onze onces de pain, une once de riz, deux onces de cheval, et deux tiers d'once de suif par jour et pour chaque homme ; ils souffraient beaucoup, le service était pénible et beaucoup tombaient malades. Néanmoins la garnison, toujours patiente, attendait son sort avec résignation, lorsque le conseil de guerre de la place, convaincu qu'il ne restait de vivres que pour quatre jours, s'assembla et chercha pendant trois jours les moyens de conserver à la République une place forte et de braves soldats. En vain essaya-t-on de faire des sorties, toutes furent infructueuses. Enfin, épuisé de fatigue, on capitula le 12, et la garnison évacua la place le 13, au matin : elle était composée d'environ 400 hommes. Les troupes sortirent avec les honneurs de la guerre jusqu'au faubourg du Coq, distant d'un quart de lieue de la place ; là elles posèrent les armes » (4). Plus tard,

(1) Lettre de Guimbelot, lieut. au 17e bataillon, états divers. Arch. non clas.

(2) Lettre de Laroche au Directoire, 7 mars 1793. Reg. 240, fo 164.

(3) Etats divers. Arch. non cl.

(4) Lettre de Fouqueteau à Hoche, citée par Ch. de Chancel. Vie du général Chancel, 1847.

un certain nombre de bataillons furent dirigés sur la Vendée : tel fut le cas des 3e, 7e et 14e bataillons de la Charente ; ce dernier se trouvait à Nantes au mois de fructidor an II (1). Mais la plus grande partie des volontaires de 1792 continuèrent à faire partie de l'armée du Nord. En 1793 et surtout en 1794, les bataillons provisoirement organisés en 1792 furent dissous et amalgamés pour en former de nouveaux. D'abord le 4e bataillon de Fédérés, qui paraît avoir été composé des fédérés de la Charente (2), fut versé dans la 20e et la 23e demi-brigades qui en l'an V et VI (1797-98) faisait partie de la 17e division militaire armée de Sambre-et-Meuse (3). Le 3e bataillon de volontaires charentais devient le 7e bataillon de réserve, puis la 70e demi-brigade. Le 4e bataillon franc ou de chasseurs francs forme la 10e demi-brigade d'infanterie légère. Auparavant, par embrigadement, il avait été classé dans la 20e demi-brigade d'infanterie légère (5 messidor an II), puis dans la 10e demi-brigade (24 pluviôse an IV), qui prit en 1804 le nom de 10e régiment d'infanterie légère (4). Le 11e bataillon de la Charente, d'abord appelé 4e bataillon *des volontaires*, forme avec d'autres la 72e demi-brigade dite des Lombards, puis la 199e demi-brigade (thermidor an II), et en 1804 le 72e régiment de ligne (5). Le 14e bataillon de la Charente est classé en l'an VI dans la 64e demi-brigade à l'armée d'Italie (6). Le 17e bataillon contribue à former la 131e demi-brigade de bataille (an II) en 1794,

(1) Etats divers 1793. Arch. non clas.
(2) Cette indication est tirée d'un état de secours. *Ibid.*
(3) Etats officiels de l'empl. des troupes, imprimés an V, VI. Archives.
(4) Etat de l'emplacement des troupes an IV, an VII. Archives Charente, Fastes de la Lég. d'hon. II, 122.
(5) Fastes, V, 318.
(6) Etat de situation des troupes an VI. Archives.

la 1re demi-brigade d'infanterie de ligne en l'an IV (1795), et le 1er régiment de ligne en 1804 (1). Le 19e bataillon est, en 1796, rangé dans la 13e demi-brigade qui appartient à l'armée d'Italie (2). En 1796, la 70e demi-brigade appartient à l'armée du Nord, la 10e légère à l'armée de Rhin-et-Moselle, la 64e et la 13e à l'armée d'Italie. Les recherches les plus minutieuses aux Archives de la Charente n'ont pas permis de connaître d'une manière précise dans quelles demi-brigades avaient été versés les bataillons provisoires de 1792. Ces bataillons avaient figuré avec distinction dans les grandes armées de la Révolution, du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie, de l'Ouest, partout enfin où la défense de la France les avait appelés. Des rangs des volontaires de 1792, comme de ceux de 1791, sortirent un grand nombre d'officiers de mérite, dont quelques-uns ont joué un rôle particulièrement glorieux dans les grandes guerres de cette période. Les traditions et souvenirs des familles charentaises permettraient sans nul doute d'en grossir encore la liste. Parmi eux se placent au premier rang trois généraux, Ganivet-Desgraviers-Berthelot, Valletaux, et Rivaud ; plusieurs colonels, Pierre Ganivet, Pierre Dereix, Fondousse ; les capitaines Pichon et Barraud. — Le plus connu est certainement le général de division Rivaud, un des plus brillants généraux de l'Empire, dont le nom est inscrit sur le côté sud de l'arc de triomphe de l'Etoile. Olivier-Macoux Rivaud était né à Civray (Vienne) le 10 février 1766 (3); il était fils du lieutenant général de police de cette ville Jean-Charles Rivaud et d'Elisabeth Rondeau, et en 1792 exerçait la profession

(1) Fastes V, 346.
(2) Etats de situation.
(3) F. de Chergé. Notice sur le gén. Rivaud. Bulletins de la Soc. Archéol. de la Charente, année 1867.

de receveur de l'enregistrement à Blanzac : il était alors âgé de plus de vingt-cinq ans. Son signalement nous le montre comme un homme de belle prestance, taille cinq pieds six pouces, le nez long et aquilin, les yeux et les cheveux noirs, le visage allongé. Son acte d'engagement comme volontaire existe encore : il le signe le 5 août 1792 (1), et c'est par erreur qu'un de ses biographes, M. de Chergé, le fait figurer dans le 1er bataillon de la Charente qui s'était organisé en 1791. Rivaud s'engage dans la compagnie des chasseurs francs de Blanzac, qui l'élit capitaine en second par 101 voix sur 134 votants, le 13 août 1792 (2), et non le 30 avril, comme le disent les auteurs de la notice insérée dans les Fastes (3). Sa taille et sa prestance le prédestinaient à entrer dans la cavalerie : entré, avec la compagnie de Blanzac, dans le 4e bataillon franc de l'armée du Nord, très protégé par un de ses parents, le général Rivaud, il ne tarda pas à deve nir chef de bataillon, aide de camp du général Duquesnoy, assista aux batailles de 1793, notamment à celle de Hondschoote. En mai 1793, il entre au 9e régiment de dragons, se distingue au combat de Warwick, où il est blessé, et à la bataille de Wattignies, et est nommé adjudant-général chef de brigade le 27 septembre 1793; il passe ensuite à l'armée des côtes de Brest en 1794 (an II) comme chef d'état-major ; il est adjudant-général à l'armée des Alpes en 1795, où il prend part aux combats du mont Genèvre et de Barcelonnette; puis il assiste aux campagnes de l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Au blocus de Mantoue, il reçoit pour son courage et son intelligence les félicitations de Berthier ; il se signale notamment au combat

(1) Acte d'engagement de Rivaud. Arch. partie non clas.
(2) Procès-verbal d'élection, 13 août. Archives p. non clas.
(3) Fastes, III, 523.

du faubourg Saint-Georges, où il est blessé d'une balle à la tête, et aux batailles d'Arcole et de Rivoli (1796-97). Chef d'état-major de Berthier en 1798 pendant l'expédition de Rome, il passe avec la même qualité sous les ordres de Kilmaine à l'armée d'Angleterre. Il est promu général de brigade le 25 frimaire an VII (15 novembre 1798) et commande les cinq départements de la 24e division militaire en Belgique, et son administration lui vaut l'affection des Belges: les otages d'Anvers, qu'il remit en liberté, rendirent témoignage à la modération mêlée de fermeté avec laquelle il avait su rétablir l'ordre. En 1800, Rivaud fait partie de l'armée d'Italie; il commande l'avant-garde du général Victor, composée des 43e et 96e régiments, et décide le succès de la bataille de Montebello par une manœuvre hardie, au moment où les Autrichiens croyaient saisir la victoire. L'ennemi, en effet, victorieux au début de l'action, s'abandonne à la poursuite de la division Watrin, l'une de celles du corps de Victor. Rivaud n'a avec lui que trois bataillons; il s'aperçoit de la faute de ses adversaires, disperse en tirailleurs à droite et à gauche deux de ces bataillons, et avec le troisième se précipite au pas de charge en colonne et l'arme au bras sur les Autrichiens dispersés. Ceux-ci sont successivement refoulés des hauteurs où ils essaient de se maintenir, et massacrés en grand nombre sur les bords du torrent de Coppo. Enfin, Rivaud leur enlève leur dernier refuge, le château de Dordone sur les collines de Montebello. A la bataille de Marengo (14 juin 1800), quoique blessé d'un coup de biscaïen à la cuisse, il tient bon pendant sept heures dans le village de Marengo; deux de ses ordonnances tombent à ses côtés, son aide de camp est grièvement blessé, sa brigade à moitié détruite. Mais sa résistance acharnée, l'arrivée de la division Desaix, la brillante charge de Kellermann décident

de la victoire. Le bulletin de l'armée d'Italie mentionna la belle conduite de Rivaud dans cette journée, et par une heureuse rencontre, son nom sur l'arc de triomphe de l'Etoile est placé auprès d'un des autres vainqueurs de Marengo, le général Kellermann. Peu après, Rivaud est nommé chef d'état-major de l'armée de Portugal, et bientôt même commandant en chef (1803); c'est lui qui ramène ces troupes en France, et ce commandement lui vaut au nom du premier consul une lettre de félicitations du général Berthier (24 nivôse an X). Il ne tardait pas à recevoir d'autres marques de l'estime de Bonaparte: en effet, il était décoré de la Légion d'honneur en 1803 (décembre), commandeur de l'Ordre en 1804 (juin), et général de division le 26 floréal an X (mai 1802): en cette qualité il commande la 2e division du camp de Nimègue, qui fut appelée ensuite armée de Hanovre. En 1805, il rejoignait la Grande Armée, et était placé à la tête du 1e corps; il assiste à la capitulation d'Ulm, et, lancé à la poursuite des troupes échappées de cette ville, avec deux bataillons et un canon, il atteint, à Nereshein, près de Nordlingen, un corps de 5,000 Autrichiens commandé par le général d'Hohenfeld, le bat et le fait prisonnier. A la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805), il soutient à la tête de sa division deux charges de la cavalerie de la garde impériale russe, et enfonce à la baïonnette l'infanterie de cette garde; au moment de l'action, un boulet tue son cheval. Pendant la campagne de Prusse (1806), toujours avec le 1er corps, Rivaud prend part à la bataille d'Iéna (16 octobre), où il fait 1,500 prisonniers. Le 21 octobre, au combat de Halle, il enveloppe 2,000 Prussiens et les force à capituler. C'est à lui enfin que revient l'honneur d'avoir fait mettre bas les armes au corps du général Blücher, dans le village de Schuartau; le nom de Rivaud se trouve au bas de l'acte de capitulation dans le

bulletin de l'armée. Huit mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie se rendirent à la seule division Rivaud. Les descendants du général, dans une notice publiée en 1867, affirment, avec pièces à l'appui, que le maréchal Bernadotte, par condescendance pour Murat, beau-frère de l'empereur, consentit à stipuler que la capitulation du corps de Blücher était due non à la seule division Rivaud, mais aux trois divisions sous les ordres de Murat. En janvier 1807, le 1er corps est en Pologne : Rivaud participe aux opérations dirigées contre les Prussiens, avec le corps de Bernadotte, et se distingue aux combats de Mohrungen et d'Osterode. Le 3 février, à Radzun près de Kœnigsberg, deux jours avant la bataille d'Eylau, dans un combat de nuit contre les Russes, il est renversé de cheval et a le bras cassé. L'Empereur lui donne le gouvernement du duché de Brünswick (5 février), le titre de baron (22 février,) de la Raffinière, du nom d'une terre qu'il possédait auprès de Couhé en Poitou, et y ajoute une dotation en Westphalie. En 1809, Rivaud prend à Hanau le commandement de la 1re division du 8e corps de la Grande Armée, sous les ordres de Junot duc d'Abrantès, contient les Autrichiens sur les frontières de la Bohême, et a une jambe fracassée au combat de Baireuth ; enfin, il assiste à la bataille de Wagram. Ce fut sa dix-huitième et dernière campagne : les forces trahissaient sa vaillance. Il dut se résigner à accepter le commandement de la 12e division militaire à la Rochelle, et il sut empêcher, sur toute la côte de la Vilaine à la Gironde, les descentes des Anglais jusqu'en 1814. La Restauration le nomme chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, président du collège électoral de la Charente-Inférieure, inspecteur-général de l'infanterie, commandant de la 15e division militaire à Rouen, commandeur de Saint-Louis, grand-croix de

la Légion d'honneur. Au 30 avril 1831, il abandonne le commandement de la 15e division militaire, et est mis à la retraite. Il avait usé de son influence de la façon la plus honorable en obtenant du roi en 1816 une commutation de peine pour le général Travot, condamné à mort par un conseil de guerre, à la suite des Cent Jours. Couvert de blessures, comblé d'honneurs, le général comte Rivaud mourut le 19 décembre 1839 à la Raffinière, commune de Couhé (Vienne) ; il avait pendant quarante ans servi la France, fait dix-huit campagnes, assisté à plus de trente sièges ou batailles. De tous les volontaires de la Charente, c'est certainement celui qui a le plus honoré le département, qui fut sa patrie d'adoption, sinon d'origine, et celui dont le nom brille avec le plus d'éclat parmi les héros de l'époque la plus belle de notre histoire militaire (1).

Un des émules de gloire de Rivaud, ancien volontaire de 1792, c'est François Ganivet-Desgraviers-Berthelot. Il était né le 4 février 1768 à Montboyer, arrondissement de Barbezieux. Il se destinait à la profession d'avocat ; mais, en 1792, il s'engagea comme volontaire, à l'âge de vingt-quatre ans ; il fut élu capitaine de la compagnie de Chalais (2). Il ne tarde pas à devenir chef du 17e bataillon de la Charente et prend part aux campagnes de l'armée du Nord, de 1792 à 1795 ; au combat de Warwick, le 13 septembre 1793, il charge à la tête des volontaires et enlève 4 pièces d'artillerie qui faisaient de grands ravages dans les rangs de la division Dumesnil ; là il a un cheval tué sous lui. Puis il passe avec son corps à l'armée gallo-batave de l'an IV à l'an VI, après avoir encore

(1) Fastes, III, 522, 523. — Notice sur le général Rivaud, par ses descendants, Versailles, 1867. — F. de Clergé, Notice sur Rivaud. Bulletins de la Société hist. de la Charente, 1861, p. 371.
(2) Etats des volont. du district de Barbezieux.

signalé sa valeur à l'armée du Rhin. Là avec le 1er de ligne, à l'affaire de Liptingen (4 germinal an IV, fin mars 1796), il dégage cinq compagnies cernées dans un bois (1). Nommé chef de brigade en l'an VII (1798), le 12 messidor, il fait en 1799 (an VIII) la campagne de Suisse contre les paysans insurgés, et contribue à rétablir les communications avec l'armée d'Italie. Depuis, il sert en Italie de l'an IX à 1806 ; il avait été décoré de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII ; il est nommé officier le 25 prairial an XIII, puis colonel. Il avait été mis à la retraite le 14 mai 1807, mais il reprit du service le 14 août 1809, comme colonel du 4e régiment d'infanterie légère en Italie. Promu général de brigade le 22 juin 1811, il figure avec ce grade dans la 1re division de l'armée du Portugal, au début de 1812; il est blessé mortellement à la bataille de Salamanque le 22 juillet, et meurt quatre jours après, à l'âge de quarante-quatre ans.

La même mort glorieuse enleva sur le même théâtre un général charentais, Valletaux (Jean-André). Celui-ci était né à Hiersac, chef-lieu de canton de l'arrondissemen d'Angoulême, en novembre 1757. Après avoir songé à exercer la médecine, il s'était engagé dans l' armée royale. Il avait servi comme soldat, caporal, sergent, sergent-major et adjudant au 3e régiment d'infanterie (Aunis), où il était entré le 4 décembre 1779, et où il resta près de onze ans. Il en sortit en novembre 1791, et le département de la Charente le désigna parmi ceux qui devaient faire partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI (1er février 1792). Cette garde fut licenciée le 9 juin ; il se rendit peu après au camp de Soissons, où la compagnie d'Hiersac l'accueillit et le demanda pour chef. Valletaux, qui avait une certaine expérience militaire, devient lieu-

(1) Fastes, III, 173.

tenant-colonel du 11e bataillon de réserve, fait toutes les campagnes de l'armée du Nord, et est nommé, le 6 janvier 1794, chef de la demi-brigade des Lombards, plus tard 72e demi-brigade. Il est blessé au siège de Bar-le-Duc, fait la campagne de Hollande et est promu général de brigade le 23 vendémiaire an III (1). Envoyé ensuite à l'armée des côtes de l'Ouest, il se signale par sa conduite à la bataille de Quiberon, et c'est lui qui annonce la capture du chef des chouans Puisaye (2) : il commandait à Quiberon la colonne du centre à l'attaque du fort Penthièvre. Il avait été réformé le 1er vendémiaire an V ; il est remis en activité par Bernadotte à titre provisoire ; en l'an VIII il est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, où il sert jusqu'au 10 frimaire an IX. Bonaparte l'appelait, peu après, au Corps législatif (7 ventôse an X), lui conférait l'ordre de la Légion d'honneur (4 frimaire an X), et le grade d'officier (25 prairial). Sous l'Empire, il était employé successivement à l'armée de réserve, en Allemagne (10 juin 1809), à celle du Nord (8 août 1809), et en 1810 à l'armée d'Espagne (11 avril). Il y commanda la 3e brigade du corps du duc d'Istrie, Bessière. Le 20 octobre il bat un corps de 600 Galliciens à Fresno, puis à Grado (29 novembre), où il dirige l'avant-garde de la division Bonnet qui occupait les Asturies. Il est chargé de dégager les routes de l'Ebre, et est successivement vainqueur à Miranda, Belmonte et Fresno, où il défait encore 8,000 guerilleros. Le 9 mars 1811, il attaque la position formidable de Puelo vers Gangas de Tineo, qu'occupaient alors 8,000 hommes et le chef espagnol surnommé el Marquesito. Avec 1,500 soldats il l'enlève à la baïonnette.

(1) Fastes, III, 42,45. Senemaud. Biogr. milit. charentaises. Bulletins de la Soc. hist. de la Charente, 1862, p. 94.
(2) *Moniteur*, XVIII, 17.

Le 23 juin, il se trouvait au village de Quintanilla del Valle; 7,000 Espagnols en occupaient les abords ; il y est blessé à mort. Les insignes de commandeur de la Légion d'honneur étaient venues récompenser cette glorieuse campagne, mais trop tard : lorsque le décret du 14 juillet 1811 les conféra à Valletaux, celui-ci avait déjà disparu, couronnant par une fin héroïque une vie de dévouement à son pays (1).

Trois autres Charentais, volontaires de 1792, s'illustrèrent dans les guerres de la période révolutionnaire et impériale, et parvinrent au grade de colonel. Ce furent Pierre Ganivet, Dereix et Fondousse. Le premier, Pierre Ganivet-Desgraviers, né le 13 août 1773, à Monboyer (arrondissement de Barbezieux), comme son parent, le général Ganivet, s'engagea en août 1792 dans la compagnie de Chalais, et le 21 septembre 1792, au camp de Soissons, fut nommé capitaine du 17e bataillon de la Charente. De 1792 à l'an IV (1796), il combattit à l'armée du Nord. Un de ses exploits est surtout remarquable : le 25 floréal an II (mai 1794), à la bataille de Tourcoing livrée contre les Autrichiens et les Anglo-Hollandais, il fit prisonnier, accompagné seulement de deux soldats, un groupe de quinze Autrichiens. Une heure après, il est enveloppé par quatre fantassins, qui lui crient de se rendre : il en tue un et force les trois autres à mettre bas les armes. Il est ensuite successivement attaché aux armées de Batavie ou de Hollande, du Rhin, du Danube, d'Italie (an V, an IX), et y combat sous les ordres de Moreau, Jourdan et Bonaparte. En 1800 (22 floréal an IX), il est nommé chef de bataillon, et reste avec les troupes qui occupent l'Italie jusqu'en l'an XIII (1805) ; peu auparavant, il est nommé membre de la Légion

(1) Fastes, III, 44, 45.

d'honneur (25 prairial an XII — juin 1804). Pendant la campagne de 1805, il fait partie de l'une des ailes de la Grande Armée, celle de Masséna, sur les Alpes; en 1806, il sert à l'armée de Naples en Calabre, sous les ordres du général Reynier, et il devient major du 86e de ligne le 7 avril 1807. Il participe à la campagne de la 5e coalition en 1809, dans l'armée du vice-roi Eugène. On le voit à l'armée du Nord, à Anvers, en 1801; il est chargé, pour son régiment, de lever les recrues nécessaires en vue de la campagne de Russie, et le 16 janvier 1813 il est promu colonel du 140e de ligne (16 janvier 1813), puis officier de la Légion d'honneur (10 août). Après avoir fait les campagnes d'Allemagne et de France, mis en non-activité au mois d'août 1814 et à la retraite en juillet 1822, il meurt à Saint-Laurent (arrondissement de Barbezieux), dans son pays d'origine.

Un de ses contemporains et compagnons, Pierre Dereix, eut une fortune semblable. Dereix était né à Aigre (arrondissement de Ruffec) le 26 avril 1769, et engagé au mois d'août 1792, il fut élu le 14 août capitaine de la compagnie franche de son canton. Le 4 septembre suivant, il fut incorporé dans le 11e bataillon de la Charente, avec lequel il fit les campagnes de 1792 à l'an V dans l'armée du Nord. Attaché à l'armée de Brune en Hollande en 1799, il se distingue aux batailles de Bergen et de Kastrikum (sept.-octobre). Puis il passe à l'armée de l'Ouest (brumaire an VIII, nov. 1799) et à celle d'Italie en 1800 (24 prairial). De retour en France, il est nommé membre de la Légion d'honneur pendant son séjour au camp de Saint-Omer (25 prairial an XII — juin 1804), et devient chef de bataillon au 22e de ligne (23 fructidor an XIII) en 1805. Il fait la campagne de la 3e coalition au 1er corps de réserve, celle de la 4e coalition à l'armée du Nord en 1806, et aux 8e et 4e corps de

la Grande Armée en Pologne. Il est compris en 1808 dans l'armée du Rhin et créé chevalier de l'Empire avec dotation; il assiste à la campagne de 1809 avec le 10e corps, et le 22 décembre il est nommé officier de la Légion d'honneur. Le 8e corps est dirigé vers l'Espagne, où Dereix reste jusqu'en 1812. Nommé major au 150e de ligne (15 janvier 1813), il fait la campagne d'Allemagne avec le 5e corps de la Grande Armée, et gagne le grade de colonel sur le champ de bataille de Goldberg (23 août); il commande le 150e de ligne (29 août), et à sa tête il est blessé d'une balle à la cuisse droite, à la grande bataille de Leipzig (16 octobre); il tombe enfin au pouvoir de l'ennemi au combat de Reuss en Bavière (2 décembre). Quand il rentre en France (11 juillet 1814), Louis XVIII lui confère la croix de chevalier de Saint-Louis (15 août) et le place à la suite du 74e de ligne : aux Cent Jours il est commandant provisoire de Brest. Mis en demi-solde en 1816 (11 septembre) et à la retraite en 1823 (sept.), Dereix finit sa carrière en Bretagne, à Saint-Malo, à un âge très avancé, puisqu'il vivait encore en 1847 (1).

Le colonel Fondousse avait débuté, comme Dereix, parmi les volontaires de 1792. François Fondousse était né à Vars (arrondissement d'Angoulême), le 19 février 1775 : il n'avait que dix-sept ans lorsqu'il s'engagea dans une des compagnies que forma le canton de Vars; ses compagnons l'élurent sergent le 19 août 1792, et, bientôt après, sergent-major le 14 septembre, lors de la formation du 11e bataillon de la Charente. A l'armée du Nord, il ne tarde pas à devenir capitaine (1er janvier 1793) et, après y avoir passé trois ans, il est envoyé, en l'an VII, à l'armée du Rhin, puis à celle de Hollande.

(1) Fastes, V, 346, 347 ; V. 191.

Sa conduite dans la campagne de 1799, aux batailles de Bergen et d'Alkmaar, lui vaut le grade de chef de bataillon que Brune lui confère le jour même du combat de Kastrikum (14 vendémiaire an VIII — oct. 1799). Il part ensuite pour l'Italie avec l'armée de réserve, et se distingue à Marengo. En 1804, au camp d'Ambleteuse, il est décoré de la Légion d'honneur (25 prairial an XII); il fait les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, et, après la bataille de Friedland, est nommé major (21 juin 1807). Il passe avec ce grade au 10e de ligne (29 janvier 1808), puis est détaché à la demi-brigade provisoire de réserve en 1809 (11 mai), assiste à la campagne du Tyrol, et rentre au 10e de ligne après la dissolution de la demi-brigade, le 1er janvier 1810. C'est en Espagne qu'il combat ensuite : il y est promu colonel du 34e de ligne le 5 mai 1812, et, pendant la retraite de l'armée française, il est atteint d'un coup de feu au combat de Biarritz, le 10 décembre 1813, et meurt des suites de sa blessure à Saint-Esprit, faubourg de Bayonne, huit jours après (1).

Le capitaine Charles Pichon, autre vétéran des guerres impériales, était né le 30 janvier 1773 à Ruffec. Il s'engagea comme volontaire dans la compagnie franche formée dans cette ville le 5 août 1792 ; il était simple soldat lors de la formation du 4e bataillon de la Charente, et servit ensuite sur les côtes de Cherbourg et en Vendée pendant l'année 1793, puis à l'armée du Rhin de 1794 à 1797; il y devint caporal au mois de juin 1794 (10 prairial an II). Ses services dans l'armée d'Angleterre (an VI) et l'armée du Danube (an VII, 1798) lui valent le grade de sergent. Il se distingue à l'armée du Rhin (ans VIII et X), ce qui lui mérite la plus haute des récompenses mili-

(1) Fastes, V, 318, 319.

taires, un sabre d'honneur, qui lui est décerné le 29 germinal an XI (mars 1803), et la croix de la Légion d'honneur pendant qu'il se trouve au camp de Saint-Omer en 1814. Pendant la campagne d'Autriche, sa bravoure à la bataille d'Austerlitz le fait nommer sous-lieutenant (4 nivôse an XIV, décembre 1805). Pendant la campagne de Pologne, il est blessé d'un biscaïen à la jambe gauche à la bataille d'Eylau (8 février 1807), et pour sa belle conduite il est promu lieutenant (21 février). Dans sa dernière campagne, celle de 1809, il est attaché à la 8e division du 2e corps à l'armée d'Allemagne, et fait capitaine le 2 août. Ses blessures le contraignent à la retraite en 1811, le 17 février, et il se retire probablement à Ruffec, où il est mort à une date inconnue (1).

Le capitaine Barraud-Lapêcherie, né le 23 octobre 1768, à Montbron (arrondissement d'Angoulême), s'était engagé dans le 19e bataillon de la Charente. Il fit avec distinction les campagnes de 1793 à l'an XI, franchissant lentement les grades inférieurs, caporal en 1795 (juin), fourrier en août 1799, et sergent-major en juillet 1799. Sa bravoure lui valut un sabre d'honneur, la récompense par excellence, qui lui fut décerné en 1803 (10 prairial an XI), puis la Légion d'honneur et le grade de sous-lieutenant à la fin (23 frimaire) de cette même année. Attaché à l'armée de l'Océan en 1804-1805, puis à la Grande Armée, en Autriche, il fut blessé à la main droite en novembre 1805, sous les murs d'Ulm, promu lieutenant après la bataille d'Austerlitz (4 nivôse). Après les campagnes de Prusse et de Pologne, il devient capitaine le 22 décembre 1806, et sert en Espagne de 1809 à 1811. Comme Pichon, il prend sa retraite à cause de ses bles-

(1) Fastes, II, 122.

sures (5 octobre 1811) et passe le reste de sa vie dans son pays natal (1).

A côté de ces officiers, figure encore un modeste sous-officier, Armand Foucher, dont le nom mérite d'être conservé à cause de la vaillance qu'il montra dans les guerres de cette période. Né le 7 septembre 1770 à Vars, engagé volontaire le 5 août, il entre avec sa compagnie dans le 11e bataillon de la Charente. A l'armée du Nord où il fait la campagne de 1793, il est nommé caporal (11 juillet), et blessé d'un coup de feu au flanc droit, au combat de Warwick, le 22 octobre. Successivement attaché aux armées du Danube, du Rhin, de Hollande, signalé pour son courage aux batailles de Bergen et de Kastrikum, il passe ensuite à l'armée d'Italie. Il se distingue à la bataille de Marengo, et reçoit, au passage du Mincio, à Borghetto (5 nivose an IX), une nouvelle blessure au cou. Il est décoré de la Légion d'honneur au camp de Saint-Omer en 1804 (25 prairial), sert au 8e corps pendant les campagnes d'Autriche et de Prusse, et fait le reste de sa carrière dans un corp d'élite, les grenadiers à pied de la garde impériale, où il est entré le 26 juillet 1806. Ce vétéran de l'Empire revient mourir à Vars le 19 février 1829 (2).

Combien d'autres volontaires, sans doute, s'illustrèrent au milieu des soldats incomparables de cette période! Les traditions seules conservées dans les familles, les souvenirs locaux pourraient allonger beaucoup la liste de ceux d'entre eux qui eurent leur jour de célébrité et d'héroïsme. Les quelques exemples qu'on a cités suffisent pour montrer que la génération des volontaires de 1792 ne fut pas indigne de sa devancière de 1791. Les

(1) Fastes, I, 167.
(2) Fastes, V, 324.

renseignements, nécessairement incomplets, résumés dans cette étude prouvent que de leurs rangs sortirent des officiers de mérite : trois généraux, trois colonels, et que, parmi les autres, plus d'un dut imiter et égaler le courage des capitaines Pichon et Barraud et du caporal des grenadiers Foucher.

LIVRE TROISIÈME

LES VOLONTAIRES DE FÉVRIER-MAI 1793

La levée de 300,000 *hommes et les levées extraordinaires.*

La totalité des bataillons de 1791, l'immense majorité de ceux de 1792 était composée de véritables volontaires. A partir de 1793, l'engagement volontaire est l'exception, et le recrutement forcé la règle. Ce n'est que par une fiction légale, qui s'est conservée dans l'histoire, que les hommes de la levée de février 1793, et de la réquisition du mois d'août, continuent à être désignés sous le nom de volontaires, nom que la plupart ne méritent pas. C'est ce qui ressort nettement de l'histoire des levées opérées dans la Charente pendant cette année terrible, où la France ne repoussa ses ennemis que grâce à un concours extraordinaire de circonstances, aux divisions des coalisés, à l'inexpérience militaire de ses adversaires et à la bravoure de ses enfants. La grande coalition européenne s'était formée en janvier et février 1793 : il fallait songer à opposer à ses armées des masses d'hommes qu'on ne pouvait penser à recruter par l'engagement libre. L'étendue des sacrifices que la Convention

demanda aux départements dépassa notablement ceux qu'ils avaient pu croire suffisants. Dans la Charente, le Directoire avait supposé qu'on n'exigerait de lui que la formation d'un nouveau bataillon, le 20e de ceux que le département organisait depuis 1791. Le 14 février 1793, il avait pris en effet un arrêté relatif à la levée de ce nouveau bataillon : il devait être composé de 812 hommes, et leur levée était confiée à des commissaires au nombre de un par canton, et que désignèrent les districts. L'enrôlement aurait lieu le dimanche 24 février au chef-lieu de chaque canton, où se réuniraient toutes les gardes nationales. C'est encore au chef-lieu qu'on habillerait et qu'on équiperait les enrôlés; on mettrait à l'entreprise l'uniforme et l'équipement (1). Les commissaires nommés par les districts étaient autorisés, pour faciliter le recrutement, à donner à chaque enrôlé une prime d'engagement de 5 livres. Comme en 1792, on leur permit de se faire accompagner de tambours, de haranguer les jeunes gens, de leur offrir des banquets, pour lesquels les Directoires peuvent leur faire des avances d'argent. Cependant, le choix des commissaires ne doit pas être aveugle ; il leur est enjoint de ne choisir que des hommes de belle taille, 5 pieds au moins, bien faits et de bonne tournure, et de n'accepter les engagements des volontaires déjà enrôlés dans les armées précédentes, qu'après s'être informés des causes de leur retour dans leurs foyers (2). Les travaux du recrutement furent rapidement menés : dès le 18 février, de nombreux commissaires, et parmi eux ceux du district de la Rochefoucauld, Villemandy, Guionet, Descombes, Gadon Moussac, Las-

(1) Arrêté du Directoire, 14 fév. 1793. Arch. p. non classée.
(2) Circulaire du Directoire aux districts, 22 fév. 1793. Arch. p. non clas.

suze et Juzeaud, demandaient au procureur général l'autorisation de former les volontaires en compagnies (1). L'enrôlement s'opéra d'ailleurs sans difficulté ; la charge imposée au département n'était pas très considérable, et les engagements eurent lieu en grand nombre : « La levée pour la formation du nouveau bataillon, écrivait un des commissaires, va bien, et la majeure partie de notre jeunesse aisée s'est inscrite. Les offrandes sont considérables, chacun s'empresse d'offrir des chemises et des souliers (2). » En même temps, un certain nombre de sous-officiers et d'officiers détachés des armées étaient venus dans la Charente recruter de nouveaux éléments pour les troupes de ligne. C'est avec les enrôlés volontaires, engagés en vertu de l'arrêté du 14 février, et les recrues destinées à l'armée de ligne, que le Directoire ordonne, par un arrêté du 11 mars, la formation du nouveau bataillon, le 20e : « Considérant, disait-il, qu'on ne saurait employer trop de célérité dans la formation d'un bataillon dont l'ardente jeunesse sollicite vivement la réunion, l'organisation, l'armement et le départ », il fixait le rassemblement au 25 mars à Angoulême. Les Directoires de district furent chargés d'aviser des commissaires cantonaux et les officiers municipaux. Pour habiller les volontaires, on les autorisait à requérir les habits, les vestes et les culottes d'uniforme, moyennant indemnité à dire d'expert. Un commissaire spécial, Duroux, devait se rendre à Tulle et à Saint-Etienne pour acheter les baïonnettes et les tire-bourres, jusqu'au prix de 40 l. pièce (3). Le 20e bataillon se trouvait à peu près

(1) Lettre des commissaires au Direct. 18 fév. Archives non clas.
(2) Lettre de Peyraud à Mémineau, proc. syndic du Directoire du district de Confolens. — Babaud-Laribière, Etudes admin. I, 120
(3) Reg. 250, fo 166. Arrêté du Directoire, 11 mars.

complètement organisé vers la fin de mars 1793 : on le destinait à l'armée des Pyrénées, lorsque les événements vinrent momentanément changer sa destination, et l'obligèrent à se rendre dans la Vendée.

La levée de ce 20e bataillon était à peine terminée, que l'imminence du danger obligeait la Convention à décréter, par la loi du 24 février 1793, la levée de 300,000 hommes de troupes nouvelles. Cette loi stipulait la création de 196 demi-brigades composées chacune d'un bataillon de ligne et de 2 bataillons de volontaires, soit au total de 392 bataillons de volontaires et 196 de ligne, avec 6 pièces de canon par brigade. La levée des 300,000 hommes était destinée à permettre cette création. Un état annexé à la loi déterminait le contingent de chaque département, en proportion de la population, et déduction faite du nombre des volontaires déjà fournis et restés sous les drapeaux. D'après cet état, le département de la Charente était obligé de lever 4,640 hommes (1). Comme pour les précédents enrôlements, le choix des officiers était laissé à l'élection. De plus, l'habillement, l'équipement, l'armement, la subsistance et la solde des volontaires jusqu'à leur départ étaient mis à la charge et confiés (2) aux soins des départements. Des commissaires supérieurs placés sous les ordres du ministre de la guerre sont destinés à surveiller le recrutement dans chaque partie de la France (3), et étendent leur surveillance sur plusieurs départements à la fois. Les Directoires de département et de district sont tenus de leur fournir les renseignements nécessaires, et d'instruire de leurs démarches le ministre de la guerre. Celui-ci les invite à ne rien négli-

(1) *Moniteur*, XV, 246.
(2) *Ibidem*, loi du 24 février, sections 2e et 3e.
(3) Reg. 320, lett. du ministre de la guerre, 6 mars.

ger pour accélérer la levée et le départ des volontaires, et le commissaire à la Trésorerie nationale enjoint aux receveurs de district de seconder l'exécution des mesures du Directoire (1). Les administrateurs de la Charente s'étaient hâtés, dès la réception de la loi, d'en assurer l'accomplissement, et le 9 mars ils écrivaient au ministre : « Nous nous occupons sans relâche du recrutement exigé par la loi du 24 février dernier : nous espérons, malgré la grande latitude (*sic*) du contingent déterminé pour notre département, que nous réussirons à l'effectuer (2). » Le 11 mars, il prenait un arrêté pour déterminer le mode de recrutement, et il commençait par suspendre la levée des recrues pour l'armée de ligne, et par décider que le 20e bataillon, déjà levé en vertu de son décret du 14 février, serait compris dans le contingent qu'exigeait la loi du 24, et qu'ainsi, au lieu de 4.640 hommes, on n'aurait qu'à en lever 3.828 (3). Les opérations du recrutement sont confiées d'abord à des commissaires supérieurs en nombre variable par district : au-dessous d'eux viennent des commissaires cantonaux, d'ordinaire au nombre de deux, choisis par les Directoires de district ; et enfin les officiers municipaux, qui dressent la liste du contingent demandé à chaque commune, président aux enrôlements et transmettent les états des enrôlés et les procès-verbaux du recrutement aux commissaires secondaires et supérieurs. Lorsque le contingent de chaque commune est au complet, les officiers municipaux viennent au chef-lieu du district présenter les hommes enrôlés. Une commission composée du commissaire supérieur nommé par le département, d'un officier en service actif détaché

(1) Reg. 320. Let. du ministre de la guerre, 10 mars ; du commissaire, 7 mars.
(2) 9 mars. Lettre du Directoire au ministre. Reg. 309.
(3) Arrêté du 11 mars. Reg. 240, f° 166.

spécialement, et d'un chirurgien nommé par le Directoire du district, procède à l'examen et à l'admission définitive du contingent. Cette commission peut prononcer des sentences de radiation pour insuffisance physique des enrôlés (1). Le Directoire recommande en effet de ne prendre que les hommes d'une taille suffisante, à savoir de cinq pieds, et de bonne constitution ; il n'accorde qu'une dérogation à cette règle : s'il est nécessaire, on pourra prendre les jeunes gens de 4 pieds 11 pouces de taille, mais seulement s'ils sont vigoureux (2). Les conseils de revision où l'acceptation définitive des enrôlés fut prononcée, n'eurent lieu que vers la fin du mois d'avril 1793. Il avait fallu deux mois environ (ceux de mars et d'avril) pour terminer les travaux préliminaires du recrutement confiés aux commissaires cantonaux et aux municipalités. Les officiers municipaux pour ce premier objet devaient ouvrir un registre destiné à recevoir les enrôlements, et ce registre reste ouvert jusqu'à ce que le contingent de la commune soit complet.

Parfois, avant que la garde nationale ne soit réunie, la municipalité essaie de stimuler l'ardeur de ses administrés par quelque proclamation patriotique dans le goût du temps, et dont voici un curieux exemple : « Etablis par notre propre vœu pour être les organes de la loi et la faire exécuter, dit l'adresse des officiers municipaux d'Ecuras, nous serions indignes de votre choix, si dans les circonstances nous manquions de zèle et de fermeté. C'est au nom de la patrie, citoyens jeunes et vigoureux, que nous vous invitons de rechef, que nous vous supplions, s'il le faut, de voler à son secours. Quoi!

(1) Barbezieux, 25 avril 1793 : procès-verbaux des conseils de revision. Arch. non clas.
(2) Circulaire du Directoire aux districts, 13 mars 1793.

vous souffririez que vos ennemis (car ceux de la France sont les vôtres) vinssent égorger dans vos bras vos pères, vos mères et vos frères! Quoi! l'idée de vos champs dévastés, de vos vignes détruites et arrachées, de vos maisons embrasées, ne réveillerait pas en vous ce courage si naturel à notre nation!... Vous serez récompensés de vos travaux : vos pères, vos mères, qui doivent vous exciter à une si bonne action, seront pensionnés, ainsi que vous, par le trésor de l'Etat : plus de privilèges, plus de personnes pour vous priver des promesses qui vous sont faites (1). » Le jour fixé pour les enrôlements est d'ordinaire un dimanche : les gardes nationaux ont été avisés par les proclamations des officiers municipaux. La veille, les capitaines ont fait battre le tambour et ont prévenu chacun des gardes nationaux de se trouver à son poste. Le lendemain, à l'issue de la messe, soit sur la place publique, soit sous les halles, soit dans le prétoire de la justice de paix, prennent place les commissaires cantonaux, le maire et les officiers municipaux. On donne lecture des principaux articles de la loi du 24 février, et de la circulaire du Directoire qui fixe le contingent. Puis un commissaire ou un officier municipal prend la parole, s'adressant au patriotisme, aux craintes, aux intérêts de ses auditeurs pour les engager à s'enrôler; « il invite ses braves camarades à courir à la défense de notre sainte patrie plus menacée que jamais ». Souvent, la harangue terminée, on fait distribuer du pain et du vin aux gardes nationaux, on leur promet des primes d'engagement, des pensions pour eux et leurs familles, et à mesure que les engagements ont lieu, ils sont inscrits sur le registre et signés de l'enrôlé (2). Dans un grand

(1) Adresse de la munic. d'Ecuras, 17 mars. Arch. non clas.

(2) Lettre de Chauveau, maire de Rouillac, 20 mars, et autres corresp. Arch. non clas.

nombre de communes, le contingent demandé est complété et même dépassé en une seule séance; dans d'autres, il faut recourir à plusieurs convocations. Dans quelques communes, le recrutement n'a lieu qu'avec beaucoup de peine et est même accompagné de troubles, bien que la Convention, à l'occasion du soulèvement de la Vendée, ait décrété la peine de mort contre les prévenus de révolte tentée à l'occasion des enrôlements (1). C'est ce qui se produi notamment dans le district de Confolens : le décret du 24 février y est exécuté, dit un rapport du Directoire, dans la majorité des communes d'une manière satisfaisante. Mais à Esse, la population résiste, la municipalité est insultée publiquement; quelques membres sont même frappés. Des faits semblables se renouvellent à Lesterps. On craint même, un instant, de pareils mouvements dans les cantons de Brigueil et de la Péruse. Un véritable essai de soulèvement est tenté dans l'importante commune de Saint-Maurice-des-Lions. Là un rassemblement considérable se forme devant la maison du maire : cet attroupement est composé de paysans des paroisses voisines joints à ceux du bourg, qui ont été prévenus pendant la nuit par des émissaires secrets. La sédition éclate à la suite des propos « séditieux » d'un paysan qui déclare ne vouloir reconnaître que les ordres du roi; un autre se brûle la cervelle plutôt que de se soumettre au recrutement. Excités par des meneurs, les émeutiers se portent sur la maison du maire de Saint-Maurice, qui n'a que le temps de s'échapper avec sa famille. Il faut recourir à la gendarmerie et aux gardes nationales, qui sont d'abord impuissantes à dissiper les rebelles. A Confolens, on redoute un moment qu'ils ne se portent sur la ville, on prend des mesures de

(1) Décret de la Convention, 19 mars 1793.

défense, on place deux pièces de canon aux portes, et on arme la population. Enfin l'attroupement est dissipé, sans effusion de sang; un seul des insurgés est blessé. Le Directoire de Confolens ordonne l'arrestation de 40 personnes compromises dans les troubles et d'un certain nombre de suspects, une vingtaine environ, qui sont enfermés à la maison d'arrêt (1). La fermeté et la rapidité de la répression découragent et paralysent la résistance, si bien que la commune de Saint-Maurice se résigne à obéir. « Il n'a fallu recourir, écrit le Directoire, ni au sort ni au scrutin, tous les hommes s'étant présentés de bonne volonté (2). » Les mêmes faits se produisent à Saint-Germain, où le maire dissipe un attroupement formé dans les environs, et est obligé de faire arrêter et conduire les séditieux à Confolens. Ailleurs se manifestent quelques symptômes d'agitation, aussitôt réprimés par l'énergie des municipalités. Ainsi à Montbron, « des malveillants essaient de travailler les esprits dans les campagnes » ; à Bouex, à Dignac, à Vouzant, à Benest, quelques « particuliers » essaient d'enrayer les enrôlements; mais aussitôt ils sont poursuivis et déférés au tribunal criminel. A Roullet, les enrôlés accusent « le fanatisme d'un curé » d'avoir empêché un plus grand nombre d'engagements. Beaucoup de ces accusations (3) ne paraissent pas entièrement fondées. Dans un assez grand nombre de communes, surtout de campagne, il paraît en effet, d'après les procès-verbaux, que l'enthousiasme faisait défaut. Le contingent exigé n'est atteint qu'avec une

(1) Lettre du Directoire du district de Confolens, 19 et 20 mars, Arch. partie non clas. et Reg. 240, f° 177. Lettre du 17 mars.
(2) Lettre du 20 mars. Arch. non clas.
(3) Lettre de la munic. de Montbron, 20 mars. Arch. non clas. Reg. 240, f° 191, 25 mars.

extrême difficulté : les engagements spontanés ne suffisent pas à le parfaire. Alors il faut recourir au tirage au sort, ou bien encore au scrutin : dans le premier cas, on tire au sort, parmi les jeunes gens, les noms de ceux qui devront être enrôlés pour compléter le contingent; dans le second, les gardes nationaux et les électeurs désignent par un vote secret, exprimé à la pluralité de voix, ceux d'entre eux qui doivent se sacrifier. Ceux qui sont désignés peuvent être autorisés à se choisir un remplaçant. Ce peu d'empressement est constaté même par les rapports parfois trop enthousiastes des commissaires. C'est ainsi qu'à Saint-Laurent-de-Céris, l'un d'eux signale un grand empressement parmi la population ; mais il ajoute, dans son procès-verbal, un détail qui a bien son importance. Malgré ses efforts, il n'a pu obtenir que 14 enrôlements, et pour compléter le contingent et choisir les deux qui manquent, il a dû recourir au scrutin : « ce mode de désignation, ajoute-t-il, lui paraît préférable au tirage au sort « *qui rappelle l'ancien régime* », préférence qu'on ne saurait partager, le scrutin prêtant en effet infiniment plus à l'arbitraire (1). Cet exemple n'est pas isolé; à Epenède, il faut aussi avoir recours au scrutin ; à Esse, le 23 mars, 12 enrôlés sur 14 sont choisis de la même manière. A Lesterps 2 sur 20 ; à Lessac 10 sur 13; à Balzac 5 sur 6, au Grand-Masdieu 3 sur 6, à Confolens 16 sur 44 sont désignés d'une façon identique (2). En revanche, dans un nombre relativement élevé de communes, le contingent demandé est dépassé, principalement dans les districts de Barbezieux, de Cognac et d'Angoulême. Ainsi à Salles de Barbezieux, on demande 15 volontaires, le nombre

(1) Lettre du commissaire au recrutement. Saint-Laurent-de-Céris, 20 mars. Arch. p. non clas.
(2) Procès-verbaux d'enrôlements du 17 au 23 mars, Arch. p. non clas.

des enrôlés est de 27 ; à la Diville, on en demandait 10, 20 s'enrôlent. « Presque tous les cantons, écrivent les administrateurs du district, ont fourni plus que leur contingent : ils l'ont doublé dans beaucoup d'endroits, comme à Barbezieux et Aubeterre ; et dans plusieurs autres paroisses il est d'un tiers en sus. » A Alloue (district de Confolens), le contingent est dépassé : il fallait 24 hommes, on en donne 32, « et les officiers municipaux en offrent encore d'autres, s'il le faut ». Dans tout le canton de Champagne, les résultats sont si brillants, que le Directoire du district de Confolens signale « le zèle et l'ardeur » que ce canton a déployés (1). Il en est de même dans les cantons de Chabanais et de Saint-Claud. Dans le district de la Rochefoucauld, quelques communes ont excédé leur contingent, écrit le Directoire (2) ; et parmi elles notamment la ville de la Rochefoucauld. Quant au district de Cognac, il donne en 1793 comme en 1792 l'exemple du dévouement : il fournit, comme on le verra, plus de 1,000 hommes, et son Directoire pouvait annoncer à l'administration de la Charente ce beau résultat avec une satisfaction légitime : « Le recrutement, écrivait-il, se fait dans notre district avec un succès qui dépasse nos espérances, et nous osons nous flatter que vous n'en serez pas moins étonnés, lorsque vous en recevrez l'état » (3). Le district d'Angoulême se fit aussi remarquer par le nombre élevé des volontaires qu'il leva : dans la plupart des communes de son ressort, le contingent fut notablement dépassé : ainsi à la Couronne, à Soyaux, à Garat, Roullet, Ruelle, etc. La plupart des communau-

(1) Lettre des administr. de Barbezieux Henry et Demonty. — Procès-verbaux de recrutement. Arch. non clas. Lettre du Direct. de Confolens, 20 mars.

(2) Lettre du Directoire, 21 mars. Arch. non clas.

(3) Lettre du Directoire de Cognac, 17 mars. Arch. non clas.

tés du canton de Garat « ont fourni volontairement plus que ce qu'on leur demandait », écrit le 25 mars le commissaire Limousin. La commune de Roullet, au lieu de 27 hommes, en donne 41. Les officiers municipaux de Champniers font remarquer au Directoire, avec un orgueil bien naturel, qu'ils ont plus que *triplé leur contingent*, et fourni 150 hommes au lieu de 40 (1). Le district de Ruffec présente aussi quelques exemples de ce dévouement : ainsi la ville de Ruffec organise une compagnie de 100 hommes en sus des hommes qu'elle a déjà enrôlés (2). Les états conservés aux archives de la Charente permettent de se faire une idée exacte du nombre des enrôlements, volontaires ou forcés, opérés en vertu de la loi du 24 février, et montrent que le département donna environ un quart d'enrôlés de plus que le chiffre fixé par la Convention. Le district de Cognac à lui seul fournit 1,029 hommes ; le contingent du canton de Cognac fut de 197 hommes, celui de Châteauneuf 90, de Jarnac 168, de Lignères 125, de Salles 65, de Segonzac 170, et le plus élevé 214 est dû au canton de Rouillac (3). Dans le district de Barbezieux, on peut évaluer le nombre des enrôlés à 800, dont 214 fournis par le canton de Barbezieux, 125 par celui de Chalais, 74 par celui d'Aubeterre (4). Le nombre des hommes levés dans le district de Ruffec fut de 878, dont la plus forte partie recrutés dans les cantons de Ruffec, Mansle, Verteuil (5). Dans le district de Confolens, on lève 659 hommes, dont 106 sont fournis par le canton de Chaba-

(1) Reg. 240, f[os] 183, 196.
(2) Reg. 240, f[os] 178, 179.
(3) Etat officiel du 15 floréal an III, levée des 300.000 hommes, district de Cognac. Archives non clas.
(4) Etats divers. Archives non clas.
(5) Etats des compagnies du district de Ruffec.

nais, 102 par celui de Brigueil, 113, 110, 70 par ceux de Saint-Claud, Confolens, la Péruse (1). Le district de la Rochefoucauld paraît aussi, d'après divers états incomplets, avoir donné plus de 600 hommes, et celui d'Angoulême la valeur de deux bataillons de 800 hommes à peu près, soit 1,600 enrôlés (2). Ces chiffres ne sont pas d'une exactitude indubitable, et ne s'appliquent, pour tous les districts, qu'aux hommes définitivement admis par les commissions de revision. Il résulte de l'ensemble de ces résultats que la levée faite du 17 au 23 mars, en exécution de la loi du 24 février 1793, aurait donné dans la Charente 5,566 hommes au lieu de 4,640 exigés par la Convention : encore ce total paraît-il être plutôt inférieur que supérieur à la vérité. Il faudrait de plus y joindre, pour être entièrement exact, l'effectif des deux compagnies d'artillerie organisées en avril et mai et composées d'environ 100 hommes (3), et enfin les volontaires des levées extraordinaires de mars et de mai, envoyés en Vendée. Ces derniers avaient été enrôlés en plus du contingent recruté en vertu de la loi du 24 février, et ils ne rentrèrent pas tous, au mois de juin, dans leurs foyers (4).

Le recrutement, par suite des mesures qu'avaient ordonnées la Convention et les Directoires, s'était opéré avec une grande rapidité : il avait suffi d'y employer une semaine, du 17 au 23 mars. Mais il n'en fut pas de même de l'habillement, de l'équipement, de l'armement et de la formation définitive des compagnies de volontaires. Ces nouvelles opérations durèrent près de deux mois

(1) Etats des levées du district de Confolens. Arch. non clas.
(2) Etat d'enrôlement, d'habillement, etc. *Ibid.*
(3) Reg. 240, f° 200, 19 avril. Etats des compagnies. Arch. non clas.
(4) Voir plus bas l'histoire de ces levées extraordinaires.

(avril et mai 1793), et même parfois davantage : sur un certain nombre de points, elles ne prirent fin qu'au mois de juillet. La crise commerciale qui s'était alors déclarée, la rareté du numéraire, l'insuffisance des moyens prônés par la Convention, retardèrent d'une manière notable les préparatifs de l'organisation des bataillons. Pour veiller à l'exécution de tous ces travaux, le Conseil général commença par décider la création de nouveaux commissaires, au nombre de un par canton, qui se transporteraient dans les districts pour y vérifier les mesures prises en vue de l'habillement et de l'armement. Ainsi à Angoulême un des notables, Mangin, fut spécialement chargé de ces fonctions (1). Les administrateurs du département, Melleraud, Boucherie, Marvaud et Lassée, adressèrent une circulaire aux municipalités et aux commissaires pour leur indiquer la marche à suivre. Ils leur notifiaient tout d'abord l'intention où était le département d'habiller, d'équiper et d'armer le plus d'hommes possible avant de les envoyer aux armées. Ils leur recommandaient de se concerter entre eux et avec les districts, de s'assurer de ce que chacun pouvait fournir, et de suppléer à l'insuffisance des réquisitions en passant, au besoin, des marchés. Enfin ils fixaient le maximum des prix à allouer par les municipalités et les districts pour les fournitures. On devait payer au plus 55 l. l'habit d'uniforme et la paire de guètres de cadis, les gibernes avec leurs banderoles 6 l. 10 s., les bas de laine 3 l. 10, les bas de coton 5 l, et les bas tricotés 6 l. 10 s. (2).

Pour se procurer les objets d'habillement nécessaires, la loi autorisait à avoir recours aux *réquisitions*, mesure

(1) 28 mars 1793. Procès-verbal du Conseil général, et arrêté. Arch. p. non clas.
(2) Reg. 132, f° 51. Circulaire du 14 mars 1793.

très abusive et vexatoire, mais dont les circonstances imposaient l'emploi. Les municipalités, les commissaires, les Directoires de district peuvent donc obliger, conformément aux articles 5, 6 et 7 du décret du 24 février, les citoyens des communes à céder à prix d'experts leurs habits, vestes, culottes d'uniforme aux volontaires qui en sont dépourvus, à peine de 200 l. d'amende (1). Dans chaque municipalité, un registre est ouvert pour enregistrer les habits réquisitionnés, le nom de ceux qui les ont fournis, le prix d'estimation. Chaque district dresse, en ce qui le concerne, un tableau d'ensemble des fournitures dues à la réquisition, et en transmet un résumé au Directoire (2). Les commissaires peuvent encore admettre les volontaires à fournir eux-mêmes l'habillement, et leur en rembourser la valeur (3). On a eu aussi recours aux générosités des particuliers : suivant les ordres du commissaire adjoint au ministre de la guerre, on invite les municipalités, les sociétés populaires, les familles à envoyer au chef-lieu du département les effets qu'elles destinent aux soldats (4). Chaque quinzaine, les Directoires sont tenus d'adresser au ministre de la guerre un état détaillé de tous ces effets, dont ils disposeront. C'est ce que l'on nomme les dons patriotiques. Enfin, comme la réquisition, les fournitures des volontaires, les dons patriotiques ne suffisent pas, les administrations de district et les commissaires sont forcés de recourir à l'achat des étoffes chez les marchands et de passer des marchés pour

(1) Arrêté du Directoire, 11 mars 1793, art. 3. — Archives Reg. 240, f° 166-167.

(2) Registre de réquisition des habits du district de Barbezieux, Cognac, etc. Arch. p. non classée.

(3) Reg. des hab. fournis par les volontaires.

(4) 5 mars. Lettre du commissaire à la guerre au Directoire de la Charente. Reg. 320.

les confections. Ils ordonnent la réquisition des étoffes dans les magasins des marchands, comme à Angoulême (1). Mais la plupart ne possèdent que des draps de mauvaise qualité et en demandent un prix exorbitant. Aussi le ministre de la guerre engage-t-il le Directoire de la Charente à prévenir les accaparements et à traiter de préférence avec les fabricants eux-mêmes, en les engageant à vendre à des prix modérés (2). La persuasion ne suffisant ni auprès des fabricants ni auprès des marchands, une commission nommée pour aviser à ce sujet le 20 mars propose et fait accepter un arrêté qui leur impose un tarif officiel. On doit accorder aux marchands, après examen de leurs factures, 12 o/o de bénéfice et, en cas de contestation, recourir à l'expertise (3). Avec les étoffes, l'administration fait, sous sa surveillance, confectionner les habits par les tailleurs mis en réquisition. Des commissaires spéciaux sont désignés pour veiller à la coupe des habits et à leur estimation. C'est ainsi qu'à Angoulême le commissaire Lacour reçoit un traitement de 200 livres, outre les façons, pour surveiller le travail des autres tailleurs et l'estimer, et même distribuer l'ouvrage (4). Un autre commissaire est chargé spécialement de faire les achats. La même méthode est employée pour la confection de chaussures : à Angoulême un délégué, « le citoyen Tournier », sur l'ordre du Directoire du district, achète les cuirs pour faire les souliers et les bottes, met en réquisition les cordonniers, distribue et surveille leur ouvrage avec l'aide d'un coupeur ; celui-ci reçoit un salaire de 5 fr.

(1) Registre des réquisitions chez les marchands, ville d'Ang. — Archives p. non classée.

(2) Lettre du min. de la guerre au Directoire. Reg. 320, 17 mars.

(3) Reg. 244, f°s 167 et 183. Arrêté du 23 mars.

(4) Reg. des délibér. du Directoire du district d'Ang. 15 mars, 30 mars 1793.

par jour, et le délégué 6 l. (1). Comme les ressources des fabricants et des marchands de la Charente sont rapidement épuisées, on doit y suppléer par des achats faits dans d'autres départements. Le district d'Angoulême est obligé, dès le 18 mars, d'envoyer à Bordeaux deux des administrateurs du département, Dumas-Champvallier et Pierrat, et, sur leurs indications, d'y acheter pour les volontaires 400 habits et 1.000 chapeaux (2). Il en est de même dans le district de Ruffec : une lettre des commissaires chargés de l'habillement montre que leur besogne présentait beaucoup de difficultés. Ils se rendent à Bordeaux, ils y trouvent « tous les magasins dégarnis, les draps inférieurs font entièrement défaut, les autres se vendent fort cher, surtout les communs, dont l'aune coûte 36 à 38 l. »; ils en achètent 500 aunes, mais à un prix encore plus élevé, de 38 à 45 l. Quant aux draps blancs et aux cadis, il y en a fort peu, et ils se vendent de 15 à 16 l. Ils trouvent à grand'peine des chapeaux gansés avec cocarde à 8 l. 10 la pièce (3). De là ils se rendent à Langon, où ils se font livrer 35 aunes de drap écarlate, 35 de drap blanc et 407 cadis. Puis, ils prennent la voiture de Bordeaux à Montauban, et ils poussent jusqu'à Castres : après ces longues pérégrinations, ils rapportent 5.000 aunes de drap ras et 800 chapeaux (4). Il faut même, pour certaines fournitures, s'adresser jusqu'à Paris : un fournisseur de cette ville, du nom de Gaury, expédie 1.000 sacs de peau, 1.000 garnitures de boucle, 1.000 boucles de col; 700 gibernes avec

(1) Arrêté du Direct. du district d'Angoulême, 25 mai. Registre. Arch. non classé.
(2) Reg. 240, f° 193, séance du 28 mars.
(3) Lettre des commissaires au district de Ruffec, 8 avril 1793. Arch. non clas.
(4) Corresp. des commissaires, 19 avril et suiv. *Ibid.*

banderoles, et reçoit 17.135 francs comme paiement (1). Ces démarches, ce système d'achats ou de réquisition, et l'accroissement du prix des marchandises, exigèrent des dépenses qui dépassèrent notablement les prévisions du Directoire. Chaque volontaire devait en effet avoir un équipement et un habillement complet. Pour les objets d'équipement, c'étaient, suivant une circulaire du Directoire : un sac de peau, une giberne avec banderole, un tire-boutons, une brosse d'habit, deux peignes, un sac à poudre et une houpe pour poudrer la chevelure, un sac de toile de campagne, une alène, une brosse double à souliers et une paire de boucles à souliers. Pour l'habillement, on devait lui remettre un habit à la française, une veste, deux culottes dont une de peau, deux cols blancs en basin, un col noir, une boucle à col, 2 paires de bas (une de laine, une de coton), deux paires de guêtres, une grise, l'autre noire en cadis, une paire de boucles de jarretières, trois mouchoirs de poche, trois chemises, deux paires de souliers (2). Les frais de l'habillement et de l'équipement s'élevèrent, si l'on en juge par les divers états très précis qui en restent, au chiffre de 120 à 121 l. pour l'habillement, et de 125 à 126 l. pour l'équipement (3). Une note de l'administration fixe le prix moyen qu'atteignirent les principales fournitures : l'habit y est évalué à 113 l., les culottes à 35 l., les vestes à 35 l., les guêtres noires à 19 l., les grises à 8 l., les souliers à 12 l., etc. On peut évaluer entre 246 et 250 l. le prix total de l'habillement et de l'équipement complet de chaque volontaire (4). Le Directoire avait en effet

(1) Etats de fournit. et corresp. 27 avril 30. Arch. non clas.
(2) Instruction du Direct. de la Charente, 14 mars 1793. Arch. non clas.
(3) Archives non clas. Etats de l'hab. distr. de Ruffec, etc.
(4) Etats et évaluations. Arch. non clas.

prescrit qu'en aucun cas il ne pût excéder 300 livres (1).

Le volontaire, au moment de son départ, devait encore posséder un armement complet et qui se composait d'un fusil de guerre (fusil à pierre modèle 1777) avec baïonnette, banderole, tire-bourres, épinglette et giberne (2). On avait chargé les municipalités d'y pourvoir au moyen de la réquisition. « En adoptant cette mesure, écrivait le ministre de la guerre, la Convention a voulu suppléer aux ressources des manufactures d'armes et des magasins d'artillerie, qui sont à peine suffisants pour pourvoir aux besoins urgents des armées (3). » Les commissaires et les officiers municipaux ouvrirent des registres pour inscrire les résultats de la réquisition, et indiquer le prix attribué, en vertu de l'estimation, à chaque citoyen requis de donner ses armes (4). Mais on ne put recueillir qu'un nombre infime de fusils, et encore la plupart hors d'usage. « Nous pouvons vous assurer, disait le Directoire au ministre, qu'il y en a très peu chez les particuliers (5). » Les visites domiciliaires avaient même été autorisées : les municipalités pouvaient faire « des vérifications chez les particuliers pour savoir les armes qu'il peut y avoir » (6). L'effet en fut à peu près nul. Le Directoire avait bien requis en même temps les fusils des arsenaux et des dépôts d'armes des communes (7) ; mais arsenaux et dépôts étaient presque vides. Quant aux magasins des armuriers, ils furent rapidement épuisés par les commissaires, et leurs fusils enlevés moyennant

(1) Circulaire du Directoire. Arch. non clas.
(2) Instruction du 14 mars 1793. Arch. non cl.
(3) Lettre du ministre au Directoire de la Charente, 25 avril Reg. 320.
(4) Reg. de réquisition Arch. non clas.
(5) Lettre du Directoire au ministre, 9 mars. Reg. 309.
(6) Circulaire du min. de la guerre, 5 mars. Reg. 309.
(7) Arrêté du 14 mars. Reg. 240, f° 167.

récépissé et indemnité (1). Les administrateurs tentèrent alors de recourir aux manufactures de l'Etat : ils firent part de leurs embarras au ministre de la guerre : « Nous devons vous informer, lui écrivaient-ils le 9 mars, des difficultés que nous aurons pour armer les 4.489 volontaires que nous devons fournir : des 1,825 fusils qui nous ont été transmis des différents arsenaux de la République, nous en avons envoyé 1,058 à Paris, il n'en reste que 767 (2) ». Comme il fallait dès le 17 mars songer à envoyer une partie des enrôlés en Vendée, on n'hésita pas à se saisir des fusils contenus dans une gabarre au port de l'Houmeau, et destinés à la marine. L'administration en demanda la cession provisoire (3). Mais l'ordonnateur de la marine à Rochefort s'y refusa énergiquement: ces armes étaient destinées, répondit-il, à l'arsenal de Brest qui en était dépourvu ; elles venaient d'une manufacture de l'Etat, celle de Tulle, et il n'en pouvait changer la destination (4). Le Comité de salut public appuyait ce refus, en « priant l'administration de ne pas contrarier les dispositions du gouvernement, les arsenaux de la marine n'ayant pas, à beaucoup près, toutes les armes qui leur seraient nécessaires » (5). Et le ministre de la guerre, d'un ton plus péremptoire, ordonnait de faire partir aussitôt ces fusils pour Rochefort (6). Le même refus accueillit les demandes réitérées que les administrateurs de la Charente adressaient à l'Etat pour avoir des armes provenant des manufactures nationales ou des arsenaux publics. On lui répondit d'abord en lui commandant d'armer les

(1) Reg. 240, f° 168.
(2) Lettre du Direct. au min. 9 mars. Reg. 309.
(3) Reg. 240, f° 171.
(4) Ordonn. de la marine au Direct. de la Charente, 23 avril Reg. 309.
(5) Lettre du Comité, 3 mai. Reg. 320.
(6) Lettre du ministre, 4 mai. *Ibid.*

enrôlés avec des piques, et on lui annonçait qu'une somme de 62,433 l. était destinée au département pour leur fabrication (1). A de nouvelles insistances, le ministre finissait par opposer une fin de non-recevoir absolue : « il ne lui était pas possible de faire parvenir au Directoire les armes qu'il demandait » (2). Mais peu après, une demi-satisfaction était donnée à l'administration de la Charente. Le Comité de salut public l'informait, le 3 mai, de cette heureuse issue de ses démarches : « il donne en ce moment, écrivait-il, l'autorisation au département des Deux-Sèvres de se faire remettre à Maubeuge 12.000 fusils susceptibles de quelques réparations : il en est destiné 3,000 à la Charente » (3). Les armes arrivèrent d'Orléans, le 6 mai, à Ruffec, et furent réparties par le Directoire entre les districts (4). Enfin, le Directoire se préoccupa d'assurer l'entier armement des bataillons, en achetant directement des armes aux frais du département. Par arrêté du 11 mars, il charge Pierre Duroux, armurier d'Angoulême, de se transporter sur-le-champ à Tulle et à Saint-Etienne. « Il lui donne plein pouvoir pour traiter et faire l'achat du nombre de fusils, baïonnettes et tire-bourres nécessaires, moyennant le prix qu'il jugera convenable, sans que cependant il puisse dépasser la somme de 40 livres, y compris la baïonnette et le tire-bourre, s'en rapportant au surplus à sa prudence et à sa probité pour tout ce qui concerne le choix, l'encaissement et l'envoi (5). » Il envoie aussi deux de ses membres, Pierrat et Dumas-Champvallier, comme commissaires à Bordeaux pour y acquérir d'autres fusils (6), et ceux-ci,

(1) Reg. 320. Let. du m. de la guerre, 14 mars.
(2) Lettre du 25 avril. Reg. 320.
(3) Lettre du Comité, 3 mai. Reg. 320.
(4) Reg. 240, f° 215.
(5) Reg. 240, f° 166. Arrêté du 11 mars 1793.
(6) Lettre du Directoire aux districts, 28 mars. Arch. non clas.

dès le 28 mars, annoncent l'envoi prochain de 1,800 fusils et de 300 gibernes; ils rapportent avec eux 700 pierres à fusils (1). L'administration, non satisfaite de ces acquisitions, fait encore de nouveaux efforts pour armer les hommes du contingent ; il obtient du département de la Gironde la cession généreuse de 800 fusils qu'il avait achetés de Robert, manufacturier à Saint-Etienne, et il sollicite le Pouvoir exécutif d'approuver cet accord (2) Enfin il donne mission à un agent nommé Gaury, de négocier l'achat d'autres armes. Ce dernier parcourt Orléans, mais il ne parvient à se procurer chez les armuriers que des fusils au nombre de 52 à 55, qui se vendent très cher et qui ne sont pas neufs; il ajoute, dans une de ses lettres, que les manufactures de Charleville et de Saint-Etienne n'en peuvent fournir, car elles sont dépourvues d'armes depuis le 3 mars (3). On se procura les fournitures nécessaires à l'armement, surtout dans le Poitou : un des administrateurs, Maulde, fut chargé de se rendre à Niort pour y acheter des sacs et des havresacs des volontaires (4). Comme une grande partie de l'armement fut directement fournie par l'Etat et les dons volontaires des départements, le prix ne s'en éleva pas très haut : il équivalut à peu près, dans la Charente, à une somme de 17 l. 19 s. par soldat. C'est ainsi qu'on voit évalué l'habillement d'une compagnie de 124 hommes à 12,499 l., l'équipement à 13,159 l. et l'armement à 1,709 l. seulement (5).

A ces dépenses s'ajoutaient encore celles qu'exigeait le paiement de la solde attribuée aux officiers et aux

(1) Reg. 240, f° 193, 28 mars, délibér. et lettre.

(2) Lettre du Directoire au min. de la guerre, 25 avril. Reg. 309.

(3) Lettre de Gaury au Directoire de la Charente, Paris, 18 avril. Arch. non clas.

(4) Reg. 240, f° 196. Délibér. du 1er avril.

(5) Reg. de corresp. Ruffec. Arch. non clas.

soldats. Cette solde devait être payée par le département depuis le jour de l'enrôlement jusqu'au départ des volontaires. Une curieuse circulaire du Directoire aux districts en donne le détail : le lieutenant-colonel de chaque bataillon reçoit 466 l. par mois (somme qu'il faudrait au moins quadrupler pour avoir la valeur actuelle) ou 15 l. 11 s. par jour, le quartier-maître 200 l. et le chirurgien major 158 l. par mois, le capitaine 269 l., le lieutenant 160 l., et le sous-lieutenant 126 l. L'adjudant sous-officier est payé 1 l. 5 sous 2 deniers par jour, le tambour-major 1 l. 4 s. 6 d., le caporal tambour 18 sous 2 deniers ; le sergent-major 1 l. 4 s. 6 d., le sergent 1 l. 2 s. 6 d., le caporal-fourrier 18 s. 2 d., le caporal 16 s. 6 d. et le simple soldat ou fusilier 10 s. 6 d. (1). Il faut y joindre les sommes que nécessita le rassemblement et la nourriture des volontaires, et les indemnités allouées aux commissaires pour les conduire à destination, menus frais qui sont classés dans les états sous le nom de frais extraordinaires. Toutes ces dépenses pour le recrutement, l'habillement, l'équipement, l'armement, la solde, doivent être acquittées par les receveurs de districts qui ont autorisation de délivrer à chaque municipalité le montant des avances qu'elle aura faites (2). Ils sont aussi chargés de payer les primes d'enrôlement, et les indemnités accordées pour réquisition d'habits, de souliers, d'armes, le montant des fournitures faites par les armuriers et les marchands. Les municipalités et les directoires de districts mandatent toutes ces sommes, et les receveurs ne peuvent les acquitter que sur production de ces mandats. Le Directoire du département a la surveillance générale de la comptabilité. Des états doivent

(1) Etat de la solde des officiers et soldats d'après le décret du 21 février. — Circulaire du Directoire. Arch. non clas.
(2) Circulaire du Directoire, 28 mars 1793. Arch. non cl.

être dressés, commune par commune et district par district, indiquant le total des frais du recrutement; d'autres états nominatifsy sont joints, marquant la somme exigée pour l'équipement complet de chaque volontaire. Les Directoires sont tenus d'en envoyer des doubles à la Commission de comptabilité nationale. Ce travail ne se fit qu'avec une extrême lenteur et une certaine négligence : il n'était pas encore entièrement terminé deux ans après, à la fin de 1794. Le 16 vendémiaire an V (octobre 1794) en effet, le bureau de comptabilité nationale écrivait au Directoire de la Charente une lettre de blâme ainsi conçue : « La Commission voit avec une nouvelle peine combien les administrations de district de votre département ont apporté d'insouciance, dans l'envoi des états nominatifs de dépenses pour la levée des 300.000 hommes, à l'exception de celles de Barbezieux et de Ruffec. Les demandes réitérées faites pour mettre cette comptabilité en règle sont demeurées sans effet » ; et il terminait en donnant l'ordre formel d'achever ces états dans les trois mois (1). Encore ne put-on obtenir que des états beaucoup trop sommaires, au gré du bureau de comptabilité (2). Quant aux recettes destinées à couvrir les dépenses, on avait eu recours à divers moyens pour s'en procurer. Lors de la levée, au mois de mars, en même temps qu'on ouvrait des registres d'inscription, on ouvrait aussi des registres de souscription : les souscriptions sont plus ou moins volontaires, et presque toujours faites en assignats dont la valeur est en ce moment assez faible ; c'était une méthode assez économique pour s'acquitter d'un devoir et mettre d'accord la conscience et l'intérêt.

(1) Lettre des commiss. de la comptabil. nat. au Direct. de la Charente, 16 vend. an III. Arch. non clas.
(2) Autre lettre des mêmes, 12 messidor an III.

En général, les commissaires constatent, dans des procès-verbaux qui paraissent assez emphatiques, « une abondance telle de dons et d'assignats, qu'on ne peut suffire à les inscrire » (1). C'est ainsi qu'à la Péruse on recueille 560 livres, à Loubert 240, etc. ; mais l'importance relative de ces sommes ne correspond guère aux apparences, les souscriptions se font en papier-monnaie, dont la valeur nominale est loin de correspondre à la valeur réelle. Quelques particuliers souscrivent aussi de leur propre initiative : on en voit offrir des chevaux et l'équipement de plusieurs enrôlés. Un habitant de Vindelle, du nom de Jansac, donne même 250 livres pour l'habillement, et pareille somme pour toute la durée de la guerre pendant chaque année ; il y joint un uniforme et un cheval (2). Mais cette générosité ne semble pas avoir eu beaucoup d'imitateurs. A un moment de détresse, comme l'argent fait défaut, le Directoire a même recours à une mesure révolutionnaire pour payer les dépenses. Il décide que les fonctionnaires et les pensionnés de l'Etat ne toucheront plus que le tiers de leurs appointements, les deux autres tiers leur seront retenus pour servir aux besoins des enrôlés (3). Mais, quelques jours après, il revient sur cette mesure dont le caractère vexatoire et inutile lui était rapidement apparu (4). Il eut aussi la sagesse de rejeter une proposition plus inacceptable encore, qui lui était faite pour parer aux dépenses : un avoué du nom de Sicard proposa, le 22 mars, de tirer des dépôts publics les sommes en numéraire et de les remplacer par du papier-monnaie : il évaluait le total de ces dépôts, à Angoulême seulement,

(1) Rapp. du commissaire à Saint-Claud et autres. Arch. non clas.
(2) Reg. 240, f° 193, 201.
(3) Arrêté du 22 mars 1793. Reg. 240, f° 183.
(4) Arrêté du 4 avril rapp. celui du 22 mars. Reg. 240, f° 201.

à 300,000 francs, et dans toute l'étendue du département, à 25 millions (1). Il ne semble même pas que ce projet impraticable ait été mis en discussion. L'administration de la Charente dut chercher à faire face à tous les frais soit par des emprunts, soit par les sommes qu'envoya l'Etat. Un premier à-compte de 40 millions avait été voté par la Convention pour subvenir aux dépenses du recrutement; le commissaire de la trésorerie nationale, de concert avec le ministre de la guerre, en fit la proposition, et la Charente en reçut sa part (2). Enfin, on employa aussi les recettes produites par la levée des impôts, qui rentraient fort mal, malgré les objurgations du Directoire. Cependant on ne put prévenir le déficit: en l'an III, le département devait encore des sommes assez considérables, puisque, dans le seul district d'Angoulême, les dépenses relatives au recrutement du contingent de février 1793 et de la cavalerie dépassaient les recettes, de 299.236 livres (3). Il est vrai de dire que le désordre avec lequel ces dépenses furent engagées, le défaut de surveillance, entraînèrent un certain gaspillage des ressources. C'est ce que constatait la Commission nationale du mouvement des armées dans ses observations au Directoire de la Charente sur le rapport relatif à la levée du 24 février 1793 : « La dépense, disait-elle, s'élève par chaque homme à une somme beaucoup plus forte que dans aucun des autres départements » (4). Cette assertion ne paraît pas exagérée: elle résulte de l'examen des états déposés aux Archives. Pour le district deRuffec, les frais de l'habillement, du recrutement, de l'armement, de

(1) Séance du 22 mars. Reg. 240, f° 183.
(2) Lettre du ministre au Directoire, 28 mars. Reg. 309.
(3) Etat des depenses du recrut. district d'Angoulême. Arch. non clas.
(4) Observ. adressées au Directoire, 12 messidor an III. Arch. non clas.

l'équipement et de la solde ne s'élèvent pas à moins de 380,580 livres (1). Pour le district de Confolens, des états assez embrouillés donnent, l'un un total de 147,559 livres, l'autre de 150,995 livres (2), dont 114,000 pour l'habillement, 24,432 pour la solde, 2,556 livres pour les frais du recrutement, 12,392 pour petit équipement, 543 pour réparation d'armes, etc. (3); mais il semble qu'on n'a pas compris, dans l'état récapitulatif du 12 messidor an III, les dépenses de l'équipement qui s'élèvent à 131,704 livres (4). Dans ce cas, l'ensemble des dépenses pour ce district se serait élevé à environ 281,000 livres. Dans le district de Barbezieux, les seuls frais d'habillement et d'armement atteignent la somme de 136,591 livres (5); il faut y joindre sans doute une somme égale pour l'équipement et de plus les dépenses de la solde et du recrutement. On peut donc évaluer à près de 260,000 livres les dépenses de ce district. Dans celui de Cognac, on possède un état précis des frais: ils sont, pour l'habillement, le recrutement, l'équipement, de 269,805 livres, et pour la solde, de 41,512 livres (6); au total de 312,451 livres. Le district de la Rochefoucauld dépense pour le même objet 225,283 livres (7). Mais les frais les plus élevés sont ceux du district d'Angoulême : ils y atteignent la somme de 639,045 livres (en y comprenant les frais de la levée extraordinaire de mai et de l'artillerie), dont 78,746 livres pour la compagnie d'artillerie, 17,000 environ pour la levée extraordinaire, et 544,000

(1) Registre de l'habil., etc. district de Ruffec et états. Archives non cl.
(2) Etats du 14 prairial an III.
(3) Etats du 2 pluviôse an II, district de Confolens. Arch. non cl
(4) Etat des dép. de l'équip. *Ibid.*
(5) Etats de l'an II et III, Barbezieux. *Ibid.*
(6) Etat des dépenses, district de Cognac. *Ibid.*
(7) Etat du 1er thermidor an III, la Rochefoucauld. Arch. non cl.

livres pour les enrôlés de février. Sur cette somme, 210,410 livres furent consacrées à l'habillement, 166,421 à l'équipement, 8,283 à l'armement, et 52,868 à la solde (1). L'ensemble des dépenses qu'exigea l'exécution de la loi du 24 février 1793 dans la Charente s'éleva ainsi à un total qui oscille entre 2,097,000 et 2,100,000 francs.

Le même désordre et la même confusion qui avaient présidé à la comptabilité des administrations de département, de district et de commune, se manifestèrent aussi, mais à un moindre degré, dans le rassemblement, la formation et le départ des compagnies de volontaires. Une partie d'entre eux fut dirigée, du 16 au 31 mars, sur la Vendée, sans avoir reçu l'habillement et l'armement complets et sans avoir été entièrement organisée. La nouvelle de l'insurrection surprit et étonna profondément les administrateurs : c'est le 14 mars seulement qu'ils reçurent copie d'une lettre du Directoire de la Loire-Inférieure qui annonçait la révolte des districts de Machecoul, Clisson et Ancenis. « On a dévasté les maisons, disait-il, arraché les fusils en dépôt ; un commissaire de district a été assassiné et mis en pièces ; nous avons plus de 20,000 séditieux à réprimer, plus de 100,000 chancelants à contenir (2). » Peu après, arrivait une lettre du général Marcé : il marchait contre les rebelles avec le 3e bataillon de la Charente-Inférieure, et il requérait 400 hommes et l'artillerie de la garde nationale de Rochefort (3). On prétendait avoir réussi à battre les rebelles : le commissaire de la Convention Nion affirmait que les insurgés, au nombre de quatre

(1) Etat du 9 prairial an II, district d'Angoulême. Arch. non. clas.

(2) Lettre du Directoire de la Loire-Inférieure, 11 mars. Arch. non clas.

(3) Lettre du gén. Marcé au district de Rochefort, 12 mars. Arch. non clas.

à cinq mille hommes, avaient été vaincus à Saint-Fulgent, et qu'on n'avait perdu dans cette rencontre que 25 à 30 hommes (1). Mais il avait soin de demander un renfort de trois à quatre mille hommes. Le même jour 13 mars, le danger croissant, le conventionnel Treilhard adressait au Directoire de la Charente une réquisition datée de Saintes : il lui ordonnait de faire partir le plus tôt possible pour Nantes la valeur de 2 bataillons d'infanterie, et 4 pièces de canon de campagne, en vue de renforcer l'armée du général Marcé (2). Un exprès du district de Cognac apporta cette réquisition ; le Directoire de la Charente craignit de trop dégarnir de troupes le département ; d'ailleurs, répondait-il, « il est tout à l'heure dans l'impossibilité d'armer plus de quatre à cinq cents hommes, et non 2 bataillons ». Il se contenta seulement de commander le départ immédiat d'un bataillon : pour le former, il envoya l'ordre aux six districts d'appeler chacun, sur-le-champ, au chef-lieu, 125 gardes nationaux habillés et armés. Ceux-ci s'organiseront en compagnies avec un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un sergent-major, trois sergents, huit caporaux et un tambour, et ils se tiendront prêts à partir au premier signal. Le lendemain, 15 mars, il requiert le commissionnaire des transports de bois et d'artillerie du port de Rochefort, Dupeyrat, de fournir 17 chevaux pour conduire à Fontenay-le-Peuple 2 pièces de canon, un chariot, un caisson et un tombereau à boulets. En même temps, la garde nationale d'Angoulême se rassemble sur la place de la Commune en présence des délégués du Directoire, du district et de la municipalité, pour former le contingent destiné à secourir Nantes (3). Le

(1) Lettre de Nion, 13 mars, Saint-Hermant. Arch. p. non clas.
(2) Réquis. de Treilhard, 13 mars. Arch. non cl. et Reg. 240, f° 167.
(3) Reg. 240, f° 167, délibér. des 14 et 15 mars.

15 au soir, le Directoire, réuni en séance extraordinaire, règle le départ des gardes nationaux réquisitionnés : la compagnie de la Rochefoucauld doit se rendre à Angoulême le 16, et elle s'y réunira à celles de ce district : les compagnies d'Angoulême et de la Rochefoucauld se rendront ensemble à Cognac le 17, et elles y rallieront la compagnie de Barbezieux ; alors toutes trois partiront de Cognac le 18, iront loger à Saintes le même jour, le 19 à Tonnay-Charente et le 20 à la Rochelle. Quant à la compagnie de Confolens, son départ est fixé au 17 ; le 18 elle se réunira à celle de Ruffec, et toutes deux se rendront le 18 à Aulnay, le 19 à Surgères et arriveront le 20 à la Rochelle : le premier renfort est au moins de 750 hommes. On y joint le 20e bataillon de la Charente dont la levée a été ordonnée par le décret du 14 février, et qui doit provisoirement être dirigé sur Nantes (1). Le district de Cognac, toujours le plus ardent, avait déjà envoyé son contingent (2). Les administrateurs du district prévenaient en effet, le 16 mars, le Directoire de la Charente-Inférieure. « Il est parti hier, lui écrivaient-ils, à midi, un détachement composé de 36 artilleurs avec une pièce de canon, 26 cavaliers, 90 fantassins, sans compter d'autres qui ont pris la poste pour les rejoindre ; 67 autres fantassins partis de Jarnac ont couché ici la nuit dernière et en sont sortis ce matin. Nous attendons un autre détachement que doivent fournir les cantons de Châteauneuf et de Rouillac. Nous avons reçu la nouvelle de l'arrivée de 400 hommes environ qui partent au secours des Nantais (3). » En même temps, il envoyait à la Convention l'adresse suivante : « Citoyens Représentants, dans les circonstances

(1) Reg. 240, délibér. du 15 mars.
(2) Lettre de Treilhard, 16 mars. Reg. 240, fº 167.
(3) Lettre du district de Cognac, 16 mars. Arch. non clas.

critiques où les malveillants paraissent vouloir entraîner le salut de la République, nous venons de renouveler à toutes les communes de notre district l'exécution la plus rigoureuse de la loi du 15 août 1792 qui consigne dans leurs communes respectives tous les parents d'émigrés. Persuadés que tous les gens suspects ne se prêtent pas moins à tous les mouvements contre-révolutionnaires qui, dans ce moment, agitent quelques parties de l'empire, nous les avons également compris dans notre injonction. Ces mesures nous ont été dictées par les troubles qui agitent en ce moment le département de la Loire-Inférieure, et par les dangers qui menacent nos frères de Nantes. Nos concitoyens, pénétrés des malheurs qui les affligent, n'ont pas hésité un seul instant à voler à leur secours. Il est parti hier de notre seule ville 36 canonniers avec une pièce de canon, 26 cavaliers et 90 hommes d'infanterie (1). » De semblables avis arrivent du district de Barbezieux. « A la nouvelle de la réquisition, disent les administrateurs Hérier et Demonty, 35 citoyens de Barbezieux se sont inscrits pour voler à la défense de nos frères des départements maritimes, notamment le secrétaire et le premier commis du Conseil : nous serions tous partis, si la loi ne nous eût fait un devoir de rester pour la surveillance publique. » — « La compagnie de 125 hommes s'est formée aussitôt », ajoutent-ils dans une autre lettre, « et la municipalité a ouvert ses magasins pour habiller et chausser les volontaires (2). » Cette compagnie partit le 16 mars, à six heures, pour Cognac, d'où elle devait être dirigée sur la Rochelle ; « elle est, en grande partie,

(1) Adresse du district de Cognac à la Convention, 16 mars. Arch. non clas.
(2) Lettre des admin. de Barbezieux, 19 mars. Arch. non clas.

habillée et armée », remarque le commissaire (1) ; mais tous les fusils de munition ont dû être employés, de sorte que la ville est maintenant entièrement désarmée. Pour y suppléer, la commune de Barbezieux met en réquisition les fusils de chasse. Prévoyant aussi de nouveaux appels, elle ordonne que tous les citoyens valides se tiendront prêts à partir (2).

De Confolens et de Ruffec, partent aussi 2 compagnies de volontaires (3) ; elles se dirigent aussitôt vers Chef-Boutonne, Melle et Niort, le 17 mars ; le Directoire de Ruffec offre même de faire partir une autre compagnie, celle du capitaine Dupuy, si on peut lui procurer des armes (4). Toujours infatigable, le Directoire de Cognac expédiait aussi le 18 mars de nouveaux renforts : 9 cavaliers et 59 fusiliers de Châteauneuf qui se dirigèrent avec 130 fantassins de Barbezieux sur Saint-Jean-d'Angely (5). Ces premiers secours ne suffisent pas : les mauvaises nouvelles continuent à affluer en effet. C'est, le 15 mars, le Directoire de Niort qui annonce au président du département de la Charente les progrès de l'ennemi ; « les Deux-Sèvres sont enveloppées du côté du Nord », et il demande avec instance des secours en artillerie et cavalerie surtout (6). C'est le même Directoire qui écrit le 17 mars au district de Ruffec : « L'attroupement grossit de minute en minute : 600 hommes de bonnes troupes, quoique accompagnés de 4 pièces de canon, ont été défaits à Châtillon ». Les insurgés égorgent jusqu'aux femmes et aux enfants : ils sont bien com-

(1) Lettre du commissaire du district, Robert, 17 mars.
(2) Arrêté de la commune de Barbezieux, 17 mars. Arch. non cl.
(3) Lettre des admin. de Confolens, Mallat, Boreau, Moureau, 17 mars. Arch. non cl.
(4) Lettres du Directoire, 16 et 17 mars. *Ibid.*
(5) Let. du Directoire, 17 mars.
(6) Directoire des Deux-Sèvres, lettre 15 mars. Arch. non cl.

mandés et divisés en trois corps dont l'un se porte sur Nantes et les deux autres sur les Sables-d'Olonne et Cholet ; leurs chefs sont des émigrés qui s'étaient cachés en France (1). Le Directoire de la Charente-Inférieure ne se montre pas moins alarmé : il vient de recevoir du commissaire Niou une lettre dont il envoie copie : d'après ce rapport, les rebelles ont coupé tous les ponts jusqu à Charroux ; la garde nationale de Fontenay a été défaite par 3,000 d'entre eux, a perdu ses munitions et sa caisse militaire. « Les séditieux, divisés en plusieurs corps, manœuvrent avec une supériorité qui étonne et sont parfaitement commandés. » Une de leurs colonnes marche sur Niort; et le département de la Charente-Inférieure, « épuisé » par les renforts qu'il a donnés, conjure « ses frères de la Charente de lui envoyer du secours sans délai » (2). Le district de Bressuire a dû être évacué le 18 mars, l'administration s'est retirée sur Thouars ; Chalonnes, Cholet, Thouars sont menacés (3). Aux demandes des Administrations des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure se joint une nouvelle réquisition de Trullard, qui, en présence du danger de plus en plus pressant, ordonne d'envoyer aussitôt sur la Rochelle les renforts demandés le 12 et d'en accélérer le départ (4); il termine « en félicitant de leur zèle et de leur dévouement les communes de Jarnac et de Cognac ». L'Administration de la Charente, réunie le 15 au soir, en séance extraordinaire, en apprenant les nouvelles du soulèvement, décide des visites domiciliaires pour prévenir les trou-

(1) Direct. Deux-Sèvres au district de Ruffec, 17 mars. *Ibid.*
(2) Lettre de Niou, Saint-Hermand, 15 mars. Lettre des admin. de la Charente-Inférieure Maréchal, Béraud, Levallois, Savary et Marchand. Saintes, 17 mars. Arch. non clas.
(3) Lettres des districts, 17, 19 mars. *Ibid.*
(4) Lettre de Trullard, 16 mars. Directoire de la Charente-Inférieure, 14.

bles, des saisies d'armes chez les suspects, et la surveillance permanente des sociétés populaires (1). Les Conseils généraux du département et des districts se déclarent en permanence, ainsi que les municipalités, et les Directoires doivent rester à leur poste, même la nuit. On charge Mémineau et Dupuy-Lépine, administrateurs du département, Marvaud et Maulde, membres du district, et Sazerac, officier municipal, de procéder à la visite des passeports, des messageries, à la surveillance des étrangers et des suspects. On porte sur la place du Mûrier et sur les remparts les canons qu'on avait déjà utilisés lors de l'alarme des brigands en 1789. On organise des corps de garde aux portes ; on ordonne, pour tranquilliser les habitants, d'illuminer la ville et les faubourgs la nuit (2). L'alarme est encore plus chaude dans les campagnes, où les municipalités croient l'arrivée des insurgés imminente, et où elles réclament les mesures de précaution les plus minutieuses, craignant de n'être jamais assez défendues. Celle de Saint-Amant-de-Boixe implore l'envoi de beaucoup de poudre, de moules pour fondre des balles, de deux ou trois pièces de canon avec leurs canonniers, de peur que « les brigands ne se cachent dans les forêts de Tusson, la Terne et Boixe » (3). Une autre, celle de Montignac-Charente, supplie le Directoire de lui donner 4 pièces de canon de huit ou de douze pour garder cette importante « position » (4) ; celle de Mansle fait ressortir que cette commune est située sur la grande route de Niort, et dépourvue d'armes, et elle demande, pour se défendre, les caisses de vieux fusils déposées à l'Houmeau, avec une

(1) Reg. 240, f° 166, 19 mars.
(2) Reg. 240, f°s 167, 171.
(3) Lettre de la municip. de Saint-Amant, 18 mars. Arch. non cl.
(4) Lettre du proc. syndic de la com. de Montignac, 18 mars. Arch. non cl.

ou deux pièces d'artillerie (1). Le Directoire, pour répondre à l'ordre de Trullhard et rassurer ses administrés, décide le départ de deux brigades de gendarmerie pour la Vendée, et met en état de réquisition permanente toutes les gardes nationales du département. Quatre compagnies de chasseurs du Midi, formant un total de 300 hommes, sont requises de se joindre aux volontaires de la Charente pour marcher sur Niort ; les administrateurs en informent le ministre de la guerre (2), et écrivent au district de Cognac que les compagnies d'Angoulême et de la Rochefoucauld qui devaient se rendre à la Rochelle partiront le 18 seulement avec les chasseurs du Midi, et viendront rejoindre à Cognac la compagnie de Barbezieux ; de là elles se rendront à Saint-Jean-d'Angély (3). Ils font part de ces mesures au Directoire des Deux-Sèvres ; outre les 4 compagnies de chasseurs du Midi, ils dirigeront sur Niort, si l'Administration le désire, les volontaires destinés à se rendre à la Rochelle et qui sont au nombre de 7 à 800 avec 2 pièces de campagne et une compagnie de cavalerie (4). Les progrès de l'insurrection dans les Deux-Sèvres, la prise de Bressuire suivie de la marche sur Thouars, sont alors annoncés à la Charente par une nouvelle dépêche du général commandant la 12e division militaire à Nantes. Le Directoire, « de plus en plus affligé », prend une délibération pour faire distribuer les fusils saisis dans une gabare à l'Houmeau et provenant de la manufacture de Tulle, et commande aux volontaires de hâter leur départ (18). La gendarmerie d'Angoulême se joindra à l'infanterie et se portera avec

(1) Lettre de la municip. du Mans, le 18 mars. *Ibid.*
(2) Reg. 240, f°° 467,170, délib. des 16 et 17 mars.
(3) Lettre des admin. au district de Cognac, 17 mars. Archives non cl.
(4) Lettre des admin. de la Charente aux Deux-Sèvres, 17 mars. *Ibid.*

elle sur Niort. La garde nationale doit se réunir aussitôt, et les « citoyens de bonne volonté seront invités à se joindre aux volontaires dont le départ définitif est fixé au lendemain 19 mars, à une heure ». Le Directoire adresse en même temps aux habitants de la Charente une courte et énergique proclamation : « L'extrémité du danger que court la patrie, dit-il, par la fureur et le nombre des rebelles qui mettent en feu les environs de Niort et de Nantes, est trop certaine pour différer à vous l'annoncer à tous. Au vu de la présente, armez-vous, citoyens, de toute manière ; tenez-vous prêts à partir au premier avis, à vous porter contre les ennemis de votre liberté, de votre vie et de tout ce que vous avez de plus cher. Nous faisons partir pour Niort tout ce que nous avons d'hommes en état de service : s'ils sont repoussés, préparez-vous à vaincre ou à mourir ; évitez l'esclavage et l'ignominie. Vous connaissez la cruauté de vos adversaires : pour y échapper, armez-vous de la rage des combats (1). » On songe même à utiliser les invalides en garnison au château d'Angoulême. Deux administrateurs, Limousin et Dupuy-Lépine, se rendent auprès d'eux pour les inviter à partir avec les volontaires, et pour faire remettre par ceux qui ne pourront marcher, les fusils et les gibernes qu'on distribuera aux enrôlés. La garde nationale de la ville s'est réunie dans l'intervalle, et, le 17 mars au soir, elle a déjà désigné ceux qui devront se rendre en Vendée : ceux-ci demandent à être passés en revue le lendemain dans la cour de la maison « administrative » ou de l'hôtel de ville. Le 18 mars au matin, en effet, à six heures, 2 compagnies de volontaires d'Angoulême et la compagnie qui vient d'arriver du canton de la Valette défilent dans la salle des

(1) Reg. 246, f° 177, séance du 18 mars.

séances du Conseil général. Le président du Directoire, Dumas-Champvallier, les harangue en ces termes : « Citoyens frères et amis : le Directoire du département voit sans en être étonné, mais avec un sentiment d'admiration et de sensibilité, le zèle et l'empressement que vous manifestez pour la défense de vos frères de Niort. Pénétré de la plus vive reconnaissance, il jouit d'une satisfaction bien douce de pouvoir vous offrir dans cette enceinte le tribut d'éloges que mérite une conduite aussi généreuse. Il forme les vœux les plus sincères et les plus ardents pour que dans cette même enceinte il puisse vous présenter la couronne de laurier que vous allez gagner sur les ennemis de votre liberté. Le jour où les braves volontaires d'Angoulême se sont présentés dans cette assemblée, décorés de l'attirail militaire et prêts à voler au secours de la patrie, sera consigné dans les fastes de l'administration comme un des plus beaux jours de son existence politique. » Ensuite, après le chant de la *Marseillaise*, les compagnies répètent le serment qu'elles avaient déjà prêté entre les mains de leurs officiers, et jurent de vaincre les rebelles ou de mourir pour la liberté. L'Administration, rendant justice à leur zèle, leur fait hommage d'un drapeau, tandis que des applaudissements éclatent dans toutes les tribunes. Puis les volontaires se retirent (1). Le même jour 18 mars, les administrateurs faisaient part au Directoire de la Haute-Vienne des ordres du général Marcé, commandant la 12e division militaire, et ils ajoutaient qu'ils dirigeaient leur contingent sur Niort. « Nos volontaires d'Angoulême, au nombre de 600, partent ce matin ; d'autres plus rapprochés du point de réunion par leur position locale sont déjà partis (2). » Bientôt après, dans cette journée arri-

(1) Reg. 240, f° 171.
(2) Lettre au Direct. de la Haute-Vienne, 18 mars. Reg. 240, f° 171.

vait une compagnie de la Rochefoucauld composée de 100 hommes : annoncée par son capitaine, elle défile dans la salle des séances au bruit des acclamations de la foule ; on habille une trentaine de ces volontaires que le district n'a pu équiper, et, sur l'avis de Prieur, l'adjudant général de la garde nationale d'Angoulême, on fixe leur départ au 19. Ordre est donné à l'étapier d'Angoulême de leur préparer à Siecq leurs rations, 220 livres de pain et 150 de viande. Le 19 mars, dans la matinée, Prieur procède à l'organisation définitive de cette compagnie dans le cloître des Jacobins. Le chef provisoire, Létang, est reconnu insuffisant, donne sa démission, et est remplacé, sur la proposition de Prieur, dans le grade de capitaine par Sallat, commandant du 2e bataillon de la garde nationale d'Angoulême. Le départ, primitivement fixé au 19, fut encore remis au 20, pour attendre l'organisation complète d'un convoi d'artillerie, composé d'une pièce de canon, d'un caisson, d'un tombereau à boulets destinés à l'armée de Fontenay, et que les volontaires de la Rochefoucauld devaient escorter jusqu'à Niort (1). Une 5e compagnie, celle de Blanzac, est aussi arrivée à Angoulême ; on lui délivre 50 fusils, et on fixe son départ au 20 mars pour Rouillac ; mais cette compagnie de cavalerie, inspectée par le commissaire des guerres Grellier, ne put partir : les chevaux qu'elle amenait étaient incapables de service, et après quelques jours les cavaliers de Blanzac furent renvoyés dans leurs foyers, avec ordre de s'y tenir prêts à répondre à la première réquisition (2). Sur les ordres du Directoire étaient aussi parties de Confolens 2 nouvelles compagnies armées et équipées pour se rendre à Ruffec et de là à Niort, et composées l'une de 79 hommes,

(1) Reg. 240, fo 172, procès-verbal.
(2) Reg. 240, fos 172, 177.

l'autre de 78, fournis, savoir : 54 hommes par Confolens, 25 par Saint-Claud, 43 par Alloue, 38 par Chabanais et 5 par Brillac (1).

Les mesures prises le 12 et le 17 mars avaient déjà amené deux départs successifs de volontaires pour la Vendée : près de 1,500 hommes avaient dès lors été dirigés sur le théâtre des hostilités. L'arrivée à Angoulême de deux commissaires conventionnels, Bernard (de Saintes) et Guimberteau, député de la Charente, força le Directoire à prendre des mesures pour de nouvelles levées. Ils se présentèrent au Directoire le 20 mars au milieu d'une grande affluence. « Une foule de citoyens et de citoyennes » se pressaient aux tribunes. L'assistance les accueille par des acclamations, et le président du Directoire leur adresse une courte harangue : « Citoyens représentants, leur dit-il, dans le moment de crise où se trouve la nation française, la mission importante et délicate dont vous avez été décorés est une déclaration solennelle des grands talents que vous possédez et des principes républicains qui vous animent. L'Administration du département, animée des mêmes principes, éprouve la satisfaction la plus pure en vous possédant dans son sein. Je dois, citoyens représentants, au nom des autorités constituées réunies dans cette enceinte, vous rendre compte de l'esprit public qui règne dans ce département. Vous y trouverez de religieux observateurs de la loi et des amateurs sincères de la liberté ; vous y trouverez enfin la plus douce récompense pour de vrais philosophes, la pratique des vertus républicaines et le plus entier dévouement aux grands principes de la nature qui consacrent les droits de l'homme et la liberté des nations. »

(1) Lettre du Direct. de Confolens, dat. du 17 mars, arrivée le 20. Arch. non cl. Reg. 240, f° 177.



Le « citoyen Bernard » répond que son collègue et lui voient avec le plus grand intérêt que le département de la Charente donnait des preuves frappantes de son amour pour la cause de la liberté, et rappelle que la Convention a eu déjà plusieurs fois l'occasion d'applaudir à son courage et à son patriotisme (1). Après cette cérémonie d'apparat, les administrateurs durent, sur l'ordre des commissaires conventionnels, recourir à des mesures de rigueur: la tour du château d'Angoulême fut préparée pour recevoir 60 détenus; on arrête un agent prétendu des émigrés, le négociant Jouzeaud, on mande à la barre du Conseil général le curé de Roullet, Labrue, et on procède à l'interrogatoire d'un suspect, Michel Sazerac, marchand, qui est accusé d'entretenir des relations avec l'émigration, et qui, plus heureux que les deux autres prévenus, est remis en liberté (2). Un décret est lancé qui met en état d'arrestation provisoire les personnes suspectes des deux sexes. Sur la demande du maire d'Angoulême, la municipalité est autorisée à faire réparer les brèches des murailles du côté nord du rempart des Bezines et de la porte Chaude (3). Pourtant, quelques nouvelles favorables sont répandues: un habitant d'Angoulême, Boiteau d'Orfeuille, est venu annoncer une défaite des « brigands »: trois pelotons « composés de 8 à 10.000 calotins et émigrés, dit-il dans le langage usité alors, ont été repoussés avec perte; les défenseurs de la liberté leur ont pris 3 pièces de canon, et les forces nationales seront bientôt de 50.000 hommes » (4). Une lettre du général Marcé, datée de Chantonnay, le 18 mars, affirme qu'à

(1) Reg. 240, f° 277.
(2) Reg. 240, f° 177, 20 mars.
(3) Reg. 240, f° 177, 21 mars.
(4) Reg. 240, f° 177, 20 mars.

Saint-Hermant les rebelles ont été mis en déroute (1). Mais bientôt ces prétendues victoires se transforment en défaites, et on crie à la trahison. Quétineau est battu à Thouars; le général Marcé est défait à Saint-Vincent, le 19 mars, par Sapinaud (2). On l'accuse aussitôt de maladresse et de trahison. Le commissaire envoyé par le Directoire de la Charente à Niort, Léridon, président du tribunal criminel, écrit en effet le 20 mars : « L'attaque que l'on a faite a été mal opérée ; point d'ordre, point de succès ; nos malheureux frères se sont entre-tués, et les blessés ne peuvent en disconvenir. Le général a exposé les volontaires dans une gorge sous le feu de l'ennemi. Une terreur panique a donné lieu à la déroute. Marcé est soupçonné de trahison, la nouvelle de son arrestation est officielle » (3). Un service de courriers spéciaux, organisé entre Angoulême, Saint-Jean-d'Angély et Niort, permettait au Directoire de la Charente de recevoir rapidement les bruits du théâtre de la guerre. La nouvelle de la marche des Vendéens sur Niort après leurs victoires de Saint-Vincent et de Thouars, répandit dans tout le département une vive terreur. Le département des Deux-Sèvres envoyait des commissaires pour demander des secours en hommes, en armes, en artillerie (4). Léridon écrivait que l'Administration de la Vendée avait dû se replier sur Niort, et que les campagnes étaient perdues : on n'avait que 8 à 10.000 soldats contre 20,000 rebelles (5). On annonçait bien l'arrivée du général Labourdonnaye avec 23 bataillons et 53

(1) Lettre datée de Chantonnay, 18 mars, copie adressée au Direct. de la Charente. Arch. non cl.
(2) Crétineau-Joly, Hist. de la Vendée militaire, I, 57.
(3) Lettre de Léridon au Directoire, 20 mars. Arch. non clas.
(4) Lettre du Direct. des Deux-Sèvres, 20 mars. Arch. non cl.
(5) Lettre de Léridon, 22 mars. Arch. non cl.

pièces (1) ; mais ces renforts étaient encore loin du lieu des hostilités. En attendant, il fallait aviser le plus vite possible. Guimberteau et Bernard de Saintes, dans la séance du jeudi 21 mars, firent part au Directoire et au Conseil général de la Charente du danger que courait Niort. En conséquence, ils requirent l'Administration de donner les ordres les plus prompts pour faire partir aussitôt toute la force armée de son territoire, et de s'emparer de tous les chevaux de luxe pour monter la cavalerie ou porter les munitions. Le Directoire prend alors un arrêté, par lequel il ordonne que « les citoyens enrôlés pour la formation des bataillons et compagnies ou pour le recrutement de l'armée, se rassembleront de suite au chef-lieu de leur arrondissement. Là, ils seront inspectés par le commissaire du district, qui choisira le *cinquième* des plus exercés et des plus robustes pour se réunir sur-le-champ au chef-lieu du district; ils y seront armés, équipés et formés en compagnies par le commissaire du département, et se tiendront prêts à partir au premier avis (2) ». L'exécution de cet arrêté n'était pas chose facile: on manquait de tout, habillements, équipements, armes. Le district de la Rochefoucauld écrivait à ce sujet au Directoire : « De nouveaux détachements auraient succédé à celui que nous avons déjà fait partir, s'il était possible de mettre autant d'activité que nous le désirerions dans l'habillement et l'équipement de nos volontaires. Mais, dépourvus d'armes, manquant de tailleurs, nous voyons à regret leur ardeur et leur empressement enchaînés. Faut-il les faire partir de suite sans habits et sans armes (3)? » Les administrateurs de Cognac demandent des piques et se récrient

(1) Lettre du 20 mars. *Ibid.*
(2) Arrêté du 21 mars, art. 1er. Reg. 241, f° 177.
(3) Lettre du district de la Rochef. 21 ou 22 mars. Arch. non cl.

contre les obstacles qu'ils ne peuvent écarter. « Les hommes ne nous manquent point, disent-ils ; mais que servent des hommes sans armes ? Nous n'en avons d'aucune espèce. Des fusils, des fusils (1) ! » Cependant, on hâte le départ des compagnies, sans se préoccuper de ces détails essentiels. Presque chaque jour, on signale la formation et l'envoi de quelque détachement. C'est, le 25 mars, la compagnie de Roullet qui défile à Angoulême devant le Conseil général. Le capitaine en son nom déclare « que le premier devoir du citoyen est de servir sa patrie, la sauver lorsqu'elle est en danger, mourir pour sa défense. C'est dans ces dispositions que les volontaires de Roullet abandonnent leurs foyers et brûlent d'aller se mesurer avec l'ennemi » (2). C'est une compagnie de 100 volontaires organisée à Ruffec qui demande à partir après avoir reçu des armes (3) ; ce sont, le 28, les volontaires du canton de Verteuil (4). Le 1er avril, c'est la compagnie de Champniers, qui se présente devant l'Administration. Un détachement de la garde nationale d'Angoulême va à sa rencontre : les 150 volontaires de Champniers défilent sur la place de la Commune ; puis le président du département et le procureur-général-syndic les félicitent de leur patriotisme, parcourent leurs rangs et les haranguent de distance en distance. « Un groupe de citoyennes armées de piques les ont accompagnés » et participent à cette réception triomphale, où l'hyperbole est prodiguée : « Un aussi bel exemple, s'écrie le président dans son enthousiasme, fera trembler les despotes et sera admiré de la postérité la plus reculée » (5). Le 2 avril,

(1) Lettre des adm. Guillain, Filhol, etc., au Directoire. Archives non cl.
(2) Reg. 240, f° 191.
(3) Reg. 240, f° 183.
(4) Reg. 240, f° 193.
(5) Reg. 240, f° 196.

c'est le tour des volontaires de Ruelle et de Magnac. « Ils promettent que l'Administration ne sera déplacée par les despotes et leurs suppôts, qu'après qu'ils auront passé sur leurs cadavres. » Les mêmes félicitations, les mêmes applaudissements les accueillent (1). Le même jour, se présentent les enrôlés de Vervant, et le lendemain ceux de Blanzac, qui se déclarent « bien disposés à combattre les ennemis de la République et à ne rentrer dans leurs foyers qu'avec les lauriers nationaux » (2). Le 28 mars, on a encore signalé le départ des volontaires de Verteuil (3), et le 22, l'envoi de 2 pièces d'artillerie à Niort, sous l'escorte d'un détachement de la Dordogne (4). Le mouvement s'est propagé dans toute l'étendue de la Charente : partout les conseils de commune et de district rivalisent d'activité. Ils prennent, comme celui de Saint-Claud, des mesures, où, en dépit de l'orthographe, perce le plus complet dévouement à la cause de la Révolution : « Considérant, dit l'arrêté du Conseil de Saint-Claud, que l'ennemi répandu dans la ci-devant Bretagne menasse (*sic*) de jour en jour la liberté... la municipalité invitte (*sic*) les citoyens de cette commune de former une *compagnie de cavalerie* pour se porter sur-le-champ au-devant des contre-révolutionnaires » (5). De plus, toute la gendarmerie a été envoyée en Vendée ; la Charente est le seul département qui l'ait ainsi complètement mobilisée, remarque le commandant Pasquinot; « les départements voisins n'ont fourni que 20 à 30 hommes » (6). Aussi l'Administration de la

(1) *Ibid.*
(2) Reg. 240, f°s 196, 198.
(3) Reg. 240, f° 193.
(4) Reg. 240, f° 183.
(5) Arrêté du Conseil gén. de la commune de Saint-Claud, 30 mars. Arch. non clas.
(6) Lettre du commandant de la gend. de la Charente. Fontenay, 27 mars. Arch. non clas.

Charente rappelait-elle plus tard, avec fierté, qu'elle n'avait rien négligé pour secourir les départements voisins. « Elle a fait partir, disait-elle, pour la Vendée, sur le premier avis du danger, une armée de 1,800 hommes et cinq pièces de canon ; elle envoie journellement des renforts sur le théâtre de la guerre (1). »

Les détachements que la Charente avait dirigés en Vendée, du 12 au 31 mars, forment une masse assez nombreuse, dont l'histoire est distincte, jusqu'à la fin du mois de mai, de celle des autres volontaires restés dans leurs foyers. Un document très important transmis par le commissaire Léridon montre comment ils se trouvaient répartis le 4 avril à l'armée de l'Ouest. Dans la division de la Châtaigneraye, placée sous les ordres de l'adjudant général Chalbos, se trouvent avec le 84e régiment et d'autres volontaires, d'abord les gardes nationales d'Angoulême et de Ruffec. De plus, un bataillon dit de la Fraternité, où les gardes nationaux des compagnies de Blanzac et de Ruffec sont mêlés avec ceux de Lusignan, Civray, Rochechouart et Saint-Auvant. Une deuxième armée, celle des Sables-d'Olonne, comprend un bataillon *charentais* dit *de la Liberté*, et composé des compagnies d'Angoulême, la Rochefoucauld, Châteauneuf, Jarnac et Confolens. C'est dans ce corps que figurent aussi, mais à part, les volontaires de la compagnie franche de Barbezieux, composée de 130 cavaliers, et la gendarmerie de la Charente sous les ordres de Pasquinot (2). A la Rochelle sont les 120 volontaires du détachement de Cognac (3). Malheureusement, les hommes qu'on avait dirigés sur la

(1) Lettre du Direct. de la Charente au proc. syndic de la Vienne, 4 mai. Reg. 210, f° 214.
(2) Relevé de la position des troupes de l'armée de la Vendée; lettre de Léridon, 4 avril. Arch. non cl.
(3) Lettre de Guimberteau, 27 mars. *Ibid.*

Vendée étaient partis avec trop de précipitation pour être bien armés et bien habillés : ils manquaient de tout, et les districts étaient forcés de leur expédier hardes, sacs, guêtres, fusils. C'est ainsi que, le 9 avril, le Directoire de Confolens envoyait à la compagnie Babaud 200 sacs, 70 paires de guêtres, 62 vestes et d'autres approvisionnements (1). Un grand nombre sont démoralisés d'avance par la peur qu'inspirent les Vendéens, les privations de toute espèce, le soupçon qui les travaille, la méfiance pour leurs chefs. Les correspondances sont significatives à ce sujet. Ici on se plaint de la faiblesse physique des volontaires et du peu de force de la majeure partie d'entre eux. « Non seulement, écrit le commandant du détachement d'Angoulême, le républiquain (*sic*) Lhoumeau, cette majeure partie est faible au point de ne pouvoir porter leurs sacs et leurs fusils, mais encore l'ensemble des deux compagnies ne peuvent point se servir de ces mêmes armes. Vous sentez qu'il m'est bien désagréable de me voir parmi des hommes qui, au lieu d'être en état de faire de suite le coup de fusil, ne sont propres que pour un dépôt. J'ai de grands reproches à faire aux citoyens d'Angoulême qui sont capables d'user avec avantage d'un fusil ; ils ont eu la lâcheté d'en faire la remise pour armer de braves et courageux volontaires, mais qui ne peuvent s'en servir en ce moment, au lieu de se faire un devoir de le porter eux-mêmes. Nous avons eu b... de peine pour nous rendre à Saint-Jean ; les chemins sont détestables, la pluie nous a bien fatigués, les journées étaient trop fortes pour une troupe composée comme je vous l'ai dit ; mais enfin, à l'aide des équipages, des chevaux chargés d'hommes et de sacs, nous sommes

(1) Envoi du Direct. de Confolens, 9 avril, lettre.

arrivés (1). » Aussi les enrôlés cherchent-ils à rentrer au plus vite dans leurs foyers. Tel est le cas, par exemple, de la compagnie franche de Barbezieux : dès le 24 avril, elle demande à se faire remplacer, et le général Boulard consent sans grande peine à s'en débarrasser, en la remplaçant par 200 jeunes gens enrôlés en vertu de la loi du 24 février (2). L'indiscipline est extrême parmi ces détachements ramassés à la hâte et mécontents de se voir privés de tout. Ainsi, les 120 volontaires du district de Cognac, qui étaient partis pleins de zèle, ne tardent pas à tomber dans l'insubordination. Arrivés à la Rochelle, ils refusent formellement et à plusieurs reprises de se porter au secours des Sables-d'Olonne avec les Rochelais ; seuls leur capitaine Marquet, leur lieutenant Calvet, et 7 volontaires consentent à marcher. Devant l'obstination des autres, les commissaires conventionnels Treilhard et Nion doivent recourir à une mesure extrême, prononcer le licenciement des rebelles et les sommer de se retirer dans leur pays (3). Prompts à se mutiner, ils sont cependant capables de généreux retours. Le même détachement de Cognac qui a refusé d'obéir à Treilhard et Nion, se rend aux objurgations de Guimberteau et de Bernard de Saintes : un commissaire charentais, Dulignon, le rejoint sur la route et parvient à en ramener la moitié (4). Plus tard, les volontaires de Cognac répareront leur fâcheux début en s'illustrant avec le célèbre bataillon le Vengeur, l'un de ceux qui se créèrent, en Vendée, la plus glorieuse renommée. Ils manifestent aussi les sentiments les plus exaltés : sous l'influence des sociétés populaires, ils ont

(1) Lettre de l'Houmeau, 19 mars, Saint-Jean-d'Angély. Arch. non cl. Il signe « le républiquain (*sic*) l'Houmeau ».

(2) Reg. 240, f° 213.

(3) Arrêté de Treilhard et Nion, la Rochelle, 25 mars. Archives non cl.

(4) Lettre de Guimberteau, 27 mars. Arch. non cl.

pris le langage et le ton des purs Jacobins. L'orateur de la compagnie de Confolens, Roux, curé de Champagne-Mouton, arrivé à Niort, s'y exprime en ces termes devant le Conseil général : « C'est lorsque la trahison éclate que les vrais amis de la liberté et de l'égalité redoublent de zèle et s'arment du courage des républicains de Rome et de la Grèce. Les enfants de la Charente ont appris les malheurs de la Vendée... ils ont gémi de ne pouvoir se mesurer avec les infâmes moteurs de la rébellion ; ils accourent vous offrir leurs services, ils n'attendent que vos ordres pour exterminer les brigands fanatiques qui déchirent notre chère patrie. Vous, citoyens, fermes à votre poste, n'oubliez jamais que tant que vous nourrirez dans l'enceinte de cette cité des vampires et des vautours, pour prix de votre indulgence, ils suceront un jour à longs traits le sang qui les aura préservés de la vengeance due à leurs forfaits (1). » D'ailleurs, ils sont livrés aux impressions les plus diverses, pleins d'ardeur un jour, et le lendemain découragés, capables de courage parfois et cédant au premier choc dès le moindre soupçon.

A Niort, au dire du commissaire Léridon, ils montrent un zèle extraordinaire : « ils n'attendent que le moment de charger l'ennemi », mais ils se plaignent avec raison d'être négligés par l'administration militaire. Le commissaire a peine « à se reconnaître » pour leur fournir les objets dont ils ont besoin ; il signale la gendarmerie qui manque de pistolets, les canonniers de la Charente qui partent sans aucune espèce d'armes pour défendre leur artillerie, les détachements de cavalerie qui n'ont pas de sabres ni de pistolets d'arçon (2). Cependant les volontaires se réunissent peu à peu au quartier général de

(1) J. Richard, Hist. de l'adm. sup. des Deux-Sèvres, I, 209, 210.
(2) Lettre de Léridon, 22 mars, Niort. Arch. non cl.

Fontenay-le-Peuple ; les administrateurs de la Vendée y sont reconduits avec leur caisse et leurs archives, sous l'escorte de la cavalerie de l'Houmeau (1). Mais, arrivées à destination, et irritées de leur dénuement, ces troupes n'ont ni la force de résistance ni le sang-froid nécessaires pour résister aux Vendéens. Dès lors les volontaires de la Charente, soit à l'armée de Fontenay, soit à l'armée des Sables, prennent part à ces nombreux petits combats où s'usent peu à peu les forces de la Convention. On débute par de grandes espérances : deux généraux de Paris viennent d'arriver, Nouvion et Mayac ; suivent les commissaires de Cognac et d'Angoulême, Marchand et Léridon ; « ils ont l'air d'être de bons b..... Niort regorge de troupes » ; les volontaires « sont d'une ardeur très républicaine », les soldats vont au feu « comme au bal » : on les fait passer successivement à Fontenay, où les derniers soldats de la Charente se rendent le 25 mars. Les généraux ont de beaux plans, ils projettent de « faire brûler les bois et d'arriver ainsi sans danger à l'ennemi » (2). Une attaque est dirigée sur les Sables-d'Olonne par deux corps, l'un parti de la Rochelle et l'autre de Fontenay, afin de dégager la ville assiégée par les Vendéens. Les Charentais font partie de cette expédition, ceux de Cognac dans la colonne de la Rochelle, et les autres dans la colonne de Fontenay. Leur arrivée est attendue avec impatience, notamment celle des chasseurs du Midi et de la compagnie de Barbezieux, « car le bataillon de la Charente qui figure dans l'armée des Sables a en eux la plus grande confiance, écrit le conventionnel Auguy, et ils iront ensemble aux enfers » (3). Le départ de la colonne

(1) Lettre de Léridon, 23 mars. *Ibid.*
(2) Lettres des commissaires Léridon et Marchand, 24, 25 mars. Arch. non clas.
(3) Lettre d'Auguy à Carra. Luçon, 27 mars. Arch. non clas.

de Fontenay avait eu lieu le 27 mars ; auparavant, le 26 on avait organisé les volontaires de la Charente sous le nom de « Bataillon de la Liberté » , et l'Houmeau en avait été nommé commandant en chef. Ils partirent accompagnés de la gendarmerie charentaise sous les ordres de Pasquinot, cette dernière n'ayant que de « mauvaises armes ou même désarmée », et des canonniers d'Angoulême qui escortaient 3 pièces d'artillerie avec le concours de 12 garde-côtes. En même temps, suivant le vœu d'Auguy, on expédiait un autre renfort de 500 hommes d'élite le 28 mars, et parmi eux les chasseurs du Midi et la compagnie franche de Barbezieux, commandée par « le brave Rullier » : celui-ci avait refusé le commandement d'un bataillon pour rester avec ses camarades qui le réclamaient (1). Le commissaire Léridon donnait, quelques jours après, des renseignements intéressants sur les volontaires du département : « Un bataillon sous le titre de la Liberté, composé des détachements d'Angoulême, Cognac, Confolens, la Rochefoucauld, et commandé par l'Houmeau, toute notre gendarmerie, nos trois premières pièces de canon, nos canonniers, la compagnie franche de Barbezieux jointe aux chasseurs du Midi et à un détachement de Saintes, marchent sur les Sables. Nos volontaires d'Angoulême et de Ruffec sont à la Châtaigneraye. Les compagnies de Ruffec et de Blanzac font partie du bataillon de la Fraternité qui est parti aujourd'hui pour Saint-Hermant, et dont Benoist est le commandant en second (2) ». La marche des volontaires se fait sans grande difficulté ; en route ils mettent le feu au château du Vendéen Du Chaffaud et s'amusent à détruire ses murailles après une canonnade

(1) Lettres de Pasquinot 26 mars, Marchand 26, Léridon 27 et 28 mars. Arch. non cl.
(2) Lettre de Leridon, 31 mars. Arch. non clas.

de cinq heures (1). Pendant ce temps, la garnison des Sables battait, dans plusieurs sorties du 25 au 30 mars, les Vendéens de Jolly. « Les brigands, annonce Léridon, ont perdu 17 pièces de canon, beaucoup de morts et de blessés (2). » Quelques jours après, c'est une victoire complète dont il fait part au Directoire de la Charente : les Vendéens ont perdu un grand nombre d'hommes, et parmi eux le fils de Jolly et deux prêtres ; on juge les rebelles, et on vient encore d'en guillotiner plusieurs. C'est en ce moment qu'arrive à Fontenay l'artillerie de la Charente (3). Les troupes cantonnées à la Châtaigneraye entraient aussi en lutte avec les insurgés ; un premier engagement avait lieu entre eux et les compagnies de cavalerie d'Angoulême et de Blanzac, le 2 avril, aux portes du camp, à Chefoin. « Leur attaque eut lieu sans ordre », et coûta peu aux Vendéens qui n'y perdirent que quatre hommes ; mais, au dire du commissaire Léridon, elle avait suffi pour les encourager, et « ils sont, disait-il, encore impatients de combattre ». Il est vrai qu'il ajoute ensuite des détails peu rassurants : les subsistances, les équipements font défaut, et « on s'efforce vainement de réchauffer le patriotisme ». Le 4 avril, l'artillerie d'Angoulême était dirigée sur Saint-Hermant; mais elle manque de boulets et de balles. « Qu'on prenne les boulets aux fonderies, demande Léridon, et qu'on se procure des balles en fondant le plomb qu'on trouvera dans les châteaux (il signale notamment ceux de Verteuil et de la Rochefoucauld) ; qu'on s'empare même de celui des tombeaux qui renferment les cendres infectes des ci-devant ducs de la Rochefoucauld, dans les vieux sépulcres des Cor-

(1) Lettre de Léridon, 30 mars. *Ibid.*
(2) Lettre du 31 mars. Arch. non clas.
(3) Lettre de Léridon, 3 avril. *Ibid.*

deliers de Verteuil » (1). Un nouveau commissaire, Pierrat, envoyé à Niort, y reçoit « bon accueil des autorités et donne d'excellentes nouvelles des volontaires de la Charente. « Ils brûlent d'envie de combattre », écrit-il en se référant à une lettre du général Duhoux ; mais il constate aussi leur dénûment, et il presse les administrateurs d'envoyer « des fusils » (2). On manque aussi d'artillerie. Le Directoire des Deux-Sèvres prie Léridon d'obtenir du département de la Charente le plus grand nombre de canons possible (3). Cependant, on croit au succès : les généraux concentrent leurs forces ; « on prépare un grand coup » ; les représentants Guimberteau et Bermard viennent réchauffer le zèle des troupes. Une première armée remonte les rives de la Loire et va occuper Ancenis ; le général Boulard, vainqueur aux Sables-d'Olonne, marche sur la Mothe-Achard et est victorieux au pont de la Grassière. Une deuxième colonne, sous les ordres du général Baudry, se dirige vers Saint-Gilles (4). On a occupé l'île de Noirmoutiers ; deux compagnies du bataillon de la Liberté, sous les ordres du commandant Lhoumeau, y sont envoyées en garnison (5). De part et d'autre, on se prépare à une action générale : les Vendéens occupent Bressuire, Thouars et Parthenay. Mais l'armée des Sables, forte de 6,000 hommes et divisée en 3 colonnes, dégage la côte du Poitou. L'armée de la Châtaigneraye est aussi prête à attaquer le centre ennemi. « La rage et l'aveuglement des rebelles, écrit Pierrat, est du dernier point ; le tocsin sonne, la générale bat dans toutes les paroisses;

(1) Lettre de Léridon, 4 avril, Fontenay. Arch. dép. non cl.

(2) Lettre de Pierrat au Directoire de la Charente. Niort, 6 avril. Arch. non cl.

(3) Arrêté du Directoire, 7 avril 1793. Arch. non cl.

(4) Lettre de Léridon, 3, 7, 8 avril. Arch. non clas.

(5) Lettre du commissaire Ducluzeau. Niort, 9 avril. Arch. non cl.

ils paraissent rarement en plaine. Hier on s'approcha tellement près d'eux, qu'on les entendit chanter les Vêpres dans les bois ; et aux cris de « Vive la nation ! » de notre armée, ils répondirent par des hurlements terribles ; ils ne connaissent ni crainte ni dangers, et courent à la mort avec une héroïque fermeté. Cette guerre n'a absolument rien de semblable aux autres, elle déroute l'espérance et les plans des généraux. Nos ennemis sont divisés sur une surface immense, et nous sommes obligés de diviser nos forces en une foule de petits postes (1). » Tout se borna, de ce côté, à une reconnaissance d'avant-garde, à Chefoin où la cavalerie tua 12 à 15 Vendéens (2). Mais aux Sables-d'Olonne, le 8 avril, Jolly était encore battu et la colonne de Baudry s'emparait de Saint-Gilles-sur-Vie, tandis que plus au nord le général Ligonnier remportait un succès à Coron (3). Le 14, Pierrat donnait d'intéressants détails sur la victoire de l'armée des Sables, où se trouvait un des bataillons de la Charente : « les deux colonnes dont elle se composait ont opéré leur jonction sur Saint-Gilles. Elle s'est emparée de cette ville, et a forcé l'ennemi dans ses retranchements ; après une longue résistance (au Pont-au-Pas), on en a fait une horrible boucherie. Notre bataillon s'y est distingué glorieusement ». Et il ajoute dans une autre lettre : « L'armée des Sables, où sont nos braves frères d'armes, a signalé son courage dans trois combats, à Saint-Gilles, à Challans, au Pont-au-Pas : l'ennemi y a perdu onze à douze cents hommes, toute son artillerie et beaucoup de prisonniers. Nous n'avons

(1) Lettre de Pierrat, 9 avril. Arch. non clas.
(2) Lettre du général Chalbos au gén. Beaufranchet-Dayat, 10 avril, Fontenay. *Ibid.*
(3) Lettre de Pierrat, 12 avril.

pas perdu un seul homme (1). » A Pont-au-Pas ou Pont-Opton, d'après un autre commissaire charentais, Maulde, les Vendéens perdent 252 hommes; au combat de Challans, ils ont laissé sur la place près de 500 hommes, sans compter les blessés. La gendarmerie de la Charente, qui n'avait pas encore donné, s'y distingue; un gendarme, « le citoyen Ganivet, a tué sept rebelles pour sa part » (2). Mais cent vingt-quatre prisonniers vendéens s'évadent de Beauvoir, et surprennent Saint-Gervais : ils y sont rejoints par deux colonnes venues l'une de Machecoul, où elle a égorgé les prisonniers républicains, et l'autre de Palluau. L'armée des Sables livre, sous les ordres de Boulard, un nouveau combat à Saint-Gervais. « La position de notre armée, est-il dit dans le rapport de Maulde, n'était pas avantageuse pour se servir de l'artillerie. Les volontaires ont attaqué à la baïonnette, et ont chassé les brigands ; la perte des ennemis est de 80 hommes », parmi lesquels un de leurs chefs, Gaston, et deux prêtres, dont l'un est tué dans un confessionnal de l'église de Saint-Gervais (3). Les Vendéens étaient commandés par Du Chaffaud et Charette. L'armée des Sables occupe ensuite la Mothe-Achard, et le 23 avril y repousse une attaque des Vendéens. Le général Boulard se contente d'envoyer en avant une colonne sous les ordres du général Baudry, pour seconder la marche de l'armée de Beysser sur Machecoul et Noirmoutiers. Parmi les troupes de Baudry sont les chasseurs du Midi et les volontaires de la Charente. Pendant ce temps, Boulard avec le 60e et le 110e régiment et le bataillon de Bor-

(1) Lettre du commissaire Pierrat au Directoire de la Charente, 14 avril, Fontenay.

(2) Lettre de Maulde au Direct. de la Charente, les Sables, 15 avril. Arch. non clas.

(3) Lettre de Maulde, les Sables, 17 avril.

deaux s'empare de Beaulieu après une vive attaque, et y fait prisonnier le chef vendéen Rorthays (1). Dans la colonne de Baudry étaient une partie des volontaires charentais : deux d'entre eux, nommés Giraud et Villars, donnent des détails sur les débuts de l'expédition. Partis de Fontenay le 25 mars, ils sont restés cinq jours à Saint-Cyr, et ont fait plusieurs prisonniers qui cherchaient à couper les ponts. Ensuite on arrive aux Sables le 10 avril, on attaque le village de la Grève où 500 ennemis sont canonnés et fusillés. De nouveaux engagements sont suivis de victoires à Saint-Gilles et à Challans. Le 25, la colonne se sépare de l'armée de Boulard, et part le matin dans l'intention d'aller assiéger Noirmoutiers. « Nous serons aidés, disent les volontaires, par 4 frégates, et nous avons grand espoir de succès, d'autant plus que l'ennemi que nous combattons est en majeure partie armé de fourches et de pioches, et a pour chaussures de gros sabots qu'ils abandonnent facilement lorsque nous les poursuivons ; ils portent la cocarde blanche avec une inscription : *Le Roi ou la mort !* et nous les avons entendus crier plusieurs fois : « Vive Louis XVII (2) ! »

Avant l'arrivée de la colonne partie des Sables, la moitié de l'armée de Nantes, sous les ordres de Beysser, marchait sur Machecoul et Noirmoutiers. Les préparatifs de l'expédition avaient lieu au commencement d'avril (3) ; vers le 20 du mois, elle s'empara de Machecoul où elle trouva dans le château 400 cadavres de républicains : le massacre commis par les Vendéens avait été signalé par des excès affreux ; « les femmes elles-mêmes muti-

(1) Lettre de Goupilleau, conventionnel en mission, à Auguy, 29 avril, Ainay. Archives dép. non cl.

(2) Lettre des volontaires Giraud et Villars, 25 avril, Saint-Gervais. Arch. non cl.

(3) Lettre de Pierrat, 12 avril, Fontenay. Arch. non cl

laient les malheureux blessés (1) ». Ensuite l'armée de Beysser va dégager Noirmoutiers ; Charette est battu (23 avril) et l'île, occupée, doit payer une contribution de 100,000 livres (2). Toute la côte du Poitou, à l'exception de quelques points, était ainsi aux mains des troupes républicaines, et dans cette expédition les volontaires charentais avaient pu se former sous le feu de l'ennemi.

L'armée des Sables compta dès lors pour l'une des meilleures de l'Ouest ; mais il n'en était pas ainsi des armées de Fontenay et la Châtaigneraye. Quelques engagements y avaient lieu, où se distinguèrent les détachements de la Charente : ainsi le 12 avril à Mouilleron, près de la Châtaigneraye (3), et dans cette rencontre les volontaires de Confolens enlèvent deux canons (4). Mais ils ne sont ni assez décisifs ni assez fréquents pour encourager les troupes. Les généraux montrent trop de prudence, les soldats éclatent en murmures ; on demande sans cesse des renforts. Les conventionnels insistent particulièrement pour en avoir auprès des commissaires de la Charente. L'un d'eux, Goupilleau, a recours à la flatterie. « Il leur déclare que si la liberté pouvait se perdre en France, il viendrait la chercher dans la Charente » ; mais il termine ce compliment en demandant deux pièces de canon (5). Le général Beaufranchet-Dayat est plus exigeant encore : il lui faut, écrit-il, de l'infanterie bien armée et beaucoup de canonniers (6).

(1) Lettre du commissaire Ducluzeau au Directoire. La Rochelle, 24 avril. Arch. dép. non clas. — Lettre de l'adj. général Boisguyon, 23 avril. *Ibid.*

(2) Lettre de Pierrat, 1er mai.

(3) Lettre de Chalbos au général Nouvion, 12 avril. Arch. de la Char. non cl.

(4) Babaud-Laribière. Etudes adm. sur Confolens, I, 120.

(5) Lettre de Pierrat au Direct. de la Charente, 18 avril. Arch. non cl.

(6) Lettre du gén. Beaufranchet au Direct de la Charente, 22 avril. *Ibid.*

Au milieu de cette inaction et de ces murmures, le désordre se glisse dans l'armée. Le commissaire de la Charente, Pierrat, en constate les progrès. « Nous voyons avec douleur, écrit-il au Directoire, que les germes de dissolution se multiplient : l'indiscipline, le pillage, la désertion, la lâcheté, tel est le funeste tableau qui se présente tous les jours à nos yeux. Une grande partie de cette armée se compose malheureusement de pères de famille et de propriétaires riches ou de négociants : tous demandent des congés et abandonnent le salut de la République pour leurs intérêts particuliers. Il est instant de faire un arrêté ou une proclamation pour retenir nos volontaires qui se laissent entraîner par un aussi fatal exemple ; j'emploie tous les moyens qui sont en mon pouvoir, mais vous avez besoin de venir à mon secours. Nous mettrons en usage tous les moyens de persuasion. Vous pouvez les assurer que la loi pourvoira aux besoins de leurs femmes et de leurs enfants, et mettez-vous à même de remplacer aussitôt ceux que des circonstances impérieuses forceront à se retirer. Une fatale expérience nous apprend qu'il ne faut pas compter sur les bataillons formés à la hâte dans les campagnes (1). » De jour en jour, les craintes des généraux et des commissaires croissent. « La position de nos armées, dit Pierrat le 1er mai, est affligeante : elles sont presque toutes indisciplinées, à la veille de se désorganiser par des remplacements multipliés, au moment où nous avons le plus besoin de forces (2). »

La levée extraordinaire de mai 1793. — Au commencement du mois de mai, en effet, le danger avait grandi dans le Poitou : l'insurrection est maîtresse du Bocage,

(1) Lettre de Pierrat, Fontenay, 23 avril. Arch. non clas.
(2) Lettre de Pierrat, 1er mai. Fontenay. Arch. non clas.

et les troupes de La Rochejaquelein marchent sur Bressuire : la garnison républicaine d'Argenton se débande ou se replie sur Thouars, où se concentre l'armée du général Quétineau (1), abandonnant Bressuire. Les Vendéens surprennent à Legé les avant-postes de Beysser, et lui enlèvent deux pièces d'artillerie. L'armée des Sables, sous les ordres de Boulard, est attaquée à Palluau et repousse à grand'peine l'ennemi ; la colonne de Baudry, placée avec les volontaires charentais en avant de celle de Boulard, doit repousser à Aspremont une vive attaque (2). Le danger est surtout grand vers Niort et Loudun. Poitiers même se croit menacé après la prise de Bressuire, et le procureur général syndic de la Vienne, Moreau, vient solliciter auprès du Directoire de la Charente l'envoi d'hommes armés et de canons, pour repousser l'ennemi. Le Directoire ordonne aussitôt à 2 compagnies armées et équipées, provenant l'une du district de Ruffec, l'autre du district de la Rochefoucauld, de se porter à l'instant vers Poitiers : on y joint 260 volontaires de la Dordogne, alors arrivés à Mansle (3). On envoie encore aux administrations de la Vienne 4 canons de calibre douze, deux de calibre six, et deux de quarante-quatre, avec 822 boulets et 100 boîtes à mitraille, sous l'escorte des volontaires (4). L'administration de la Vienne se hâta, par l'entremise de deux de ses membres, Dardillac et Thibaudeau, de remercier la Charente de ce généreux secours (5). En même temps, les commissaires demandaient au

(1) Lettre de Quétineau à Chalbos, 1er mai. *Ibid.*
(2) Lettre de Maulde, 3 mai, à Palluau ; de Pierrat, à Fontenay, 3 mai.
(3) Reg. 240, f° 214, 4 mai.
(4) Reg. 240, f° 215.
(5) Lettre des admin. de la Vienne. Poitiers, 5 mai. Arch. non cl.

Directoire de faire partir pour les Deux-Sèvres tous les volontaires que l'on pourrait armer (1). Le département avait formé un bataillon de 1,200 hommes : il était prêt dès le 9 avril, et les administrateurs en avisaient le ministre de la guerre par la lettre suivante : « Les dangers de la patrie nous ont déterminés à armer de suite un bataillon pour être prêt à se porter où les dangers de la patrie l'appelleront ; nous nous empressons de vous en donner avis (2). » Comme, à ce moment, la lutte était fort vive entre la Gironde et la Montagne, on le destinait, « si les dangers de Paris étaient plus pressants », à le diriger sur la capitale pour y protéger sans doute la Convention (3). Mais le ministre de la guerre répondit, deux semaines après, que le bataillon de la Charente qui devait se mettre en marche pour Paris, ferait mieux de se rendre « où la sûreté de la République appelait de nouveaux défenseurs (4) ». Le bataillon fut alors dirigé vers Niort : il se composait de 1,200 hommes, parmi lesquels 400 étaient destinés à remplacer les gardes nationaux pères de famille partis au mois de mars ; les 800 autres formaient un contingent entièrement nouveau. On leur adjoignit deux pièces de canon de campagne avec leurs boulets (5). L'arrivée de ce renfort excita les applaudissements des commissaires de l'armée de l'Ouest. Ils écrivaient, dans la première ardeur de leur enthousiasme, au Directoire de la Charente une lettre pleine d'espoir : « Déjà Niort et les lieux limitrophes des insurgés, disent-ils, sont encombrés au point de ne pouvoir suffire à l'approvisionnement des subsistances. » De plus, on va renvoyer

(1) Lettre de Pierrat, 1er mai, Fontenay. Arch. non clas.
(2) Lettre du Direct. au min. de la guerre, 9 avril. Reg. 309.
(3) Lettre du Directoire. *Ibid.*
(4) Lettre du ministre au Directoire, 26 avril. Reg. 330.
(5) Lettre de Pierrat, 1er mai, Fontenay. Archives non clas.

les gardes nationaux « plus embarrassants qu'utiles » : c'étaient des bras enlevés à l'agriculture ; et ces considérations ont déterminé les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle à remplacer « ces enfants de Cérès » par les troupes de ligne et les bataillons des frontières. « On a commencé à renvoyer les pères de famille les plus utiles chez eux ; vous avez vu ensuite l'arrêté qui ordonne le renvoi d'un quart des gardes nationales restantes, et successivement on fera partir celles qui ne sont pas d'une utilité reconnue (1). » Mais le renvoi des gardes nationaux dut être ajourné à cause de la recrudescence de l'insurrection. Le 7 mai, le conventionnel Auguy prévenait en effet le département de la Vienne de la marche triomphante des Vendéens. Le Directoire de Poitiers s'empressait de faire part de cette triste nouvelle au district de Ruffec. « Notre position est cruelle, écrivait-il ; nous ne pouvons vous la taire : l'ennemi s'est emparé de Thouars, où il y avait 14 pièces et 12,000 hommes de garnison, et paraît vouloir se porter sur Loudun ; Poitiers est sans canons. Le commissaire près l'armée des Pyrénées-Orientales, qui assista hier à nos séances, a envoyé requérir à Angoulême 8 pièces d'artillerie (2). » C'est encore au Directoire de la Charente que recourait l'administration des Deux-Sèvres : « L'armée des brigands, qui grossit prodigieusement, lui disait-elle dans sa lettre, s'avance à grands pas sur notre territoire : déjà les villes et districts de Bressuire et de Thouars sont en leur possession ; ils menacent Parthenay » (3) ; et il termine en sollicitant avec instance des

(1) Lettre des commissaires Trémeau et Lassée. Niort, 5 mai. Arch. de la Charente non clas.
(2) Lettre des adm. de la Vienne, 7 mai.
(3) Lettre du Direct. des Deux-Sèvres au Direct. de la Charente 7 mai.

secours. Pour garantir la vie des prisonniers faits par les Vendéens, il envoie à Angoulême 200 suspects ou otages. Comme toujours, on accuse les généraux de trahison: Thouars a été pris après un combat acharné, ce qui n'empêche pas qu'on ne colporte les bruits les plus absurdes. « La ville a ouvert ses portes sans résistance, et on y a fait 300 prisonniers : le général Quétineau a consommé cette perfidie en sortant des murs pour s'aboucher avec le général ennemi (1). » Les mêmes accusations sont formulées contre le commandant de Parthenay, qui, n'ayant que 900 hommes, avait évacué cette ville, et ne la réoccupait que sur l'ordre formel du général Sandoz (2). Au milieu de cet affolement, on demande et on annonce des secours de toutes parts : le tocsin sonne partout, des courriers partent pour la Rochelle, Saintes, Bordeaux, Angoulême. « Il n'y a plus un moment à perdre, écrit Pierrat au Directoire de la Charente; faites partir aussitôt tout ce que vous pourrez fournir en hommes, armes et munitions de tout genre (3). » Les administrateurs ont déjà en partie répondu à ces appels pressants: 500 volontaires de Confolens sont arrivés à Niort le 7 mai, et le 8 on leur distribue des fusils; 150 d'entre eux sont aussitôt dirigés avec les volontaires d'Angoulême sur Saint-Maixent, où ils escortent un convoi de munitions et d'artillerie destiné à l'armée de Parthenay. Mais leur attitude n'est pas très ferme : ceux de la Rochefoucauld, « égarés par quelques malveillants », se mutinent, et ne rentrent dans l'ordre que devant les prières et les menaces des commissaires charentais (4). D'ailleurs ces premiers secours paraissaient insuffisants, eu égard à l'intensité du péril. Les

(1) Lettre de Pierrat au Direct. de la Charente, Niort, 7 mai.
(2) Lettre de Pierrat, Niort, 8 mai.
(3) Lettre de Pierrat, 8 mai. Arch. non clas.
(4) Lettres de Pierrat, Niort, 7 et 8 mai. Arch. non clas.

commissaires harcelaient le Directoire, demandant encore 4 pièces d'artillerie et de nouveaux renforts en hommes (1). C'est en ce moment que le Comité de Salut public, par son arrêté du 8 mai, mit en réquisition toutes les gardes nationales de l'Ouest, ordonnant de former aussitôt en bataillons celles qui auraient des fusils, et de distribuer des piques aux autres. La réquisition devait durer jusqu'à ce que le nombre des troupes rassemblées fût suffisant (2). Avant même l'arrivée de ce décret, le Conseil général avait décrété une levée extraordinaire et provisoire. Il prenait un arrêté, le 8 mai, par lequel, « considérant, disait-il, que le nombre des brigands s'accroît chaque jour », il ordonnait à chaque commune, indépendamment du contingent levé en exécution de la loi du 24 février, de fournir un nombre d'hommes proportionnel à sa population, à raison de 1 pour 100. Les administrateurs de districts étaient chargés de désigner le contingent que chaque commune devait fournir. Chaque district nommerait un commissaire par canton, à l'effet d'opérer cette levée dans le plus bref délai. Les municipalités inviteraient les gardes nationaux à former leur contingent ; mais, dans le cas où cet appel ne serait pas entendu, les officiers municipaux et les commissaires de district désigneraient d'office ceux qui devaient être enrôlés, en écartant les suspects. On prescrivait de comprendre dans la levée le plus possible de cavaliers ; d'armer les volontaires de fusils de munition ou de chasse. Il était défendu aux enrôlés de se faire remplacer ; s'ils refusaient de marcher, il fallait les traiter comme des suspects. « Les citoyens de la nouvelle levée, ajoutait le décret, n'étant appelés que pour secourir mo-

(1) Lettre de Pierrat, 8 mai.
(2) Arrêté du Comité de Salut public, 8 mai, 7 articles. Arch. de la Char.

mentanément leurs frères des départements voisins, rejoindront avec leurs habits ordinaires » ; ils prendront les souliers de ceux qui ne marchent point, et une indemnité sera allouée à ceux dont on aura requis les chaussures et les armes. Les volontaires étaient convoqués aussitôt au chef-lieu des districts, où on les formerait en compagnies de 50 à 100 hommes sous la conduite d'un ou deux chefs qu'ils se choisiraient. Les compagnies partiraient successivement pour éviter l'engorgement des routes : celles des districts de la Rochefoucaud, Confolens et Ruffec marcheraient vers Poitiers, et celles des trois autres districts vers Niort (1). Cet arrêté fut immédiatement exécuté dans les communes : les Conseils généraux de chacune d'elles ordonnèrent le départ immédiat de tous les hommes de bonne volonté, fantassins et cavaliers (2). Ces mesures valurent au Directoire de la Charente de chaleureuses félicitations. « Votre dépêche, lui écrivit Pierrat le 10 mai, a causé le plus vif enthousiasme ; c'est parmi vous que l'on trouvera toujours l'énergie des vertus républicaines. Votre premier mouvement a été de vous lever tous et de voler en masse au secours de vos frères alarmés. Ne perdez pas un instant ; des hommes armés de fusils le plus qu'il sera possible ; des piques pour ceux qui seront décidés à s'en servir (3). » Un autre commissaire, Ducluzeau, joint à ces félicitations des instructions précises. « L'esprit public est corrompu dans ces campagnes, dit-il en parlant du Poitou; la contre-révolution va son grand chemin dans ces contrées ; mais la liberté sera conservée par les républicains de la Gironde, de la Dordogne, de la Vienne et de la

(1) Arrêté du Conseil général, 8 mai 1793. Arch. non clas.
(2) Lettres des munic. de Champagne-Mouton, Saint-Claud, etc. Arch. non clas.
(3) Lettre de Pierrat. Niort, 10 mai. Archives non clas.

Charente. Que les 4,000 hommes de la Charente s'arment à l'instant, n'importe de quelle manière. Nous avons des piques, des fusils de chasse ; on fera faire des baguettes de fer. Que ces 4,000 hommes se portent en partie sur Saint-Jean-d'Angély, faites-les marcher sans les organiser en compagnies ni bataillons, en leur donnant des chefs qui les conduiront (1). » Il ne fallait pas, ajoutait-il dans une autre lettre, se borner à cet effort (2), car les nouvelles étaient de plus en plus alarmantes. « L'ennemi, écrivait le Directoire des Deux-Sèvres à celui de la Charente, occupe Parthenay depuis hier soir : il attaquera probablement Saint-Maixent qui n'est qu'à 4 lieues de Niort : les campagnes commencent à mollir ; on n'a que peu d'armes, peu d'artillerie. Vous nous offrez vos secours ; partez de suite, arrivez, frères généreux : nous vous recevrons comme nos libérateurs ; amenez tous vos citoyens armés de fusils ou de piques, et dirigez vos forces sur Niort et sur Melle. Accourez, frères et amis, volez, vous n'arriverez jamais trop tôt, mais vous pourriez arriver trop tard (3). » Il demandait aussi des canons, des affûts, des caissons et beaucoup de boulets. Le Conseil général de la Charente, antérieurement à ces lettres pressantes, avait rédigé, le 10 mai, un nouveau décret pour satisfaire aux nécessités du moment. Outre la levée de 1 pour 100 ordonnée par l'arrêté du 8 mai, il ordonnait, dans celui du 10 mai, l'enrôlement des quatre cinquièmes de la population mâle de 18 à 60 ans, comprise dans les gardes nationales ; il devait donner au moins 18,000 hommes, qu'on dirigerait aussitôt sur la

(1) Lettre de Ducluzeau. Niort, 10 mai. *Ibid.*
(2) Lettre de Ducluzeau, 10 mai, soir. Arch. non cl.
(3) Lettre des autorités des Deux-Sèvres constituées en permanence, signée Clémenceau, Clerc, Lavieille, Guérin, Jard 10 mai, 11 heures soir. Arch. non clas.

Vendée. Pour fournir le pain et les vivres nécessaires à cette masse d'hommes, on nommait des commissaires chargés du recrutement dans chaque canton, et qui auraient le droit de mettre en réquisition les boulangers et les meuniers, toutes les provisions et surtout les blés et farines des particuliers (1). Les décrets reçurent une exécution partielle dans les districts d'Angoulême, de Barbezieux, Cognac et Ruffec. A Ruffec, le 9 mai, on avait déjà organisé, pour la porter au secours de Poitiers, une compagnie de 200 hommes, tellement pleins d'ardeur « qu'on peut à peine les retenir », disait le Directoire. A Barbezieux, le 12 mai on met en marche les 600 recrues du 24 février qui restent, et on prend des mesures pour lever les quatre cinquièmes des gardes nationaux. Mais c'est surtout à Cognac que l'exécution des décrets se fait avec le plus de rapidité. Le 12 mai, l'administration se préoccupe d'accélérer le départ, et se dispose à former un corps de 300 à 400 ou 500 hommes par chaque canton (2). Le 16 mai, 400 volontaires de Cognac et 600 de Jarnac se trouvaient à Saint-Jean-d'Angély, prêts à se diriger sur Niort, et les commissaires Trémeau et Lassée ne pouvaient contenir leur satisfaction : « Quel patriotisme ! s'écriaient-ils : le mot est au-dessous de la chose (3) » ! Mais, exception faite pour le district de Cognac, ailleurs la levée était supportée avec résignation, et dans un district, celui de Confolens, donnait lieu à une vive opposition. Les commissaires cherchent vainement à recourir aux enrôlements volontaires. A Saint-Maurice-des-Lions, l'un d'eux propose aux habitants assemblés

(1) Arrêté du Conseil général, 10 mai, 23 articles. Arch. non clas. Nomination des commissaires. Reg. 240, f° 215.

(2) Lettre de Lecoq, admin. de Cognac, au Direct., 12 mai. Arch. non cl.

(3) Lettre de Trémeau et Lassée au Directoire, 16 mai. *Ibid.*

au son de la cloche de s'inscrire volontairement, sans avoir recours au sort; mais il constate que sa motion n'a eu aucun succès et qu'il a été forcé de se retirer (1). A Chabanais, rapporte un autre commissaire, « j'ai excité autant que j'ai pu l'ardeur des campagnards: plusieurs ont été dociles à ma voix, mais la majorité m'a forcé à avoir recours à la désignation » (2). Le Directoire du district réclame lui-même, d'abord contre l'arrêté du 8 mai. Il rappelle qu'aussitôt qu'il a été instruit du danger, il a envoyé à Poitiers 144 volontaires, dont 60 cavaliers; mais, ajoute-t-il, le « territoire de ce district, qui a toujours fourni surabondamment aux différents enrôlements pour les volontaires, souffre beaucoup en l'absence de ses meilleurs cultivateurs. Une nouvelle demande d'hommes pourrait occasionner des soulèvements dans certaines communes, et porter la désolation dans quelques autres » (3). L'arrêté du 10 mai, encore plus rigoureux, lui paraît plus inexécutable que le précédent. Le 13 mai, il adresse au Directoire du département de nouvelles objections relatives à son observation. « Il serait nuisible, dit-il, à l'intérêt général et aux familles, occasionnerait la disette des vivres, et beaucoup d'autres maux. » Aussi demande-t-il l'exemption d'un quart du contingent total, et notamment des pères de famille et des employés le plus nécessaires (4). Le Conseil général de la Charente se refusa d'abord à admettre le moindre tempérament, et répondit aux observations du district de Confolens, en rédigeant un nouvel arrêté pour exiger des communes leur contingent total. Sur l'avis

(1) Lettre du commis. de Saint-Maurice au district de Confolens, 13 mai. Arch. non cl.

(2) Lettre du commissaire de Chabanais, 13 mai. *Ibid.* etc.

(3) Arrêté du Direct. et du Cons. gén. de Confolens, 10 mai.

(4) Arrêté du Direct. de Confolens, 13 mai, signé Babaud-Logerie, Moreau jeune. Arch. non clas.

du Comité militaire d'Angoulême, il prescrivit en même temps des mesures pour suppléer aux difficultés que présentaient les transports, les approvisionnements, le logement et la marche. Des commissaires devaient être envoyés dans les districts pour faire partir sans délai tous les volontaires enrôlés en vertu de la loi du 24 février. Mais bientôt, comprenant enfin l'impossibilité de faire exécuter ses ordres du 8 et du 10 mai, il suspendait provisoirement et jusqu'à nouvel ordre la marche des gardes nationaux enrôlés en vertu du décret du 10, et toutes les opérations relatives à cette levée (1). Il s'empressait de notifier au district de Confolens, qui le premier avait réclamé, la révocation de ce décret (2). Il ne s'agissait officiellement que d'un ajournement provisoire, afin de ménager la transition et de sauver l'amour-propre des conseillers généraux; en fait, c'était l'abandon définitif de la mesure excessive prise le 10 mai. L'exécution de ce décret n'avait d'ailleurs été que partielle, et ne servit qu'à augmenter le désordre et les dépenses. Le contingent du district de Cognac était à peu près seul parvenu jusqu'à Niort, sous la conduite d'un des administrateurs, Lecoq; il se composait de 3,000 hommes (3). Une partie des enrôlés de Confolens, surtout les cavaliers, s'étaient rendus au secours de Poitiers, où ils étaient en proie au découragement. Leur commandant Deprat écrivait, le 12 mai, une lettre pour aviser le Directoire et le Comité de Salut public du peu de confiance qui anime ses soldats. « Poitiers, y disait-il en finissant, compte infiniment peu de patriotes; la presque totalité des habitants de cette

(1) Arrêté du Conseil gén. 15 mai. Arch. non clas.
(2) Lettre du Directoire au district de Confolens, 16 mai. Arch. non clas.
(3) Lettre des com. Trémeau et Lassée au D. de la Char. 20 mai. Arch. non cl.

triste cité désire la contre-révolution et est très disposée à se remettre au pouvoir des brigands (1). » D'autres avaient été dirigés sur Ruffec : ainsi les 300 enrôlés du canton de la Péruse, parmi lesquels 42 cavaliers, étaient déjà parvenus, sous la conduite de 16 de leurs officiers municipaux, jusqu'à Nanteuil. Il fallut faire revenir dans leurs foyers tous ces hommes ; et si l'on en juge par la dépense qui dut être soldée pour la simple marche des enrôlés de la Péruse, les frais qu'aurait causés l'excès de zèle de l'administration de la Charente ne se seraient pas élevés à moins de 80 à 100.000 livres (2).

Ce qui avait déterminé l'Administration de la Charente à ajourner indéfiniment l'exécution de son arrêté du 10 mai relatif à la levée extraordinaire de 5 o/o des gardes nationaux, c'étaient les difficultés matérielles de toute espèce qu'il avait rencontrées, et aussi la nouvelle des victoires des armées républicaines. D'abord sur la côte, les troupes de Boulard avaient remporté plusieurs succès, notamment à Palluau : « Avec 1,800 hommes, disaient les commissaires de la Charente, il a soutenu le choc de 14,000 brigands qui ont été repoussés avec perte de 150 hommes (3). » Les volontaires charentais prirent part à cette victoire ; et un des commissaires, Ducluzeau, traçant un tableau peu flatté de l'état d'esprit des troupes, faisait exception en leur faveur. « Nos armées, écrivait-il, sont remplies d'aristocrates qui sont autant d'agitateurs ; ils intimident ceux qu'ils croient être le moins disposés à combattre ; ils trompent les crédules, ils ne parlent que de trahisons. Je dois dire que nos frères

(1) Lettre de Deprat, 12 mai, Poitiers. Arch. non cl.
(2) Etats des dépenses, lettres des offi. munic. et enrôlés du canton de la Péruse et autres du 15 au 20 mai. Archives dép., p. non clas.
(3) Lettre de Trémeau. Saint-Jean-d'Angély, 20 mai.

d'armes méritent moins que tous autres les reproches que l'on fait aux armées. Le général Baudry ne fait que s'en louer, leur bravoure n'est pas douteuse; ils ont eu cinq affaires avec les rebelles, et cinq fois ils les ont battus (1). » Au même moment, les Vendéens, au centre du Poitou, évacuaient Argenton et Thouars et semblaient se porter dans la direction de Châtillon et de Bressuire : les généraux Menou et Ligonnier pensaient qu'ils voulaient faire diversion pour attirer de ce côté les forces républicaines, dégarnir ainsi la côte et se mettre en relation avec les flottes anglaises (2). Cette retraite dégageait Niort, et les commissaires annoncèrent bientôt avec satisfaction la nouvelle de l'évacuation de Bressuire et de Parthenay (3). Cette dernière place fut aussitôt occupée par une colonne forte de 7,000 hommes partie de Saint-Maixent, et où marchaient les volontaires charentais, sous la conduite du conventionnel Goupilleau et du général Sandoz. Les commissaires assuraient que dans la place évacuée les « scélérats avaient commis toutes les horreurs possibles; ils ne sont pas, à beaucoup près, prétendaient-ils, des vainqueurs aussi généreux qu'on se plaisait à le répandre. Les *femmes* et les *barriques* ont payé le tribut à Parthenay : on rapporte qu'ils en ont bu 250 ; on ne sait pas le nombre des premières qui se sont soumises à la loi du vainqueur (4). » Mais, en se repliant, les insurgés vendéens, au nombre de 12.000, avec 600 cavaliers et 25 pièces de canon, vinrent attaquer vivement le poste de la Châtaigneraye : les troupes républicaines qui le gardaient, commandées par Chalbos,

(1) Lettre de Ducluzeau au Direct. de la Char. Saumur, 17 mai. Arch. non clas.

(2) Lettre de Ducluzeau, 17 mai. *Ibid.*

(3) Lettre de Trémeau et Lassée au Direct. de la Ch. Saint-Jean-d'Angély, 20 mai. Arch. non cl.

(4) Lettre du commissaire Pierrat au Direct. Niort, 13 mai. *Ibid.*

comprenaient dans leurs rangs plusieurs compagnies de la Charente. Après une vigoureuse résistance, Chalbos dut se replier sur Fontenay. « Les cavaliers qui sont venus à Niort nous ont assuré, ajoutaient les commissaires, qu'à l'affaire de la Châtaigneraye aucun de nos concitoyens n'a été ni tué ni blessé » (1), ce qui paraît indiquer que l'énergie de Chalbos et des volontaires ne fut pas aussi grande que le proclamaient ses dépêches. La retraite de l'armée républicaine sur Fontenay inspira de vives craintes : « l'esprit public de Fontenay était bien froid » ; et si cette ville était prise, les communications avec l'armée des Sables seraient coupées (2). Les bruits de trahison recommençaient à courir, on répandait l'absurde nouvelle de la présence du général Quétineau à la tête des Vendéens. Niort se croyait encore menacé, et demandait des renforts. « Faites tous vos efforts, disait dans une lettre éplorée le commissaire Pierrat au Directoire de la Charente : vous pouvez encore arriver à temps pour sauver ce malheureux pays ; amenez des canons et des vivres (3). » Heureusement les Vendéens s'amusèrent à piller la Châtaigneraye et donnèrent le temps à Chalbos de fortifier Fontenay (4). Aussi, le 16 mai, leur attaque était-elle repoussée ; Chalbos et Sandoz remportaient, sous les murs de la ville, une victoire qu'ils proclamaient décisive. Sandoz en annonçait la nouvelle au Directoire des Deux-Sèvres dans une lettre exubérante : « les Vendéens ont fui, on leur a pris 10 pièces de canon de fort calibre, 14 ou 15 de petit calibre et toutes leurs munitions de guerre et de bouche. La très sainte ar-

(1) Lettre des commissaires Pierrat, Trémeau et Lassée, Niort et Saint-Jean-d'Angély, 13 et 16 mai. Arch. non cl.
(2) Lettres des mêmes.
(3) Lettre de Pierrat, Niort, 13 mai. Arch. non clas.
(4) Lettre de Trémeau et Lassée, 16 mai. *Ibid.*

mée catholique est réduite à répéter les sept Psaumes de la Pénitence, et n'a pour affronter nos sabres et nos canons que des *Agnus Dei* et des chapelets. Jamais on n'oubliera, dans les Annales de la gloire, les héros de la Gironde, les braves de l'Hérault, de la Vienne, des Deux-Sèvres, des deux Charentes et de la Dordogne (1). » Chalbos, dans son rapport au ministre de la guerre, prétendait avoir tué à l'ennemi 600 hommes et fait 80 prisonniers ; il attribuait la manœuvre qui avait décidé la journée à une attaque de la cavalerie dirigée par le général Nouvion. Les commissaires charentais enchérissaient encore : « La cavalerie a fait des prodiges de valeur, on a pris 10 pièces de canon, dont une pièce de douze anglaise qu'ils appellent la Marie-Jeanne, et on leur a tué 1,200 hommes (2). » Un délégué de Cognac, Lecoq, indique l'une des causes de cette victoire : « La veille de la bataille, on put faire passer de Niort à Fontenay 6,000 hommes, ce qui porta notre armée à 18,000 hommes et déconcerta les brigands (3). » Après ce succès éclatant, on décida de se porter en avant ; « mais il n'y a, dit un commissaire, ni union, ni ensemble dans les opérations (4). » L'armée de Fontenay marche vers la Châtaigneraye. « Nos ennemis seront bientôt cernés (5) », pensent les délégués de la Charente. Le 21 mai, en effet, les trois colonnes de l'armée de Chalbos, forte de 8,000 hommes, réoccupent la Châtaigneraye : on retrouve ce bourg « dévasté par les rebelles » ; les maisons n'ont plus que les murs, les matelas et les couverts ont été enlevés. Lescure, le chef des

(1) Copie de la lettre de Sandoz. Fontenay, 16 mai. Arch. non cl.

(2) Copie du rapport de Chalbos, 16 mai. Lettre des commisssaires. Trémeau et Lassée au Direct. de la Charente. Niort, 16 mai. *Ibid.*

(3) Lettre de Lecoq, délégué, au Direct. de Cognac, 19 mai. Arch. non cl.

(4) Lettre de Pierrat. Niort, 19 mai. *Ibid.*

(5) Lettre de Lassée, 21 mai, Saint-Jean. *Ibid.*

Vendéens, « indigné de leurs horreurs, a menacé de les abandonner », prétend un volontaire (1). On allait aussi réoccuper Thouars et Bressuire, on annonçait que Ligonnier et Berruyer devaient se mettre en mouvement vers la Loire, et le commissaire Ducluzeau faisait part au Directoire de la Charente de l'insuccès de la triple attaque des Vendéens sur Nantes (2). Les délégués du Directoire à Saint-Jean-d'Angély, Niort, Saumur, les Sables, Fontenay, chargés du renvoi des hommes des levées extraordinaires de mars et de mai, et de leur remplacement par les volontaires de février, accueillaient avec joie ces nouvelles : ils espéraient avoir bientôt terminé leur mission. Mais un événement inattendu vint encore ajourner l'exécution de leurs désirs. Le 24 mai, on avait eu l'imprudence d'affaiblir les troupes de la Châtaigneraye en envoyant deux bataillons à l'armée de Boulard à Luçon. Fontenay se trouvait presque dégarni de troupes, et n'avait pour défense que sa garde nationale et un bataillon de Civray (3) : aussi craignait-on une nouvelle attaque. Le 26, elle se produisit, et Lescure défit, sous les murs mêmes de Fontenay, les troupes de Chalbos ; celles-ci s'étaient repliées, abandonnant la Châtaigneraye, et furent attaquées le 24 à une heure du soir ; la cavalerie prit la fuite avec l'infanterie des ailes ; le centre fut écrasé, l'artillerie perdue, sauf cinq pièces, et Fontenay occupé par les Vendéens (4). Le 26, le délégué de Cognac, Lecoq, donnait quelques détails sur cette défaite. « L'armée, dit-il, s'est retirée partie sur Niort, partie sur Marans. J'ai vu Dervaud (commandant des volontaires d'Angoulême), qui

(1) Lettre de Lebeau, volontaire des Deux-Sèvres, à son père, 21 mai 93. Arch. *ibid.*
(2) Lettre de Ducluzeau, 20 mai. Arch. non clas.
(3) Lettre de Pierrat, Fontenay, 24 mai. *Ibid.*
(4) Lettre de Lassée. Niort, 25 mai. Arch. non cl.

m'a dit que nous avons sauvé 8 canons ; le reste est tombé au pouvoir de l'ennemi ; on assure qu'ils ont été encloués ; la compagnie de cavalerie d'Angoulême est ici et n'a point souffert (1). » Cette défaite renouvela les alarmes du 10 mai. Les commissaires envoyés par les départements de l'Ouest à Saint-Jean-d'Angély, et parmi eux ceux de la Charente, ordonnèrent des mesures extraordinaires. Il fallait forcer les citoyens qui restaient, à donner leurs souliers aux volontaires, et à se servir de sabots, les obliger à livrer la moitié de leur or ; mettre en réquisition tous les ouvriers pour l'habillement, l'équipement et l'armement des troupes ; obliger les cordonniers à ne travailler que pour elles ; faire fondre des balles de tout calibre, et pour avoir du plomb fouiller les tombeaux des aristocrates ; exercer une surveillance active sur les voyageurs (2). » Le commissaire charentais Lassée propose de transférer à Angoulême le dépôt des poudres et des blés ; il annonce que l'ennemi se dirige vers Niort, il estime qu'il est temps de courir aux armes pour couvrir le district de Ruffec, voisin de ceux de Saint-Maixent et de Melle, et de mettre en défense la ville d'Angoulême. Si l'ennemi menace la Charente, il faudra sonner le tocsin pour lever la population entière (3). En effet, l'alarme était si chaude, que la Commission centrale de Saint-Jean décida l'évacuation des poudres et subsistances sur Angoulême, où l'on envoya aussitôt 15 à 18,000 kilogr. de poudre. On agita la question d'évacuer le reste et de démolir les moulins à poudre, si de mauvaises nouvelles arrivaient (4). A Niort, on n'était pas

(1) Lettre de Lecoq, 26 mai, Niort. *Ibid.*
(2) Arrêté de la Commission centrale extr. réunie à Saint-Jean. 26 mai. Arch. non cl.
(3) Lettre de Lassée au Directoire de la Charente. Saint-Jean, 26 mai. *Ibid.*
(4) Lettre de Lassée, Saint-Jean, 27.

plus rassuré qu'à Saint-Jean-d'Angély, « bien qu'on eût beaucoup de monde et une nombreuse artillerie »; on y répandait les bruits les plus sinistres sur la conduite des soldats battus à Fontenay: « Les volontaires et les gendarmes, dans leur fuite, ont pillé la caisse de l'armée; il faut, disait-on, de bonnes troupes de ligne ou des gardes nationales ayant fait la guerre (1). » Les vaincus de Fontenay se sont dispersés de tous côtés ; un grand nombre arrivent pour rallier leurs drapeaux à Niort; mais on ignore le sort d'une partie d'entre eux, et notamment de ceux de la Charente (2). On a peu de confiance en eux, et on réclame de tous côtés des secours, des vivres, des souliers (3). La Charente envoie aussitôt de nouvelles troupes : le 26, une compagnie de volontaires de Barbezieux, forte de 58 hommes, est dirigée de Saint-Jean sur Niort, avec une pièce de canon amenée de Cognac. Le 27, on fait partir 250 hommes ; on se prépare à envoyer le 28 une autre compagnie charentaise sous les ordres du capitaine Ferrand, et le Directoire a fait pressentir l'envoi d'autres détachements (4). On se propose de faire passer à Melle des renforts,pour couvrir le département de ce côté (5). L'Administration faisait tous ses efforts pour hâter la marche des compagnies vers le théâtre de la guerre, et y envoyait tous les volontaires levés en vertu de la loi du 24 février, qui étaient armés et équipés. Elle jugeait même ces renforts insuffisants, et, le 28 mai, elle prenait un nouvel arrêté pour décider une cinquième levée extraordinaire

(1) Lettres de Lecocq, 27 mars, Niort, et de Lassée, Saint-Jean, 30 mai. Arch. non clas.
(2) Lettre de Lassée, 30 mai.
(3) Lettre de Lecoq, 26 mai.
(4) Lettre de Lassée, Saint-Jean, 27 mai.
(5) Lettres de Lassée et Lecoq, 26 mai. Arch. non cl.

analogue à celles des 12 et 17 mars, des 8 et 10 mai. Cet arrêté du 27 mai ordonnait la formation de 602 hommes de cavalerie, à prendre en sus du contingent (1), et dont le recrutement fut immédiatement commencé. Ces dernières mesures furent heureusement inutiles : la Convention, mieux éclairée que par le passé, avait enfin résolu l'envoi de troupes de ligne en Vendée et l'encadrement des volontaires de la levée du 24 février. Elle avait fini par comprendre le peu de garanties qu'offraient les levées extraordinaires, et elle se résigna à y renoncer et à ordonner le licenciement partiel des hommes qui en avaient fait partie.

Ce licenciement avait, en principe, été résolu dès le commencement du mois de mai. L'Administration de la Charente avait délégué à cet effet deux de ses membres : Pierrat, qui s'était rendu à Niort, et Maulde aux Sables-d'Olonne, et le 1er mai on avait déjà décidé le remplacement de 400 gardes nationaux par tout autant d'enrôlés (2). Peu après, un nouveau commissaire, Ducluzeau, se rendait auprès des volontaires charentais qui faisaient partie de l'armée de Boulard sur la côte de Poitou. Le 10 mai, il rendait compte en ces termes de l'objet de sa mission : « J'ai vu presque tous nos frères d'armes, ils sont en cantonnement à Challans et à Noirmoutiers ; ils se portent bien, mais ils désirent être remplacés, les uns parce qu'ils sont pères de famille, les autres parce qu'ils ont éprouvé beaucoup de peines et de fatigues; ils manquent surtout de souliers. Ce qu'il y a de consolant, c'est qu'ils se portent tous bien ; plusieurs m'ont chargé de remettre à leurs femmes le fruit de leurs économies. Le Comité militaire vous proposera un mode de remplacement; je vous invite

(1) Arrêté du Direct. 27 mai.
(2) Lettre de Pierrat, 1er mai.

à envoyer deux commissaires : le premier se tiendra auprès des administrations pour entretenir la correspondance avec vous ; le second ira opérer le remplacement. Je vous invite encore à faire une adresse aux volontaires que vous ne pouvez pas renvoyer de suite, et dont le commissaire qui se rendra auprès d'eux sera porteur(1) ».

L'alarme des 8 et 10 mai avait empêché l'exécution de ces projets : le licenciement des gardes nationaux se trouva suspendu. Le Directoire de la Charente ordonna une levée extraordinaire et délégua deux de ses membres, Lassée et Trémeau, procureur général syndic, pour se rendre à Saint-Jean-d'Angély. Ils devaient inviter les départements des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Dordogne et de la Charente-Inférieure à faire chacun une levée de 20.000 hommes, et à établir à Saint-Jean-d'Angély une Commission centrale composée de 2 commissaires par département ; cette Commission aurait pour objet de concerter les moyens d'attaque ou de défense (2). Trémeau et Lassée se rendirent aussitôt à Saintes, où leurs plans reçurent l'approbation de Guimberteau et de Bernard (3). La Commission centrale de Saint-Jean-d'Angély s'occupa d'abord de diriger sur le théâtre de la guerre les renforts qui arrivaient journellement de la Charente et des autres départements ; le 16, elle avait déjà réglé le départ de 2,000 hommes, et mis en réquisition les fournitures de toute espèce pour subvenir à leurs besoins (4). Mais la victoire de Fontenay permit aux commissaires Trémeau et Lassée de commencer à accomplir l'autre objet de

(1) Lettre de Ducluzeau, 15 mai, Saumur. Arch. non clas.
(2) Arrêté du Conseil gén. et du Direct. de la Char. 11 mai. Arch. Commission non cl.
(3) Lettre de Trémeau et Lassée, 12 mai. *Ibid.*
(4) Lettre de la Com. centrale de Saint-Jean au Cons. gén. de la Charente, 16 mai.

leur mission. On annonçait l'arrivée prochaine de 40.000 soldats de ligne pour remplacer les gardes nationaux pères de famille ; d'autre part, les volontaires enrôlés en vertu de la loi du 24 février affluaient et étaient dirigés aussitôt sur Niort, où l'état-major les organisait. Trémeau et Lassée croyaient donc le moment venu d'opérer le remplacement et de renvoyer les hommes de la levée extraordinaire de mars et mai. Outre ces délégués, les districts de la Charente en avaient envoyé d'autres qui s'étaient rendus à Niort: c'étaient notamment Rambaud, Corbin, Lecoq, Tourette et Moutaxier (1). Le remplacement, dont ils devaient surveiller l'exécution, ne s'opérait, malgré les vœux des commissaires, qu'avec une extrême lenteur. Les volontaires de la Charente qui accouraient à Niort pour y remplacer les gardes nationaux « n'y trouvaient aucuns cadres pour les recevoir : il n'était question d'aucune organisation provisoire ». Aussi le commissaire Ducluzeau, persuadé, non sans raison, « qu'avec des soldats sans chefs et sans instruction, il n'est pas possible d'obtenir le succès », résolut-il de se rendre à Saumur pour se concerter avec le général en chef de l'armée de l'Ouest, Menou, et solliciter « une organisation quelconque » (2). En attendant, les gardes nationaux manifestaient leur mécontentement: Ducluzeau les conjurait vainement, dans ses lettres, « au nom de la patrie en danger, de renoncer provisoirement à leur remplacement » (3) ; ils étaient tellement démoralisés par les fatigues et la misère qu'ils se refusaient à rien entendre. A ces embarras se joignaient pour les commissaires ceux que causaient les levées extraordinaires des 8 et 10 mai :

(1) Lettre de Trémeau et Lassée, 20 mai, Saint-Jean. Archives non cl.
(2) Lettre de Ducluzeau, Saumur, 15 mai.
(3) *Ibid.*

une masse d'hommes étaient alors partis de leurs districts, et il fallut les renvoyer. Quelques communes « avaient poussé la folie jusqu'à faire partir tous leurs habitants », et on dut au moins se débarrasser de ceux qui étaient incapables de suivre (1). Trémeau fut alors chargé de se rendre à Niort pour voir les généraux et les conventionnels en mission, et insister auprès d'eux pour le licenciement des pères de famille et des enrôlés impropres au service militaire (2). Ce licenciement paraissait alors offrir peu de difficultés: on venait d'organiser à Niort deux bataillons de volontaires charentais avec les recrues de février 1793, et on les avait cantonnés à Champdeniers et à Secondigné dans la Gâtine (3). Trémeau partait de Niort pour Fontenay afin d'y régler le remplacement des gardes nationaux, avec les conventionnels Garnier (de Saintes) et Goupilleau. Rambaud, à la Rochelle, s'occupait du même objet, et Lecoq, à Niort, veillait au renvoi des pères de famille du district de Cognac, « qui avaient trop inconsidérément suivi l'élan du patriotisme jusqu'à dépeupler leur contrée » (4). La Commission centrale de Saint-Jean-d'Angély avait reçu l'ordre de se transférer au chef-lieu des Deux-Sèvres. Les commissaires de la Convention Jard-Panvillier, Lecointre-Puyraveau, Auguy, Garnier et Goupilleau la jugeaient désormais inutile, et lui intimèrent l'ordre de soumettre toutes ses délibérations à leur approbation (5). Mais la défaite de Fontenay paraissait rendre à cette Commission sa raison de subsister, et ajourner encore le licenciement des gardes nationaux. Heureusement, d'autres idées se faisaient jour: on comptait désormais surtout sur les

(1) Lettre de Trémeau et Lassée, 19 mai, Saint-Jean.
(2) Lettre de Lassée, 21 mai, Saint-Jean.
(3) Lettre de Trémeau, Niort, 22 mai. Arch. non cl.
(4) Lettre de Lassée, Saint-Jean, 23 mai.
(5) Arrêté des commis. conventionnels, Niort, 24 mai.

troupes de ligne et sur les volontaires de la levée de février. La Convention envoyait à Niort jusqu'aux 200 gendarmes chargés de sa garde (1); des détachements de dragons et de hussards, et, bientôt après, 6 bataillons de ligne avec de l'artillerie, arrivaient à la hâte, et Niort, dès le 28 mai, avait déjà une garnison de 17,000 hommes (2). On avait rappelé de Secondigné et de Champdeniers les deux bataillons de volontaires charentais qui y étaient cantonnés. Enfin, le 30 mai, 20 à 25,000 hommes étaient rassemblés au chef-lieu des Deux-Sèvres ; le nouveau général en chef Biron y faisait son entrée. « Il paraît avoir la confiance de l'armée, écrivent les commissaires; on assure qu'il va mettre plus d'ensemble dans la direction et de célérité dans la poursuite (3). » On avait alors à Niort plus de 20,000 hommes, parmi lesquels les 200 grenadiers de la Convention, 400 hussards de la légion des Alpes, 60 dragons, un bataillon de ligne de l'armée du Nord (4). Bientôt allaient arriver un bataillon de Paris fort de 1,060 hommes, 2 bataillons des frontières composés de 1,000 hommes, un corps franc de 169 chasseurs, et la cavalerie de l'Allier (5). Dès lors, le général en chef Biron et les commissaires conventionnels ne firent plus obstacle au renvoi des gardes nationaux des levées extraordinaires. Ils empêchèrent même celle que le Conseil général de la Charente avait décidée le 27 mai, et qui devait comprendre 602 cavaliers. Leur arrêté objectait que les troupes régulières suffisaient maintenant, et qu'il fallait songer aux intérêts de l'agriculture et à la difficulté de se procurer des approvisionnements. Pour mé-

(1) Lassée, 25 mai, Niort.
(2) Lettre de Tourette et Lecoq, 28 mai.
(3) Lettres de Lassée, 30 mai, Tourette et Lecoq, 26, 28 et 30 mai. Arch. non cl.
(4) Lettre de Lassée, 30 mai, Niort.
(5) Lettre de Lassée, Niort, 3 juin.

nager l'amour-propre du Conseil général, il était prescrit de renvoyer dans leurs foyers les cavaliers enrôlés, mais après les avoir formés en compagnies et escadrons, et de les maintenir en état de marcher au premier ordre (1). Les gardes nationaux des levées de mars et de mai ne tardèrent pas aussi à être licenciés: leur impatience était extrême; ceux du bataillon dont L'Houmeau était le commandant se montraient surtout pressants; « ils veulent absolument être remplacés », annonçaient les commissaires (2). Leurs plaintes furent enfin entendues, et le 29 mai Biron décida qu'on congédierait aussitôt les hommes mariés des gardes nationales des campagnes, et que les autres suivraient à mesure que les troupes de ligne arriveraient (3). On commença par licencier le premier quart de ces gardes nationaux: ce renvoi s'effectua à Niort sous la surveillance de Trémeau et de Lassée pour les bataillons charentais qui y étaient placés. Lecoq se rendit à Saint-Maixent et à Parthenay, et ensuite à la Rochelle, afin d'y exécuter la même mission, parmi les troupes stationnées dans ces villes. En faisant part de ces mesures au Directoire, les commissaires terminaient par ces paroles: « Nous ne négligerons rien pour rappeler le plus promptement possible nos concitoyens à leurs travaux ordinaires » (4). Leur zèle et leur activité répondaient en effet à ces promesses; mais les hésitations des généraux en rendaient l'exécution difficile. Les Conventionnels et Biron avaient, le 2 juin, pris un arrêté pour opérer le renvoi des gardes nationaux; ensuite, le 7 mai, ils revinrent en partie sur cet ordre, parce qu'il « présentait de graves inconvénients », et ils suspendirent encore

(1) Arrêté des conventionnels Jard, Auguis et Goupilleau. (Niort, 5 juin), adressé au Cons. gén. de la Charente.
(2) Lettre du commissaire Tourette, 19 mai. Arch. non cl.
(3) Lettre de Lassée. Niort, 30 mai.
(4) Lettre de Trémeau et Lassée. Niort, 5 juin.

le remplacement jusqu'au retour de Biron, qui était occupé à inspecter les positions de ses troupes. Cependant, à cette date, le renvoi du quart des gardes nationaux se trouvait déjà avancé. Trémeau et Lassée l'avaient exécuté pour les bataillons d'Angoulême et de la Rochefoucauld, puis pour ceux de Confolens (1). Lecoq, à Parthenay et à Saint-Maixent, avait surveillé le départ du quart des hommes du district de Cognac, compris dans les 2 bataillons qui s'y trouvaient. De là il se rendit, après le 8 juin, à la Rochelle et enfin à Rochefort, où étaient deux autres bataillons charentais, pour y veiller à la même opération (2). Vers le milieu du mois de juin, le renvoi du quart des gardes nationaux des levées extraordinaires était en grande partie opéré. Biron ne voulait employer que de bonnes troupes, et avait reçu du Nord d'excellents soldats. Les intérêts militaires se trouvaient ainsi conciliés avec ceux de l'agriculture, et les commissaires charentais annonçaient avec une visible satisfaction la fin prochaine de leur longue et importante mission.

L'organisation et le départ des volontaires levés en vertu de la loi de février 1793 n'avait pas causé au Directoire de la Charente moins de soucis que le recrutement et le renvoi des gardes nationaux. Il fallut quatre longs mois pour terminer cet autre travail. D'abord, les commissaires nommés par chacun des districts furent chargés, dans les cantons, de la formation des compagnies, de concert avec les municipalités. Ils commencèrent par réunir et organiser aussitôt le cinquième des recrues, qui furent envoyées en Vendée. L'arrêté du 21 mars stipulait en même temps que les quatre autres cinquièmes des citoyens

(1) Lettres de Trémeau et Lassée, Niort 8 juin ; de Lecoq, 9 juin.
(2) Lettre de Lecoq, 9 juin.

enrôlés se disposeraient également à un départ prochain. En attendant que les districts aient complété leur habillement, leur équipement et leur armement, les commissaires de canton sont chargés de les exercer aux manœuvres (1). Pour surveiller cette organisation, le Conseil exécutif provisoire siégeant à Paris avait nommé des commissaires généraux ou supérieurs ; mais, suivant l'opinion du ministre de la guerre lui-même, ils n'avaient pas mis dans leurs fonctions « toute la prévoyance et la célérité que les circonstances impérieuses et les besoins des armées exigeaient ». Aussi le ministre priait-il le Directoire de la Charente de choisir lui-même, pour aider ces commissaires supérieurs, des commissaires suppléants et des agents militaires, afin de faciliter et de hâter les opérations relatives à la formation des volontaires (2). L'Administration avait déjà pris les devants, et créé, le 29 mars, avant d'avoir reçu les instructions du ministre, un Comité militaire destiné à prendre les mesures nécessaires pour accélérer le départ des enrôlés. Ce Comité présenta le 3 avril un projet d'arrêté qui fut adopté par le Conseil général. On y rappelait que les agents militaires que, d'après la loi du 24 février, le Conseil exécutif provisoire devait envoyer de Paris pour organiser provisoirement les volontaires, n'étaient pas encore arrivés. « Cependant, les circonstances nécessitent la réunion des enrôlés et leur organisation provisoire, tant pour se procurer une force disponible en cas de besoin que pour les former au maniement des armes et à la discipline, et les mettre en état de combattre avec succès les ennemis de la République. » Aussi, l'arrêté du 3 avril ordonnait-il que les volontaires seraient provisoirement organisés en compa-

(1) Reg. 240, f[os] 177, 181. Arrêté du min. de la guerre adressé au Directoire, 28 mars. Reg. 320.

gnies. Chaque district nommerait un commissaire pour répartir les hommes du contingent dans chaque compagnie. La compagnie devra comprendre au minimum 100 volontaires, et au maximum 120; l'excédent qui se trouvera par canton sera réuni à ceux des cantons qui n'auraient pas le nombre suffisant pour former une compagnie. A la tête de chacune sera un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, trois sergents, un caporal-fourrier, six caporaux, six appointés et deux tambours. Pour élire leurs officiers et sous-officiers, la moitié des volontaires de chaque district se réuniront au chef-lieu du district; l'autre moitié sera répartie par les Directoires dans les bourgs les plus propres à les recevoir. On ne devait donner aux officiers, sous-officiers et appointés, que la solde des autres volontaires, jusqu'à l'organisation définitive. En attendant leur départ, les compagnies seraient exercées « de la manière la plus active », et placées sous le commandement supérieur des chefs de bataillons ou chefs de légion de garde nationale des lieux où elles seraient en garnison (1). Le 8 avril, un bataillon était déjà formé, et le Directoire le destinait à marcher au secours de la Convention, « si les dangers de Paris devenaient plus pressants » (2). Le Comité militaire mettait le plus grand zèle à hâter la formation des autres compagnies : ses membres étaient Lecoq, Ducluzeau, Limousin (d'Auteville), administrateurs du département et du district d'Angoulême; Prieur, adjudant général de la garde nationale; Poitevin père et fils, Clavaud, Bourzac et Aubin, notables (3). Mais tous les efforts étaient enrayés par les difficultés de l'habillement, de l'équipement, de l'arme-

(1) Arrêté du 3 avril. Reg. 240, f° 200.
(2) Lettre du Direct. au min. de la guerre, 8 avril. Reg. 320.
(3) Reg. 210, f° 193.

ment, par l'inexpérience et la lenteur des commissaires et des officiers municipaux. En vain, la Convention, le 12 avril, envoyait-elle au Directoire son décret relatif au prompt départ du contingent (1). En vain le ministre de la guerre pressait-il les administrateurs. Les mesures préparatoires de l'organisation commençaient à peine : le Conseil général nommait seulement le 9 avril les commissaires supérieurs, au nombre de huit, chargés de veiller à l'organisation des compagnies. Il désigna Prieur, adjudant général de la 2e légion, et Rivaud, chef de bataillon de la garde nationale, pour remplir les fonctions dans le district d'Angoulême; Demontis dans le district de Barbezieux, Tourette dans celui de la Rochefoucauld, Dédé à Cognac, Delouche-Desvallées à Ruffec, Pougeard-Dulimbert et Fontenelle à Confolens (2). Le 13 avril, étaient nommés les agents militaires subordonnés aux commissaires supérieurs et chargés de la police, de l'organisation et de la conduite des recrues : il y en avait un par canton, 45 pour tout le département (3). Le ministre stimule leur activité, et écrit lettre sur lettre pour hâter leurs opérations ; le 19 avril, il félicite le procureur général syndic « du zèle et du patriotisme qui anime ses concitoyens » ; mais il ajoute qu'il faut faire partir les volontaires au plus tôt, alors même qu'ils n'auraient pas d'armes, l'assurant qu'ils en trouveront dans les corps où ils seront répartis (4). Mais l'Administration se trouvait impuissante à déférer aux vœux de la Convention et du Pouvoir exécutif; elle se plaignait de se heurter à la force d'inertie des municipalités et des districts. Les événe-

(1) Arrêté de la Conv., lettre d'envoi, 12 avril. Arch. non cl.
(2) Arrêté du Conseil gén. 9 avril. Arch. non cl.
(3) Arrêté du 13 avril. *Ibid.*
(4) Lettre du min. de la guerre au proc. gén. de la Charente, 19 avril. Reg. 320.

ments de la Vendée forcèrent enfin les commissaires et les officiers municipaux à activer le départ des compagnies. Elles avaient été organisées pendant le mois d'avril; mais on se plaignait déjà de ce que le choix des enrôlés avait été souvent malheureux (1). Un certain nombre sont « de beaux hommes » ; mais beaucoup ont été enrôlés bien qu'ils soient « de taille insuffisante et de complexion délicate » (2). Il en est qui refusent de partir sous prétexte de commissions qui leur ont été conférées par le département ou d'exemptions qui leur ont été accordées. En attendant leur départ, ils se montrent peu soigneux de leurs habits et de leur équipement; « ils usent leurs uniformes » en les portant sans précautions ni soins (3). On en voit même qui profitent de leurs armes pour se permettre l'entrée des maisons, comme à Sonneville, et exiger de l'argent ou des vivres des habitants, si bien que le Directoire doit intervenir (4) pour réprimer ces excès. On se décida enfin, au moment de l'alarme du mois de mai, à faire partir les enrôlés; mais un certain nombre se dérobèrent encore aux devoirs militaires : les Directeurs sont en effet assaillis par les plaintes journalières des volontaires contre ceux qui n'ont pas rejoint (5). D'autres reviennent sur leurs pas, « après quelques jours de route, écrit l'adjoint du ministre de la guerre François : « Ils « tournent le dos à l'ennemi contre lequel la patrie les a « envoyés : ces lâches cherchent à couvrir leur désertion « par de faux certificats et des billets d'hôpital supposés, « à la faveur desquels ils échappent à la surveillance des

(1) Lettre de Chauveau, maire de Rouillac. Observations de Rivaud, commissaire sup. du D. d'Angoulême, 9 avril. Arch. non cl.

(2) 19 avril. Plaintes des vol. de Saint-Cybardeaux. Reg. 240, f° 209.

(3) Observ. du commis. Rivaud.

(4) Lettres du juge de paix et de la munic. de Lignères, 4 avril. Reg. 240, f° 200.

(5) Plaintes du bataillon le Vengeur. Arch. non cl.

« municipalités ». Une répression sévère, la vigilance de la gendarmerie ne suffisent pas à enrayer ces désertions, d'autant que bon nombre de gendarmes sont occupés dans la Vendée (1). Elles attestent, par leur fréquence, le peu de solidité qu'offraient ces nouvelles troupes. On n'avait pas d'ailleurs suffisamment veillé à leur recrutement, puisque le ministre de la guerre se plaint de ce qu'un grand nombre de volontaires ont été réformés, arrivés au lieu de rassemblement, la plupart par défaut de taille, d'autres pour défaut de conformation. De là des dépenses infructueuses et onéreuses, et beaucoup de retard dans l'organisation des bataillons (2). Enfin, les enrôlés partent le plus souvent avec de mauvaises armes. Ainsi, pour ceux de Confolens, on ne parvient à trouver que des « fusils cassés ou susceptibles des plus nécessaires réparations », et encore ne parvient-on pas à les armer tous (3). Il est vrai qu'afin de stimuler leur zèle, le département leur a accordé une solde plus forte qu'aux troupes régulières : de là encore d'autres frais énormes, que le Comité du Salut public dut arrêter, et une rivalité dangereuse entre volontaires et soldats de ligne (4). Tel était, à la veille de leur départ, l'état moral des enrôlés de février : ils avaient la plupart une réelle bonne volonté; mais leur faiblesse physique, leur indiscipline, le spectacle de désertions journalières, l'insuffisance de leur armement, détruisent chez eux les meilleures dispositions. A ces causes de désordre, se joignait le peu d'ascendant que devaient posséder sur eux leurs chefs. A l'époque de leur rassemblement, les compagnies s'étaient donné chacune au moins un capitaine, un lieutenant,

(1) Lettre de François au D. de la Char. 1er mai. Reg. 320.
(2) Lettre du min. de la guerre au Dir. de la Char. 19 mai. Reg. 320.
(3) Lettre de Dubois, commissaire du D. de Confolens.
(4) Lettre du Comité de Salut public, 23 mai.

deux sergents et quatre caporaux ; d'autres en avaient élu davantage. Les élections avaient lieu sous la surveillance d'un administrateur de district et d'un commissaire au recrutement, à la pluralité des voix (1). Il est facile de concevoir combien des chefs ainsi désignés devaient manquer de prestige et d'autorité. Il est vrai que peu à peu arrivés aux armées, sous le feu de l'ennemi, dans les dangers et les privations de toute espèce, les volontaires se plièrent à la discipline et rivalisèrent bientôt avec les vieilles troupes, de ténacité et de bravoure, oublieuses de leur misère pour ne plus se souvenir que de l'honneur du drapeau. Le départ successif des volontaires n'eut lieu qu'avec un certain désordre : les contradictions des administrateurs, les ordres journaliers qu'ils reçoivent et qui sont ensuite rapportés, excitent même chez eux des murmures légitimes. C'est ainsi que les enrôlés du canton de Jauldes ont dû se rendre à la Rochefoucauld d'où, à la suite d'une nouvelle injonction du Directoire, ils sont rentrés dans leurs foyers, pour en être rappelés encore (2). Ces variations ne causent pas aux villes et aux bourgs de moindres embarras : car elles sont tenues de fournir aux soldats le logement et la subsistance (3), et leurs dépenses s'accroissent sans trêve au milieu de tous ces armements. Enfin, le signal du départ est donné ; les enrôlés marchent sous la conduite *d'agents militaires* qui ont le rang d'officiers et de sous-officiers, et reçoivent en cette qualité la solde attachée à leur grade (4).

Les volontaires de la Charente levés en vertu de la loi du 24 février avaient été primitivement destinés à rejoin-

(1) Procès-verbaux d'élection, avril et mai 1773. Arch. non cl.
(2) Lettre du commissaire de Jauldes, Carle Léchelle, 1er mai Arch. non cl.
(3) Arrêté du 11 mars 1793. Reg 240, f° 166.
(4) Procès-verbal, 29 avril 93. Confolens. Arch. non cl.

dre l'armée des Pyrénées-Orientales qui se formait pour repousser les Espagnols : c'est ce qu'attestent les procès-verbaux de recrutement et les corespondances, et c'est en effet aux commissaires de l'armée des Pyrénées que fut adressée toute la comptabilité de ce recrutement (1). Les événements forcèrent la Convention nationale et l'Administration de la Charente à changer la destination des enrôlés: la plus grande partie fut dirigée sur l'Anjou et la Vendée, où avait éclaté la formidable insurrection de mars 1793. C'est là que se rendirent les volontaires par détachements successifs : le 5 mai 1793, à Niort arrivent trois compagnies du bataillon de Ruffec (24e de la Charente); le 15 mai, le bataillon de Barbezieux en entier part également pour la Vendée (2). Le même jour, une partie des volontaires de Cognac se rend aussi dans les Deux-Sèvres: un état très précis nous donne le nombre d'hommes partis de chaque commune de ce district; ainsi 21 sont fournis par Jarnac, 27 par Chassors, 28 par Mérignac, 12 par Sigogne, etc. Le 21 mai, une autre portion du contingent se dirige aussi vers le quartier général de l'armée de l'Ouest: Cognac envoie 21 volontaires, Angeac 18, Malaville 16, Merpins 16, Bréville 17, Saint-Sulpice 26, Saint-Martin, 14, etc. (3). Le 14 mai, on fait marcher sur Niort une portion des volontaires des districts d'Angoulême et de la Rochefoucauld. Hériard et Tourette, membres de l'Administration de la Charente, sont chargés de les conduire; Lecoq et Rambaud dirigent ceux de Cognac; 12.000 livres sont consacrées à acquitter leurs dépenses, et 10.000 données à un entrepreneur, Dupeyrat, pour amener en Vendée des pièces

(1) Lettre de Bonnefoy, commissaire sup. 1er oct. 1793. Archives non cl.
(2) Etats divers. Arch. non cl.
(3) Etats, district de Cognac, 15 et 21 mai. Arch. non cl.

d'artillerie (1). En même temps, on donne l'ordre au contingent de Confolens de se mettre en route : les volontaires de ce district sont dirigés sur Ruffec, où ils trouvent des commissaires pour les recevoir, et des agents militaires pour les inspecter et guider leur marche (2). Aussitôt, le 18 mai, le Directoire de Confolens annonce à celui de Ruffec l'arrivée d'une compagnie de 100 et quelques hommes ; le 23 mai, une autre compagnie est dirigée sur Melle, et le dimanche 26 a lieu le départ d'une troisième (3). Déjà auparavant le même district avait fait partir sa 1re compagnie le 17 mars, la 2e le 29 avril et la 3e le 1er mai (4). Le Directoire et le Conseil général de la Charente avaient d'ailleurs ordonné, le 15 mai, que des commissaires seraient envoyés dans les districts pour veiller au départ immédiat des volontaires du 24 février, et il avait décidé de les diriger tous sur les Sables, excepté ceux de Confolens qui devaient se rendre à Melle (5). Les commissaires désignés pour l'exécution de cette mesure étaient Puimasson pour le district d'Angoulême, Dubois à Confolens, Vigeant à Barbezieux, Michelon à Cognac, Dumas-Champvallier à Ruffec (6). Les commissaires s'acquittèrent énergiquement de leur tâche, tandis que les délégués du département envoyés en Vendée rassemblaient des armes, des approvisionnements, et organisaient à leur arrivée les volontaires. Les difficultés que rencontraient ces délégués étaient assez grandes : d'abord, ils manquaient d'armes, et les volontaires ne voulaient pas partir sans en avoir ; l'Administration des Deux-

(1) 14, 22 mai. Reg. 240, fo 216.
(2) Directoire de la Char. au distr. de Confolens, 15 mai. Arch. non cl.
(3) Lettres du Dir. de Confolens, 18, 23, 26 mai. Arch. non cl.
(4) Etat des volont. du district. Arch. non cl.
(5) Arrêté du 15 mai. Arch. non cl.
(6) *Ibidem.*

Sèvres refusait d'en fournir (1). Ils avaient encore à les « pourvoir des choses les plus nécessaires », et ils faisaient passer à mesure les bataillons à Fontenay-le-Peuple, quand ils réussissaient à vaincre leur répugnance et à les décider à marcher presque sans armes (2). A la fin du mois de mai, deux bataillons de la Charente se trouvaient déjà organisés à Champdeniers et à Secondigné (Deux-Sèvres); un autre, le 1er juin, était constitué en Vendée; c'était le 25e formé par les districts d'Angoulême et de la Rochefoucauld (3); il passa ensuite à l'armée de Maine-et-Loire, où dès le 7 mai les représentants du peuple réclamaient sa présence, et il fut probablement remplacé à Niort par le contingent de Ruffec (4). Après ce troisième départ (mai 1793), un certain nombre d'enrôlés restaient encore: ils ne partirent qu'aux mois de juin et de juillet. Mais dès cette époque le ministre de la guerre félicitait les corps administratifs de la Charente du zèle et du patriotisme qu'ils avaient montré, éloges qu'ils méritaient, malgré toutes les critiques, pour avoir déjà donné à la Convention tant de preuves de leur énergie au milieu de la crise qu'on traversait alors (5). Les recrues qui restaient furent envoyées peu à peu en Vendée pour y combler les vides laissés par le renvoi des gardes nationaux des levées de mars et de mai. Le 14 juin, cette opération continuait encore, puisque le commandant de la 12e division militaire écrivait à Biron, sur la demande du Directoire de la Charente, de faire relever les gardes nationaux qui se trouvaient à l'armée de Vendée (6). Le

(1) Lettre du commis. Tourette. Niort, 19 mai.
(2) Lettre de Lecoq au D. de Cognac, Niort 19 mai.
(3) Corresp. et pièces diverses.
(4) Lettre des représ. à l'armée de Maine-et-Loire, 7 mai. Reg. 320.
(5) Lettre du min. de la guerre, 11 juin. Reg. 320.
(6) Lettre du commandant de la 12e div. milit. au D. de la Ch. 14 juin. Reg 320.

dernier départ fut celui de juillet : le 1er juillet 1793, le Conseil général de la Charente constatait qu'un grand nombre de volontaires enrôlés en vertu de la loi du 24 février n'avaient pas quitté leurs foyers, notamment cinq compagnies du district de Ruffec, et il donnait l'ordre de les envoyer à Niort ou à Angers. A eux seuls les volontaires de Ruffec formaient un corps de 600 hommes ; les enrôlés des autres districts furent réunis à Angoulême et reçurent la même destination (1).

La Charente avait de plus fourni aux armées de l'Ouest des renforts d'artillerie : le 19 avril, le Conseil général décidait, en effet, la formation d'une compagnie d'artilleurs (2). Le 4 mai, cette compagnie s'était organisée ; et le Directoire arrêtait la solde qui lui serait attribuée ; elle était de 20 sols par jour sans retenue (3). Plus tard, on en forme encore une autre : le Conseil général, dans une délibération du 20 juillet, rappelle cette création avec quelque fierté. « L'Administration, dit-il, dès la nouvelle des troubles, a eu la précaution de créer une instruction et de former un dépôt d'artillerie dans la ville d'Angoulême ; le dépôt a déjà fourni à l'armée des côtes de la Rochelle 2 compagnies complètes et deux détachements de canonniers instruits, sans compter les pièces de calibre en bronze et en fer, les caissons, les munitions et plusieurs ambulances » (4). Le même jour, le Conseil décidait le maintien du dépôt d'Angoulême, et la formation d'une 4e compagnie d'artilleurs qui serait composée de 80 hommes fournis par le district d'Angoulême ; une 3e compagnie déjà instruite sous les ordres du capitaine

(1) Arrêtés du Conseil gén. 1er et 8 juillet. Arch. non cl.
(2) Registre 240, fo 200.
(3) Registre 240, fo 215. Lettre du min. de la guer. 30 mai. Reg. 320.
(4) Arrêté du 20 juillet. Arch. non cl.

Faucon, et composée de 78 hommes, envoie dès lors à l'armée de la Rochelle 22 hommes qui se rendent à Niort avec deux pièces de 4, un caisson et une ambulance (1). L'organisation de ces 4 compagnies avait coûté au département une somme de 65 à 70,000 francs. Une petite partie seulement des volontaires de février 1793 furent envoyés à leur destination primitive, l'armée des Pyrénées-Occidentales : ils partirent par petits détachements, de mai à juillet. Les états signalent en effet leurs départs successifs le 4, le 6 mai, le 7 mai, le 23 mai, le 26, le 27, le 28 mai, le 10 juin, le 13 juin, le 19 et le 20 juillet ; les derniers partent le 6 septembre. Ces volontaires paraissent avoir appartenu au district d'Angoulême et aux cantons d'Angoulême, de la Valette, de Blanzac, de Vars, de Garat (2). C'est seulement le 1er octobre que Bonnefoy, commissaire supérieur pour le recrutement de l'armée des Pyrénées, ordonnait à l'agent supérieur de la Charente Prieur, d'inviter les commissaires au recrutement pour la levée des 300,000 hommes à cesser leurs fonctions le 1er novembre et à fournir des états de leur comptabilité (3). Il n'avait pas fallu moins de six mois pour terminer le recrutement et l'organisation des volontaires de cette levée (mars à septembre). Mais la Charente pouvait se flatter d'avoir fait tout son devoir et plus que son devoir. Les administrateurs l'écrivaient avec une vanité légitime à Cavaignac, représentant du peuple auprès de l'armée des Pyrénées-Occidentales. « Semblables, disaient-ils, à la famille des Fabiens, qui quitta tout entière ses foyers pour aller défendre sa patrie, ceux de nos concitoyens en état de porter les armes ont tous accouru sur les frontières ou

(1) Arrêté du 20 juillet.
(2) Pièces relat. à la lev. des 300.000 h. district d'Angoulême. Arch. non cl.
(3) Lettre de Bonnefoy, 1er oct. Arch. non cl.

dans la Vendée pour la défense de la République. Nous avons fourni (depuis 1791) 26 bataillons : vous jugerez aisément de la grandeur de nos efforts par la modicité de notre population (1). »

Le département de la Charente avait en effet donné, de mars à juillet 1793, 7 bataillons nouveaux : c'étaient le 20e, le 21e, le 22e, le 23e, le 24e, le 25e et le 26e de la Charente. Deux avaient été formés par le district d'Angoulême ; l'un fut probablement envoyé à l'armée des Pyrénées, et l'autre à celle de Maine-et-Loire. Le 20e bataillon est sans doute celui qui fut dirigé sur l'armée des Pyrénées; on n'a pu découvrir la moindre trace de sa carrière aux archives départementales. Le district d'Angoulême avait aussi organisé le 23e bataillon de la Charente, dont quelques chefs nous sont connus : ce sont les capitaines Rossignol, Gibaud, Duremer, Dervaud, et surtout le commandant Marvaud, qui s'illustra par son héroïsme dans les campagnes contre les Vendéens (2). A la tête de la 8e compagnie (La Valette) sont Durand de Ronsenac, capitaine, et Bourrut-Beaupré, lieutenant (3). Le 24e bataillon fut formé des recrues du district de Ruffec : il se composait de 10 compagnies (881 hommes) organisées les unes en mai, les autres en juillet, et on peut en reconstituer tout l'état-major. La 1re compagnie, sous les ordres du capitaine Dupuy et des lieutenants Pinoteau et Landry, compte 124 hommes. La 2e, forte de 100 hommes, a élu pour capitaine Claude Mimaud et pour lieutenants Bezaud et Théophile Mimaud. A la tête de la 3e, qui comprend 91 hommes, sont le capitaine Potet-Fresneau et les lieutenants Bourbeau et Ladeau. La 4e compagnie, partie le 21

(1) Lettre du Direct. de la Char. à Cavaignac, 6 nivôse (décembre 93), compte rendu de la lev. des 300.000 h. Reg. 320.
(2) Etats de comptabilité. Arch. non cl.
(3) Procès-verbal d'élection. La Val. Arch. non cl.

juillet, compte 64 hommes, et ses chefs sont Duclos, Deloume et Gaschet. La 5e compagnie avec 74 hommes a élu capitaine Dechambre, lieutenants Bernard et Chapon. Dans la 6e compagnie, qui a 47 hommes, les chefs sont Ducouret, Hériard et Desbordes. Le capitaine Laborde, les lieutenants Servant et David commandent la 7e compagnie, composée de 117 hommes. Dans la 8e, qui comprend aussi 117 hommes, le commandement appartient au capitaine Boumard, et aux lieutenants Mazeau et Malbœuf. La 9e compagnie, formée de 100 hommes, a nommé capitaine André Marot, et lieutenants Faure-Rancureau et Robert. Enfin la 10e compagnie avec 91 hommes est sous les ordres du capitaine Joly-Duverger, et des lieutenants G.-J. Rouchier et J. Rouchier (1). Le bataillon de Confolens est probablement le 22e de la Charente ; il se compose de 659 hommes et de 6 compagnies : la 1re, partie le 17 mars, compte 67 hommes du canton de Confolens ; elle élit le 16 mars pour capitaine Philippe Babaud-Monvallier, « lequel prononce un discours énergique et jure de ne poser les armes que lorsque la liberté de la nation française reposera sur des bases inébranlables » (2) ; les lieutenants et sous-lieutenants élus sont Dringaud, Dupit et Barbier. La 2e compagnie, partie le 29 avril, et composée de 122 hommes, élit pour chefs Couilleaud, Dousset et Petit. La 3e compagnie est partie le 1er mai, forte de 96 hommes, sous les ordres du capitaine Théolière et des lieutenants Pagnoux et Revion. La 4e, avec 106 hommes partis le 17 mai, est commandée par Sainte-Marie-Davaud capitaine, Mingaud et Thorin lieutenants. La 5e, formée de 91 hommes, dont le départ eut lieu le 23 mai, élit

(1) Reg. d'hab. et équip. du 24e bataillon. Archives dép. non cl.
(2) Procès-verbal de l'élection, 16 mar.. Arch. non cl.

comme chefs Tisseuil, Silvain et Lejeune. La 6e avec 97 hommes, partie le 2 juin, nomme pour la commander Villemandy, Degorce et Bouisset. D'autres volontaires du district de Confolens, dirigés sur la Vendée au mois de mars, avaient été incorporés dans des bataillons mixtes, composés de troupes provenant de divers départements. Ainsi la compagnie d'Alloue (86 fusiliers), sous les ordres du capitaine Baumier et des lieutenants Davaud et Henry; la compagnie de Brillac et Chabanais (70 volontaires), sous le commandement du capitaine Balier et des lieutenants Rougier et Planteau-Maroussem ; la compagnie de la Péruse (70 h.), sous la direction du capitaine Paulet et des lieutenants Lambert et Villemandy (1) ; la compagnie de Brigueil, commandée par Bérigaud et Jollivet. Quant aux volontaires du district de Cognac, ils formèrent, de mars à mai, à l'armée de l'Ouest le célèbre bataillon le Vengeur, qui est peut-être le 21e de la Charente (2). En l'an II, il comprenait 9 compagnies, et avait pour commandant Beneteau (3) ; on a les noms de quelques-uns de ses capitaines : Alain, Marvaud, Baux, Ducloux, Villeneuve, Philippe Dupuy (de Jarnac) (4). Avec les enrôlés du district de la Rochefoucauld paraît avoir été formé le 25e bataillon de la Charente dit de la Liberté ; on y voit figurer du moins un grand nombre de volontaires de ce district. On ne connaît que le nom d'un de ses capitaines, Laroche ; les états ne donnent aucun renseignement sur les autres. On sait seulement que ce bataillon fut formé le 1er juin (5). Quant au

(1) Procès-verb. d'élection, mars à mai. Etats de compt. district de Confolens. Arch. non cl.
(2) Pièces relat. au bat. le Vengeur de Cognac, sans indic. de no d'ordre.
(3) Lettre du 21 mes. an II.
(4) Etats divers. *Ibid.*
(5) Lettre particulière, 1er juin. — Etats des défens. de la patrie. La Rochef. Arch. non cl.

26 bataillon, peut-être a-t-il été organisé avec le contingent du district de Barbezieux, peut-être avec divers éléments : c'est ce qu'il est impossible de déterminer. Les quatre compagnies d'artillerie de la Charente étaient : la 1re sous les ordres du capitaine Caron, la 2e sous les ordres du capitaine Faucon (1). Plus tard, sans doute avec les autres détachements fournis par le département, on en forma un bataillon spécial dit des Canonniers de la Charente, et qui en l'an III (1795) était commandé par le capitaine Ballet et le lieutenant Emery (2). Enfin on avait constitué, sous le nom de bataillon de Var-et-Charente et de bataillon de Sèvre-et-Charente, des corps mixtes composés partie de volontaires du Var ou des Deux-Sèvres, partie de volontaires charentais. Quelques états semblent indiquer que le 10e bataillon du Var-et-Charente fut incorporé dans la 30e demi-brigade.

L'histoire du 20e bataillon envoyé à l'armée des Pyrénées nous est complètement inconnue. Celle des bataillons incorporés dans les armées de Vendée, quoique très obscure, est plus facile à retracer, à cause des nombreuses correspondances inédites que possèdent les Archives départementales. La plupart des volontaires de la Charente se trouvaient compris soit dans l'armée de la Châtaigneraye qui opérait au centre de la Vendée, soit dans celle des Sables et de Luçon qui opérait sur la côte du Poitou. C'est là, à Luçon, le 17 juillet, qu'était notamment le bataillon le Vengeur (3). D'autres, tels que le 25e de la Charente et le 23e, appartenaient à l'armée d'Angers. Après les hésitations et les faiblesses inséparables d'un début, ces jeunes troupes rivalisèrent bientôt de valeur avec les vieilles : plus d'un bataillon de la

(1) Etats des 2 premières compagnies d'artillerie. *Ibid.*
(2) Etat du 9 germinal an III.
(3) Lettre du bataillon, juin. Arch. non cl.

Charente, comme le célèbre Vengeur, mérita d'avoir une magnifique page dans l'histoire militaire. A peine les volontaires arrivaient-ils à l'armée que, sans les instruire et parfois sans les armer, on les dirigeait sur le théâtre de la guerre. Une partie des Charentais se trouvaient à l'armée des Sables sous les ordres du général Sandoz. Le 12 juin, ils se distinguaient à l'attaque du château d'Hermenaud. Une troupe de 740 hommes d'infanterie et de cavalerie partait de Luçon pour réoccuper Pouillé et Maillé, et attaquait sur sa route le château et le village d'Hermenaud, défendu par 4.000 Vendéens. Tandis que l'une des colonnes républicaines tourne l'ennemi, une autre marche sur le village, et la troisième culbute les insurgés dans le château ; l'artillerie de la première colonne, parfaitement servie, détermine le succès. « Les artilleurs de la Charente, dit Sandoz dans son rapport, ont dirigé le feu le plus vif avec beaucoup d'intelligence. » Trois fois l'ennemi est rompu et s'enfuit enfin dans les bois, en abandonnant ses convois (1). Mais, peu après, a lieu la grande expédition des Vendéens contre Nantes ; un des chefs insurgés, Royrand, veut faire diversion en attaquant, le 28 juin, l'armée républicaine dans la plaine de Luçon. Le général Sandoz, dans ce combat, joue un rôle peu honorable : au moment où, après une vive canonnade, la bataille s'engage, il croit voir les Vendéens chercher à envelopper les ailes, et donne aux chefs de ces deux ailes, Benaz et Dumon, l'ordre de reculer. Mais le centre, abandonné par lui et resté sur le lieu du combat, enfonce les Vendéens. Le bataillon le Vengeur et son brave commandant Lecomte font des prodiges de valeur, défont l'ennemi, lui tuent 300 hommes et lui en

(1) Copie du rapport de Sandoz, 12 juin. Archives de la Charente, p. non cl.

prennent 120 (1). Le chef de la légion de Marans, Carnier, et le brave Lecomte dénoncent au général en chef Biron la conduite de Sandoz. Biron envoie pour le remplacer le général Tunck à Luçon, avec ces mots empreints d'une insultante ironie : « Je vous envoie Tunck pour commander l'attaque, car vous savez assez commander la retraite (2) ». Pendant ce même mois de juin, c'était l'armée de Saumur qui avait à soutenir le choc de la grande armée vendéenne conduite par Cathelineau. D'abord les généraux Salomon et Ligonnier sont vainqueurs, l'un à la Fougereuse le 3 juin, l'autre à Vihiers qui est pris et repris trois fois dans le même jour. Parmi les troupes de Ligonnier figurent le 14e bataillon de la Charente (formation de 1792), le 4e de la formation d'Orléans, et le 12e bataillon dit de la République. Ce sont ces troupes qui ont à supporter, le 7 juin, une attaque furieuse sur les hauteurs de Concourson près Vihiers, sur la rivière du Layon : en avant de la ligne de bataille figurent les Charentais; pendant six heures les Bleus se battent avec courage; une charge de Cathelineau décide la retraite des républicains, qui ne se rallient qu'à une demi-lieue de Saumur, près des redoutes de Bournan. Le rapport de Ligonnier révèle un triste détail : c'est que la plupart des bataillons étaient dépourvus d'armes, « les uns des trois quarts, les autres de moitié et d'un quart » (3). Le lendemain, nouvelle défaite : le général Salomon, qui a reçu l'ordre de Duhoux de se porter de Thouars sur Saumur, est battu à Montreuil-Bellay par le Vendéen Donnissan et se replie, après avoir perdu 200 hommes, sur Lou-

(1) Rapp. de Sandoz, 29 juin. Arch. de la Charente, p. non cl.

(2) Lettre du commissaire Bourdier au Direct. de la Charente. Niort, 3 juillet.

(3) Rapport de Ligonnier, 8 juin 1793, copie. Arch. de la Charente.

dun (1). Le 9. Saumur est pris. « Les rebelles, écrit le commissaire charentais Trémeau, se sont avancés par les bois de Fontevrault jusque sur les hauteurs : la ville a été surprise. Le château a tenu longtemps, le général Menou est blessé (2). » Les redoutes de Bournan, où se trouvaient les volontaires charentais, arrêtèrent encore un jour les Vendéens. Ce nouvel échec répandit de nouveau la terreur au quartier général de Niort. Le général Salomon avec le Conventionnel Carra se hâtèrent de se replier vers cette ville, et d'envoyer à Coulonges, poste qui avait été attaqué, un renfort de 2,000 hommes. A Niort même, 18.oco hommes, parmi lesquels la plus grande partie des volontaires de la Charente, sont rassemblés ; on répare les murs, on place des batteries (3). Biron, revenu à son poste, envoie la légion de Westermann sur Parthenay, et demande des pionniers pour entrer en campagne. Un arrêté des Représentants du peuple, commissaires auprès de son armée, détermine le nombre de ceux que la Charente doit fournir : il est de 150, à répartir entre les communes du département, et qu'on forme à Angoulême (4). Biron inspire la confiance aux volontaires; et le succès de son lieutenant Westermann à Parthenay, où il bat 6,000 Vendéens, relève les courages (5). Saumur, évacué, vient d'ailleurs d'être réoccupé par les républicains ; la ville de Nantes, menacée, est en bon état de défense (6). On fait arriver de nouvelles pièces d'artillerie: généraux et délégués re-

(1) Lettre du commissaire Guilhaud, 10 juin. Archives de la Charente, copie.
(2) Lettre de Trémeau, 12 juin. *Ibid.*
(3) Lettres des commissaires Trémeau et Lassée. Niort, 12 et 14 juin. Arch. de la Ch. non cl.
(4) Lettre de Trémeau, Niort, 25 juin.
(5) *Ibid.* et rapp. de Westermann.
(6) Lettre de Tours, 28 juin. Arch. de la Charente.

doublent d'activité. Les Conventionnels Goupilleau et Lecointre-Puyraveau, sur la proposition des commissaires charentais Lassée et Trémeau, requièrent celles de la Charente. La confiance renaît, mais la discorde règne parmi les généraux de Niort: Biron, Westermann et Rossignol ne peuvent s'entendre; Rossignol est emprisonné sur l'ordre du général en chef (1). Malgré tout, les républicains sont partout victorieux : à Nantes, le 29 juin, Canclaux repousse la formidable attaque des Vendéens de Cathelineau, et leur fait perdre une dizaine de mille hommes et 40 canons. Westermann, avec sa légion, rallie en route la petite armée de Saint-Maixent, où figurent les volontaires de Confolens; sa popularité est très grande. « Tout le monde, dit le commissaire charentais Bourdieu, ne jure que par le général Roterdam, comme on appelle Westermann parmi les paysans. » Il marche sur Châtillon, tandis que l'armée de Saumur se dirige vers Thouars (2). L'armée de Westermann justifie d'abord ces espérances : elle disperse, à Amaillou, une colonne vendéenne, où elle tue cinq ou six prêtres; la ville est pillée, et le butin envoyé à Parthenay. De là elle se porte sur Clisson à travers les gorges et les bois; le célèbre chef vendéen Lescure s'échappe à grand'-peine. Enfin, à Châtillon, elle disperse 8 à 10.000 « brigands », leur tue 2.000 hommes, délivre 600 prisonniers républicains et brûle les châteaux de Lescure et de La Rochejaquelein (3). Il est vrai que ces succès sont bientôt suivis de revers : Westermann, qui avait occupé Châtillon avec sa légion et un bataillon de volontaires, est surpris, battu et forcé de se replier sur Bressuire. L'émo-

(1) Lettre du commissaire charentais Bourdier. Niort, 30 juin. *Ibid.*
(2) Lettre de Bourdieu. Niort, 3 juil. Arch. de la Charente, non cl.
(3) Rapports de Westermann à Biron, 2 et 3 juillet, copie. Arch. de la Charente.

tion s'empare de nouveau des commissaires à Niort : l'armée de cette ville, conduite par Biron, marche au secours de Bressuire : 6,000 hommes armés de fusils et 3,000 de piques sont laissés au chef-lieu des Deux-Sèvres, « dont l'esprit est équivoque » (1). Canclaux, de son côté, se dirige de Nantes vers Ancenis, et l'armée de Saumur vers Cholet. Mais Westermann est de nouveau défait à Châtillon, où il perd 1,200 hommes, et est forcé de reconstituer à Saint-Maixent son armée, qu'il porte à 4,000 hommes avec la cavalerie et l'artillerie. Comme le général Chalbos, resté à Niort, n'a pas la confiance de l'armée, Biron y revient ; son arrivée donne beaucoup d'activité aux travaux de fortification ; il porte la garnison à 12,000 et l'exerce par des simulacres de combat (2). Cette activité n'empêche pas qu'il ne devienne bientôt suspect ; aussi offre-t-il sa démission au Comité de Salut public. On commence à l'accuser : « il tient la chance, dit-on autour de lui, il doit absolument jouer de son reste, ou sinon !... » (3); et le geste achève probablement la menace. Son inaction forcée contraste, en effet, avec l'activité des autres colonnes : celles de Tours et de Nantes qui ont repris Cholet, celle de Labarolière qui a défait les Vendéens à Félines près Martigné (4). Aussi critique-t-on à Niort « les généraux qui semblent détester ce qui est avantageux à la République » (5). C'est à ce moment que les derniers volontaires de la Charente arrivent à l'armée. On réorganise d'abord le bataillon de Var-et-Charente, dont le commandant en chef est Emmanuel Guidal ; ce bataillon était en garnison à Rochefort, où le contre-amiral du

(1) Lettre du commissaire Bourdieu. Niort, 5 juillet.
(2) Lettres de Bourdieu, Niort, 12, 13, 14 juillet 1793. Archives non cl.
(3) Lettre de Bourdieu, 15 juillet. Arch.
(4) Lettres de Bourdieu, 15 juill., rap. de Labarolière, 16 juillet.
(5) Lettre de Bourdieu, 18 juillet.

port requit deux de ses détachements pour le service des frégates. L'état-major se rendit de là à la Rochelle sur l'ordre du général Verteuil, et c'est dans cette ville que, grâce aux efforts de Guidal et du commissaire charentais Prieur, le bataillon fut complété, à l'exception de quelques compagnies (1). Ces quelques compagnies se formèrent postérieurement avec les hommes qui excédaient le contingent de la Charente : ce fut encore Prieur qui se chargea de ce soin (2). C'est également au milieu de ce mois qu'on travailla à incorporer les 600 volontaires de Ruffec qui n'étaient pas encore partis avant le 7 juillet. Le commissaire Bourdieu demandait qu'on les dirigeât sur Niort. Il obtint en effet des représentants du peuple ce qu'il proposait, et il avisa le Directoire de la Charente de donner ordre au bataillon de Ruffec de se mettre en marche au plus tôt (3) ; son arrivée devait porter à 3,500 le nombre des hommes de la garnison de Niort. Il priait aussi l'administration charentaise d'envoyer 2 pièces de canon, et des servants pour l'artillerie de cette ville, et enfin les 15 armuriers dont elle avait décidé le départ. Quant à la cavalerie requise à la fin du mois de mai, elle avait paru inutile, et les représentants du peuple avaient autorisé son licenciement complet (4). Pour veiller à tous ces soins, Prieur, le chef de légion de la garde nationale d'Angoulême, s'était rendu à Niort. Il y prépara la réception des volontaires de Ruffec, et obtint qu'on les organisât en bataillon. Il demanda aussi l'autorisation d'établir à Angoulême un dépôt d'instruction d'artillerie, et offrit au colonel Maucors, commandant l'artillerie de Niort, 2 pièces de canon avec 16 ou 18 artilleurs. Le colonel,

(1) Lettre de Guidal au Direct. de la Charente. La Rochelle, 13 juillet. Arch. non cl.
(2) Lettre de Prieur, 15 juillet.
(3) Lettre de Bourdieu, 18 juillet.
(4) Lettre de Bourdieu, 18 juillet. Arch. non cl.

heureux de cet empressement des Charentais, « prit de là occasion de vanter auprès des généraux les secours étonnants que le département avait fournis, et le nom de Charente, ajoute le commissaire, est ici vénéré » (1). Ces secours arrivaient avec d'autant plus d'à-propos que les bruits de trahison circulaient partout : Biron, Westermann et Sandoz avaient été tous trois appelés à Paris, et « il paraît certain qu'ils sont tous coupables », écrivait Prieur. L'armée de Saumur venait de remporter un léger avantage à Aubigné-sur-le-Layon, grâce à la bravoure de Berthier, de Menou et de Bourbotte qui y fut blessé ; on avait même répandu le bruit que La Rochejaquelein s'était cassé la tête de désespoir. L'armée du Centre ou de Niort se mettait aussi en mouvement, composée de 8,000 hommes, précédée de la colonne de Saint-Maixent, et marchait vers le Bocage, tandis que sur la côte l'armée des Sables, sous les ordres de Boulard et de Baudry, s'ébranlait vers Pont-Charron. On pressait l'envoi de l'artillerie de la Charente pour Niort, où restaient seulement 6,000 hommes de garnison (2). Au lieu de la victoire, ne tardait pas à arriver la nouvelle d'une défaite, celle de Vihiers où l'armée de Tours avait été battue complètement, sauvant à grand'peine son parc d'artillerie. A la suite de cet échec, un chef vendéen, Beauvolier, prend Loudun, lance des coureurs jusqu'à Coulonges, et donne l'alerte à Niort ; là, le général Maucors, récemment promu et aidé du capitaine Caron, commandant l'artillerie de la Charente, montre beaucoup de fermeté. D'ailleurs l'ennemi, comme on le prévoyait, porte bientôt ses efforts vers la côte où l'attendait un désastre (3). L'armée de Luçon était sous les ordres d'un brave soldat, le général Tunck : il partit

(1) Lettre de Prieur. Niort, 18 juill. Arch. non cl.
(2) Lettres de Bourdieu et Prieur, 20 juillet. Arch. non cl.
(3) Lettres de Bourdieu et Prieur, 25 et 26 juillet. *Ibid.*

à la tête de 2.000 hommes, et le 25 juillet rencontra les Vendéens, au nombre de 5 ou 6,000, retranchés au Pont-Charron : il avait avec lui 450 hommes du bataillon charentais le Vengeur, les 6e et 3e bataillons de la Charente-Inférieure, et le 4e escadron de gendarmerie. Les redoutes des Vendéens sont attaqueés à la baïonnette. « L'intrépide. Lecomte, chef du bataillon le Vengeur, dit Tunck dans son rapport, se précipite le premier dans le fossé ; il est suivi et bien secondé par les capitaines Champlorier et Villeneuve (deux Charentais encore), du même bataillon, et toutes ces braves troupes grimpent au sommet des retranchements. » Cinq cents insurgés sont tués, et trois pièces de canon prises (1). Mais Lescure et d'Elbée accourent au secours des Vendéens de la côte ; alors Tunck se replie vers Luçon. Le 30 juillet, un second combat se livre aux portes de Luçon, auprès du château de Bessay : les volontaires charentais s'y couvrent encore de gloire ; le bataillon le Vengeur occupe la droite de l'armée républicaine, qui compte seulement 1,500 hommes, et la gendarmerie de la Charente la gauche. Ces soldats d'élite « se conduisent en héros : 2,000 brigands ont mordu la poussière ; on a pris 3 pièces de canon, et 1,500 républicains ont fait les frais de cette belle journée contre 20,000 ennemis » (2). Il est vrai qu'en revanche les Vendéens étaient victorieux sur la Loire, si bien que les esprits chagrins s'alarmaient : « la révolte de Vendée persiste, est-il dit dans un mémoire anonyme adressé au Directoire de la Charente ; je commence à désespérer du succès » ; et l'auteur de ce mémoire n'y voyait d'autre remède que la levée en masse de toute la jeunesse, la fabrication des piques et la ré-

(1) Lettres de Prieur, 27 juillet, rapport de Tunck à Chalbos, 26 juillet, copie. Arch. de la Charente.
(2) Rapport de Tunck à Chalbos, 30 juillet. Arch. non cl.

quisition de tous les vivres (1). Heureusement qu'en ce moment même, les braves garnisons de Mayence, de Condé et de Valenciennes allaient se rendre en Vendée, et y décider de la victoire en faveur de la Convention. Avant même leur arrivée, la grande armée Vendéenne, sous les ordres de Lescure et de La Rochejaquelein, réunie aux bandes de Charette, est entièrement battue le 14 août, dans une 3e bataille près de Luçon. Tunck a avec lui les volontaires de la Charente, le 4e escadron de gendarmerie, le 3e bataillon de la Charente-Inférieure et une bonne artillerie légère. Il remporte une victoire complète : l'ennemi perd 17 pièces et 7,000 hommes, et les républicains arrivent jusqu'aux portes de Saint-Hermant (2). On cherche alors à occuper fortement le Bocage : les divisions Grouchy, Lotal, Burac Mieskowski, s'avancent pour y cerner les rebelles. Mieskowski occupe la Roche-sur-Yon ; dans sa division figure la gendarmerie de la Charente, sous les ordres du capitaine Georges Nobreuil : une de ses lettres donne des détails sur cette marche. « Partis d'Olonne le 21 août, écrit-il, nous marchâmes toute la nuit pour nous rendre ici (à la Roche), afin de tourner les rebelles au nombre de 1,000, bien retranchés. A la paroisse de Saint-André on a ouvert la fusillade ; quinze ont mordu la poussière ; nous sommes entrés à la Roche à 10 heures du matin (3). » Les fatigues avaient fortement éprouvé ce détachement ; un grand nombre de gendarmes avaient dû rester aux Sables, atteints par les maladies. Ceux qui avaient résisté étaient bien trempés pour résister et faire face à l'ennemi. Ils le prouvèrent le 26 août à la Mothe-Achard, où la division Mieskowski se battit avec acharnement contre les Vendéens de Charette : la gendar-

(1) Mémoire anonyme, 5 août 1793. *Ibid.*
(2) Lettre de Luçon, 14 août 1793. Arch. de la Charente.
(3) Lettre de Nobreuil, 24 août.

merie chargea plusieurs fois sous le feu de l'ennemi protégé par des haies. Mais il fallut, malgré tout, à cause de la fuite d'une partie de la colonne, battre en retraite (1). Imprudemment engagés dans le Bocage, les républicains sont repoussés, et les Vendéens leur infligent une sanglante défaite à Chantonnay. Tunck venait d'être destitué; le commandement de sa division avait été donné à Lecomte, commandant du bataillon le Vengeur. Lecomte avait 8,000 hommes sous ses ordres. Il est cerné par les troupes de La Rochejaquelein, d'Elbée et de Lescure, au carrefour des Herbiers. Pour débusquer les Vendéens des hauteurs, le 7e bataillon, le 10e de la formation d'Orléans et le Vengeur partent à la pointe du jour. Ils sont écrasés, surtout le Vengeur, qui voit tomber au premier rang son chef, le général Lecomte ; quatre de ses compagnies sont détruites et meurent au cri de : « Vive la République » ! (2)(4 septembre). « Ce bataillon, annonce le commissaire charentais Moutaxier, est celui qui a le plus souffert; il a tenu presque seul, et a mis trois fois l'ennemi en déroute ; entouré de toutes parts, il s'est fait jour à droite et à gauche sur les routes de Luçon et des Sables. » Parmi les héros de cette journée avaient figuré Dupuy (de Cognac), et Dumas-Champvallier, fils du président du Directoire de la Charente (3). On accusa aussitôt le général Tunck. « Il a eu la perfidie, écrivait le Conventionnel Bellegarde au Directoire de la Charente, de ne garder aucun moyen de retraite pour sortir d'un pays presque inconnu aux officiers qu'il avait chargés du commandement : il avait emporté les registres de correspondance, les cartes géographiques, les notes des

(1) Lettre de G. Nobreuil. La Roche, 26 août.

(2) Lettre du commissaire conventionnel Bellegarde au Direct. de la Charente, 9 sept. — rapport de Tünck. — Crétineau-Joly, I, 214.

(3) Lettre de Moutaxier, 8 sept. — Rapp. du gén. Lecomte. Niort, 12 sept.

espions, et il emporte surtout le mépris et l'indignation de tous les soldats ». Aussitôt après, Léchelle et Bellegarde rallient les débris de l'armée à Luçon : il n'y avait plus que 2,500 hommes, désespérés : il s'en était réfugié 3,000 à la Roche-sur-Yon, d'autres à Marans. Bellegarde terminait fièrement sa lettre en félicitant ses compatriotes de leur attitude et en souhaitant que leur avenir répondît à leur passé. « Il faut que les Charentais soient toujours les mêmes, pleins d'énergie, brûlants du plus pur civisme, prêts à donner le coup de mort aux brigands. Je les porte tous dans mon cœur, parce que ce sont des braves (1). » Il fallait en effet aux volontaires de l'armée des Sables, « presque toute composée de Charentais » (2), de rares qualités d'énergie pour résister à toutes ces épreuves et au dénûment. Le brave bataillon le Vengeur, qui se battait avec tant d'héroïsme à Chantonnay, était dans la plus affreuse misère : il marchait pieds nus et n'avait pas d'ambulances. C'est le Directoire de la Charente qui était obligé de lui fournir 400 paires de chaussures et une voiture d'ambulance (3). Les volontaires avaient peine à vivre : la viande et les légumes avaient atteint un prix exorbitant, et les maladies décimaient ces hommes déjà minés par les fatigues et les privations (4).

Un dernier effort est cependant tenté contre les Vendéens. Canclaux a tracé le plan de l'attaque décisive. Un Charentais, Léchelle, nommé général en chef de l'armée des Côtes de la Rochelle, doit l'exécuter. Il est secondé par Kléber, Marceau, et Aubert-Dubayet. Les colonnes républicaines cernent la Vendée et chassent devant elles l'armée

(1) Lettre de Bellegarde. Fontenay, 9 sept.
(2) Lettre de Moutaxier, 29 août.
(3) Reg. 309, sept. Délibér. du 19 sept. 1793. Arch. non cl.
(4) Plaintes de la compagnie Faucon, canonniers, 13 août 1793.

des rebelles; le général Roy enlève Thouars (15 septembre); la colonne, partie de Fontenay et forte de 20,000 hommes, occupe la Châtaigneraye, et les Mayençais de Kléber prennent Tiffauges et Mortagne (1). Les débuts de la campagne ont été brillants; bientôt de nouvelles défaites découragent les volontaires. Santerre est battu à Coron, Kléber à la bataille de Torfou, Beysser à Montaigu, et Mieskowski à Saint-Fulgent. Dans ce dernier combat, les Charentais se distinguent encore comme à Chantonnay. Mieskowski avec 6,000 hommes était arrivé à Saint-Fulgent à l'approche de la nuit; il est attaqué par Charette et Jolly, refoulé dans le bourg, et une lutte acharnée s'engage. « Un bataillon de la Marne, surnommé l'Invincible, meurt tout entier sous le fer des royalistes, tandis que les deux partis, seulement éclairés par le feu des décharges, prenaient des cartouches aux mêmes caissons. » Le bataillon le Vengeur, commandé par Marvaud (d'Angoulême), remplace l'Invincible et subit le même sort (2): il ne cède, décimé, qu'après huit heures de combat. Le nouveau commandant du bataillon, Villeneuve, au camp du Lion d'Angers, racontait le lendemain au Directoire de la Charente les tristes effets de cette défaite: « Le bataillon a eu beaucoup de blessés; la fatigue des soldats qui restent au drapeau nécessite le prompt retour de ceux qui l'ont abandonné » ; et il demandait de faire partir tous les volontaires qui avaient déserté et de les renvoyer à l'armée. « Ces lâches ont exposé leurs camarades au massacre, et compromis la chose publique d'une manière indigne (3) », ajoutait-il dans sa juste indignation. Le lieutenant des gendarmes de la Charente accuse aussi des

(1) Lettres diverses, 15, 17 sept. Arch. Charente.
(2) Crétineau-Joly, I, 236.
(3) Lettre de Villeneuve, cap. commandant, 27 septembre. Arch. non cl.

pertes sérieuses, et il incrimine un certain nombre de volontaires qui abandonnent l'armée pour se livrer au viol, au pillage et à l'incendie (1). L'armée de Fontenay était un peu plus heureuse, après avoir assez mal débuté: elle avait attaqué, le 30 septembre, le bourg de Réaumur où étaient retranchés 1.500 Vendéens; mais le 25e bataillon de la Charente, qui voyait l'ennemi pour la première fois, prit la fuite sans tirer un coup de fusil, et il avait été impossible de le rallier (2). Le général Lecomte, qui commandait cette colonne, brûlait tout sur sa route; il ne tarda pas à rejoindre une colonne victorieuse à Doué, commandée par Menou, et celle de Thouars sous les ordres de Roy. Chalbos prit le commandement général. Il fut attaqué à Châtillon le 9 octobre par 20.000 Vendéens. Dans cette journée, le 25e bataillon de la Charente prit sa revanche: « il chargea sur la droite des grenadiers de la Convention et montra la plus grande valeur (3) ». Les Vendéens, grâce à la marche concentrique des colonnes républicaines, ont été chassés de leur pays: alors commence le dernier épisode de leurs grandes opérations militaires, signalé par les batailles de Cholet et d'Entrames, le siège de Granville, les défaites du Mans et de Savenay. Une partie des volontaires charentais figure parmi les troupes victorieuses qui servent la cause de la Convention. La grande guerre finit au mois de décembre 1793, et avec elle disparaissent les correspondances qui jusque-là nous ont servi à retracer l'histoire des bataillons de 1793.

Après la fin de la grande guerre de Vendée (décembre

(1) Lettre de Gagneau, lieutenant de gendarmerie, 26 septembre 1793.
(2) Lettre de Niort, 3 octobre.
(3) Lettre des conventionnels Bellegarde et Choudieu au Directoire de la Chareute, 9 octobre 1793.



1793), les bataillons de février 1793 restèrent les uns sous les ordres de Turreau pour achever la répression de l'insurrection, les autres passèrent dans les armées des frontières. Le 24e bataillon de la Charente, formé du contingent de Ruffec, demeura sur les côtes de l'Ouest, où on le retrouve au mois de ventôse an III (mars 1795); son Conseil d'administration est, à cette époque, composé des officiers supérieurs Bruneau, Mimaud et Dordière, de l'adjudant-major J.-B. Limousin et du sous-lieutenant Balland (1). Ce bataillon était alors compris dans la 6e demi-brigade sous les ordres du général Auger, sous le nom de 2e bataillon d'infanterie légère, et en garnison aux Sables-d'Olonne (2). Ensuite en l'an V (1797), VI et VII (1798, 1799), le 24e de la Charente se trouve incorporé dans la 6e demi-brigade de l'armée d'Italie, dont il suit désormais les destinées (3).

Le 25e bataillon de la Charente, composé des volontaires d'Angoulême et de la Rochefoucauld, avait pris le surnom de bataillon de la Liberté (12e de la formation d'Angers). Après avoir servi dans la Vendée, où il était encore au mois de frimaire an III (déc. 1794), en garnison à Nantes, il passa à l'armée de Rhin-et-Moselle, division du Haut-Rhin, et fut embrigadé à Bourg. Libre près de Huningue, en juin 1795 (prairial an III), comme le prouve une lettre du capitaine de grenadiers Chardon (4). En l'an V (1797), il avait été incorporé dans le 2e bataillon de chasseurs réunis qui faisait partie de la 13e division militaire et de la 6e demi-brigade d'infanterie légère (5).

(1) Lettre au Direct. de la Charente, 1er ventôse. Arch. non clas.
(2) Lettres au Directoire, 25 fructidor et 9 floréal an III. *Ibid.*
(3) Etats de situation des troupes, ans V à VII. *Ibid.*
(4) Lettre de Chardon, cap. de gren. au 25e bataillon, 27 prairial an III. Arch. non cl.
(5) Etats de situation des armées, ans V, VI, VII. *Ibid.*

Le bataillon le Vengeur (de Cognac) n'avait pas encore quitté la Vendée au mois de mars 1794 : le commissaire charentais Prieur avait obtenu du ministre de la guerre pour ce bataillon « l'avantage de conserver son nom, à cause de la gloire qu'il s'était acquise ». Mais il était réduit à une centaine d'hommes, si bien qu'on décida de l'envoyer à Cognac, où il serait réorganisé et complété avec les volontaires de la réquisition d'août 1793 (1). Au mois de mai, les débris de cet héroïque bataillon étaient casernés à Cognac (2). Et, peu après, en juillet 1794, il recevait d'Alexandre Roger, chef provisoire de la 5e division de l'armée de l'Ouest, un ordre de départ pour le 21 messidor (10 juillet). Le bataillon le Vengeur, réorganisé, comprend en ce moment 1,943 hommes, parmi lesquels 995 présents sous les armes. Son commandant est Beneteau, et il compte 9 compagnies sous les ordres des capitaines Baux, Dupuy, Alain, Marvaud, Champlorier, etc. (3). Il fut probablement envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales : c'est ce qui semble résulter de quelques indications assez obscures. Il n'est pas possible d'indiquer d'une manière certaine si c'est ce bataillon (appelé 1er bataillon le Vengeur) qui fut incorporé en l'an V (1797) dans l'armée de Rhin-et-Moselle, pour former avec les anciennes 53e et 159e demi-brigades, la 10e nouvelle demi-brigade de grosse infanterie (4).

Quant à la destinée ultérieure des autres bataillons, et de ceux de Var-et-Charente (10e du Var), et de Sèvre-et-Charente, il a été impossible d'en dissiper l'obscurité ; on sait seulement que l'un des bataillons d'Angoulême avait été incorporé dans l'armée des Pyrénées en juillet 1793,

(1) Lettre de Prieur à Turreau, 1er ventôse an II.
(2) Délib. du Direct. de Cognac, 16 floréal an II.
(3) Etat de situation, messidor an II.
(4) Etats de situat. des armées,

et que les autres étaient encore dans la Vendée en 1794. Les quatre compagnies d'artillerie de la Charente se trouvaient aussi, à la même époque, faire partie de l'armée des Côtes de l'Ouest: des détachements étaient répartis à Noirmoutiers et à Brest (1).

Les volontaires de 1793 se formèrent peu à peu à la guerre dans les diverses armées où ils furent envoyés; mais il semble qu'ils aient été moins propres à la vie militaire que leurs devanciers. Peu d'entre eux parvinrent à sortir de l'obscurité, et la plupart moururent sans doute en obscurs défenseurs de la cause sacrée de la France. Trois généraux, dont un seul paraît avoir été originaire de la Charente, sortirent de leurs rangs: Monnet, Guidal et Lecomte. Monnet (Louis-Claude), né à Mougon (Deux-Sèvres), commença à servir dans le 3e bataillon des Deux-Sèvres, dit de Sèvre-et-Charente et surnommé le Vengeur comme celui de Cognac (mars 1793); il se distingua à la bataille de Fontenay (2), aux combats de Luçon, de Mortagne, de Saint-Florent et d'Angers. Il fit les campagnes de Suisse et d'Italie, et arriva au grade de général de division; mais sa carrière militaire se termina en 1809 par un incident malheureux : la capitulation de Flessingue, qu'il rendit aux Anglais: cet acte lui valut la disgrâce de Napoléon (3).

Guidal (Maximilien-Joseph), qui commande à la Rochelle le bataillon de Var-et-Charente en 1793, est un Provençal: il était né à Grasse (Alpes-Maritimes, alors Var) en 1755, s'était engagé dans l'ancienne armée royale, et avait été nommé chef du bataillon du Var en 1793. En 1800, de grade en grade, il était parvenu à obtenir le titre de général de brigade. Ses opinions répu-

(1) Pièces diverses, ans II et III. Archives non cl.
(2) *Moniteur*, XVI, 431.
(3) Fastes, IV, 413.

blicaines, ses liaisons avec Moreau, le firent disgracier. Il fut même enfermé à la Force. Son nom est devenu célèbre à cause de la part qu'il prit en 1812 à la conspiration qui faillit renverser l'Empire. Avec les généraux Lahorie et Malet, il fut un moment maître de Paris : arrêté avec ses complices, il fut condamné par un conseil de guerre et exécuté le 29 octobre 1812 (1).

Le moins connu et celui qui mériterait le mieux de l'être, c'est le général Lecomte, commandant du bataillon le Vengeur (de Cognac). Pas un dictionnaire biographique n'a conservé le nom de ce vaillant soldat, et le reste de sa carrière après 1793 est complètement inconnu.

Un des effets de la guerre fratricide de Vendée fut de jeter dans les consciences une perturbation profonde : plus d'un Français capable de faire son devoir se demandait avec anxiété de quel côté il se trouvait. C'est ce qui explique la conviction réelle et l'ardeur extrême que les Vendéens apportèrent dans la lutte. C'est aussi ce qui excuse, jusqu'à un certain point, ceux qui se rangèrent du côté de l'armée royale et catholique. Parmi les hommes qui adoptèrent ce dernier parti, figure un volontaire de Cognac, Daniaud-Dupérat. Isaac-Daniel-Jean Dupérat, fils d'un homme de loi de cette ville et né le 25 novembre 1768, était parti comme cavalier lors de la levée de mars 1793. En avril, à la prise de Thouars, il alla rejoindre les Vendéens, et Lescure le prit comme aide de camp. Sous les ordres de Puisaye et de Sapinaud, il dirigea l'infanterie de l'armée royale du Centre, prit part aux combats de Chemillé, de Challans, de Legé, et dirigea des corps de partisans jusqu'à la pacification de la Jaunais en 1795. Il alla ensuite seconder Stofflet en

(1) Biographie moderne, tome II, p. 121, Paris, 1816.

Anjou, et fut envoyé comme ambassadeur des insurgés vendéens à Nantes. C'est lui qui, d'après Chateaubriand, aurait répondu aux députés de la Convention qui le pressaient de reconnaître la légitimité de la République, puisque tous les rois de l'Europe l'avaient reconnue : « Monsieur, ces princes-là n'étaient pas Français ! » Réponse qui traduit bien la complète différence des idées qui séparaient les royalistes de la France républicaine. Dupérat, après la rupture de ces conférences et de la paix de Saint-Florent, continua la guerre d'embuscades et de surprises aux côtés de Stofflet. Plus heureux que celui-ci, il parvint, après 4 mois de captivité, à échapper à la mort en s'évadant du Bouffay où il était détenu. Toujours infatigable, il revint de Lyon à la Rochelle pour essayer de renouer des intelligences avec les chefs vendéens contre Bonaparte : aussi à Saintes (1804), accusé d'être le caissier d'une association royaliste, est-il condamné à deux ans de détention. On le considérait comme si dangereux qu'il resta emprisonné au Temple à Paris, à Vincennes et à Saumur jusqu'en avril 1814.

La Restauration le nomme chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur. Aux Cent Jours, Dupérat soulève la Vendée avec la Rochejaquelein et, le 15 mai 1815, est élevé par Louis XVIII à la dignité de maréchal de camp. Mais le général Lamarque envoyé par Napoléon le contraint à déposer les armes. Pendant la seconde Restauration, Dupérat préside une des cours prévôtales, celle de Niort, et meurt le 12 octobre 1826, commandant le département de la Vendée. Chateaubriand fait de ce personnage un éloge complet; il insiste notamment sur la fidélité de Dupérat aux rois exilés, et il prétend que, pendant sa captivité sous l'Empire, le chef vendéen aurait reçu des propositions séduisantes, probablement l'offre d'un commandement militaire : « Refermez ma prison,

répondit-il : je ne puis vous entendre, je mourrai fidèle à mon roi (1). »

Le lieutenant Spoullers, né le 20 décembre 1753, à Caderousse (Vaucluse), après avoir servi au régiment d'Alsace et de Vexin sous l'ancien régime, s'était engagé en 1793 dans une des compagnies franches de la Charente ; il y devint caporal, puis fit partie de la 15e légère : au combat du Borghetto (1796), une action d'éclat lui valut de fixer l'attention de Bonaparte, qui le décora en 1803 (2).

Au nombre des titulaires de fusils d'honneur en l'an X, figure encore un autre volontaire de 1793, le caporal Basque, qui s'était distingué à l'attaque d'une batterie, et qui mourut, à ce qu'il semble, à Cognac (3).

Un autre brave, Pierre Lamoureux, né à Angoulême, était fusilier à la 6e demi-brigade (24e de la Charente), lorsque, dans un engagement de tirailleurs contre les Vendéens, il fit preuve d'une bravoure éclatante : après avoir tué un grand nombre d'assaillants, il prit une pièce d'artillerie. C'est pour ce fait de guerre qu'il reçut un fusil d'honneur (en 1803) : cette arme se trouve au musée d'Angoulême. Lamoureux, retiré dans sa ville natale, n'y est mort qu'en 1843 (4).

Parmi les officiers ou soldats qui se distinguèrent dans les rangs des volontaires de 1793, on peut encore signaler Bourbeau. Celui-ci, soldat au régiment du Roi-Infanterie, puis à ceux de Tournaisis, Lorraine et Nassau (1770-79), devint capitaine d'une compagnie de volontaires charentais en mars 1793, puis chef du 24e bataillon de la Charente (mai-octobre) : il commanda à la Rochelle

(1) Sénémaud, Biogr. militaires charentaises. Bulletin, 1861.
(2) Fastes, III, 41.
(3) Fastes, I, 467.
(4) Fastes, II, 49.

(oct. 1793, mai 1794), pour reprendre ensuite le commandement du 24°, et être classé comme chef de brigade au 6e régiment d'infanterie de ligne: il mourut en 1800 (1).

Le capitaine Marvaud, du bataillon le Vengeur, eut aussi son heure de célébrité: il se couvrit de gloire à la journée de Saint-Florent en 1793. Malheureusement le reste de sa carrière nous est inconnu. Un de ses frères servait également comme capitaine au 10e bataillon du Var-et-Charente.

Jean Chabeau, né à Balzac, mérita la décoration en 1804, et un fusil d'honneur en 1803 pour une action d'éclat. Dans une charge à la baïonnette, il enleva une pièce de canon. C'était encore un volontaire de 1793.

Jean Bulet, autre fusilier de 1793, avait reçu, en 1800, une distinction semblable. Compris dans la 42e demi-brigade, ce brave volontaire charentais s'était signalé le 16 prairial (juin 1800) en Allemagne, à l'attaque de Kirchberg: entouré de 5 cuirassiers autrichiens, il en avait tué deux et avait mis les autres en fuite (2).

Le capitaine Pierre Bonnaud, de Villefagnan (né le 26 juillet 1773), était parti comme volontaire dans l'artillerie, et avait servi successivement à l'armée de l'Ouest, et aux armées du Rhin, d'Italie, de Danube et de Naples. Il était maréchal des logis en 1799, lorsqu'au combat de Vérone (6 germinal an VII, mars 1799), l'officier qui commandait les deux pièces de son détachement fut tué. Bonnaud prend le commandement, et, enveloppé par l'ennemi, fait monter à cheval ses canonniers, et s'ouvre un passage le sabre à la main, en enlevant ses pièces.

(1) Etats de service de Bourbeau. Extr. mortuaire, an VIII. Archives dép. non cl.

(2) Fastes, I, 497, 490.

Aussi, en 1803, le premier consul lui décerne-t-il une grenade d'honneur; en 1807 Bonnaud est lieutenant, et en 1809 capitaine au 4e d'artillerie à cheval. Il sert en Italie jusqu'en 1814, et ne prend sa retraite qu'en 1816, après avoir fait presque toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire (1).

Ces exemples qu'on pourrait multiplier si la plupart eussent laissé un souvenir ailleurs que dans les traditions de famille, suffisent à montrer que si les débuts des volontaires de 1793 furent moins heureux que ceux de leurs aînés, ils ne tardèrent pas cependant à se former aux vertus militaires: l'obéissance, la discipline, l'esprit de sacrifice et de dévouement. Encadrés plus tard dans les demi-brigades au milieu des vieux soldats de l'ancienne armée royale et de leurs émules les jeunes héros de 1791 et de 1792, ils contribuèrent comme eux à cette gloire anonyme qui s'attache à la plus illustre de nos armées, celle que l'histoire comme la légende appela la Grande Armée, et qui fut l'instrument des victoires de la République et des triomphes inouïs de l'Empire.

(1) Fastes, I, 479.

LIVRE QUATRIÈME

LA LEVÉE DE CAVALERIE
ET LA RÉQUISITION DES JEUNES GENS
DE 18 A 25 ANS.

Malgré les sacrifices que la France avait dû s'imposer pour résister à l'étranger, aux mois d'août et septembre 1793, le péril était plus menaçant que jamais : les capitulations de Valenciennes et de Mayence, les sièges de Dunkerque et de Maubeuge, l'insurrection de Bordeaux, de Marseille, de Toulon et de Lyon, obligèrent la Convention à redoubler d'énergie, et la nation à consentir encore à de nouvelles levées. La cavalerie surtout manquait à nos armées : deux décrets des 16 et 19 avril avaient ordonné, pour combler cette lacune, la formation de 30,000 hommes à cheval, montés, équipés et armés : ils devaient compléter les régiments de dragons, hussards et chasseurs réduits à un effectif trop faible (1). En même temps on requérait, pour le service des troupes, tous les chevaux qui n'étaient pas nécessaires à l'agriculture, au commerce ou à des besoins reconnus (2). D'autres décrets

(1) Lettre du min. de la guerre au Direct. de la Charente, 4 mai. Reg. 320.
(2) Lettre du ministre, 1er mai. Reg. 320.

du 27 juin et du 22 juillet 1793 décident encore une nouvelle levée de 30,000 cavaliers. Les décrets d'avril et de juillet ne reçurent pas une exécution rapide : il faut avouer que la tâche du Directoire était fort difficile : le département se trouvait épuisé par les levées extraordinaires de la guerre de Vendée, ses ressources diminuées par l'organisation des volontaires de février; il manquait enfin de chevaux et de fourrages. De plus, une mesure maladroite, décidée par les administrateurs de la Charente, l'arrêté du 27 mai qui avait stipulé le départ pour la Vendée d'un fort contingent de cavalerie (602 hommes), vint enrayer et suspendre l'organisation qu'avaient ordonnée les décrets de la Convention. Cette mesure, il est vrai, fut rapportée le 6 juin 1793 par les administrateurs Michelon, Dupuy-Lépine, Mémineau, Maulde, Mellereau et Marrot (1). Cependant, le recrutement, sinon l'organisation, de la cavalerie était déjà fort avancé, et fut bientôt terminé. Dès le mois de juillet, une partie des cavaliers étaient équipés ; le 5 juillet, un tiers d'entre eux fut requis de se rendre à Niort (2) ; mais il semble que cette réquisition n'eut pas d'effet, à cause des représentations du Conseil général de la Charente ; le commissaire Prieur se concerta à ce sujet avec les représentants de la Convention et le général en chef Biron (3). L'enrôlement des cavaliers ne fut pas, à ce qu'il paraît, très facile : il y eut peu de volontaires, la plupart durent être désignés par le sort. Ainsi, à la Péruse, sur 7 cavaliers désignés pour former le contingent, trois seulement s'inscrivent de leur plein gré ; il faut recourir au sort pour les autres. A Saulgond, les deux cavaliers du contingent sont aussi désignés par le

(1) Angoulême, 6 juin 1793. Décret. Arch. non cl. Arrêté du 27 mai. *Ibid.*
(2) Réquis. des représ. du peuple, 5 juillet. Reg. 320.
(3) Décret du Conseil gén. de la Char. 8 juillet. Arch. non cl.

sort ; quatre inscrits sur la liste du tirage ne se présentent pas et sont déclarés réfractaires et suspects (1). A Lesterps, « sur le vœu des citoyens », on a aussi recours au scrutin pour la désignation des deux cavaliers du contingent. A Manot, les commissaires du département, assistés d'un administrateur du district de Confolens, convoquent les habitants au son de la cloche et du tambour, et font vainement appel aux engagements volontaires ; là encore le sort désigne les cavaliers. A Brigueil, on réunit tous les hommes de la taille de cinq pieds deux pouces pour les enrôler : les quinze désignés de cette manière arbitraire déclarent qu'ils partiront, mais seulement dans le cas « où tout le monde qui est capable partisse (*sic*) ». A Saint-Christophe, les 6 hommes du contingent refusent de partir si tous les jeunes gens qui ont la taille et l'âge requis ne participent au tirage. Des troubles ont même lieu dans quelques communes, comme à la Péruse, où, suivant le commissaire Brunet-Bellair, « les conseils de l'infernale aristocratie ont porté le désordre dans l'assemblée (2). » Dans le canton de Chabanais, sauf au chef-lieu, on ne trouve personne qui veuille s'enrôler de bonne volonté. D'autre part, ceux qui sont désignés par le sort se trouvent assez souvent impropres au service. C'est ce qui a lieu notamment dans le canton de Chabanais : « Les trois quarts des comparants, écrit le commissaire, ne sont nullement propres à la guerre. J'ai lieu de croire que ceux qui sont restés dans leurs foyers n'étaient entachés que de lâcheté, je l'ai reproché aigrement aux principaux respectifs des communes ; mais quand on est sourd aux accès plaintifs de la patrie outragée, on peut bien être

(1) Procès-verbal de Brunet-Bellair, commis. à la Péruse; des municip. de Saulgond, Montrollet, etc. Juin 1793. Arch. non cl.

(2) Procès-verbaux de Leslerps, Manot, Brigueil, Saint-Christophe, etc., pour la levée de la cavalerie, 1793. Arch. non cl.

insensible à la voix d'un commissaire patriote ». Et il ajoute en terminant : « C'est ce que j'ai éprouvé en rougissant » (1). Ailleurs, par exemple dans le canton de Saint-Claud, le commissaire Lamotte ayant décidé d'exempter les hommes mariés de l'enrôlement, les jeunes gens réclament contre ce privilège ; le Directoire du district approuve la décision du commissaire : de là des désordres encore qui obligent à renvoyer le jour du recrutement définitif (2). Ces quelques traits montrent combien la levée des cavaleries fut pénible, et pourquoi elle traîna en longueur. Une autre cause du départ tardif des cavaliers, ce fut l'embarras qu'éprouva l'Administration à les habiller, équiper, armer et monter. Il fallut encore recourir au vieux système de la réquisition, faute d'en trouver un meilleur, et acheter aux particuliers, de gré ou de force, armes, habits, chevaux et fourrages. Une fois les chevaux et juments reconnus propres au service de la cavalerie, l'estimation en est faite, suivant les arrêtés du Directoire (juin — 11 septembre 1793), par un certain nombre d'experts (3). Les dépenses exigées pour les équipements, l'habillement, l'armement des cavaliers, l'achat, le harnachement et l'entretien des chevaux, s'élevèrent à un chiffre assez considérable. Dans le district de Ruffec, elles atteignent jusqu'à 184.079 livres ; dans celui d'Angoulême, à 107.485 livres ; et si l'on évalue d'après ces données les sacrifices pécuniaires consentis par les autres districts, on ne peut guère fixer l'ensemble des frais causés par cette levée, dans tout le département, à moins de 6 ou 700.000 livres (4).

(1) Lettre du commis. à Chabanais, juin 1793. Arch. non cl.
(2) Lettres du commiss. Lamotte. *Ibid.*
(3) Procès-verbaux d'estimation, Saint-Claud — 20 juin, district d'Angoulême, septembre, états divers. Archives non cl.
(4) Etats des dépenses pour levée de cavalerie. Angoulême, Ruffec, etc. Arch. non cl.

Le départ des cavaliers levés en vertu des décrets du mois d'avril et du 22 juillet, ne se fit d'ailleurs, en présence des nombreux embarras de l'Administration, qu'avec une extrême lenteur et de longs retards. Les cavaliers levés dans le département étaient au nombre d'environ 800 (200 à peu près, rien que pour le district d'Angoulême). Le contingent ne partit pour les armées que par petits détachements : ils étaient dirigés, suivant les ordres du ministère de la guerre, au fur et à mesure de leur réunion à Angoulême, sur les quartiers généraux des armées des Pyrénées-Orientales et Occidentales (1). Au mois d'octobre, une partie des cavaliers charentais paraît avoir été versée au 15e régiment de dragons, dans les troupes des Pyrénées-Orientales (2). Mais un assez grand nombre restaient encore dans leurs foyers à la fin de l'année 1793. Jourdeuil, en janvier 1794, demandant des renseignements sur la levée ordonnée par la loi du 22 juillet, reprochait au Directoire de la Charente de l'avoir quelque peu « perdue de vue » ; et Cavaignac, commissaire conventionnel près de l'armée des Pyrénées-Orientales, se plaignait en décembre de ce que quelques départements (parmi lesquels la Charente) n'avaient pas encore entièrement rempli leurs obligations et envoyé à Libourne, lieu désigné pour le rassemblement, tous les hommes et chevaux du contingent (3). Le Directoire répondait peu après à ces plaintes qu'il trouvait injustifiées, en rappelant tous les soins qu'il avait pris. Dès le 27 octobre en effet, il avait donné l'ordre de réunir les cavaliers levés dans les communes, au chef-lieu du départe-

(1) Lettre de l'adj. au min. de la guerre, 14 sept. Reg. 320.

(2) Etats des secours accordés aux défenseurs de la patrie. Arch. non cl.

(3) Lettres de Cavaignac, 17 frimaire; de Jourdeuil, nivôse. Reg. 320.

ment, et de les faire partir ensemble, en leur fournissant leurs habits, leurs équipements et leurs chevaux. La réunion était fixée au 3 novembre (1). Mais que pouvait l'autorité du gouvernement central contre l'inertie des autorités locales; et ces dernières, accablées de travail, étaient-elles toujours capables de suffire à la tâche ?

Le recrutement de la cavalerie n'était, au reste, que l'une des moindres parties de leurs occupations. Bien plus compliquée et bien plus difficile était la levée nouvelle ordonnée par la loi du 23 août 1793. Officiellement, les citoyens requis par cette loi s'appelaient encore des volontaires ; en réalité, leur enrôlement était forcé. Tous les hommes de 18 à 25 ans sont en effet *requis* pour le service des armées; « les citoyens non mariés ou veufs » marcheront les premiers, se rassembleront dans les chefs-lieux des districts et s'exerceront jusqu'à leur départ. On doit les organiser en bataillons, et chaque bataillon a droit à une bannière avec cette inscription : « Le peuple français debout contre les tyrans ». De nouveaux représentants, choisis parmi les Conventionnels, sont chargés de se rendre dans les départements pour y surveiller l'exécution de ce décret (2). Parmi eux figure Roux-Fazillac, qui se rend à Angoulême avec le célèbre Romme, afin d'y stimuler l'activité des administrateurs. Les représentants règlent les appels et les marches, et fixent les lieux de rassemblement. Au-dessous d'eux, l'exécution de la loi est confiée aux envoyés des assemblées primaires dans chaque commune, à plusieurs agents spéciaux par district, et à un agent supérieur par département, enfin aux municipalités (3). Un tableau annexé à la loi du 23 août déter-

(1) Ordre du Directoire, 27 oct. Lettre à Cavaignac, 6 nivôse. Arrêté du Directoire, 5 brumaire.
(2) Loi du 23 août 1793, imprimé. Archiv. de la Charente.
(3) Loi du 23 août, art. 15, 9, etc.

minait le contingent de la Charente : il devait être de 6 bataillons (le département en donna 8), destinés à renforcer l'armée des Côtes de la Rochelle (1). Peu après, sur l'ordre des Directoires, les municipalités et les commissaires ou agents cantonaux se mettaient à l'œuvre. Leur tâche était assez simple, puisqu'il s'agissait simplement de dresser une liste de tous les hommes de 18 à 25 ans, sans se préoccuper de leur aptitude physique ou de leurs dispositions morales ; chaque commune avait ensuite à faire présenter sa liste par un ou plusieurs commissaires. Le maire et les officiers municipaux dressaient un procès-verbal constatant que leur rôle était terminé, et qu'ils avaient procédé à la confection des listes de jeunes gens en état de réquisition (2). L'ensemble de ces listes est transmis aux Directoires de district, à l'Administration du département, aux représentants du peuple, et à l'agent supérieur. On a encore les états nominatifs de la levée : elle avait été faite en vertu d'un arrêté des commissaires conventionnels daté du 14 septembre, et vers le 20 septembre tous les travaux préliminaires (établissement des listes, envoi aux districts) étaient terminés. On peut se rendre un compte assez exact d'après les états dressés par le Directoire, l'agent supérieur Prieur, et les municipalités, du nombre de recrues que donna la réquisition dans chaque district. Dans celui d'Angoulême, le contingent de la ville d'Angoulême fut de 209 hommes et celui du canton de 339 ; à Hiersac de 244, à Garat de 295, à Vars de 409, à Roullet de 222, à Lavalette de 216, à Blanzac de 250 ; au total le district d'Angoulême fournit 1,975 hommes *propres*

(1) Tableau annexe, imprimé. Arch. de la Charente.

(2) Procès-verbal du maire et off. municip. de Vindelle, 15 sept. Arch. non cl.

au service (1) : une seule commune, Champniers, donne 155 hommes. Dans le district de Cognac, le canton de Cognac fournit un contingent de 266 jeunes gens aptes au service : Val-Charente (Châteauneuf) 223, Union-Charente (Jarnac) 249, Lignères 116, Rouillac 272, Salles 161, Segonzac 307 ; le total pour le district est de 1,594 hommes. Le district de la Rochefoucauld donne 1,599 hommes, celui de Barbezieux 1,593, celui de Confolens 2,022, celui de Ruffec près de 2,000 hommes (2). Ces chiffres ne concernent que les volontaires partis en mai et juin 1794 ; il restait encore un certain nombre de réquisitionnés en Vendée, et d'autres qui ne partirent qu'un peu plus tard. C'est un arrêté du Salut public qui fait connaître le total exact des volontaires de la réquisition d'août 1793 : d'après cet arrêté, dont il sera question plus loin, leur nombre n'a pas été inférieur à 15,000.

A peine les listes de la réquisition étaient-elles terminées que les volontaires étaient subitement appelés sous les drapeaux. On n'eut même pas le temps de les habiller, de les équiper et de les armer. Vers le milieu du mois de septembre, le commissaire conventionnel Roux-Fazillac arrivait à Angoulême. Il y trouvait le Directoire occupé à assurer l'exécution de la loi du 23 août ; le 8 septembre, l'administration de la Charente avait ordonné aux districts de procéder rapidement à la rédaction des listes de réquisition et de réunir au chef-lieu tous les hommes de 18 à 25 ans, de leur distribuer des armes et de veiller à leur logement et à leur subsistance (3). C'est sur son invitation formulée dans ce décret que Roux-Fazillac s'était rendu dans la Charente. Le 20 septembre, en présence de ce

(1) Etats de l'an II et III. Arch. non cl.
(2) Etats de germinal an II. Arch. non cl.—Let. du Direct. de Ruffec, 28 sept.
(3) Arrêté du Conseil gén. 8 sept. 1793. Arch. non cl.

commissaire, le Conseil général prenait un nouvel arrêté pour pourvoir à la subsistance et au casernement des volontaires. « En attendant leur départ, disait-il, l'intérêt de l'agriculture et de leurs familles est de les laisser provisoirement dans leurs foyers. » Ceux des « citoyens requis » qui s'étaient déjà rendus au chef-lieu du district, avaient la liberté de se retirer jusqu'à nouvel ordre dans leurs foyers, « où ils pourraient se livrer aux travaux de la saison », après avoir toutefois fait constater leur nom, leur âge, leur demeure et leur profession. Quant à ceux qui ne s'étaient pas encore présentés, conformément à la loi, ils étaient tenus de le faire successivement et par canton, sous la conduite des officiers municipaux, pour remplir les mêmes formalités, et ils devaient ensuite bénéficier de la même autorisation. Les administrations de district étaient invitées à envoyer au plus tôt un de leurs membres au Directoire du département pour rendre compte des mesures qu'elles avaient prises (1). La précaution n'était pas inutile, car, dans un certain nombre de cantons et de communes, les jeunes gens inscrits sur les listes de réquisition ne s'étaient même pas présentés pour faire inscrire leur nom, leur âge et leur demeure (2). C'est en ce moment que tout à coup les représentants conventionnels auprès de l'armée de Vendée, Fayau et Bellegarde, par un arrêté du 24 septembre, mettent en réquisition tous les jeunes gens de 18 à 25 ans, et prescrivent de les diriger sur Niort (3). Les Directoires de chaque district se hâtèrent d'envoyer des exprès à toutes les municipalités et aux commissaires des sections pour les

(1) Arrêté du 20 sept. 1773, signé Dumas-Champvallier, président; Duval, secrét. Arch. non clas.

(2) Lettre de Redon, commissaire à Chabanais, 15 sept. Arch. non clas.

(3) Lettre du Direct. du district d'Angoulême aux municipalités, 29 sept. Arch. non cl.

prévenir, accélérer la levée des volontaires, et les réunir dans chaque chef-lieu de canton, puis au chef-lieu du district, où devaient être rassemblées les subsistances et préparés les logements nécessaires (1). Le département requiert tous les objets de première nécessité, chapeaux, chemises, bas, souliers, fusils, piques, faux et autres armes offensives et défensives : les particuliers, surtout les plus aisés, sont tenus de les livrer aussitôt aux municipalités, qui les distribueront aux réquisitionnés. Les levées de la Rochefoucauld, Confolens et Ruffec doivent se rendre à Niort par la route de Melle ; celles d'Angoulême, Barbezieux, Cognac, par la route de Saint-Jean-d'Angély. Les colonnes seront accompagnées de commissaires qui dirigeront leur marche (2). Les Directoires de district se mettent immédiatement en mesure d'exécuter ces ordres : celui d'Angoulême prescrit le 29 septembre aux recrues de se trouver réunies au chef-lieu le mardi 1er octobre : on passera la revue des volontaires, on leur distribuera les objets les plus nécessaires, et le 3 ils partiront par Jarnac, Cognac et Saint-Jean, en formant deux colonnes dont la marche n'aura pas lieu simultanément (3). Le Directoire du district de Cognac commence par avertir l'Administration départementale que ses recrues ne pourront être réunies à Niort le 4 octobre, suivant les ordres reçus, « en ce que la majeure partie a besoin non seulement d'armes, mais encore de souliers et d'autres objets de première nécessité » ; mais il arrête que le départ des jeunes gens des cantons de Cognac et Salles aura lieu le 2 octobre, celui

(1) *Ibidem.*
(2) Arrêté du Direct. de la Charente, 26 sept. 1793. Arch. non cl us.
(3) Arrêté du Direct. du district d'Angoulême, 29 sept. 1793. Signé : Lavialle, président. *Ibid.*

des cantons de Jarnac et de Châteauneuf le 4. Il ordonne aux commissaires cantonaux de veiller à ce que le départ ait lieu aux jours indiqués : les commissaires doivent réunir les jeunes gens au chef-lieu du canton, et inviter les volontaires à réformer eux-mêmes « ceux d'entre eux qui n'ont pas la force de résister à la fatigue et qui par cette raison leur viendraient à charge ». Autant que possible, on devra les armer : une moitié recevra de bons fusils, l'autre moitié des piques, armes meilleures que de mauvais fusils. Les commissaires, en qualité d'agents militaires, ayant le grade et la solde de capitaine, seront chargés de conduire les recrues à Niort. Les jeunes volontaires nécessiteux auront une somme de 30 l. qui leur sera délivrée par les soins des commissaires et des receveurs de district, pour acheter ce qui leur sera le plus nécessaire. Tous les fusils enfin sont requis, et devront être délivrés, sous peine, pour les récalcitrants, d'être considérés comme suspects et incarcérés (1). Le Directoire du district de Ruffec n'est pas moins empressé : il divisait son contingent en trois colonnes, dont la première avait ordre de se rendre à Melle le 1er octobre, la seconde le 2, et la troisième le 3 (2). En même temps, le commissaire de la Convention Roux-Fazillac décidait d'octroyer 6 livres pour leur voyage aux envoyés des assemblées primaires qui aideraient à la levée et à la conduite des réquisitionnés à Niort, et 60 livres pour leur séjour (3). Les municipalités et les commissaires qui avaient à rassembler les volontaires ne vinrent pas à bout de leur tâche sans difficultés. Dans un certain nombre de communes, leur premier appel ne fut pas

(1) Arrêté du Direct. du district de Cognac. Signé : Guillain et Filhol, 28 sept. 1793. Arch. non cl.
(2) Arrêté du Direct. du district de Ruffec, le 28 sept. *Ibid.*
(3) Arrêté de Roux-Fazillac, an II, 2e mois, 9e jour.

entendu facilement, et il dut se produire ce qui arriva à Dirac, par exemple : c'est qu'après « avoir attendu et surattendu » (*sic*), il ne se présenta qu'un nombre infime de volontaires. Il est vrai que les municipalités triomphèrent assez rapidement de la mauvaise volonté de leurs administrés; elles avaient des moyens de répression terribles, et les recrues durent finir par se résoudre à l'obéissance (1). Une fois rassemblés, les jeunes gens requis devaient être équipés, armés, et recevoir quelque argent: mais dans la plupart des districts, comme celui de la Rochefoucauld, « fusils et habits manquent », et les autorités au milieu de ce désordre ne savent comment aviser (2). Aussi c'est dans le plus triste dénûment que les volontaires arrivent à Niort. Malgré toutes les difficultés, la plupart des jeunes gens de la réquisition partirent pour l'armée de l'Ouest. Ainsi, dans le district d'Angoulême, sur 1975 inscrits, 1721 se rendirent à Niort; dans le district de Cognac, 1432 sur 1594; ailleurs, en revanche, par exemple dans le district de la Rochefoucauld, on se plaint de ce que beaucoup d'hommes n'ont pas rejoint; quelques compagnies (deux dans ce district) seulement ont pu être formées (3). Cependant, le commissaire de la Convention n'hésitait pas à écrire à ses collègues, le 12 octobre: « Si nos jeunes volontaires se sont rendus à Niort avec tant de gaîté, ce n'est pas que les aristocrates ne les eussent travaillés : un de leurs moyens a été de faire publier dans les communes que dans les communes voisines les citoyens requis ont massacré les officiers municipaux qui voulaient les faire

(1) Lettre des off. municip. de Dirac, 2 octobre 1793. Archives non clas.

(2) Lettre du Comité de Salut public de la Rochefoucauld, 2 oct. Archiv. non cl.

(3) États de l'an II, district d'Angoulême et de Cognac,— Lettre de Villemandy, capitaine d'une Cie de la Rochefoucauld. Arch. non cl.

marcher (1). » C'était attribuer à une cause bien peu importante, une absence de zèle qui résultait de la lassitude générale et de l'énormité des sacrifices antérieurs.

Les volontaires, partis sans beaucoup d'ardeur de leurs foyers, arrivèrent à Niort dans le courant du mois d'octobre, et y furent organisés provisoirement en compagnies et en bataillons (2). Ils étaient destinés à remplacer les trois quarts des garnisons des différentes places ; les troupes régulières devaient en effet se réunir aux armées en campagne : deux des bataillons de réquisition de la Charente avaient notamment reçu l'ordre, qui ne fut pas exécuté, de se rendre à la Rochelle (3).

Les bataillons de réquisition restèrent dans la Vendée, les uns trois mois, les autres cinq ou six. Ils furent envoyés à Fontenay, à Niort, à Champdeniers, à Coulonges (Deux-Sèvres) et à Parthenay. Pendant leur séjour, ces recrues sont travaillées par les maladies, le dénûment, l'oisiveté de la vie de garnison. Aussi les désertions s'y multiplient-elles d'une manière inquiétante, et malgré la rigueur des lois qui frappent les déserteurs, elles ne peuvent être arrêtées. Plus d'un volontaire ne quitte les drapeaux que contraint par les privations et les souffrances ; le déserteur, interrogé par les agents militaires, donne pour excuse de sa désertion l'excès des maux où il a été réduit. Les uns attestent « qu'ils ont déserté parce qu'ils étaient mangés par la vermine », les autres parce qu'ils étaient atteints de dyssenteries ou d'autres maladies, d'autres encore parce qu'ils périssaient de froid et de faim (4). Il

(1) *Moniteur*, XVIII, 158.
(2) Lettre relative au 1er bataillon de réquisition d'Angoulême, octobre. Arch. non clas.
(3) Décret de la Convention, 27 sept. Lettre du min. de la guerre, 30 sept. — Tableau annexe. *Ibid.*
(4) Interrogatoires de déserteurs par Pougeard-Dulimbert, agent militaire du district de Confolens, déc. 1793. Arch. non clas.

est vrai qu'un certain nombre n'ont pas d'autre excuse que leur répugnance pour le service militaire : les capitaines réclament d'un ton assez vif le retour des « faux malades », et l'enrôlement des réfractaires. Ces plaintes sont fréquentes et, par leur fréquence même, attestent l'intensité du mal (1). Le Directoire de la Charente et les administrations municipales s'émurent de cet état de choses et de la mortalité effrayante qui régnait dans les bataillons. Le Conseil général décida d'envoyer à Paris des commissaires extraordinaires qui, appuyés par les députés du département, obtinrent enfin du Comité de Salut public le renvoi dans leurs foyers des volontaires de la première réquisition. « Ces volontaires, au nombre d'environ quinze mille, disait l'arrêté du Comité, après avoir abandonné leurs foyers et les travaux de la campagne, pour obéir à la réquisition des représentants du peuple, se trouvent entièrement dénués d'armes et de vêtements ; un quart d'entre eux est hors d'état de servir pour cause d'infirmités ou de faiblesse de tempérament, et un grand nombre d'entre eux sont affectés de maladies à la suite des fatigues qu'ils ont éprouvées. » L'arrêté du Comité, signé par Carnot, Robespierre, Barrère, Prieur, Billaud-Varennes et Lindet, daté du 17 frimaire an II (7 décembre 1793), concluait au renvoi provisoire de la première réquisition de la Charente dans le département, pour y être armée, équipée, et mise en campagne après l'hiver (2). Le Directoire de la Charente se hâta, après la réception de l'arrêté, d'en donner avis aux districts par une circulaire du 25 frimaire (15 décembre 1793) (3). Aus-

(1) Lettres des capit. des bat. de Cognac, octobre.
(2) Arrêté du 17 frimaire an II. Comité de Salut public, manuscrit. Arch. de la Char. non clas.
(3) Circulaire du Directoire, 25 frimaire an II. Arch. de la Char. non cl.

sitôt il envoya son président Dumas-Champvallier à Niort pour hâter la rentrée des volontaires, et un autre de ses membres, Lachaise fils, à Angers pour se concerter à ce sujet avec le général en chef Turreau (1). Mais les généraux qui commandaient en Vendée étaient impuissants à combattre l'insurrection : le système terroriste inauguré par Turreau et les excès des colonnes infernales, en réduisant les Vendéens au désespoir, avaient ranimé leur courage. Une guerre de partisans, très active, que dirigeaient Charette et Stofflet, tenait en haleine les colonnes républicaines. Aussi Turreau et ses lieutenants firent-ils entendre d'énergiques représentations contre l'arrêté du Comité de Salut public. Le général de division Commaire, qui commandait à Saumur, malgré cet arrêté, donna l'ordre de retenir les bataillons de la Charente en Vendée, promettant de les renvoyer le plus tôt possible après avoir terminé « la chasse aux brigands » (2) (7 janvier 1794). Le 23 nivôse (12 janvier 1794), sur les instances de Turreau, le Comité de Salut public rapportait son arrêté du 17 frimaire et décidait le maintien en Vendée des bataillons charentais. Aussitôt le général en chef de l'armée de l'Ouest, Turreau, ordonne de suspendre le départ des bataillons restés sur le théâtre de la guerre, et de renvoyer ceux qui sont rentrés dans la Charente, après les avoir équipés et habillés (28 nivôse, 17 janvier 1794) (3). Déjà, en effet, une partie des volontaires charentais étaient revenus dans le département, guidés par Dumas-Champvallier, et notamment ceux des districts d'Angoulême,

(1) Circulaire du 25 frimaire, et arrêté en 5 articles. *Ibid*.
(2) Arrêté du général Commaire, 18 nivôse an II, 7 janvier 1794. Arch. non clas.
(3) Arrêté de Turreau, 28 nivôse an II, *ibid.*, et arrêté du Comité de Salut public, 24 nivôse.

de la Rochefoucauld et de Ruffec. Lachaise était resté à Niort pour surveiller le départ des autres bataillons restés à Fontenay, Parthenay, Champdeniers et Coulonges, et ce départ devait s'effectuer à mesure qu'arriveraient les troupes de remplacement (1). C'est au milieu de ces préparatifs que Lachaise fut appelé à Angers pour y conférer avec le général Turreau : il ne put obtenir de lui, malgré ses instances et son attente, une réponse précise : c'est seulement à Saumur, le 28 nivôse (17 janvier), que Turreau lui notifia l'arrêté du Comité de Salut public qui suspendait le départ des bataillons restés en Vendée, et invitait les autres à rejoindre au plus tôt l'armée (2). Les lieutenants de Turreau n'étaient pas moins empressés que lui à prolonger le séjour des volontaires en Vendée : le commandant du camp volant de Saint-Maixent, Desmares, accusait en termes violents le Directoire de Ruffec d'exciter les volontaires du district à la désertion par ses lettres, rappelait qu'un grand nombre avaient déjà déserté, et finissait en menaçant les administrateurs de la rigueur des lois : or le Directoire ne faisait à ce moment qu'exécuter l'arrêté du Comité de Salut public en rappelant ses volontaires (3). Duval, général de brigade à Parthenay, s'indignait contre les volontaires de Cognac, Ruffec et Confolens, qui avaient, disait-il, « lâchement abandonné leurs drapeaux et leurs postes », accusation non moins injuste que la précédente, puisque la majeure partie des bataillons de Cognac, Confolens et Ruffec restait en Vendée (4). Ces considérations n'empêchaient pas Francastel, commissaire à l'armée de l'Ouest, de lancer,

(1) Lettre du Direct. de la Charente au district de Cognac, 8 nivôse an II (28 décembre 1793). Arch. non cl.

(2) Lettre de Lachaise fils à Saumur, 28 nivôse an II. Reg. 320.

(3) Lettre du commandant Desmares, quartier général de Bressuire, 13 nivôse an II (3 janv. 1794). Arch. non cl.

(4) Lettre de Duval, 8 nivôse an II.

lui aussi, une proclamation datée d'Angers (8 pluviôse, 28 janvier), où il dénonçait les nombreux jeunes gens qui cherchaient à se soustraire à la réquisition, la lâcheté des parents qui s'ingéniaient à les retenir, et la négligence des autorités qui leur permettaient de violer la loi (1). Mais les objurgations peu justifiées des généraux et des représentants en mission dans la Vendée et l'Anjou n'avaient guère d'effet sur les hommes qu'ils laissaient dans le plus complet dénûment. Aussi les bataillons qu'on avait maintenus, en vertu de l'arrêté du 24 nivôse, dans leurs cantonnements, diminuaient-ils peu à peu. Le bataillon de Ruffec, au 10 germinal (1er avril 1794), ne comptait plus que 91 hommes présents au drapeau, et parmi eux 21 malades ; le reste, écrivait le général de brigade Goba, avait abandonné son poste près de Parthenay (2). Le 1er floréal an II (20 avril), un commissaire, Mathis, qui fait la revue du bataillon de Confolens à Parthenay, n'y trouve plus que 450 hommes au lieu de 1500 dont il était primitivement composé (3). Quant aux deux bataillons de Cognac stationnés à Coulonges et à Champdeniers, ils voient de plus en plus leur effectif se réduire et comme fondre à vue d'œil. Leur Conseil d'administration est forcé d'envoyer à Cognac Jean Tabuteau, capitaine de la 6e compagnie, et Jean Moëquet, quartier-maître, pour y réclamer les déserteurs et les malades, notamment « les galeux » guéris de leurs infirmités. Ces deux commissaires ont aussi pour instruction de demander au Directoire du district « des habillements et autres effets d'équipement pour ceux qui sont restés fermes à leur poste et fidèles à leur devoir comme de

(1) Procl. de Francastel. Archives
(2) Etat du 10 germinal an II. — Lettre de Goba. Arch. non clas.
(3) Lettre de Mathis, 1er floréal. *Ibid.*

cette résistance à Alexandre : il rappelait que les volontaires partis en octobre sur la réquisition de Fayau et de Bellegarde étaient sans habits, sans bas et sans souliers : c'est ce qui avait déterminé l'Administration, sur les réclamations répétées des bataillons, à envoyer des commissaires à Paris pour demander au Comité de Salut public leur rappel dans le département. « Or, des six districts qui forment ce département, il n'est revenu, faisait observer le Directoire, que les jeunes gens des districts d'Angoulême, la Rochefoucauld et Barbezieux. Le général de l'armée de l'Ouest a jugé à propos de retenir ceux des trois autres districts (1). » Pendant ce temps, les volontaires, découragés par la misère ou les maladies, peu soucieux de la mauvaise volonté de leurs chefs, quittaient en foule leurs cantonnements. L'agent supérieur Prieur, pour mettre fin à ce conflit désastreux, essaya de s'entendre avec le général de brigade Duval qui commandait à Niort, pour prier Turreau de mettre fin à son opposition aux vœux du Directoire de la Charente. Prieur, sur l'avis de Carnot, lui représentait que son arrêté qui ordonnait le renvoi des bataillons rentrés et le séjour des autres en Vendée, offrait de grandes difficultés. Il lui objectait que le Comité de Salut public ne se prononçait pas en sa faveur, mais préconisait une entente entre l'Administration et le général en chef : c'était là aussi l'opinion du représentant du peuple Bellegarde. Si le département s'oppose à l'exécution des ordres du général, ce n'est point l'indifférence, l'inertie, le manque de courage qui en sont les causes. « Tu sais, général, dit Prieur, ce que valent les Charentais : obéir et se battre, voilà les plus chers de leurs devoirs. » S'il demande à

(1) Lettre du Directoire à Alexandre, 4 ventôse, 22 février 1794. Reg. 309.

Turreau un nouvel examen des circonstances, ou du moins un sursis pour l'exécution de ses ordres, c'est qu'il faut opérer la réforme des 4 bataillons formés des recrues d'Angoulême, de Barbezieux et de la Rochefoucauld rentrées dans leurs foyers. On n'a pu les faire partir de suite. « Si on l'eût fait, les forges, les papeteries, l'agriculture auraient au même instant manqué de bras. D'un autre côté, des hommes couverts d'infirmités incurables, trop petits et trop faibles par leur structure, auraient joint les drapeaux pour aller de là encombrer les hôpitaux. » Il terminait enfin par cette remarque plus significative que tous les développements: c'est que la Charente avait fait des efforts surhumains, et si étendus que les bras manquaient pour cultiver la terre, « à cause de l'envoi de *quarante-cinq mille hommes* aux armées (1) ». Turreau et ses lieutenants restaient sourds à ces instances: ils continuaient à se plaindre des désertions. Le délégué au ministère de la guerre, Jourdeuil, se faisait l'interprète de leurs plaintes. « Le ministre était informé tous les jours, écrivait-il au Directoire de la Charente, que beaucoup de déserteurs sortent de l'armée de l'Ouest par des chemins de traverse, et dirigent leur marche sur votre département. Vous connaissez les lois contre les déserteurs : il faut exercer sur eux une surveillance sévère et les faire reconduire par la gendarmerie (2). » Les démarches de Prieur auprès de Duval à Niort et de Turreau en Vendée furent assez longtemps sans aboutir ; il dut même supporter, ainsi que le Directoire, la mauvaise humeur du général en chef de l'armée de l'Ouest. Il ne fallut rien moins que les ordres du Comité de Salut public et l'appui du Conventionnel Romme pour venir à bout de

(1) Lettres de Prieur à Turreau. Niort, 1er et 9 ventôse an II, 19 et 28 février 1794. Arch. non clas.

(2) Lettre de Jourdeuil, 3 ventôse, 21 février 1794. Reg. 320.

châtiment qui les menace ». Il enjoignait donc aux administrateurs des districts de prévenir les municipalités, et de réunir immédiatement au chef-lieu tous les soldats rentrés dans leurs foyers, même ceux de la levée du 24 février 1793 ; il n'en exceptait que les hommes de la première réquisition. Ces soldats, équipés et habillés, seraient dirigés sur Angoulême, où on leur délivrerait les états de route. Le dépôt du 3e bataillon de la Charente, stationné à Bouteville pour la garde des prisonniers espagnols, est invité à se rendre à Angoulême, et un détachement d'artillerie organisé dans cette ville partira avec lui (1). L'agent supérieur Prieur, dans une circulaire aux districts, explique clairement que le bataillon à envoyer en Vendée se composera uniquement du dépôt du 3e bataillon de la Charente, du détachement d'artillerie d'Angoulême, et des soldats de toute arme, « permissionnaires ou rentrés sans autorisation ». Aucun des hommes de la première réquisition ne peut en faire partie (2). C'est ainsi qu'on crut pouvoir calmer les appréhensions des généraux, et combler les vides causés par le départ des bataillons de la réquisition stationnés en Vendée.

Il fallut, avant de donner l'ordre du départ aux volontaires, procéder à leur organisation définitive, qu'avaient empêchée les événements, et la réquisition de Bellegarde et de Fayau en septembre 1793. Pour mettre plus d'unité et d'activité dans les opérations relatives à la formation des bataillons, un arrêté du Comité de Salut public, en date du 15 nivôse an II (6 janvier 1794), rendu sur les observations des députés de la Charente, avait désigné Louis-Basile Prieur, l'un des chefs de bataillon de la garde nationale d'Angoulême, comme agent supérieur

(1) Arrêté du Directoire, 29 ventôse an II. Archives non cl.
(2) Circulaires de Prieur et du Directoire, 29 et 30 ventôse an II, 19, 20 mars 1794.

pour l'incorporation et l'encadrement des bataillons de la Charente formés des nouvelles levées. Il lui était permis de s'adjoindre tous les collaborateurs qu'il voudrait, et il avait pour mission spéciale de veiller à l'habillement, à l'équipement et à l'armement des volontaires, de procéder à leur réforme pour défauts physiques et infirmités, enfin de les faire instruire et exercer par sections (1). Les municipalités, les comités révolutionnaires, les Directoires de district placés sous les ordres de l'agent supérieur sont chargés de surveiller les détails de l'organisation de chaque bataillon jusqu'à sa formation parfaite. Le Conseil exécutif provisoire rappelait, le 25 nivôse, que la loi du 14 frimaire qui avait centralisé les opérations de formation des bataillons aux mains des agents supérieurs, ne dispensait pas les Administrations départementales du devoir de les seconder. Cette loi n'avait pas eu pour but de les exempter de la surveillance des détails de la réquisition militaire; elles restaient obligées de pourvoir à l'organisation de la réquisition jusqu'à ce que les bataillons fussent définitivement formés et eussent passé la revue des commissaires des guerres. Cette décision, approuvée par le Comité de Salut public, fut notifiée au Directoire de la Charente par Jourdeuil (2). Les Administrations de district paraissent avoir mis une certaine mollesse à seconder l'agent supérieur : plus d'une fois, en effet, le Directoire est obligé de les rappeler à l'exécution de la circulaire du 25 nivôse qu'elles semblent oublier (3). Le premier objet de la sollicitude des autorités, c'est l'habillement et l'équipement des volontaires. L'Etat s'était chargé d'une

(1) Arrêté du Comité de Salut public, 15 nivôse an II. Archives non clas.

(2) Arrêtés du Conseil exécutif, 25 nivôse; du Comité de Sal. public, 28 nivôse; lettre de Jourdeuil, 30 nivôse. Arch. non clas.

(3) Direct. de la Char. au district de Cognac, 15 pluviôse.

partie de cette besogne : le Conseil exécutif provisoire, par son instruction du 1er septembre 1793, où il déterminait le mode d'habillement et d'équipement des jeunes gens requis, avait promis que l'administration de l'habillement des troupes ferait passer dans le chef-lieu du département les marchandises nécessaires (1). D'autre part, les citoyens de la première réquisition étaient invités à s'habiller et à s'équiper à leurs frais s'ils le pouvaient, et les administrations de districts sont autorisées à leur rembourser le montant de leurs effets, permission qui, d'après Daubigny, adjoint au ministre de la guerre, aurait entraîné de graves abus (2). De plus, les districts ont encore quelques effets en magasin : chacun d'eux reçoit l'ordre d'en dresser l'inventaire exact, et de solliciter de la Commission d'habillement les matières premières qui manqueraient (3). Les tailleurs, cordonniers, bourreliers et autres ouvriers sont mis en réquisition pour travailler à habiller et équiper les volontaires. Enfin, les particuliers et les sociétés populaires sont invités à faciliter la tâche des districts et des municipalités par leurs dons. C'est ainsi qu'à Ruffec, les membres de la Société populaire, apprenant le dénûment de leurs concitoyens casernés à Parthenay, décident, après lecture d'une lettre de Pinoteau-Dupré, « d'offrir leurs souliers aux défenseurs de la patrie », et de porter eux-mêmes des sabots « le plus longtemps possible ». Le Comité de correspondance écrit à toutes les communes du district pour les inviter à imiter cet exemple (4). Parfois

(1) Lettre de l'adj. au min. de la guerre au Directoire de la Charente, 29 septembre 1793. Registre 320.

(2) Circulaire du 1er sept. 1793, titre 3, art. 3 ; lettre de Daubigny, 22 frimaire an II. Reg. 320.

(3) Prieur au district de Cognac. Ang. 16 pluviôse.

(4) Registre de la Société pop. de Ruffec, 15 germinal an II. Arch. de Ruffec.

enfin, il faut recourir à une adjudication : c'est le cas pour le bataillon de Confolens, qui, stationné à Parthenay, n'a pu être habillé au moyen de la réquisition. Le Directoire de la Charente se résout à traiter avec un marchand de cette ville qui s'engage à habiller les volontaires (1). La surveillance de tous ces détails incombe non seulement à l'agent supérieur, mais encore aux Commissions établies par le Conseil général du département. Celui-ci, dans sa séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793), a arrêté qu'une Commission d'habillement et d'équipement serait instituée dans chaque district. Cette Commission est composée de trois membres nommés par les administrateurs de district, de concert avec les Commissions de surveillance : les commissaires ne doivent pas être pris parmi les fonctionnaires. Chaque Commission est divisée en trois sections : le commissaire de la première est chargé de la réception et de la garde des matières nécessaires à la fabrication ; celui de la seconde veille à la confection des habits et des équipements ; celui de la troisième à la garde et la distribution des objets fabriqués. Les commissaires se réunissent toutes les fois qu'il est utile pour délibérer sur leurs attributions ou pour rendre des comptes de leur gestion, et ils tiennent un registre de leurs délibérations. Ils reçoivent du Directoire du département les matières premières nécessaires, et ils prennent à la caisse des receveurs de district les fonds dont ils ont besoin (2). Les municipalités sont placées sous les ordres de ces commissaires.

L'armement des volontaires doit aussi préoccuper l'agent supérieur et les commissaires ou agents secon-

(1) Arrêté du Direct. de la Charente, 23 brumaire an II. Arch. non clas.
(2) Conseil gén. de la Charente, séance du 3 frimaire an II. Arch. non cl.



daires. La Convention avait mis en réquisition les armuriers et les ouvriers des manufactures pour hâter la fabrication. Elle avait voté une somme de 30 millions pour rendre cette fabrication plus active ; et le 9 septembre le ministre de la guerre annonçait au Directoire de la Charente que les commissaires de la Trésorerie nationale allaient verser une somme de 600,000 livres dans les caisses du payeur général du département, pour cet objet (1). On avait en même temps requis les armes des particuliers : fusils de calibre, sabres, briquets et pistolets. Les municipalités étaient autorisées à faire des perquisitions pour les rechercher. Un dépôt devait être formé dans le chef-lieu de chaque district pour y déposer ces armes tous les trois jours (2). Chaque municipalité était investie du pouvoir de veiller à ce que ce dépôt eût lieu (3). La pénurie d'armes était au reste si grande, que ces mesures n'eurent qu'un effet très médiocre, et que la plupart des volontaires partirent avec un armement très incomplet ou insuffisant.

Enfin les Directoires et les municipalités sont aussi chargés de payer les frais de casernement et de solde des volontaires. Ceux-ci, envoyés en Vendée dès le mois d'octobre 1793, étaient considérés comme membres de l'armée régulière, puisqu'ils avaient été formés en bataillons et qu'ils avaient passé la revue des commissaires des guerres. Bien que rentrés dans leurs foyers, on continuait à les considérer comme troupes en campagne, et on les payait sur le pied des soldats de ligne (4). De là un accroissement assez considérable des dépenses relatives

(1) Lettre du min. de la guerre, 9 sept. Reg. 320.
(2) Lettre de Lequinio, représ. du peuple, 16 nivôse an II. Arch. non cl.
(3) Circulaire du 29 ventôse et du 7 germinal.
(4) Lettre du Directoire à Jourdeuil, 9 pluviôse an II. Reg. 309.

à la réquisition. La solde du seul bataillon de la Rochefoucauld. s'élève en 40 jours à 64,687 l.; en 30 jours (du 1er au 30 pluviôse) à 40,833 l.; en 10 jours à 16,182 l. (du 1er au 10 ventôse) (1). Pour le 2e bataillon d'Angoulême, d'octobre à mai 1794, la solde s'élève à 132,816 livres; elle est pour le bataillon de Confolens de 83,641 livres (2). Un mois de solde du 1er bataillon d'Angoulême atteint au chiffre de 29,000 livres (3).

Quant aux dépenses d'habillement et d'équipement, un seul exemple peut en donner une idée assez exacte. Dans le district d'Angoulême, les matières premières nécessaires à l'habillement coûtèrent 319,038 fr., et on paya pour façons aux tailleurs 40,483 l. (4). Dans le district de Cognac, le prix de l'habillement s'éleva jusqu'à 176,745 livres (5). L'ensemble des frais causés par l'habillement, l'armement, la solde, les frais des commissaires s'éleva pour le seul district d'Angoulême à 499,406 livres, auxquels il faut joindre encore pour la solde 52.868 livres, pour les dépenses extraordinaires 12,811 livres, pour les objets payés aux volontaires 4,487 livres; au total 569,572 livres (6). Pour le district de Confolens, ces frais atteignent au moins à la somme de 103,307 livres (7). En calculant proportionnellement les frais des autres districts, on peut évaluer ceux des districts de Ruffec, Barbezieux et la Rochefoucauld à 100,000 au moins, et ceux du district de Cognac (2 bataillons) à 250,000 livres. Le département de la Charente, d'après

(1) Etats du 30 pluviôse, du 10 ventôse, de germinal an II. Arch. non cl.
(2) Etats divers. Arch. non cl.
(3) Etat du 9 pluviôse an II.
(4) Etat des dép. de la levée de 18 à 25 ans, district d'Angoulême. Arch. non cl.
(5) Etat des dép. d'habil. district de Cognac. *Ibid.*
(6) Etat général des dépenses, district d'Ang.
(7) Etat des dép. de la réquisition, Confolens. Archives non cl.

ces calculs, aurait donc dépensé, pour l'organisation de la réquisition, un million deux cent trois mille francs, chiffre qui paraît être infiniment au-dessous de la réalité.

Réforme et formation des bataillons. — La réforme sérieuse des volontaires ne s'imposait pas moins que l'habillement, l'équipement et l'armement, aux soins de l'agent supérieur et des districts. Il fallait débarrasser les bataillons des infirmes et des malades, des soldats trop faibles, qui, loin d'être utiles à l'armée, n'y auraient été qu'embarrassants. Aussi, sur l'invitation du Comité de Salut public, le Directoire de la Charente règle-t-il la manière dont s'opérera cette réforme, par son arrêté du 15 pluviôse an II (13 février 1794). Chaque district, d'après ce règlement, nomme un commissaire pour opérer la visite des jeunes gens de la première réquisition. Ce commissaire de district est assisté de deux officiers de santé, médecins ou chirurgiens, et d'un commissaire désigné par chaque municipalité. Les commissaires et les médecins rédigent et signent un procès-verbal de leurs opérations (1). Les hommes qui demandent à être exemptés doivent produire des certificats détaillés d'officiers de santé, décrivant leurs maladies et indiquant d'une manière précise le motif spécial qui paraît devoir les rendre impropres au service. Des liasses nombreuses de ces certificats subsistent encore aux archives départementales : ils ne présentent du reste aucune espèce d'intérêt. Le conseil de revision se prononce sur l'acceptation ou le refus des jeunes gens de la réquisition, après la visite des médecins, et dresse aussitôt procès-verbal, et des résultats de cette visite et des motifs de réforme ou d'enrôlement définitif. On a encore, aux archives, des dossiers nombreux de ces procès-verbaux. Un décret

(1) Arrêté du Directoire, 25 pluviôse an II. Archives non clas.

de la Convention avait dispensé de la réquisition les malades et les infirmes, sur simple certificat des médecins et chirurgiens (1). Mais il semble bien que les municipalités avaient délivré, de concert avec les médecins, de nombreux certificats de complaisance. C'est du moins ce qui résulte des plaintes que formulent un certain nombre d'enrôlés (2). Aussi dut-on, lors de la réforme définitive, ajouter à ces précautions, en confiant aux commissions de revision une deuxième visite des volontaires qui prétendent avoir des cas d'exemption. Encore semble-t-il que des abus nouveaux se soient produits : ici, l'on a exempté avec trop de facilité des hommes capables de servir; là on a enrôlé des jeunes gens infirmes. « Des abus affligeants pour l'humanité, dit une circulaire de Prieur, résultent journellement de l'application que font quelques districts et beaucoup de municipalités (des arrêtés du département) : elles envoient à Angoulême des hommes estropiés qui marchent avec des béquilles, et d'autres qui sont rentrés dans leurs foyers, sur la permission du ministre, pour rétablir leur santé délabrée (3). » Ce n'est pas seulement pour infirmités ou faiblesse de constitution que les conseils de réforme accordent des dispenses, c'est aussi pour services publics : les ouvriers des fonderies, des manufactures d'armes, une partie de ceux des forges et des papeteries, et un certain nombre d'agriculteurs sont encore exemptés de la réquisition. Le motif de ces exemptions était très légitime : les plaintes qui s'élevèrent montrent que l'application de ces dispenses entraîna bien des abus, et souleva bien des critiques.

(1) Décret d'octobre 1793, 22e jour, 1er mois de l'an II. Arch., imprimé.

(2) Etats divers; procès-verbaux, etc. Archives. Plainte des hab. de Saint-Bonnet, etc. « On a délivré, dit cette plainte, des certificats de maladie à des gens qui se portent fort bien. »

(3) Circulaire de Prieur, 5 germinal an II, 25 mars 1794. Arch. non clas.

Tous ces travaux exigeaient, de la part de l'agent supérieur et des agents secondaires, des districts et des municipalités, une somme énorme d'efforts. L'inexpérience était grande, les difficultés financières multiples. Aussi l'organisation définitive des bataillons ne se fit-elle pas aussi rapidement que l'auraient exigé l'impatience et le zèle peu éclairé des généraux et des commissaires conventionnels : ils ne se rendaient qu'un compte très inexact des difficultés de la tâche, et il n'est guère étonnant qu'ils aient accumulé contre les Administrations des reproches souvent injustifiés. Dès le mois de mars, Dubois-Crancé, représentant de la Convention auprès des armées de l'Ouest, gourmandait vivement les retards du Directoire de la Charente. Alexandre, l'agent supérieur de ces armées, écrivait le 14 ventôse (4 mars 1794) aux administrateurs, que Dubois-Crancé « lui avait témoigné sa surprise de ce que l'opération de la levée des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans se trouvait si fort en retard dans leur département, tandis que dans presque toutes les armées cet objet était complet depuis plus d'un mois (1) ». Mais le Directoire objectait les longueurs inévitables des opérations qu'on lui avait confiées. Ne lui fallait-il pas préparer, en un laps de temps fort court, les habits, les équipements et les armes? N'était-il pas nécessaire de dresser les listes de contrôle nominatif des jeunes gens soumis à la réquisition ? Enfin les travaux des conseils de réforme n'exigeaient-ils pas des délais assez considérables (2)? C'étaient ces mêmes considérations que faisait valoir l'agent supérieur Prieur. D'ailleurs, l'Administration stimulait vainement à son tour le zèle des autorités de district : « Il faut mettre les volon-

(1) Lettre d'Alexandre, 14 ventôse an II. Registre 320.
(2) Lettre de Prieur au district de Cognac, 16 pluviôse.

taires à même de partir de suite en les équipant et en les habillant », et, suivant les ordres du Conseil exécutif, « diriger cette brave jeunesse sur Colmar », écrivent, dès le 4 ventôse, dans leur circulaire aux districts, les administrateurs du département Dupuy-Lépine, Desprez, Latreille, Trémeau et Quichaud (1). Que pouvaient ces exhortations contre les difficultés matérielles auxquelles se heurtaient les municipalités et les commissaires? Elles étaient encore compliquées par ce fait que 4 bataillons étaient rentrés dans la Charente, mais que 4 autres (2 de Cognac, 1 de Ruffec, 1 de Confolens) restaient en Vendée; pour ces derniers, l'organisation définitive était plus difficile encore que pour les premiers. C'était le moment que le général Goba choisissait pour se refuser à admettre le départ de ces bataillons, bien qu'un grand nombre de volontaires eussent besoin de repos: « beaucoup d'entre eux, disait l'arrêté du Directoire qui protestait contre la conduite de Goba, sont atteints de la gale, un grand nombre alités et convalescents à cause des fatigues éprouvées en Vendée », et la plupart sans habits et sans armes (2). Les exigences de Goba avaient fait perdre un temps précieux, car il fallut envoyer Prieur et Pinoteau, agent secondaire pour l'encadrement de la réquisition du district de Ruffec, conférer avec Romme, et même en référer au Comité de Salut public, dont la seule décision put faire fléchir l'obstiné général (3). Cependant, les représentations des généraux firent maintenir provisoirement en Vendée les bataillons de Cognac, Ruffec et Confolens: une partie des volontaires était déjà ren-

(1) Circulaire du 4 ventôse an II, 22 février 1794, adres. au district de Ruffec et autres districts. Arch. non clas.

(2) Arrêté du Directoire de la Charente, 21 ventôse. Arch. non cl.

(3) Lettres du Direct. Angoulême, 21 ventôse; du général Duval, 25 ventôse. *Ibid.*

trée, l'autre était restée dans ses cantonnements. De là complication des opérations d'habillement, d'équipement, et surtout de réforme. Le 30 ventôse, le Directoire de la Charente décidait que ce dernier travail était indispensable : « beaucoup de jeunes gens de la réquisition sont hors d'état de servir la République; un certain nombre sont malades et ont besoin de se rétablir avant de rejoindre les armées, la plupart sont dépourvus d'une infinité d'objets ». Avec l'approbation de Romme, il ordonnait que, pour accomplir cette visite nécessaire, chacun des districts de Cognac, Ruffec et Confolens nommerait un commissaire chargé de se transporter en Vendée pour y opérer la réforme et renvoyer les malades (1). Pour les 4 bataillons d'Angoulême, de Barbezieux et de la Rochefoucauld, les travaux étaient, à la même époque, un peu plus avancés. Le 1er ventôse, Prieur annonçait au général Turreau qu'il avait déjà opéré la réforme et la visite de 2 bataillons du district d'Angoulême : « une grande partie s'est trouvée dans le cas d'une exemption indispensable à cause d'infirmités incurables, de défaut de taille ou de faiblesse physique. De plus, un quart des citoyens requis sont chefs de famille, chargés de la culture de 30 à 50 journaux de terre et de deux à quatre charrues. Ces hommes utiles jouiront du bienfait de l'arrêté du Comité de Salut public (2) ». Cette dernière disposition causait précisément de longs retards : le Comité de Salut public avait, le 6 pluviôse, autorisé provisoirement à rester dans leurs foyers « les volontaires de première réquisition » indispensables à l'agriculture. De là un déluge de pétitions qui s'abat sur les municipalités et les districts, et dont on

(1) Arrêté du Directoire, 30 ventôse, 20 mars 1794. Arch. non clas.

(2) Lettre de Prieur à Turreau, 1er ventôse, 19 février 1794.

possède de volumineux spécimens. L'agent supérieur à l'armée de l'Ouest, Alexandre, se plaint lui-même d'en recevoir sans cesse (1). Leur examen même superficiel devait constituer un travail écrasant. Pour mettre fin à cet abus, le Comité de Salut public dut rapporter, le 21 ventôse (11 mars), son arrêté malencontreux du 6 pluviôse, mais trop tard pour épargner aux autorités locales une besogne aussi lourde que difficile (2). Encore pour les bataillons rentrés dans le département, le travail était-il relativement aisé; mais pour les quatre autres bataillons, ceux de Ruffec, Confolens et Cognac, rien de plus ingrat que de dresser le contrôle nominatif des jeunes gens qui en faisaient partie et que d'en opérer la réforme. C'était en effet un chaos d'ordres contradictoires: tantôt les volontaires désertaient pour se rendre dans leur pays (à un moment, près de 1,200 se trouvaient dans le district de Ruffec), tantôt les municipalités, sur les plaintes des généraux, les faisaient reconduire à leur poste, « bien que beaucoup fussent infirmes, la plupart ni habillés ni équipés », et que ces mouvements coûtassent fort cher à l'Administration (3). Dans de pareilles conditions, il était presque impossible de dresser la liste et d'opérer la réforme de jeunes gens dont la résidence variait du jour au lendemain. Les objurgations des agents supérieurs n'y portaient en rien remède: ils se bornaient à adresser des circulaires qui restaient sans effet. « Employez tout pour assurer le succès de nos mesures, écrivait Alexandre; le temps est arrivé que nos défenseurs devraient être déjà à leur poste, c'est-à-dire attendre l'ennemi de pied ferme, et ils sont encore dans

(1) Pétitions aux Archives. — Lettre d'Alexandre, 13 ventôse.
(2) Arrêté du Comité de Salut public, 21 ventôse an II, impr. Archives dép.
(3) Lettre de Prieur à Turreau, 9 pluviôse.

leurs foyers » ; et il demandait qu'on se hâtât d'envoyer les hommes prêts à partir et d'en former de petits détachements (1). Le Conventionnel Dubois-Crancé recourait à la menace pour stimuler le zèle des municipalités. Dans une proclamation datée de Nantes, le 16 ventôse an II (6 mars 1794), et imprimée par les soins du Directoire à Angoulême, il ordonnait de considérer comme suspects et émigrés tous les hommes de la réquisition qui se seraient cachés ou auraient abandonné leurs foyers. Il requérait tous les jeunes gens de 18 à 25 ans de la Charente de partir au reçu de la proclamation. Les districts et les municipalités étaient chargés d'en assurer l'exécution sous leur responsabilité, et les volontaires qui retourneraient dans leurs communes seraient réputés déserteurs (2). De son côté, l'agent supérieur de la Charente, Prieur, redoublait d'efforts : il pressait les districts d'achever les travaux d'habillement et d'équipement, les officiers de santé et les commissaires d'opérer la visite et la réforme des hommes de la réquisition, et les deux commissaires nommés par chaque district de procéder à la distribution des chaussures. Ses circulaires n'avaient pas tout le résultat qu'il espérait : aussi se plaignait-il vivement, le 18 ventôse, de la lenteur de l'organisation, de la mollesse qu'y apportaient les districts, et surtout de l'absence de tableaux qu'auraient dû rédiger les conseils de réforme. Il ne sait ni le nombre des admis, ni celui des exemptés comme malades, infirmes, agriculteurs ; il ignore même où en sont les travaux de l'habillement et de l'équipement, question essentielle, puisque, d'après la loi, chaque volontaire « doit partir armé et équipé au

(1) Lettre d'Alexandre, 13 ventôse, an II. Angers. Arch. non cl.
(2) Proclamation de Dubois-Crancé, 16 ventôse an II. Arch. non clas.

complet (1) ». Il est vrai que les districts étaient en présence d'une foule de difficultés : tout le monde réclamait contre eux, mais personne ne songeait à tenir compte de la multiplicité des opérations qu'on leur avait confiées, et surtout de la pénurie d'argent et d'effets, à laquelle ils attribuaient leurs lenteurs. C'est ainsi que le commissaire conventionnel Harmand (de la Meuse), en mission à Angoulême, transmettant au district de Confolens les réclamations du bataillon sur le manque d'habillements, se borne à lui apprendre, ce qu'il savait sans doute déjà, qu'il est difficile de se procurer des étoffes et des effets, et conclut en lui conseillant de résoudre la difficulté de son mieux, car « c'est à vous, dit-il, à faire les achats (2) ». Il n'est pas étonnant que la plupart des districts, et en particulier celui de Confolens, fussent en retard, et que les habits et équipements de leurs volontaires n'eussent pas été entièrement préparés pour la fin du mois de mars. Le Conventionnel Romme, dans une proclamation datée d'Angoulême, le 27 ventôse an II (17 mars 1794), signalait ce mal sans indiquer le remède : il se bornait à rappeler que les volontaires de première réquisition de la Charente « avaient reçu leur destination », que leur départ était urgent, et à donner l'ordre de se tenir en mesure de les habiller et de les équiper (3). Ces mêmes recommandations faisaient l'objet de la circulaire du 29 ventôse (19 mars) adressée par Prieur aux districts : il enjoignait aux districts, suivant les instructions qu'il avait reçues d'Alexandre, de procurer « à leurs braves frères d'armes tous les objets d'habillement et d'équipement nécessaires pour se rendre à leur desti-

(1) Circulaire de Prieur aux districts, 16 ventôse an II. Autre circulaire, 16 ventôse. Arch. non cl.

(2) Lettre d'Harmand au district de Confolens. *Ibid.*

(3) Proclam. de Romme. Ang. 27 ventôse an II. Arch. non cl.

nation, et cela sans retard », car il était urgent de les envoyer à l'armée du Rhin, et il ne fallait pas oublier qu'ils avaient à parcourir une route de 200 lieues (1).

A travers ces tiraillements, ces incertitudes, ces difficultés, les commissaires, les municipalités, les districts arrivaient cependant, sinon à réaliser entièrement le vœu des agents supérieurs, du moins à y satisfaire en grande partie. Le rassemblement des volontaires était possible dès le milieu du mois de mars, et le 22 ventôse (13 mars) Alexandre ordonnait à Prieur de réunir à Angoulême les volontaires des bataillons restés dans leurs foyers, c'est-à-dire ceux d'Angoulême, de Barbezieux et de la Rochefoucauld. Quant aux bataillons des districts de Cognac et de Confolens, il se chargeait de les faire partir directement, dès qu'il le pourrait (2). Les jeunes gens des premiers bataillons avaient été en effet autorisés, par un arrêté du Directoire du 8 nivôse an II, à revenir provisoirement dans leurs communes, où ils seraient sous la surveillance des municipalités : la pénurie des subsistances avait forcé de dissoudre ces bataillons (3). Les administrateurs prirent, en conséquence, de nouvelles mesures pour les former de nouveau. Le 2 germinal an II, ils prenaient, avec l'approbation de Romme, un arrêté pour presser l'habillement et l'équipement des volontaires, ordonnaient aux districts de les réunir au chef-lieu pour les habiller et équiper, et de dresser un état des fournitures données à chaque homme. Comme la ville d'Angoulême ne pouvait recevoir les 4 bataillons rentrés dans le département, à cause de la disette des subsistances, les bataillons de la Rochefoucauld et de

(1) Circulaire de Prieur aux districts, 29 ventôse an II. Arch. non cl.
(2) Lettre d'Alexandre à Prieur, 29 ventôse an II. Arch. non cl.
(3) Délib. et arrêté du 8 nivôse an II. Arch. non cl.

Barbezieux devaient se réunir au chef-lieu même du district. Chaque Administration de district est chargée de faire rendre au chef-lieu « les citoyens de la réquisition », commune par commune, « de manière que chacun de ceux à qui il aura été fourni les choses nécessaires à son habillement et à son équipement puisse s'en retourner chez lui le même jour ». Les administrateurs dresseront un état des fournitures faites, et stimuleront l'activité des municipalités. Les volontaires habillés et équipés se tiendront prêts à partir au premier signal (1). Les détails de ce premier rassemblement occupèrent l'attention des commissaires et des districts pendant la fin du mois de mars et la première moitié d'avril. Chaque district réunissait successivement au chef-lieu les volontaires pour leur distribuer les habits et effets d'équipement, suivant les prescriptions des circulaires. Chaque municipalité faisait porter au chef-lieu les armes qu'elle était parvenue à réunir ; il était en effet enjoint de n'envoyer aucun homme aux armées sans qu'il ne fût muni d'un fusil, d'une baïonnette et d'un sabre (2). Les bataillons restés en Vendée subissaient au même moment l'examen de réforme, et recevaient quelques effets d'habillement. Celui de Confolens stationné à Parthenay, et « dépourvu de tout », reçoit du Directoire de district mille paires de souliers et mille chemises qui lui sont aussitôt distribuées, et on a préparé, pour les lui envoyer, « tous les habits, vestes et culottes possibles » (3). Le même district a nommé, sur

(1) Arrêté du Directoire, 2 germinal an II, 22 mars 1794, et circulaire aux districts, signée Mellereau, Dupuy-Lépine, Michelon, Quichaud, Durousseau, approuvée par Romme.

(2) Circulaires des 3 et 7 germinal an II ; Instruction du 9 germinal. Arch. non cl.

(3) Lettre du Direct. du district de Confolens à Prieur, 13 germinal an II.

l'ordre du Directoire de la Charente, un commissaire chargé de faire la réforme des bataillons, et de renvoyer dans leurs foyers les malades et les infirmes (1). Le 10 germinal (30 mars), le commissaire du district de Ruffec, Lachaise, assisté du chirurgien-major Joubert, procède aussi à la visite des hommes du bataillon de ce district restés au drapeau; il n'y en avait plus que 91, parmi lesquels 60 seulement sont déclarés aptes à partir (2). La désertion continuait à sévir sur ces malheureux bataillons, sans qu'il fût possible de l'enrayer. Les commissaires ne cessaient de s'en plaindre: le 11 germinal (1er avril 1794), deux d'entre eux, Francastel et Hentz, récriminent auprès du Directoire parce qu'une « infinité d'hommes de la première réquisition ont déserté leurs corps » ; le 25, c'est Alexandre qui éclate en reproches contre les volontaires « qui retournent dans leurs foyers et y vivent tranquillement ». Plaintes et reproches restèrent inutiles, et la désertion ne s'arrêta que lorsque les bataillons, de nouveau formés, se mirent en marche pour rejoindre l'armée du Rhin.

Le rassemblement définitif des bataillons commença du 10 au 15 germinal (1er au 5 avril 1794), d'abord au chef-lieu de chaque commune, puis au chef-lieu du district. Dès le 16 germinal (6 avril), les volontaires du district de Cognac, qui étaient rentrés dans leurs foyers, étaient formés en compagnies, et dirigeaient leur marche sur Angoulême. Le Directoire de la Charente se refusa à laisser continuer ce mouvement, contraire aux ordres des agents supérieurs. Il rappela aux administrateurs de Cognac que les hommes de réquisition de leur district devaient aller rejoindre leurs compagnons d'armes

(1) Lettre du 1er germinal.

(2) Visite du bat. de Ruffec à Parthenay, 10 germinal an II. Arch. non cl.

dans les Deux-Sèvres, c'est-à-dire à Coulonges et à Champdeniers, où se trouvaient les 2 bataillons de Cognac (1), et de là partir avec eux pour Colmar. Un ordre subit du commissaire supérieur à l'armée de l'Ouest, Alexandre, modifia ces dispositions. Il notifia à Prieur le départ des deux bataillons de Cognac, de Coulonges et de Champdeniers, et dirigea leur marche sur Ruffec (2). Le commissaire des guerres de la 12e division militaire à Niort, Lehoreau, avait fait part de ce changement d'itinéraire au maire et aux officiers municipaux de Ruffec, dès le 23 germinal (12 avril) ; il leur annonçait l'arrivée du 1er et du 2e bataillon de Cognac, composé chacun de quatre à cinq cents hommes, pour le 26 et le 27 du mois (15 et 16 avril) (3). Ces nouvelles dispositions contrarièrent un moment l'agent supérieur Prieur et le Directoire, qui craignaient l'encombrement des routes. En effet, le 20 germinal, il avait été décidé que le 1er bataillon du district d'Angoulême, composé de huit cents hommes, partirait de cette ville le 26, irait loger le même jour à Mansle, et serait le 27 à Ruffec et le 28 à Couhé. Le 2e bataillon du même district, composé aussi de huit cents hommes, devait partir le 30 d'Angoulême, aller loger les mêmes jours à Mansle, et se trouver le 1er floréal à Ruffec et le 2 à Couhé (4). L'arrivée soudaine des bataillons de Cognac faisait craindre une insuffisance des subsistances et un retard considérable dans la marche. « Il arrivera demain 26 germinal à Ruffec, écrivait Prieur aux administrateurs de cette ville, le 1er bataillon de réquisi-

(1) Lettre du Direct. de la Charente au district de Cognac, 16 germinal an II.
(2) Lettre de Prieur, 29 germinal.
(3) Lettre d'A. Lehoreau au maire de Ruffec, 24 germinal an II. Arch. non cl.
(4) Angoulême, 20 germinal an II, 9 avril 1794. Prieur aux admin. de Ruffec. Arch. non cl.

tion du district de Cognac, composé de 4 à 500 hommes, et le lendemain le 2e bataillon, de même force ; ils y séjourneront jusqu'à réception de nouveaux ordres. Cette marche imprévue me jette autant que vous dans l'embarras, et vous oblige à des mesures urgentes. Dans le cas où vos besoins en subsistances vous obligeraient à faire partir le lendemain de leur arrivée ces bataillons pour Poitiers, il faudrait ne pas oublier que, le 29 germinal, le 1er bataillon d'Angoulême arrivera dans cette ville, qu'il y séjournera le 30, que le 2e bataillon y arrivera le 3 floréal et y séjournera le 4, pour de là se rendre à Chauvigny (1). » Prieur était arrivé le 27 germinal à Mansle, aux portes de Ruffec, pour y passer la revue du bataillon de ce district et arrêter sa marche. Il fut rappelé par ces embarras inattendus à Angoulême, et chargea Pinoteau de faire cette revue à sa place, et d'envoyer une voiture à quatre colliers au chef-lieu du département pour y prendre les effets d'habillement et d'équipement nécessaires aux volontaires (2). Le Conseil général de la Charente, réuni en séance publique le 28 germinal an II (17 avril 1794), sur le rapport de Prieur, régla enfin l'épineuse question de la répartition et du départ des bataillons de Cognac. « Considérant », dit l'arrêté qu'il prit, « qu'il importe, pour le bien général et pour empêcher que les routes ne se trouvent obstruées, que les bataillons dont la destination est pour Colmar ne se gênent dans leur marche d'après les mesures prises ; que le mouvement ordonné par Alexandre pourrait contrarier la célérité de la marche de nos bataillons : le Conseil arrête, par l'article premier, que les deux bataillons du district de Cognac qui sont, en vertu de l'ordre d'Alexandre, en station

(1) Lettre de Prieur, 25 germinal an II, 14 avril 1794. Arch. non cl.
(2) Lettre de Prieur, Mansle, 27 germinal. *Ibid.*

dans le district de Ruffec, y demeureront jusqu'au moment définitif de leur départ. Par l'article 2, il stipule que le 1er bataillon stationnera à Verteuil, et en partira le 5 floréal pour se rendre à Colmar ; l'agent supérieur lui fournira un état de route. Quant au 2e bataillon, il résidera à Ruffec, d'où il partira le 7 floréal (1). » En envoyant cet arrêté aux administrateurs du district de Ruffec, l'agent supérieur et le Directoire faisaient observer que ce retard était nécessaire pour que l'on pût subvenir aux besoins des volontaires, et il l'invitait à envoyer aussitôt les effets d'habillement et d'équipement, et à requérir les souliers des hommes qui restaient dans leurs foyers pour pouvoir chausser les jeunes gens qui allaient partir (2). Il était aussi enjoint aux municipalités, sous leur responsabilité personnelle, de faire rejoindre les déserteurs des deux bataillons, précaution d'autant plus utile qu'à peine arrivés sur le sol natal, un grand nombre de volontaires avaient quitté leurs drapeaux. Les commandants des deux bataillons, faisant part de leurs craintes à Prieur, lui avouaient même qu'ils redoutaient la désertion presque totale des soldats placés sous leurs ordres (3). L'agent supérieur aussitôt fit lire aux volontaires une proclamation qui menaçait les déserteurs de la sévérité des lois, et annonçait que le 1er bataillon cantonné à Verteuil et à Villefagnan serait passé en revue le 4 floréal et partirait le 5. Les habits et les effets d'équipements envoyés par le district de Cognac furent distribués sans retard aux volontaires (4). Dès

(1) Arrêté du Conseil général de la Charente, 28 germinal an II. Archives non clas.

(2) Lettres au district de Cognac, 28 germinal an II. Arch. non class.

(3) Lettre de Prieur au district de Cognac, 1er floréal, 20 avril 1794. *Ibid.*

(4) Un état détaillé daté du 6 prairial an II en donne l'énuméra-

lors, rien ne s'opposa plus à leur départ : ils étaient, suivant le vœu de Prieur, bien habillés et bien équipés, et de plus ces quelques jours de repos leur avaient rendu leur courage et leur bonne humeur (1). Les autres bataillons furent aussi destinés à partir dans les premiers jours du mois de floréal. Le bataillon de Ruffec, composé de neuf cents à mille hommes, avait reçu l'ordre de se rendre dans cette commune le 5 floréal, et d'en partir le 6 pour se rendre à Colmar. Le 20 germinal, l'agent supérieur Prieur en avisait les municipalités et les entrepreneurs des transports et subsistances (2). Dans les derniers jours de germinal, Prieur trouve encore le temps d'aller passer la revue d'inspection du bataillon de Barbezieux, et fixe son départ au 9 floréal. Celui de la Rochefoucauld est réuni le 3 floréal au chef-lieu du district, qu'il doit quitter pour se rendre à sa destination le 4 du même mois. Quant au bataillon de Confolens, il était resté à Parthenay : sur l'ordre du général Turreau et de son chef d'état-major Robert, on le désarme, comme les autres bataillons qui quittaient l'armée de l'Ouest (3). Le district est chargé de lui fournir des fusils et baïonnettes; il lui envoie les habits et les effets nécessaires (mars-avril 1794), et le 1er floréal le commissaire Mathis passe la revue définitive des volontaires, à Parthenay même. Le bataillon de Confolens ne compte alors que 430 hommes au lieu de 1,500 ; 342 étaient morts dans leurs casernements ; on détacha 24 volontaires sur Poitiers, et

tion exacte : le 1er bataillon reçoit 640 habits, 649 gilets blancs, 415 culottes, 210 bonnets de police, 416 cols, 449 chemises, 450 paires de guêtres, 258 paires de bas, 342 paires de souliers. Le 2e bataillon obtient 554 habits, 508 gilets blancs, 600 culottes, 620 cols, 258 bonnets de police, 771 chemises, 272 paires de guêtres, 205 paires de souliers.

(1) Prieur, lettre au district de Ruffec, 2 germinal an II.

(2) Lettre de Prieur, 20 germinal. Arch. non clas.

(3) Lettre de Prieur, 24 nivôse.

les administrateurs de Confolens s'engagèrent à envoyer directement à Colmar les 338 hommes qui manquaient pour compléter l'effectif (1).

Les volontaires de la réquisition, une fois équipés, habillés et armés, partirent successivement pour l'armée du Rhin. Les deux bataillons d'Angoulême ouvrirent la marche. Le 1[er] bataillon, parti d'Angoulême le 26 germinal (15 avril), arrive à Mansle le même jour, passe le 27 à Ruffec, le 28 à Couhé (Vienne), le 29 et le 30 à Poitiers. Le 2[e] bataillon partit à son tour le 30 germinal (19 avril) ; il se trouvait dans la journée à Mansle, et arrivait le 1[er] floréal (20 avril) à Ruffec, le 2 à Couhé; le 3 et le 4 il séjournait à Poitiers, d'où il continuait sa marche. Puis s'ébranlent le bataillon de Ruffec et les bataillons de Cognac. Le bataillon de Ruffec part de cette ville le 5 floréal; au même jour est fixé le départ du 1[er] bataillon de Cognac. Le 2[e] bataillon de Cognac est réuni à Ruffec le 7 floréal (27 avril) et se met en route le lendemain (8 floréal, 28 avril). Le bataillon de Barbezieux enfin clôt la marche ; il s'éloigne le 9 floréal (29 avril). Le Directoire de la Charente, celui de Ruffec et l'agent supérieur Prieur avaient prévenu à l'avance du passage de 5 de ces bataillons, les départements qu'ils allaient traverser: c'est-à-dire la Vienne, le Cher, la Nièvre, l'Yonne, la Côte-d'Or, le Jura, le Doubs et le Haut-Rhin (2). Les volontaires d'Angoulême, de Cognac et de Ruffec suivirent tous en effet le même itinéraire pour se rendre à Colmar. Ils séjournèrent un jour à Poitiers, un autre jour à Chauvigny dans la Vienne. Ils traversèrent ensuite, en y stationnant une nuit ou une journée, les villes ou bourgs de Saint-Savin (Vienne), du Blanc, d'Argenton,

(1) Lettre de Mathis, 1[er] floréal an II, 20 avril, et réponse du district de Confolens. Archiv. non cl.
(2) Lettres de Prieur, 25 germinal an II, etc. Arch. non clas.

d'Indreville (Châteauroux?) et d'Issoudun (Indre), de Bourges et Beaujais (Cher), de la Charité, de Varzy, d'Amaiz (Nièvre), de Tonnerre et d'Avallon (Yonne), de Semur, Avirost, Sombernon, Pont-de-Panis, Dijon et Auxonne (Côte-d'Or), de Pannier et de Vitieu (Jura), de Besançon (Doubs), de Belfort et d'Arnay (Haut-Rhin), d'où ils rejoignirent le quartier général de Colmar (1). Ces 5 bataillons étaient rendus à leur poste dans l'espace d'un mois, vers les premiers jours de prairial an II (du 20 au 25 mai 1794).

Les bataillons de Barbezieux, de la Rochefoucauld et de Confolens suivirent une autre route. Le bataillon de la Rochefoucauld, qui comprenait 2,094 hommes, rassemblé le 3 floréal, arrivait à Chabanais le 4, à Saint-Junien le 5, à Limoges le 6, faisait halte à Saint-Léonard le 7 et le 8 floréal (27 et 28 avril). Puis il quittait la Haute-Vienne, passait à Bourganeuf le 9, et à Guéret le 10, pour entrer ensuite de la Creuse dans le Cher et l'Allier. Là il dirige sa marche par Gouzon, Montluçon, Montmarais, Moulins qu'il traverse du 11 au 15. Il arrive en Saône-et-Loire le 15, passe à Bellevue, Lury et Autun du 16 au 19 ; puis il fait étape à Nolay, Beaune et Seure dans la Côte-d'Or, du 20 au 22 ; il est à Dôle (Jura) le 23 et le 24, à Saint-Vic (Doubs) le 26. Ensuite par Besançon, Baume-les-Dames et Lisle, il arrive à Belfort, où il séjourne du 29 au 30 floréal (18-19 mai). Il est à Arnay le 1er prairial, et le 2 (21 mai 1794) il se trouve rendu à Colmar (2). Le bataillon de Barbezieux, composé de 1,222 hommes, partit du chef-lieu de ce district le 9 floréal, pour se rendre de là à Angoulême et à

(1) Ordre de route des bataillons de la Charente, floréal. Arch. non cl. et Reg. 320.

(2) État de route du bataillon de la Rochefoucauld, dressé par Prieur. Arch. non cl.

Chabanais. Il arrivait à Saint-Junien le 12, à Limoges le 14, suivait la même route que les volontaires de la Rochefoucauld, et parvenait à Colmar le 9 prairial (28 mai 1794) (1). Enfin le bataillon de Confolens fut divisé en deux moitiés: l'une partit de Parthenay par Poitiers, Issoudun, Bourges, Avallon, Dijon, pour le quartier général de l'armée du Rhin; l'autre fut dirigée sur le même lieu de réunion par les soins du Directoire de district, mais elle prit un chemin différent, celui de Saint-Junien, Limoges, Moulins, Autun et Besançon. Au commencement du mois de juin 1794, les bataillons de réquisition de la Charente étaient tous rendus au poste qui leur avait été assigné. Leur marche s'était accomplie avec beaucoup d'ordre et de discipline. Quelques actes de jovialité un peu enfantine avaient parfois signalé le passage des volontaires. Aussi un membre du Comité de surveillance de Barbezieux se plaint avec une vivacité fort exagérée de ce que plusieurs d'entre eux s'introduisent dans les villages pour y voler les volailles. Et il ajoute avec une indignation tragi-comique qu'on a trouvé à l'un de ces volontaires huit poules dans son sac, de nombreuses salades, et tout un lot d'oignons. Enfin, pour comble d'horreur, les mêmes jeunes gens, qui paraissent ce jour-là avoir trop arrosé leur dîner, s'amusent à plumer une poule vivante et à la faire courir sur la route (2). La plainte significative de ce personnage montre que parfois les volontaires se livraient à la maraude et y joignaient des jeux assez barbares. Mais ce n'étaient, il faut bien l'avouer, que de minces peccadilles, qui de tout temps ont été pratiquées, à tort il est vrai, par des troupes

(1) Etat de route du bat. de Barbezieux dressé par le Directoire, 2 floréal. Reg. 309.
(2) Plaintes d'un membre du Comité de surveill. de Barbezieux, 7 floréal. Arch. non cl.

en marche. Les témoignages les plus précis attestent, du reste, que l'attitude des volontaires de la Charente inspira plutôt l'éloge que la critique. Le plus précieux est celui de Pinoteau, chef provisoire du bataillon de Ruffec. Dans une lettre datée du Blanc (Indre), et adressée à Prieur, agent supérieur de la Charente, il s'exprime dans les termes suivants: « Vive la République! mon ami, vive la Montagne et les soldats charentais! Tu apprendras sans doute avec autant de plaisir que je ressens de joie que les jeunes citoyens que tu m'as confiés pour les conduire à Colmar se comportent en vrais soldats républicains. La manière avec laquelle ils se conduisent me fait féliciter de tous les bons citoyens, et je me félicite moi-même d'avoir le bonheur de commander à cette brave jeunesse, qui par sa conduite et son exactitude mérite à plus d'un titre l'attention et l'estime de tous les sans-culottes. La discipline la mieux observée, la subordination, la sévérité et la justice sont à l'ordre du jour. Tu apprendras aussi avec satisfaction que je n'ai point été obligé et n'ai pas eu la douleur de faire subir de punitions exemplaires. De temps en temps, il y en a quelques-uns mis à la garde du camp, mais ce n'est que pour cause de petites inexactitudes de peu de durée, à se rendre aux appels. Ils sont tous très obéissants et montrent beaucoup de bonne volonté. La gaieté fait son effet chez cette jeunesse: ils ne pensent plus à rentrer chez eux. Dans la route que tu nous as tracée, les cris de: Vive la République! Vive la Montagne! passent de la droite à la gauche. Juge de ma joie et de l'intérêt que je prendrai toujours pour ce qui pourra concerner nos frères d'armes. Le service se fait avec exactitude; tous les jours j'envoie un capitaine chez les étapiers pour veiller à ce que nos amis ne soient pas trompés: j'y suis aussi autant que mes occupations me le permettent. Tu vas peut-être croire,

en te disant ce qu'est le bataillon, que je suis un glorieux; mais comme je ne suis capable que de dire la vérité et que tu me connais, je me décide sans réflexion à te dire, mon ami, que le bataillon que tu as organisé à Ruffec, et que tu m'as confié, est, sans vouloir dire du mal de ceux que j'ai vus de notre département et de celui de la Charente-Inférieure, le plus beau. J'ai placé les hommes par rang de taille; le premier rang peut sans exception passer aux grenadiers. Le plus grand ordre règne dans la marche; la soumission républicaine est observée dans tout son entier, les rassemblements se font avec la plus grande activité. Je donnai hier soir l'ordre du départ que je fixai à trois heures précises du matin: à trois heures moins un quart le bataillon était en bataille, et à trois heures précises il était sorti en ordre de la commune de Saint-Savin. Enfin, mon cher camarade, je ne voudrais pas pour bonne chose être privé de la conduite de nos braves défenseurs. Partout où nous avons passé, j'ai eu la satisfaction d'entendre dire: Il n'en avait pas encore passé comme celui-là et si bien organisé! J'ai placé les officiers et sous-officiers à leur place de bataille; nous marchons sur trois rangs; lorsque nous entrons dans les lieux où nous devons nous arrêter, chacun connaît sa place. Il y a quelques officiers sans intelligence et peu jaloux de montrer le bon exemple; aussi ceux-là ont un logement assuré lorsqu'ils ne sont pas les premiers à leur poste. Je t'assure que je ne serais pas fâché, si la loi le permettait, de commander la réquisition de mon district, et je prendrais sur moi de les mettre sous peu en état de bien se présenter en face des ennemis de la Montagne. Je t'invite, mon camarade, à faire connaître aux autorités constituées et aux administrés du district de Ruffec la manière avec laquelle se comportent leurs enfants. Ce sera une satisfaction pour

eux, et une honte pour ceux qui ont voulu se soustraire (*sic*), et refuser de venir partager la gloire et les lauriers qui attendent les Charentais (1). » La même attestation est encore donnée par le chef du bataillon le Montagnard, de Cognac. Ce chef, nommé Duffaud, écrit à Prieur le 13 prairial an II (3 juin 1793) : « Je ne puis que te faire mille louanges du brave bataillon que je commande, et persuadé qu'il voulait finir sa route ainsi, j'attendais d'être arrivé à destination pour te faire part d'une conduite aussi digne d'exemple. Oui, je puis le dire sans amour-propre, nous n'avons reçu que mille louanges partout où nous avons passé. On m'arrêtait dans les rues pour me demander si j'étais aussi de la Charente... Aussi, dans mon enthousiasme, étant au milieu de mes frères d'armes, je leur disais en m'écriant : Oui, les nouveaux bataillons de la Charente, qui ne peuvent jamais être flétris par cette épithète de réquisition, sont f... (*sic*), avec Prieur à leur tête, de faire le tour du globe et de porter la liberté à tous les peuples (2) ». C'est, sous une forme emphatique, la preuve que les bataillons s'étaient signalés par leur discipline et leur bonne tenue pendant toute la durée de leur marche à travers la France.

L'agent supérieur de la Charente, Prieur, qui avait déployé tant d'activité dans l'organisation des bataillons. arrivé à la fin de sa tâche, transmettait la nouvelle du départ des volontaires et les témoignages flatteurs de l'ordre, de la discipline et de la subordination qui y avaient présidé. « L'éloge que je fais d'eux, disait-il à l'agent supérieur de l'armée de l'Ouest, Alexandre, est un tribut que je paie à leurs vertus civiques. Un beau moment

(1) Lettre de Pinoteau à Prieur. Le Blanc, 11 floréal an II, 1er mai 1794. Arch. non cl.
(2) Lettre de Duffaud à Prieur, 13 prairial an II. Arch. non clas.

pour moi, mon cher collègue, est celui où je t'annonce que le 9 floréal le bataillon de Barbezieux est parti pour se rendre à Colmar. C'est lui qui a fermé la marche. L'ordre, la subordination et l'enthousiasme qui ont présidé à mes opérations m'ont procuré des jouissances qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer. Elles auraient été complètes, si tu avais pu être spectateur d'un mouvement quasi général et aussi bien ordonné. Il fut l'ouvrage des soldats de la Liberté ; à eux seuls en appartient le mérite, et je ne crains pas, d'après l'amour ardent qu'ils ont montré pour la patrie, de me rendre garant envers elle du serment qu'ils ont tous fait entre mes mains, de ne revoir leurs foyers qu'après la destruction entière des tyrans. Des scènes attendrissantes ont eu lieu avant le départ de la plupart des bataillons. Tous les hommes qui les composaient firent, à l'envi les uns des autres, l'abandon généreux de leurs plus chères affections. Au moment du départ, tout intérêt particulier disparut. Ce fut aux cris mille fois répétés de : Vive la République ! que les enfants de la Liberté quittèrent l'asile de leurs pères, pour voler au poste où l'honneur leur avait donné rendez-vous. Des lettres par chaque courrier m'apprennent que l'ordre et la discipline la plus parfaite les rendent indivisibles les uns des autres. Pas un homme n'est parti sans être pourvu de la majeure partie des objets que la loi accorde : les contrôles nominatifs se montent, les districts travaillent sans relâche aux états d'habillement et d'équipement ; enfin, tout va au pas de charge (1). » C'est le même sentiment de joie et de fierté qui se manifeste dans une autre lettre de Prieur au Conventionnel Dubois-Crancé : ce dernier avait rédigé une proclamation aux habitants des campagnes, destinée à les

(1) Lettre de Prieur à Alexandre, 18 floréal an II. Arch. non clas.

exhorter à se plier aux devoirs militaires : « Nous avons admiré, répondait Prieur, son éloquence mâle et sa persuasive simplicité. Si la loi du 23 août, relative à la réquisition des jeunes gens de 18 à 25 ans, n'eût pas été exécutée ponctuellement dans notre département, nous l'aurions fait imprimer d'après tes ordres. Mais tous nos bataillons destinés pour Colmar sont ou partis ou prêts à partir. Vive la République ! vive la Montagne (1) ! » Enfin, le Directoire de la Charente notifiait, le 10 prairial, au Comité de Salut public l'issue satisfaisante de la grande opération qui lui avait été confiée : « C'est avec la plus vive satisfaction, disait-il, que nous vous annonçons les plus heureux résultats, relativement à la réquisition des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, dans l'étendue de notre département. Ils sont dus à l'amour bien prononcé des Charentais pour la République, à la surveillance des autorités constituées, au zèle et à l'activité infatigable de Louis-Basile Prieur, agent supérieur des deux Charentes. Les états qu'il vous a fait passer constatent le succès de cette opération. Que ne pouvons-nous vous rendre les scènes dont nous avons été témoins, scènes vraiment intéressantes pour des patriotes tels que vous ! Nos jeunes gens ont abandonné gaîment tout ce qu'ils ont de plus cher au monde, toutes les affections individuelles ; tous les intérêts particuliers ont cédé au grand intérêt de la patrie ; le seul sentiment qui les a animés à leur départ et qui les animera toujours, est celui de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de notre liberté. Il n'est rien qu'ils ne soient en état d'entreprendre plutôt que de redevenir esclaves. Les cris de : Vive la République ! Vive la Montagne ! ont

(1) Prieur à Dubois-Crancé, représ. du peuple chargé de l'embrigadement des armées de Brest et de l'Ouest, 5 floréal an II. *Ibid.*

signalé leurs adieux et laissé dans nos âmes attendries l'espoir consolant de les voir revenir triomphants, ou d'apprendre qu'en hommes libres, ils auront trouvé une mort glorieuse au champ d'honneur. Huit bataillons formant notre réquisition sont en marche pour se rendre au poste que vous leur aurez assigné, et nous pouvons vous assurer que sous vingt-quatre heures à dater de l'instant où nous vous écrivons, il ne restera pas un traînard dans le département de la Charente. Tels sont, représentants Montagnards, les effets du régime heureux de la liberté et de l'égalité. Vous en avez posé les bases indestructibles sur la vertu... Nos jeunes gens vont cimenter de leur sang la liberté publique... et nos cœurs sont votre récompense (1). »

Aussi, le Comité de Salut public manifesta-t-il son approbation de la conduite des autorités charentaises, et Bellegarde se fit l'interprète de sa satisfaction auprès de ses concitoyens (2). De même, Alexandre, agent supérieur à l'armée de l'Ouest, écrivait à Prieur une lettre destinée à être rendue publique, et où il payait aux Charentais le tribut d'éloges qui leur était dû. Cette lettre, empreinte de la phraséologie du temps, n'en est pas moins une appréciation flatteuse, mais méritée, des efforts de l'Administration de la Charente, et du patriotisme que montrèrent alors les habitants : « Tu es un habile peintre, disait Alexandre à Prieur en répondant à sa lettre du 18 floréal, ta lettre est tracée par le pinceau de l'enthousiasme : en la lisant, tu m'as transmis toutes tes jouissances et je n'ai pu m'empêcher de dire à son aspect : « La patrie triomphera, voilà le présage de sa victoire ! » Je suis tellement convaincu de la pureté du serment qu'ont

(1) Lettre du Direct. de la Charente au Comité de Salut public, 10 prairial, 30 mai 1794. Archives. Reg. 309.
(2) Lettre de Prieur aux districts, 4 prairial. Arch. non cl.

fait nos frères d'armes, que je n'ai cessé de considérer la Charente comme le soutien de la République, et l'histoire ne pourra se refuser de transmettre cette idée à la postérité, puisque, dans tous les camps, dans toutes les batailles et dans toutes les victoires, les Charentais ont versé leur sang et cueilli des lauriers. Tu me manifestes le désir d'avoir mon approbation par écrit pour certifier que tu as bien rempli tes devoirs dans ta mission, et tu me dis que cela fera ta récompense. Je n'ai qu'un mot à te dire : Oui ! Mais comme mon témoignage est trop peu de chose, je t'invite à fixer la patrie. Elle te montre de son doigt les succès de la liberté : telle est ta récompense (1). »

Des félicitations semblables furent adressées à Prieur par Dubois-Crancé, par le Comité de Salut public et par la Commission des armées de terre. La lettre d'Alexandre, transmise aux districts, imprimée et distribuée à de nombreux exemplaires, produisit dans la Charente une vive et agréable impression (2). Elle fut envoyée aux bataillons charentais à l'armée du Rhin, lue en présence de chacun d'eux, et accueillie par les cris mille fois répétés de : « Vive la République ! Vive la Montagne » (3) !

La Charente avait donné, au moment de la réquisition d'août 1793, un contingent dont le chiffre était supérieur à 15,000 hommes. Huit bataillons, formés à la hâte, avaient été envoyés au mois d'octobre dans la Vendée : chacun d'eux comprenait de 1,500 à 2,000 hommes. La misère, les fatigues, les privations, les maladies avaient produit parmi ces malheureux de sinistres vides. La

(1) Lettre d'Alexandre à Prieur, 25 floréal (15 mai 1794). Arch. non cl.
(2) Lettres de Prieur au district de Cognac et aux autres districts, 2 et 4 prairial an II (22, 24 mai 1794). Arch. non clas.
(3) Lettre du chef de bataillon Duffaud, 13 prairial an II.

mort avait enlevé en moyenne, dans chaque bataillon, comme celui de Confolens, par exemple, le quart ou le cinquième de l'effectif total. Quatre mille volontaires avaient péri en Vendée dans l'espace de cinq à six mois ou remplissaient les hôpitaux. Ceux qui restaient furent réorganisés de février à avril 1794, et les bataillons formés une seconde fois. Cette fois, leur effectif était plus faible qu'en octobre 1793. Le 1er bataillon d'Angoulême comptait, en mai 1794, huit cents hommes au lieu des deux mille qu'il avait en 1793 ; le 2e bataillon, lors de son départ, n'était plus composé que de 700 hommes. Outre les pertes que ces bataillons avaient subies en Vendée, les désertions en avaient beaucoup diminué la force numérique. Le Conseil d'administration du 1er bataillon, arrivé à l'armée du Rhin, réclamait vivement, le 19 floréal an III, contre cet état de choses. Il écrivait, en effet, au Directoire d'Angoulême : « Suivant les divers rapports qui m'ont été faits par de braves soldats qui viennent de joindre le corps après avoir passé le temps accordé pour rétablir leur santé, il y a une grande quantité de soldats et de sous-officiers de notre demi-brigade dans votre district, qui, sans être malades, sont tranquilles au sein de leurs familles, comme s'ils ne tenaient à aucun corps et qu'ils ne fussent pas obligés de servir la patrie : nous vous enjoignons de les faire rejoindre au plus tôt (1) ». Le bataillon de Barbezieux était composé, le 9 floréal, de 1,223 hommes : lors de sa 1re formation à Niort en octobre 1798, il en comptait 1,411, parmi lesquels 194 étaient morts ou en traitement dans les hôpitaux (2). Il n'en restait plus, le 2 germinal an II (22 mars 1794), que 1,256, ainsi répartis entre les can-

(1) Lettre du Conseil d'adm. de la 95e demi-brigade au district d'Angoulême, 10 floréal an III, 30 avril 1795. Archives non clas.

(2) Etats du 2 germinal et du 9 floréal an II. Arch. non cl.

tons: Barbezieux 186, Brossac 81, Montmoreau 143, Deviat 116, Chalais 145, Aubeterre 109, Baignes 135; total 915; les autres n'avaient pas rejoint le bataillon. Lors de son départ pour Colmar, ce bataillon avait vu son effectif ramené à 1,223 volontaires (1): le canton de Barbezieux en avait donné 248, Baignes 223, Brossac 113, Deviat 143, Chalais 193, Montmoreau 189, Aubeterre 170; total 1,279 hommes, dont 52 ne purent rejoindre à temps (2). Le bataillon de Confolens comprenait 1,585 hommes lorsqu'il avait été dirigé sur la Vendée; il en était mort 324 à Parthenay. Parmi ces 1,585 hommes, 311 avaient été fournis par le canton de Confolens, 182 par celui d'Alloue, 99 par Champagne-Mouton, 811 par Saint-Claud, 170 par la Péruse, 167 par Brigueil, 128 par Saint-Germain (3). Le même bataillon, arrivé à Colmar au mois de juin 1794, n'avait plus qu'un effectif de 9 à 1,000 hommes (4). Les bataillons de Cognac partis pour Niort en octobre 1793 avaient alors 1,254 hommes d'effectif: le canton de Cognac en avait donné 217, et ceux de Val-Charente (Châteauneuf) 173, de Jarnac 196, de Lignères 82, de Rouillac 197, de Salles 127, de Segonzac 262. Les bataillons étaient au nombre de deux, et ils partirent de Ruffec pour Colmar avec un effectif de 1,000 hommes environ; le 1[er] bataillon comprenait 483 hommes, le 2[e] bataillon 520; ils laissaient un détachement de 260 hommes à l'armée de l'Ouest. Le total de leur effectif s'élevait donc au chiffre de 1,269 hommes (5). Le bataillon de la Rochefoucauld, au moment de son départ pour Colmar, avait un nombre

(1) Etats indiqués ci-dessus.
(2) Etat du 9 floréal an II.
(3) Etats de l'an III, district de Confolens. Arch. non cl.
(4) Contrôle général de la 1[re] réq. dressé par Prieur. *Ibid.*
(5) Contrôle nominatif, district de Cognac.

de volontaires inférieur à celui qu'il possédait en Vendée : 1,153 au lieu de 1,500. Ces 1,153 hommes avaient été ainsi répartis entre les cantons : la Rochefoucauld 164, Montembœuf 134, Marthon 71, Montbron 146, Chasseneuil 143, Cellefrouin 139, Jauldes 220, Saint-Amand-de-Boixe 146 (1). Quant au bataillon de Ruffec composé, lors de son départ pour la Vendée, de 2,000 hommes, il n'en comptait plus qu'un millier environ en mai 1794.

La loi du 23 août 1793 et l'instruction ministérielle du 1er septembre avaient accordé aux bataillons la même solde qu'aux troupes des frontières, et réglé en même temps la composition de l'état-major de chaque compagnie. Il devait se composer de trois officiers, un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, qui commanderaient à 86 ou 100 fusiliers. Cette organisation n'était que provisoire ; et, arrivés aux armées, les officiers et sous-officiers des volontaires, au moment de l'amalgame des bataillons avec les troupes de ligne, furent obligés d'accepter des grades inférieurs ou de passer dans d'autres corps. Quelques documents permettent de reconstituer en partie le tableau des principaux chefs des bataillons de la réquisition, au moment où ils partirent pour Colmar. Le bataillon de la Rochefoucauld avait pour commandant Carle Léchelle, pour quartier-maître Poutignac ; parmi les capitaines figurent Villemandy (2), Saignier et Planty (3). Le 1er bataillon de Cognac est sous le commandement en chef de Laberthussie ; parmi ses capitaines on remarque Longuet, Giraud (7e compagnie), Caury (9e compagnie), Tabuteau, Yvon (4). Son Conseil

(1) Contrôle nomin. des hommes de la 1re réq. du district de la Roche-Tardoire (la Rochefoucauld), ans II et III. Arch. non clas.
(2) Etats de nivôse et germinal an II. Arch. non clas.
(3) Lettre du 9 pluviôse an III. *Ibid.*
(4) Lettres et états divers. Archives.

d'administration comprend, outre le commandant Laberthussie et le capitaine Longuet, le quartier-maître Moëquet, le lieutenant Nivet, le sous-lieutenant Desmoulins, le sergent-major Carré, et le sergent Maurice Guinefolleaud (1). Le 2e bataillon de Cognac est surnommé le Montagnard et a pour commandant en chef Duffaud (2). Du bataillon de Ruffec, on ne connaît que le nom du quartier-maître Mazeau et du commandant en chef Pinoteau (3). Le bataillon de Barbezieux est sous le commandement en chef de Jourdeneau ; il a pour quartier-maître Gélineau ; l'adjudant-major se nomme Favreau. Ses capitaines sont Bruneau (9e compagnie), Panche (15e), Sainte-Marie (de Baignes) (14e compagnie), Rabier (7e), Frivel (3e), Gazeau (compagnie de Montmoreau), Bouesset (compagnie d'Aubeterre), Cadiot (11e compagnie), Jouannet (12e), Dordeau (4e), Calugier (compagnie de Chalais). Quelques autres noms sont encore donnés par les documents : ceux de Valette, lieutenant, et Baudier, sous-lieutenant de la 11e compagnie, et du lieutenant Girard (4). Le bataillon comprenait au total un commandant, un quartier-maître, un adjudant-major, quinze capitaines et quinze lieutenants (5). Le 1er bataillon d'Angoulême avait désigné comme quartier-maître Raymond; quelques noms sont donnés par les pièces incomplètes que possèdent les Archives : ceux de l'adjudant-major Tournier, de l'adjudant sous-officier Rousseau, du chef de bataillon Beaufils, des capitaines Mathivet et Antoine, des lieutenants Perreau et Denotal (6). Pour le 2e bataillon d'Angou-

(1) Etat de pluviôse an II. Archives.
(2) Lettre du 13 prairial an II. *Ibid.*
(3) Pièces diverses, dossier de Barbezieux. Archives.
(4) Etat de prairial an II.
(5) Etat du 1er germinal an II. Archives dép.
(6) Etat du 2 nivôse an II; lettre du 10 floréal an III. *Ibid.*

lême, un état du 28 floréal an II nomme le quartier-maître Dussidour, les capitaines Rivière (9e compagnie), Verdaud (1re), Meslier (6e), Durand (7e), Feniou (5e), Gellibert-Lafaurie (4e), Giraud (3e), Souchet (11e) (1). L'obscurité, ou l'absence des documents, ne permettent que d'avoir des notions très imparfaites sur la destinée ultérieure des huit bataillons de la réquisition de la Charente. Le bataillon de Barbezieux est celui dont le sort est le mieux connu : le 12 messidor an II, son commandant Jourdeneau écrivait de Besançon au Directoire de la Charente que « ses volontaires étaient aux trois quarts armés, et que dans huit jours il ne leur manquerait rien. On a obtenu un instructeur par compagnie, ajoutait-il, et elles manœuvrent déjà assez bien. » A cette date, ils allaient partir pour garder la frontière du côté de la Suisse, et se trouvaient sous les ordres du général Audujoy (2). Ce bataillon fut plus tard incorporé dans la 89e demi-brigade à l'armée du Rhin-et-Moselle, avec l'ancienne 54e demi-brigade, le 3e bataillon de la Mayenne, et le 1er de la 4e ancienne demi-brigade (3). Les états de situation des armées en l'an V, VI et VII sont muets sur l'incorporation des autres bataillons. Le 1er bataillon d'Angoulême semble avoir été versé dans la 95e demi-brigade sous les ordres du brave général Gudin, qui devait se signaler plus tard à la bataille d'Auerstädt : il se trouvait, au mois de mai 1795, à Wolkpfrimm, près du Rhin, dans l'armée de Pichegru (4). Peut-être le 2e bataillon d'Angoulême a-t-il été amalgamé dans la 6e demi-brigade ; on trouve des volontaires de la réquisition

(1) Etat du 28 floréal an II.
(2) Lettre de Jourdeneau, 12 messidor an II, 2 juillet 1794. Besançon. Arch. non cl.
(3) Etats de situation des armées, ans V, VI et VII. Arch., imprimés.
(4) Lettre du 10 floréal an III. Archiv. dép. non clas.

de Confolens dans les 19e, 170e, 20e, 164e demi-brigades; des volontaires de Cognac dans les 2e, 15e, 62e, 90e, 205e demi-brigades; et des volontaires de la Rochefoucauld dans la 159e et la 170e (1). On ne peut donc préciser les corps dans lesquels ces bataillons furent incorporés. Il semble cependant que le bataillon de la Rochefoucauld ait été surtout réparti dans la 159e demi-brigade, et le 1er de Cognac dans la 60e demi-brigade où l'on rencontre avec le rang de caporal un de ses anciens lieutenants, Nivet (2). Le 2e bataillon de Cognac était à Hoenen près de Strasbourg, le 13 prairial an II (3 juin 1794) (3); il fut réuni au 14e bataillon des Vosges, comme l'apprend une lettre curieuse de son chef Duffaud, qui passa avec le titre de lieutenant à l'armée d'Italie (3e bataillon de la 165e demi-brigade). Il écrivait de Breglio au Directoire de son district pour le prier de réclamer le drapeau du bataillon : « Ayant eu l'honneur de le commander, disait-il, et ayant été chargé par tous mes frères d'armes de vous faire passer ce drapeau, j'ai été fâché de voir qu'on m'a ravi le plaisir de l'envoyer moi-même. Ce qui m'engage à vous écrire, c'est que je serais bien plus fâché encore, si, comme on le dit, le chef du 14e bataillon des Vosges en eût doublé les cotillons de sa femme, ce qui ne doit pas être le sort d'un drapeau sous lequel de braves républicains ont fait la guerre (4) ». Le 2e bataillon de Cognac faisait peut-être partie de la 14e demi-brigade d'infanterie légère, et se trouvait à Oppenheim sur le Rhin au mois de fructidor an III (5).

Après le départ des huit bataillons de la réquisition,

(1) Etats de volontaires décédés, ans II et III. Archives.
(2) Congé du 27 fructidor an III.
(3) Lettre de Duffaud. Hoenen, 13 prairial.
(4) Lettre de Duffaud (date inconn.), an II. Arch. non clas.
(5) Congé délivré à un volontaire de ce bataillon, fructidor an III.

il restait encore des jeunes gens soumis à l'appel et qui s'étaient dérobés à l'accomplissement de leurs devoirs militaires. Le 8 floréal, l'agent supérieur Prieur, sur la demande de Dubois-Crancé chargé de l'encadrement des volontaires, adressait aux districts une circulaire pour les prier de ne pas oublier qu'on avait promis en leur nom une grande activité dans l'exécution des ordres de la Convention. « Dans trois semaines, disait-il, il faut qu'il n'y ait pas un réfractaire (1). » Le 17 floréal, il prend un ton plus impératif : il est décidé, dit-il dans une nouvelle lettre, « à réprimer les abus criminels qui paraissent avoir lieu dans quelques municipalités. Des hommes assez lâches pour avoir abandonné leurs drapeaux osent rentrer, sans craindre la punition que la loi inflige contre un délit aussi attentatoire à la liberté ». Et il somme les officiers municipaux de leur appliquer l'article 18 de la loi du 2 frimaire qui considérait ces réfractaires comme émigrés et les frappait comme tels, eux et leurs familles (2). Revenant, le 18 floréal, sur les mêmes ordres, il employait cette fois l'insinuation et les menaces. « Nos frères d'armes volent à leur poste, écrit-il ; leur amour pour la République, leur soumission à obéir à la loi, nos efforts mutuels et combinés pour son exécution nous offrent aujourd'hui des résultats satisfaisants. Avant peu nous pourrons les offrir au Comité de Salut public de la Convention nationale et à la Commission chargée du mouvement des armées. Leur approbation fera notre récompense, et nous aurons encore pour cette fois le glorieux avantage d'annoncer à la République que les Charentais ont fait leur devoir. » Mais, à côté de l'éloge, il place la critique. « Il reste encore à faire marcher ceux qui par

(1) Prieur aux districts, 8 floréal an II. Archives non ci.
(2) Circulaire de Prieur, 17 floréal an II. Archives non cias.

tiédeur ou par insouciance ont refusé de suivre leurs braves camarades, et s'ils résistent, qu'on les déclare déserteurs royalistes (1). » Pour surveiller l'exécution de ces ordres, un commissaire est nommé dans chaque canton : il doit agir de concert avec les municipalités, et sa mission consiste à faire rentrer dans les magasins les objets d'habillement et d'équipement des hommes requis pour les fonderies, les papeteries, etc., et surtout à faire rejoindre les réfractaires (2). Un décret de la Convention venait au même moment stimuler le zèle des commissaires ; ce décret rendu le 3 floréal, et promulgué le 21 (10 mai), enjoignait aux citoyens de la première réquisition et aux autres militaires de rentrer sans délai dans leurs corps, à moins qu'ils n'eussent obtenu un congé de réforme les déclarant impropres à tout service. Aussi, au commencement de prairial, l'Administration de la Charente était-elle parvenue à former un détachement de volontaires : tous les hommes qui en faisaient partie devaient se rendre au chef-lieu des six districts, puis à Angoulême, le 14 prairial ; de là ils partiraient le 15, à l'exception de ceux de Confolens dont le lieu de réunion était fixé à Ruffec. Ces jeunes gens, habillés et équipés par les districts, étaient destinés à aller renforcer les bataillons, et leur marche serait guidée par un agent militaire (3). Le 10 ce détachement se trouvait rassemblé à Angoulême, il en partit le 12 et stationna à Ruffec le 13 et le 14. Il était dirigé sur Colmar ; mais, au moment où il arrivait à Poitiers, un ordre d'Alexandre, agent supérieur à l'armée de l'Ouest, vint changer sa destination (12 prairial) : il fut retenu à Poitiers, et envoyé pour compléter les cadres

(1) Circulaire de Prieur, 18 floréal an II, 10 mai 1794. Archives non clas.
(2) Circulaire du 21 floréal an II, 10 mai 1793. Archives non cl.
(3) Circulaire de Prieur, 1er prairial, 20 mai 1794.

de l'armée des Pyrénées (1). Ce premier détachement comprenait 400 hommes du district de Confolens (2), auxquels il faut ajouter 250 jeunes gens du district de Ruffec, 32 du district de Cognac et 170 du district de la Rochefoucauld qui paraissent être partis vers la même époque (3).

D'autres volontaires avaient cependant échappé aux recherches ou n'avaient pu être équipés à temps pour se joindre à ce premier détachement. Sur l'ordre d'Alexandre, le Directoire enjoignit aux districts de faire de nouveaux efforts pour les enrôler ; ils devaient les diriger sur l'armée des Ardennes, à Réthel (4) : après les avoir habillés et équipés, il leur était prescrit de les faire partir trois par trois (5). L'agent supérieur Prieur avait promis à Alexandre que « dans quinze jours la Charente n'aurait pas un déserteur ». Il fallut quelque peu rabattre de cette promesse, puisque, le 5 brumaire an III (26 octobre 1794), le Directoire était obligé de prendre des mesures énergiques. Il se plaignait, d'après les renseignements que lui avait fournis Prieur, de ce que « le recrutement n'avait pas reçu sa pleine et entière exécution : cette inexécution, ajoutait-il, provient de l'apathie ou de l'égoïsme de quelques municipalités, qui, au lieu d'appeler les jeunes gens réfractaires à l'honneur de partager la gloire de leurs frères d'armes, ont toléré sous divers prétextes leur résidence ou leur rentrée dans leurs foyers. Il en est même qui sont employés à différents établissements publics, de préférence à des pères de famille ». En conséquence, il ordonnait aux districts de faire aussitôt l'appel des

(1) Lettre du Directoire à Alexandre, 17 thermidor an II. Reg. 309.
(2) Lettre de Prieur, 6 prairial. Alexandre à Prieur, 17 prairial.
(3) Lettre de Prieur, 6 prairial.
(4) Lettre du Directoire à Alexandre, 17 thermidor an II.
(5) Circulaire de Prieur, 18 prairial.

hommes de la réquisition présents dans le département : cet appel devait avoir lieu du 13 au 29 brumaire. Les officiers municipaux, à cette date, sont obligés de conduire les hommes de leur commune au chef-lieu du district, et chaque commune est forcée de déléguer un commissaire à ce chef-lieu. Toutes les exemptions accordées précédemment sont annulées, et, une fois admis, les hommes de la réquisition partiront sans délai pour le dépôt de Poitiers (1). Un autre arrêté rendu à la même époque concerne les volontaires absents de leurs corps. Il leur est enjoint de partir aussitôt, sauf à ceux qui sont munis de commissions données par le Comité de Salut public et les commissaires du pouvoir exécutif; une autre exception est faite pour les infirmes et les malades. Tous les certificats décernés aux volontaires sont nuls, s'ils ne sont visés par les municipalités. Tous les volontaires sont tenus de présenter leurs congés dans les vingt-quatre heures. Ceux qui ne partiraient pas, malgré ces ordres, seraient considérés comme déserteurs; les communes et les districts sont déclarés responsables de l'exécution de ces mesures (2). Les dispenses accordées furent cette fois en très petit nombre : on permit, en vertu d'un décret du Comité de Salut public (22 prairial an II), le maintien provisoire dans les fonderies des ouvriers employés sur l'ordre des représentants du peuple. Ils étaient peu nombreux : aux forges de la Mothe (commune de Vouzant) 4, à Ruelle 113, à la fonderie de Combiers 5, aux ateliers de poudre et de salpêtre d'Angoulême 13 (3). Dans le district de la Rochefoucauld, 18 pères de famille sont seuls

(1) Arrêté du Directoire de la Charente, 5 brumaire an III, imprimé. Archives.

(2) 2e Arrêté du Directoire, 5 brumaire an III. Archives.

(3) Arrêté du Comité de Sal. public, 22 prairial an II; — certificats des directeurs des fonderies de canons. Archives.

exemptés ; 100 infirmes ou malades, 83 hommes requis pour les forges sont dispensés (1). Dans le district de Cognac, le nombre des volontaires réformés est de 190. La proportion est relativement faible pour l'ensemble de la réquisition : elle ne s'élève en totalité qu'au chiffre de 8 à 900 pour tout le département. On ne signale aussi qu'un petit nombre d'insoumis ; « 161 seulement se sont volontairement dérobés à la surveillance et ont dû être déclarés réfractaires » (2). Au mois de frimaire an III (novembre-décembre 1794), presque dans tous les districts, les derniers volontaires étaient habillés et équipés, passés en revue du 13 au 15 frimaire et, peu après, dirigés sur Poitiers ; d'autres départs ultérieurs eurent lieu jusqu'au mois de janvier 1795. Le contingent de chaque district dans la formation de ces derniers détachements fut très variable : il est de 70 recrues pour le district de Cognac, de 126 pour celui de Barbezieux, d'une centaine pour le district de la Rochefoucauld, de 354 pour le district de Confolens (3). Les derniers volontaires de la réquisition furent envoyés soit à Réthel, soit à Metz, aux armées des Ardennes et de la Moselle (4). Ils ne paraissent pas avoir accepté sans répugnance les obligations militaires, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'ils formaient la partie la plus mauvaise de la réquisition. Un bon nombre essayèrent de déserter : ceux qu'on avait destinés à l'armée des Pyrénées-Occidentales, au dépôt de Poitiers, avaient été encadrés dans le 2e bataillon de la Sarthe ; mais, lors de leur marche, beaucoup avaient abandonné le bataillon sous divers prétextes. Les conventionnels Delcher et

(1) Contrôle général, frimaire an III.
(2) Lettre du Directoire, 17 ventôse an III. Registre 309.
(3) Etats dressés en frimaire an III. Districts de Cognac, la Rochefoucauld, Confolens, Cognac.
(4) Lettres de Prieur, 1er fructidor an II, et d'Alexandre, 16 ventôse an II.

Baudot, commissaires à l'armée des Pyrénées, envoyèrent à Angoulême Masurier, capitaine du 2e bataillon de la Sarthe, pour les réclamer et les forcer à rejoindre (1). Les mêmes faits se produisirent parmi les détachements dirigés sur Metz et sur Réthel : cent soixante soldats désertèrent en route, et sur l'ordre d'Alexandre, les municipalités s'obligèrent à les rechercher et à les renvoyer à leur poste. Ce furent les derniers épisodes de la grande opération à laquelle les administrateurs de la Charente et l'agent supérieur Prieur avaient présidé avec tant d'activité (2). Les levées de ceux qu'on avait appelés, d'un nom plus ou moins justifié, les *volontaires*, cessèrent définitivement, et, le 26 floréal an III, le Directoire put annoncer aux districts que le Comité de Salut public avait arrêté qu'à partir du 1er floréal expireraient les fonctions des agents chargés du recrutement et de l'encadrement des jeunes gens de la première réquisition (3).

Des rangs des volontaires d'août 1793, inférieurs, par l'instruction et la valeur, à leurs prédécesseurs de 1791 et 1792, ne sortirent que peu d'hommes éminents. Dans la levée de cavalerie de la Charente figura cependant un brave soldat dont la carrière a été très glorieuse, Jean-Guillaume Delacroix. Il était né le 27 janvier 1778 à Bourgon, hameau de la commune de Valence (arrondissement de Ruffec) ; il entra au 11e régiment de hussards le 25 nivôse an II (14 janvier 1794), et fit les campagnes de 1794 et de 1795 à l'armée des Pyrénées-Orientales ; il s'y distingua le 2 brumaire an III (23 octobre

(1) Lettre du Directoire de la Charente, 12 ventôse an III, 3 mars 1795. Arch. non clas.

(2) Arrêté du Direct. de la Charente, 15 ventôse an III. Prieur, 28 pluviôse.

(3) Circulaire du Directoire, 26 floréal an III, 15 mai 1795.

1794) à l'affaire de Bhaga, entre Bosco et Pasturana, dans la Cerdagne espagnole. Là, à la tête de quinze grenadiers seulement, il reprit deux pièces de canon tombées entre les mains des soldats de la Légion de Rohan, émigrés français qui servaient dans les rangs des Espagnols. Après la conclusion de la paix de Bâle avec l'Espagne (1795), il passe à l'armée de Vendée sous les ordres de Hoche. Au combat de Quiberon, quoique blessé d'un coup de feu à la jambe et entouré de toutes parts, il se défend avec tant d'énergie qu'il parvient à se maintenir au poste qu'on lui avait confié. Il est nommé brigadier-fourrier à l'armée du Rhin-et-Moselle en 1796 (24 thermidor an IV), maréchal des logis dans la campagne de Suisse en 1798 (30 thermidor an VI). Pendant la campagne d'Italie de 1799, le 20 avril (1er floréal), il obtient le grade de sous-lieutenant, et son compatriote le général Laboissière le prend pour aide de camp. Il justifie cette faveur par sa conduite héroïque: à la bataille de Novi, avec deux compagnies de grenadiers, il déloge un bataillon russe embusqué dans les ravins, lui tue cinq officiers et force deux cents hommes à mettre bas les armes. Pendant la marche dirigée par Macdonald et Laboissière à travers le pays des Grisons et qui aboutit au fameux passage du Splügen (1800), c'est Delacroix qui est chargé d'éclairer les défilés de la Valteline et de tracer à travers le Splügen un chemin qui pût servir à la cavalerie et aux charrois. Il réussit pleinement, et son activité mérita les éloges de Macdonald: il était alors lieutenant depuis quelques mois (il avait été nommé le 24 juin). En l'an XII (1804), il est décoré de la Légion d'honneur (25 prairial), et classé dans le 2e régiment de chasseurs à cheval, alors au camp de Saint-Omer (26 nivôse an XII, janvier 1804). Il est attaché ensuite à cette glorieuse division Gudin dont les exploits sont légen-

daires, dans les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. A Iéna (octobre 1806), tous les officiers supérieurs du 2e chasseurs ont été tués ou blessés. Delacroix en prend le commandement et exécute à sa tête plusieurs charges brillantes. Le 26 décembre 1806, à Golymin, en Pologne, il s'empare de plusieurs pièces de canon. Le 10 juin 1807, quelques jours avant la bataille de Friedland, au combat d'Heilsberg, dans la Prusse orientale, il soutient bravement plusieurs charges des Cosaques, et le 18 juin, en avant de Labiau, il se distingue en combattant les Prussiens de Lestocq. Dans la campagne d'Autriche, en 1809, au combat d'Abensberg, au moment où il charge l'infanterie et la cavalerie autrichienne, il est blessé d'un coup de sabre à la tête. A la suite de cette journée où il s'était si brillamment conduit, il était nommé chef d'escadron. Peu après, il était encore blessé à la bataille de Wagram. Il fait en 1812 la campagne de Russie, reçoit le grade de major le 12 août, prend part à la bataille de Smolensk où il est atteint d'une autre blessure, et dans la retraite il prend place dans l'escadron sacré composé de généraux et de colonels, qui veillait sur la personne de l'Empereur. Pendant la campagne d'Allemagne, le 13 mai 1813, il devient colonel du 3e régiment de cuirassiers, et est successivement promu à la dignité d'officier et de commandeur de la Légion d'honneur (5 septembre, 26 novembre); il assiste à la grande bataille de Leipzig, où il est blessé d'un boulet à la jambe gauche. Conservé à la tête de son régiment par la 1re Restauration en août 1815, et nommé chevalier de Saint-Louis, il se rallie à Napoléon aux Cent Jours, et est attaché au 5e corps de l'armée du Nord. C'est dans ses rangs, pendant la campagne de Belgique, que le colonel Delacroix meurt de la plus belle mort que puisse rêver un soldat : à la bataille de Waterloo (20 juin 1815), il est relevé cou-

vert de blessures, et expire quelques jours après (1).

Plus modeste que celle du colonel Delacroix, la carrière du lieutenant Grange ne mérite pas moins de fixer l'attention. Pierre Grange, né le 28 juin 1773 à Saint-Séverin, fut enrôlé comme volontaire dans le bataillon de réquisition de son district, celui de Barbezieux. Il fit avec bravoure les campagnes du Rhin, du Danube et de Suisse, avec la 89e demi-brigade où avait été versé son bataillon. Il est nommé sergent le 1er pluviôse an VII à titre extraordinaire, incorporé dans la 84e demi-brigade le 21 germinal an VIII (1801); il se trouve en Hollande en 1803 et il y est décoré de la Légion d'honneur par Napoléon (25 prairial an XII), puis bientôt promu au grade de lieutenant. Il prend part aux campagnes d'Autriche et de Prusse, figure comme lieutenant de la 4e légion de réserve en mars 1807, et entre en Espagne avec le 2e corps d'observation de la Gironde que commandait le général Dupont. Il fit avec ce corps l'expédition d'Andalousie, et, lors de la retraite, à la bataille de Baylen (18 juillet 1808), il fut blessé d'un coup de feu à l'aine. Le lieutenant Grange vit sa carrière brisée par la capitulation que signa le 24 juillet Dupont. Il connut les épouvantables souffrances et les misères qu'eurent à subir les malheureux vaincus, soit sur les rochers de l'îlot de Cabrera, soit sur les pontons infects de Cadix et sur ceux d'Angleterre. Lorsqu'il rentra en France le 16 juin 1814, l'Empire n'existait plus; plus heureux que la plupart de ses compagnons de captivité qui étaient morts dans leur prison, le lieutenant Grange avait cependant beaucoup souffert de sa longue détention. Classé au dépôt du 122e de ligne, il ne tarde pas à prendre sa retraite (8 octobre 1814) et il est

(1) Fastes, V, 169, 170.

mort à Saint-Séverin, son village natal, le 4 juin 1836.

Un autre volontaire du bataillon de Barbezieux, Jean Guelain, figura avec honneur dans les armées de la République et de l'Empire. Il était né à Oriolles, le 5 octobre 1773, et il partit, comme Grange, parmi les volontaires de la réquisition; son bataillon fut incorporé successivement dans la 89e demi-brigade, et en 1804, dans le 92e de ligne. Il fit toutes les campagnes de 1794 à 1796 à l'armée du Rhin, où il devint caporal, puis à l'armée de Hollande en 1799; sa bravoure le fit nommer sergent en 1802, et décorer de la Légion d'honneur en 1804. Pendant les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, il servit dans le corps que commandait Bernadotte; et en 1807 au siège de Kolberg en Poméranie, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse droite. A l'armée d'Allemagne en 1809, il est promu sous-lieutenant, et à la bataille d'Essling il a le bras droit emporté par un boulet. Retraité en 1811, Guelain ne mourut qu'en 1839 (le 26 décembre) à Barbezieux (1).

La Charente ne se borna pas à donner à la France les 34 bataillons de volontaires qu'elle organisa de 1791 à 1794, et d'où sortirent tant de braves officiers et de vaillants soldats. Elle eut aussi l'honneur de fournir aux bataillons des autres départements un certain nombre d'autres volontaires. Trois parmi eux parvinrent jusqu'au grade de général. C'étaient Chemineau, Saint-Simon et Saint-Martin. Le baron Jean Chemineau, né le 26 avril 1771, dans un village des environs d'Angoulême (Chez-Grellet), appartenait à une humble famille d'artisans: son père exerçait la profession de maréchal-ferrant ou de forgeron. Chemineau s'engagea le 25 septembre 1791 dans le 4e bataillon des volontaires de la Gironde,

(1) Fastes, V, 404, 405, 407.

et y fut élu sergent-major; il était sous-lieutenant le 11 juillet 1792, et lieutenant quartier-maître le 13 octobre 1793. Il faisait partie de l'armée du Nord, et il s'était distingué à la bataille d'Hondschoote (8 septembre 1793), où il avait reçu un coup de feu. Capitaine dans la même armée en mars 1794, il sert ensuite aux armées du Rhin, de l'Ouest et d'Italie. Il est nommé chef de bataillon sur le champ de bataille par Suchet, pour les services qu'il a rendus au combat du pont du Var contre les Autrichiens (10 prairial an VIII, 30 mai 1794); ce grade lui est confirmé deux ans après. On le retrouve, de 1803 à 1805, à l'armée des Côtes de l'Océan, major du 61e de ligne, décoré de la Légion d'honneur. Il fait avec distinction les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne; au siège de Dantzig en 1807, chargé de la poursuite de l'ennemi vers Pillau, il enveloppe et fait prisonniers 800 hommes et prend trois pièces de canon, et dans cette brillante affaire, il a un cheval tué sous lui. Cette action d'éclat lui vaut le titre d'officier de la Légion d'honneur. A la bataille de Friedland (14 juin), Chemineau remplace le général Coëhorn, blessé au début de la journée; il se met à la tête de la brigade de grenadiers composée des compagnies d'élite des 60e et 61e régiments d'infanterie de ligne, et il prend avec elle une part importante à cette éclatante victoire. Commandant provisoire de cette brigade, il la quitte bientôt (28 juin) avec le grade de colonel du 76e de ligne; il est créé baron le 19 mars 1808, et figure à l'armée de Portugal jusqu'en 1812. Il était nommé général de brigade en 1811 (22 juin) et placé dans la division du célèbre général Foy. Après la bataille des Arapiles, les troupes du corps expéditionnaire de Portugal se concentrent à Alba de Tormès, pour battre en retraite vers Peñaranda. Chemineau commandait l'arrière-garde; un de ses carrés est enfoncé

par la cavalerie anglo-portugaise, mais Chemineau avec le 2e bataillon du 69e régiment arrête l'élan de l'ennemi, par un feu nourri, et donne le temps au général Foy d'accourir avec des renforts et de repousser l'attaque. A son tour, l'armée de Portugal prend l'offensive en octobre 1812, et, forçant les Anglo-Portugais et les Espagnols à la retraite, vient assiéger Palencia. Un parlementaire français est accueilli par une décharge à bout portant de la garnison. Sur l'ordre de Foy, Chemineau, à la tête des sapeurs du 69e régiment, rompt à coups de hache les portes barricadées, traverse la ville au pas de charge, se saisit du pont jeté sur la rivière de Carrion et empêche les assiégés de le faire sauter. Grâce à sa valeur, Palencia est prise.

En 1813, on retrouve Chemineau à la grande armée d'Allemagne, commandant la 1re brigade de la division Souham ; il est cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite au combat de Weissenfels (27 avril). Quelques jours après, le 2 mai, à Lützen, chargé de la défense du village de Kaya enlevé sur l'ennemi, il y repousse les assauts furieux des Prussiens, ne cesse de combattre quoique deux fois renversé de cheval et atteint d'une balle qui lui traverse la nuque. Son héroïque résistance donne à l'armée le temps d'accourir ; mais à ce moment, Chemineau, la jambe droite fracassée par un boulet, est emporté à l'ambulance. Le 31 juillet, il reçoit en récompense le grade de général de division, puis la croix de commandeur de la Légion d'honneur (10 août) et le commandement de la place de Strasbourg (25 novembre). Dès lors sa carrière est terminée : admis à la retraite en 1815, au cadre de réserve en 1831, et à la retraite définitive en 1832, il passa les dernières années de sa vie à Poitiers, où il vivait encore en 1847 (1).

(1) Fastes, IV, 245, 246.

Le baron Jean-Etienne Saint-Martin, né le 26 janvier 1762, à Cognac, avait servi avant la Révolution, d'abord dans le régiment du Perche (devenu plus tard le 31e d'infanterie), puis à bord du vaisseau *le Héros*, de 1779 à 1781, pendant la campagne d'Amérique; il était arrivé en 1786 au grade de sergent, et obtint son congé en décembre 1791. Il reprit du service le 16 janvier 1792 dans le 3e bataillon des volontaires du Finistère, y fut élu capitaine le 11 décembre, et servit à l'île de Saint-Domingue, aux côtés du 2e bataillon de la Charente (1792-1797); le 12 frimaire an II (3 nov. 1793), il est blessé d'un coup de feu à la jambe droite, lors de la prise du fort de Jean-Rabelle, d'un biscaïen à la cuisse, à la prise du Borgne (1794), et encore atteint au siège de Saint-Marc contre les Anglais. Il est chef de bataillon en 1797, et rentre en France en 1799; il y prend le commandement du 1er bataillon auxiliaire de la Charente; de là il passe avec son grade à la 1re demi-brigade d'infanterie de ligne. Un de ses exploits l'avait rendu populaire : au siège de Saint-Marc (Saint-Domingue), il avait provoqué et tué en combat singulier, à la manière des héros de l'Iliade, le chef des Anglais et pris 42 hommes et deux pièces d'artillerie. Aussi arrive-t-il avec une réputation de bravoure méritée à la Grande Armée, avec laquelle il fait les campagnes du Rhin et d'Italie. Major au 20e de ligne en 1803 (novembre), décoré de la Légion d'honneur en 1804, il rejoint son régiment à l'île d'Elbe et fait avec lui de 1806 à 1808 les campagnes d'Italie et de Naples. Il est nommé colonel du 1er régiment de ligne en 1807 (30 avril), et se distingue en 1809 en Allemagne et en Italie. Au combat de Sacile livré par le vice-roi Eugène Beauharnais aux Autrichiens (16 avril 1809), il est blessé de trois coups de sabre à la tête, au bras et à la main droite, en se jetant dans la mêlée. Le 15 août, le titre de baron est la récompense de sa con-

duite; il retourne à Naples en 1810, et en 1811 passe en Espagne. Là, le 28 novembre 1811, à la tête de mille hommes, il est attaqué au village de Sant-Ybañez, au débouché des montagnes de Miranda de Castañas, par 2,000 fantassins et 1,500 chevaux des bandes réunies des guerilleros de D. Carlos et de D. Julian surnommé Platow, que soutenaient deux pièces de canon. Saint-Martin forme ses hommes en carré, place au centre le convoi d'argent qu'il escorte, lutte pendant sept heures entières contre des forces quatre fois supérieures, sans se laisser entamer, et opère une marche qui lui vaut d'être cité à l'ordre du jour de l'armée du Nord-Espagne. Officier de la Légion d'honneur en 1812 (janvier), il sert, en Espagne jusqu'en 1814. La Restauration le nomme chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp (général de brigade). Assiégé en 1815, lors des Cent Jours, par un prince étranger, dans la place de Valenciennes, il refuse de rendre la forteresse à d'autres qu'au roi, et répond à l'ennemi qui menace de brûler la ville : « Je mourrai en la défendant ». Louis XVIII, qui ne manquait pas d'esprit, félicitant plus tard le baron de son héroïque résistance, lui adresse le plus délicat des éloges en lui disant : « Si tous les généraux s'étaient conduits comme vous, je ne serais pas aujourd'hui roi de France ». Admis à la retraite le 18 octobre 1815, le baron Saint-Martin est mort à Cognac le 21 août 1828 (1).

Claude de Saint-Simon, contemporain et émule de Saint-Martin, était né le 2 septembre 1752 à Deviat. Il appartenait à une famille de haute noblesse, et il était entré comme sous-lieutenant au régiment d'Auvergne-Infanterie en 1770 ; sept ans après, il avait le grade de

(1) Fastes, IV, 347, 348. — Ed. Sénemaud, Bulletin de la Société historique de la Charente, année 1863, p. 86-88.

capitaine au régiment de Touraine. Il fait la campagne d'Amérique de 1780 à 1783, et y est nommé mestre de camp en second du régiment Royal-Auvergne (1782); chargé du commandement d'un corps de volontaires français, il avait contribué puissamment aux combats et à la prise de Yorktown. Aussi Washington l'avait-il mis à l'ordre du jour de l'armée, et lui conféra-t-il en 1784 la décoration de l'Ordre de Cincinnatus. Louis XVI lui donnait, peu après, la croix de Saint-Louis, et en 1786 le commandement d'un régiment provincial. Lors de la suppression de ces corps en 1791 (mars), Saint-Simon se trouve sans emploi; il n'émigre pas, mais en 1795 il est nommé chef du 3e bataillon de Paris (section de l'Indivisibilité) (30 prairial an III) : comme parent d'émigrés, il doit abandonner son grade. Mais en 1804 il reprend du service, est nommé commandant d'armes à Blaye, décoré de la Légion d'honneur, retraité en 1808, et meurt à Paris en 1811 (1). Comme son compatriote, le grand ingénieur Montalembert, Claude de Saint-Simon avait eu le mérite de comprendre que rien n'excuse un Français de porter les armes contre sa patrie, et de rester fidèle à la cause de son pays, malgré la perte de ses grades et la proscription des siens, exemple qu'on ne saurait trop louer, de désintéressement et d'abnégation. En revanche, un de ses parents, le duc Anne-Claude de Saint-Simon, député de la noblesse d'Angoumois en 1789, et qui s'était distingué aussi pendant la guerre d'Amérique, commanda en Espagne une légion d'émigrés, et, comme lieutenant-général des troupes de Charles IV, dirigea l'armée espagnole en 1794 dans la campagne de Navarre contre Moncey. En 1808, il prenait part au soulèvement de l'Espagne contre les Français et était condamné à mort par une

(1) Fastes, IV, 348.

commission militaire à Madrid. Napoléon avait commué sa peine en celle de la détention perpétuelle. La bravoure, l'héroïsme qu'il avait déployés comme beaucoup d'autres émigrés, les Condé, les Rohan, les Langeron, les Saint-Priest, font regretter que l'excès d'un sentiment honorable, l'attachement à l'ancien régime, n'ait pas cédé à l'amour de la patrie. Mieux éclairés, la plupart des contemporains de la Révolution surent, tout en condamnant ses excès, rester fidèles à la France et la préférer à leur parti.

L'immense majorité des Français, loin de partager les passions de l'émigration, sut mieux distinguer qu'elle, de quel côté se trouvait le devoir. Une admirable intuition leur fit connaître ce qu'ils devaient faire, et ils montrèrent qu'ils savaient à la fois aimer leur patrie et la servir. Parmi les Français de cette grande époque, les Charentais parvinrent à remplir, de la manière la plus remarquable, les obligations que leur dictaient la conscience et le patriotisme. Le nombre de leurs volontaires s'éleva au moins à 30,000, si l'on suit nos calculs et ceux de Quénot, à 45,000 si on y comprend les levées extraordinaires causées par la guerre de Vendée, comme l'a fait Prieur, l'auteur de cette dernière évaluation, dont nos recherches démontrent aussi l'exactitude. La Charente leva ainsi 34 bataillons de 1791 à 1794, c'est-à-dire le dixième de sa population, qui atteignait alors au chiffre de 320,000 habitants ; si l'on songe que la France, alors peuplée de 27 millions d'hommes, aurait dû lever, d'après les mêmes proportions, 2,600,000 soldats dans l'espace de quatre ans, on aura une idée des sacrifices que le département s'imposa. Des rangs de ses volontaires, sortirent quinze généraux : Leschelle, Pinoteau, Laroche, Rochette, Villemalet, Lacroix, Ganivet, Rivaud, Valletaux, Lecomte, Guidat, Monnet, Chemi-

neau, Saint-Martin et Saint-Simon ; un grand nombre d'officiers supérieurs, comme les colonels Ducouret, Ganivet, Fondousse, Dereix, Delacroix ; une foule enfin de braves et héroïques soldats. Les Charentais eurent alors l'insigne honneur de compter parmi ceux qui se signalèrent le plus par leur dévouement pour la cause de l'unité française et de la Révolution. Sans doute, les levées, surtout en 1793 et 1794, furent difficiles, l'esprit de sacrifice médiocre parfois. Mais on ne saurait trop louer l'admirable élan des volontaires de 1791 et de 1792, le zèle et l'activité des administrateurs et des commissaires, et cette explosion d'enthousiasme que la France n'a plus revue depuis, au même degré. A tout prendre, malgré des défaillances, des fautes et des erreurs, l'apprentissage du recrutement national, de la conscription et du service obligatoire, s'est fait alors ; la nation, grâce à ses sacrifices et à ses souffrances, a pris davantage conscience d'elle-même, et le plus bel éloge qu'ait pu mériter la Charente, en ces jours troublés, c'est celui que lui décernait en 1794 le Comité de Salut public, le plus beau qu'on puisse imaginer encore, celui « d'avoir bien mérité de la patrie ».

APPENDICE

I.

Un certain nombre de documents me sont parvenus au moment de mettre sous presse ; j'ai cru devoir en donner une courte analyse. Le premier de ces documents est une relation du siège de Valenciennes en 1793, qui m'a été communiquée, avec une courtoisie à laquelle je ne saurais trop rendre hommage, par M. Alfred Girard, sénateur du Nord. Cet opuscule intitulé : « Précis historique du siège de Valenciennes, par un soldat du bataillon de la Charente », constitue aujourd'hui une véritable rareté ; il a été imprimé à Paris en l'an II, après avoir été lu d'abord à la Société populaire de Compiègne, et comprend 76 pages de texte. L'auteur, d'après une note que je dois à M. Alfred Girard, est un volontaire nommé Desmarest, de Compiègne, qui a signé une chanson sous le nom de : « Couplets du Père Duchêne, de Valenciennes, sur le blocus ». (Cette chanson a été publiée à la fin de l'opuscule et dans le « Chansonnier de la Montagne » ou recueil de chansons, vaudevilles, pots-pourris et hymnes patriotiques, par différents auteurs. Paris, an II, page 29.) Le Précis de Desmarest fut composé, comme il le déclare lui-même, pour rectifier les relations du siège de Valenciennes données par les journaux, et pour compléter le rapport des commissaires conventionnels Cochon et Briez. L'auteur raconte que l'armée dut quitter le 23 mai

la position de Famars, après un combat sanglant d'avant-garde dans le bois de Bonne-Espérance ; elle se replie sur Valenciennes où, le 26, la municipalité invite à sortir de la ville tous ceux que leurs affaires n'y retiennent point : 400 à 500 personnes obéissent à cette invitation, mais les autres, qui attendent au lendemain, trouvent la route de Cambrai interceptée. On renvoie aussi tous les chariots et les chevaux appartenant à l'armée, à cause de la disette de fourrages, mais on garde ceux des particuliers, qu'il fallut égorger le troisième jour ; on n'épargne que ceux des officiers supérieurs et de la cavalerie, au nombre de 117. Il paraît que cette mesure ne fut pas exécutée avec assez de rigueur, et que beaucoup de chevaux furent conservés en secret, malgré un arrêté qui enjoignait aux propriétaires de les conduire à un dépôt commun où ils seraient nourris. On essaya aussi de taxer les denrées, au prix où elles étaient le jour du blocus, mesure qui ne servit qu'à faire falsifier les boissons, et à amener la disparition des comestibles. On s'attendait à un bombardement : aussi indiqua-t-on par affiches les précautions nécessaires pour éviter l'incendie. On s'efforça de rassurer la population par des écrits rédigés avec gaieté sous le nom, alors populaire, du « Père Duchêne » : telles étaient les adresses aux « bons lurons de Valenciennes », aux peureux de Valenciennes, aux indifférents de Valenciennes. Dans les premiers jours de juin, sur la proposition du Club, on donne des spectacles patriotiques (tels que le siège de Lille), avec le concours de la musique militaire ; les autorités constituées, les généraux, la garnison prêtent, sur l'autel de la patrie, en présence des commissaires de la Convention, le serment de s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de la rendre. Mais Desmarest accuse beaucoup de bourgeois de s'être refusés à prêter ce serment. — Pendant ce

temps, le siège a commencé. Les canonniers des remparts reçoivent du général Ferrand l'ordre de ménager leur poudre, et de ne pas tirer le canon sur les pelotons d'ennemis qu'ils aperçoivent dans la plaine, afin de ne pas indiquer aux assiégeants le nombre, la position et la portée des batteries. L'ennemi trace ses lignes, établit ses pièces, et le dimanche 26 mai somme la redoute de Marly (faubourg de Valenciennes). Ce poste se trouvait isolé, n'ayant pour appui que les redoutes de Préseaux à droite et les hauteurs du Rolleux à gauche. Cependant, le général Beauregard, pour encourager les défenseurs de Marly, assure à ses soldats que ce village inquiète plus Cobourg que Valenciennes même, et leur promet, en leur montrant une couche de melons, qu'ils les mangeront là, sur la place, bien que leur maturité soit encore éloignée. Mais, malgré ses assurances, la redoute et le village, balayés par les boulets, dominés par les batteries des hauteurs, sont évacués dans la matinée: vers onze heures du matin, les Français se replient vers la ville, emmenant leurs pièces. On reçut, bientôt après, une lettre du général Ferrari, commandant du blocus, qui réclamait des prisonniers, et d'où l'on inféra que l'armée du Nord avec Custine se trouvait aux environs de l'Escaut. Contrairement à l'espoir des assiégés, le 14 juin, le général Ferrand et la municipalité reçurent deux sommations du duc d'York : l'une enjoignait à la garnison de rendre la place moyennant une capitulation honorable ; l'autre engageait la municipalité à écarter par son influence les malheurs dont Valenciennes était menacée. L'attitude du général Ferrand força les officiers municipaux à une réponse énergique, semblable à celle de la garnison. Un quart d'heure après, le feu commence: une première bombe partie d'Anzin éclate dans la rue de Tournay sans blesser

personne, devant un aide de camp, et au milieu des cris de : Vive la nation ! Deux batteries seulement tiraient ce jour-là, l'une à Famars, composée de 2 ou 3 pièces, battant les quartiers de Cambrai, de Notre-Dame et du Béguignage, l'autre à Anzin, formée de 6 mortiers, battant les ouvrages avancés. Le feu de la place incendie une ou deux maisons à Anzin et oblige la batterie autrichienne au silence pendant un jour. Bien que le bombardement eût été peu dangereux, les trois premiers jours, on craignait la fermentation de la population civile : déjà, le 16, la cavalerie avait dû dissiper un rassemblement considérable de femmes ; il se reforma le soir avec le concours « d'hommes mornes et sombres » qui proféraient des paroles menaçantes. Une députation de femmes va, avec des enfants, se jeter aux pieds des officiers municipaux. Les commissaires de la Convention, surtout Cochon, répondent avec fermeté ; au milieu des cris de douleur, une femme interpelle Cochon en ces termes : « Monsieur, quand cesserez-vous donc votre colère sur nous ? » Il est dès lors en butte aux violences de la foule, et dans un attroupement, un homme lui porte sur la poitrine la pointe de son sabre, en disant : « Faut-il, pour un étranger, laisser perdre une ville entière ? »

L'attitude résolue des canonniers empêche les habitants de se mutiner : on menace de tourner les pièces contre la ville, et désormais tout se borna à des paroles de menace contre Cochon, qui, désespéré de son impopularité, chercha la mort en allant s'exposer aux boulets, sur le rempart de Mons. Le commissaire conventionnel eut pourtant la magnanimité de se refuser aux mesures de violence qu'on lui proposait : il ne voulut ni casser la municipalité, ni créer un Comité militaire, ni instituer une Commission contre les traîtres, ni se loger à la citadelle,

pour se dérober au danger (1). Tandis qu'avaient lieu dans la ville tous ces mouvements, on se prépare à une sortie par la porte de Mons, afin de sonder la tranchée des ennemis ; 120 hommes du 29e régiment et tout autant du bataillon de la Nièvre, qui en sont chargés, accueillis par la mitraille et la mousqueterie, se replient précipitamment dans le chemin couvert (17 juin). Le bruit courut à Paris d'une sortie triomphante de la garnison de Valenciennes. Le duc d'York fit envoyer dans un obus le numéro du *Courrier français* qui contenait cette nouvelle fantaisiste, épigramme que les assiégés ne purent savourer, puisque ce projectile ne fut pas aperçu. Le 26 seulement, on connut cette plaisanterie par le duc d'York lui-même qui demanda des nouvelles de son obus aux parlementaires français. L'ennemi semblait instruit d'avance de ce qui se passait dans la place : ainsi, il attaquait, de préférence la nuit, les postes défendus par des recrues. Le général Ferrand avait promis une prime de 12 sous par chaque obus chargé que les soldats lui rapporteraient. Quelques jours après, un obus autrichien tombait sur une maison où se trouvait un officier de la Côte-d'Or, et on y trouvait un papier avec ces mots : « Bon pour 10 sols payables au porteur ». Un autre jour, Ferrand s'était plaint de ce que le bataillon permanent avait refusé de marcher aux palissades ; le lendemain, les Autrichiens parlaient de ce fait à la tranchée, avec force commentaires injurieux, aux volontaires de la Nièvre. Le 26 juillet, le duc d'York affecta même de déclarer aux parlementaires qu'il avait connu tout ce qui se passait dans la ville, et n'avait ignoré qu'une chose : la force réelle de la garnison. Les malveillants communiquaient avec lui par des fusées volantes, par les paysans envoyés aux fourrages au delà

(1) Précis, pages 1 à 16.

des postes avancés, et surtout au moyen d'obus non chargés, enfin par les suspects chassés de la ville. On n'avait pris contre ces derniers aucune précaution, et on laissait même circuler dans la citadelle des femmes qui s'y rendaient sous prétexte de vendre de la bière. Sur l'avis du Conseil de guerre, Ferrand décida bien que désormais on n'expulserait plus les personnes suspectes ; mais cette mesure ne fut pas rigoureusement exécutée. Dans ce Conseil de guerre, siégeaient, outre les officiers généraux, les chefs de corps, les administrateurs militaires, les représentants de la Convention, les membres du Directoire et de la municipalité. On y voyait aussi les clubistes, mais ils n'avaient pas voix délibérative. Les délibérations en étaient confuses, et la compétence indéterminée ; on n'y discutait que rarement. Outre le Conseil de guerre qui tenait séance tous les deux jours et qui veillait à l'administration, à la police et à la discipline de la ville assiégée, se réunissait tous les matins un Comité de siège occupé exclusivement des questions militaires. — Le 18 juin, la place fut assaillie par un feu terrible, qui dura sans interruption de 2 heures du matin à 10 heures; les batteries de Famars, Marly et Saint-Sauve font pleuvoir sur la ville les bombes et les boulets. Les batteries des remparts répondent en démontant quelques pièces aux assiégeants ; mais les boulets ennemis avaient criblé beaucoup de maisons. Après un court repos, le feu reprend avec une nouvelle intensité ; les habitants se réfugient dans les caves ; une partie des soldats, dans la citadelle. Bientôt, par un sentiment de générosité louable, la garnison céda les souterrains et les casemates à l'abri des bombes et des boulets, aux femmes et aux enfants, mesure qui eut pour effet d'empêcher l'explosion du désespoir des bourgeois. Depuis, chaque jour, le feu continue sans autre repos qu'un intervalle de 6 heures :

le bruit du canon, « l'élan majestueux et terrible des bombes, le sifflement des boulets, mille éclairs qui sillonnent le ciel, forment la nuit, sur la ville, une magnifique horreur. Je comptai une nuit, dit Desmarest, de 11 heures à 2 heures 723 bombes; on en voyait souvent 15 ou 18 en l'air ». L'incendie, qui s'allumait dans plusieurs quartiers à la fois, ajoutait à l'intérêt de cet affreux tableau : pour écarter les secours, l'ennemi concentrait sur ces points le tir des mortiers, et les maisons s'écroulaient « sous une voûte de bombes ».

Le 4e ou 5e jour, la grande église de Saint-Nicolas près des remparts de Marly s'abîme dans les flammes ; l'arsenal est aussi détruit, et avec lui 14,000 fusils, quantité de mèches, de sacs à terre, de pelles et de pioches, et d'affûts. Un canonnier intrépide sauva seulement quelques pots à feu en se jetant à travers les flammes. A chaque nouvel incendie, on entendait l'ennemi crier : « Vivat! *victoria*! *victoria*! » et il paraît même que la musique du camp célébrait cet événement par des fanfares. Heureusement les bombes et les boulets n'eurent pas autant d'effet qu'on l'eût cru : beaucoup de maisons échappèrent. Ce fut un grand bonheur pour la ville, car les pompiers, quoique bien payés, ne marchaient qu'à grand'peine, et les officiers municipaux refusaient de paraître pour prévenir les désordres. Une fois, deux d'entre eux, que le commissaire des guerres Brucy avait décidés à venir avec lui, l'abandonnèrent après une demi-heure : le commissaire se hâta de demander railleusement des nouvelles des pauvres disparus. On dut finir par commander des soldats pour éteindre les incendies, et plusieurs y perdirent la vie (1). Les remparts présentaient un spectacle plus émouvant encore que

(1) Précis, p. 28-34.

l'intérieur de la ville. Après la fameuse canonnade du 18, Desmarest va en faire le tour : il voit « le sol des bastions et des courtines semé de boulets et criblé de trous de bombes ; le rempart, surtout depuis Cardon jusqu'à Poterne, lui paraît un long cimetière où l'on aurait creusé des milliers de fosses ». Il est jonché de canons, de mortiers ébréchés, renversés, brisés. Le bastion Poterne paraissait l'objectif principal de l'attaque ennemie ; il était « battu avec tant de force » qu'on l'avait abandonné et que la garnison l'appelait « la porte du duc d'York ». Les ouvrages en avant de ce bastion et de la courtine de Mons étaient exposés à une pluie continue de bombes, de boulets, d'obus, de grenades et de pierres : le nombre en était si grand que chaque jour on en ramassait dans le chemin couvert la charge de plusieurs voitures. L'ennemi avait dépavé les routes et les villages pour se procurer des projectiles. Voyant que le bombardement de la ville n'amenait pas la révolte des habitants, dès les premiers jours de juillet, il avait concentré ses efforts sur l'attaque des ouvrages. La garnison résistait vaillamment à ce bombardement meurtrier, de même qu'au mécontentement de la population de Valenciennes. Lettres anonymes, pétitions adressées au Conseil, restaient sans effet. La municipalité laisse se former, le 22 juin, un attroupement de femmes qui demandent du pain, bien que les représentants du peuple eussent pourvu à l'alimentation, en versant 100.000 livres entre les mains des officiers municipaux. Le soir de ce jour, ceux-ci indiquent une réunion clandestine pour dix heures, et excitent les esprits en faisant répandre de fausses nouvelles. Un enfant de 10 ans, à qui quelques femmes ont donné dix sous et un verre d'eau-de-vie, se dit de retour de Bouchain où l'a envoyé le général Ferrand, et il affirme devant la foule qu'il est chargé par Custine d'annoncer

que Valenciennes ne pourra être secourue et n'a plus qu'à se rendre. L'enfant avoue son imposture devant le Conseil; une des femmes qui lui ont dicté sa petite comédie est arrêtée, et on apprend que les malveillants commencent à travailler la garnison. Un sergent-major, fusillé pour vol le 30 juin, révèle, avant de mourir, que beaucoup de soldats ont reçu de l'argent pour enclouer les pièces de rempart et ne tirer qu'à poudre sur l'ennemi. Le prêtre qui avait reçu cet aveu et qui était un des braves canonniers du bastion Sainte-Catherine, fit part de ces détails à Desmarest. Les commissaires arrêtèrent tout « ce travail » de la municipalité. Dans les premiers jours de juillet, le conventionnel Briez empêche par son attitude résolue le Conseil général de la commune de rédiger et de faire imprimer un procès-verbal où il affirmait que la peste était dans la ville, qu'on n'avait ni médecins ni médicaments, et que la brèche était faite au rempart. Une telle proclamation aurait semé le découragement dans la population ; la crainte de se faire décréter d'accusation décida le Conseil à la retirer (1). Pendant ce temps, le duc d'York pressait l'attaque, mais ses provisions semblaient s'épuiser : il jetait sur la place des boulets de grès pesant jusqu'à 7 livres, et une grande quantité d'obus dont la mèche était trop courte et qui éclataient presque tous en l'air. Mais bientôt le feu reprenait avec une nouvelle intensité : le 5, un obus français fait sauter un des petits magasins à poudre de l'ennemi et trois tas de bombes avec plus de 150 boulets et quelques hommes. L'ennemi se venge en tirant avec furie sur l'obusier placé à l'avancée de Saint-Sauve, mais sans l'atteindre. La veille de cette explosion, un boulet autrichien était tombé sur la courtine de Mons, et avait

(1) Précis, p. 28-34.

mis le feu à 2 ou 3 barils de poudre; trois canonniers français sont mis en pièces, et les canons éclatent. Deux canons seulement restent chargés, et un canonnier, nommé Placet, au milieu de ce fracas a encore le sang-froid de les pointer et de les décharger, « afin, dit-il, que l'ennemi ne s'aperçoive pas de l'accident ». Cependant, depuis le 2 juillet le feu se ralentit; la nuit du 4 au 5, douze à quinze bombes et une vingtaine de boulets seulement tombent sur la ville. Mais, en revanche, il est « terrible sur les palissades, et cette nuit deux compagnies du 29e régiment sont chargées de soutenir les bivacs ». Aussi est-on obligé de donner 40 sous par heure à ceux qui vont réparer les palissades et les remparts, et déblayer le pied des bastions. Sur ce point, le ciel est voilé par un épais nuage de fumée et une poussière rougeâtre produite par les briques qu'écrasent les boulets et les bombes. La citadelle n'est plus inquiétée. L'attaque vise évidemment le bastion du côté de Mons. C'est alors que le commandant d'un des deux bataillons de la Charente qui gardaient la citadelle (1) sollicita en plein Conseil le général Ferrand de placer les volontaires au poste le plus dangereux. Ferrand, ne voulant pas entièrement dégarnir la citadelle, prend le parti d'envoyer alternativement tous les jours au bastion de Mons une compagnie de la Charente et de la Côte-d'Or avec la compagnie de grenadiers. Malgré les chaleurs excessives qui commencèrent le 6 juillet, l'activité de l'attaque et de la défense ne se ralentit pas. L'ennemi souffrait beaucoup dans les tranchées; mais la garnison, de son côté, était éprouvée par la privation de viande fraîche, de légumes et de bière. On distribuait aux soldats du vinaigre et de la viande salée; la viande fraîche

(1) D'après nos recherches, c'est le 1er bataillon de la Charente qui assistait au siège.

était réservée aux malades. On avait aussi remplacé le pain par le biscuit; la garnison n'était pas mal nourrie, puisqu'elle avait, outre sa ration ordinaire, des légumes secs, du fromage et du lard. Les volontaires partageaient d'ailleurs leur nourriture avec les pauvres femmes voisines de leurs quartiers. Pour les bourgeois, le pain et le vin constituaient « la seule nourriture »; deux livres de viande « faisaient un repas de noce pour toute une famille ». L'eau-de-vie et le vin abondaient dans les magasins ; et, à son entrée, l'ennemi, trouva encore 50 bœufs, 14,000 livres de beurre et une grande quantité d'excellente viande salée. On avait aussi de l'argent en proportion suffisante : le jour de la capitulation, il restait en caisse 1.600.000 fr. en papier et 120.000 fr. en numéraire. Les munitions de guerre ne manquaient pas non plus. Monestier, directeur de l'arsenal, n'avait accusé d'abord que 600 milliers de poudre au lieu de 750.000 milliers : soupçonné par les patriotes, vivement accusé par Cochon au Conseil de guerre, il se brûla la cervelle le 16 juin, deuxième jour du bombardement. On avait aussi 141 bouches à feu ; 67 environ furent prises par l'ennemi, et on consomma 540 milliers de poudre ; on épuisa les provisions de boulets de 24 et les bombes ; heureusement on avait ramassé 600 obus lancés par les Autrichiens et les Anglais, et qui n'avaient pas éclaté ; ces obus servirent au lieu de bombes aux canonniers français. La garnison attendait avec impatience les secours que Custine devait lui amener et qui auraient forcé l'ennemi à lever le siège. Elle écoutait avec anxiété la canonnade qu'elle croyait entendre, tantôt vers Mauldé, tantôt vers le Quesnoy et Bouchain. Huit jours après le bombardement, le bruit se répandit que les secours arrivaient par la porte de Tournay, et que les hussards de Chamborant apparaissaient au village de Raismes. La joie des habi-

tants n'avait d'égale que leur abattement, quand ces nouvelles étaient démenties. Le 14 juillet surtout, tous les cœurs battirent d'espoir : le bruit d'une fusillade nourrie arrivait des hauteurs de Famars, et semblait annoncer l'approche de Custine. La garnison prit les armes et se prépara à une sortie générale. Mais bientôt, au grand étonnement des soldats, le silence se fit sur la plaine et les hauteurs. On crut que le duc d'York avait voulu parodier la fête de la Fédération par ces salves de mousqueterie : ce qui sembla confirmer cette opinion, c'est que les ennemis, ce jour-là, s'amusaient à pousser dans les tranchées les cris de : « Vive le Roi ! » et à plaisanter la Convention ; « un braillard surtout se tuait de crier : Président, je vous demande la parole ». Mais on apprit plus tard que le vrai motif de ces bruyantes réjouissances était la nouvelle de la capitulation de Condé. Bientôt, on ne put douter de cette reddition : le 14 juillet, un trompette de Custine apporta à Ferrand l'ordre de laisser sortir la citoyenne Mettiez, femme du rédacteur de *l'Argus*, qui était grosse et près d'accoucher ; à cette lettre était joint un sauf-conduit des Autrichiens qui permettait à cette femme de se transporter à son choix dans une ville occupée par eux, telle que Mons, Bruxelles ou Condé. Le lendemain, il y eut une espèce de suspension d'armes pendant laquelle « Anglais et Français se mêlèrent : on but ensemble, on causa, on s'embrassa », et on apprit, à n'en pas douter, que Condé avait vraiment capitulé. Ce même jour, la garnison reçut la nouvelle de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday, de l'arrestation des Girondins et de la révolte de Lyon, de Marseille et de Bordeaux. A onze heures, le 15 juillet, après ce court intermède, la garnison commença une furieuse canonnade contre les assiégeants : ceux-ci, d'après les rapports d'un déserteur, auraient perdu 2.000 hommes

tués ou blessés. Les Anglais manifestaient pour les Français leurs adversaires « une naïve amitié » : ils haïssaient et méprisaient leurs alliés les Allemands, au point de donner à la garnison de leurs cartouches pour tirer sur les Autrichiens, « en l'avertissant du lieu par où s'avançait un peloton de ces derniers » (1). Le corps du génie français, suivant l'avis de Desmarest, n'aurait eu, dans la direction de la défense, ni plan suivi, ni prévoyance, ni conceptions hardies. Comme l'ennemi avait cessé de passer en avant « son boyau » vers la corne de Mons, on soupçonna qu'il cherchait à éventer les mines de la place. Il jetait sur le revers des tranchées une terre marneuse semblable à celle des mines françaises. De plus, le 20 juillet, un prisonnier franc-comtois parvenu à s'évader et qui avait pénétré dans la ville malgré les sentinelles (auxquelles on avait donné l'ordre de tirer sur les déserteurs), donna des détails précis sur les travaux des assiégeants, le nombre des soldats et des travailleurs. Il apprit aux Français que les ennemis cherchaient à faire sauter les mines de la place en creusant trois contre-mines, auprès des palissades, au lieu d'attaquer directement les chemins couverts. Ce même prisonnier annonça aux assiégés la capitulation de Dunkerque, la fuite de Marie-Antoinette, et d'autres nouvelles aussi fausses. D'après ces renseignements, on résolut, le 21, de jeter « des cominges » pour crever le terrain des galeries et y étouffer les travailleurs ; mais cette opération n'eut aucun succès. On débourra les mines pour juger si l'ennemi travaillait ; mais on n'entendit rien. On commença deux galeries en diagonale, que l'on n'eut pas le temps d'achever. Déjà la garnison était si près des fourneaux de l'ennemi, que le jeu des globes

(1) Précis, p. 36, 43.

de compression ensevelit, le 25, deux ou trois mineurs français dans ces galeries. Le même jour, quelqu'un proposa au Conseil de mettre le feu aux mines ; mais le directeur du génie combattit cette proposition, assurant que si on lui répondait des palissades, il répondait des mines. L'opération proposée, disait-il, « ne se faisait que lorsque l'assiégeant était maître du chemin couvert et cherchait à s'y établir : c'était un grand hasard qu'il rencontrât précisément nos mines, et, par le fait, il est certain qu'elles ne furent pas éventées ». On accusa plus tard Cochon d'avoir empêché qu'on ne fît sauter les mines ; mais toute la responsabilité de cette décision appartient uniquement au Comité de siège : c'est sur ce Comité que le général Ferrand, répondant aux plaintes des soldats du régiment Dauphin, en faisait retomber la faute. Le 23 et le 24, les tranchées ennemies battent les remparts avec furie ; une nouvelle batterie, placée à la droite d'Anzin, prend en écharpe les bastions, démontant les pièces et tuant les canonniers. Les nuits du 22, du 23 et du 24, des tirailleurs tentent d'enlever les palissades, d'où ils sont repoussés par un feu nourri. Mais la véritable attaque est réservée pour le 25 juillet : ce jour-là, à 10 heures du soir, un feu général est dirigé contre la place ; tout est en mouvement dans le camp des alliés. Le réduit de la citadelle est battu par deux mortiers, et les palissades par la mousqueterie et les grenades. Ce bruit est destiné à couvrir la véritable attaque qui se porte sur les ouvrages de Mons, où la garnison a fortifié les postes et les réserves, et dirige sur la plaine une vive fusillade. Tout à coup l'explosion de trois globes de compression fait sauter deux places d'armes des assiégés, chacune de 50 hommes : l'explosion creuse des trous d'une profondeur énorme, et 6,000 bottes de foin auraient à peine suffi à les combler, dit Desma-

rest. La palissade est éventrée, et l'ennemi s'y précipite en poussant des hurlements affreux, et les cris de : « Tue, tue *Weich* patriote (vilain patriote) ! » Les soldats français, « froissés de leur chute et couverts de terre », cherchent à se réfugier dans les réserves qu'ils trouvent déjà occupées par leurs adversaires. « Les braves soldats de la Côte-d'Or, de la Charente et des Deux-Sèvres se battent vaillamment », en se repliant vers les poternes, suivis par les assaillants. Les fossés « se comblent de cadavres entassés » ; on ferme l'une des portes, de peur que l'ennemi n'y pénètre avec les fuyards ; plusieurs de ceux-ci se font monter par les brèches, d'autres errent dans les fossés jusqu'au lendemain : ils n'évitent la mort qu'en se couchant au milieu ou au-dessous des cadavres : un soldat du 29ᵉ, légèrement blessé, se sauva ainsi, fut dépouillé parce qu'on le crut mort, et rentra tout nu dans la ville. Au moment de l'assaut, les mineurs étaient absents ; les mines, qui auraient pu retarder l'ennemi, restèrent intactes. L'artillerie du rempart se tut, au lieu de protéger les soldats et de foudroyer le glacis : les batteries étaient abandonnées, et les sentinelles, seules, restaient au bastion Poterne et à la courtine. Le bastion Cardon et celui du magasin au bois, « où étaient les canonniers bourgeois », tirèrent sur le flanc de l'ennemi, et incommodèrent de leur mitraille les assaillants. La prise des palissades causa dans la ville une profonde émotion ; on cria à la trahison, on incrimina la lâcheté des défenseurs de l'ouvrage. Le bruit s'était répandu que le bastion de Mons et même l'avancée de Cambrai étaient aux mains des alliés : aussitôt on fait battre la générale, on cherche Ferrand pour donner l'ordre de l'attaque, le commandant temporaire se refusant à en prendre la responsabilité ; on fait marcher, en attendant, le régiment Dauphin (le 29ᵉ) avec quelques détachements, pour tenir

l'ennemi en échec. Les alliés eussent peut-être pris la ville cette nuit « s'ils avaient eu l'audace et la vivacité françaises. » Le duc d'York assura aux parlementaires que l'assaut aurait eu lieu si les échelles eussent été prêtes. Ferrand, placé sur la contrescarpe du Cardon avec 12 à 1,500 hommes, en imposa à l'ennemi par son attitude : les alliés, après avoir dépouillé les morts, se retirent dans leurs ouvrages, laissant seulement un grand nombre de travailleurs dans l'ouvrage à cornes de Mons. Ils évacuèrent les autres postes; Beauregard, le lendemain, leur en enleva trois ou quatre, et même le directeur du génie, Tholosé, se faisait fort, le 25 à minuit, avec un seul bataillon, de leur reprendre le chemin couvert et le bastion de Mons. Mais cet échec avait découragé la garnison : la nuit, on chercha vainement à faire marcher les canonniers, la plupart refusèrent de sortir de leurs tentes. L'attitude de l'infanterie n'était pas meilleure. C'est en ce moment qu'un trompette, le drapeau blanc à la main, vient proposer, au nom du duc d'York, « une capitulation honorable pour la garnison, avec menace de l'assaut et de ses suites, à défaut d'une réponse affirmative à 4 heures du soir ». Dès lors, la garnison cesse de s'occuper des remparts, et ne tire plus un coup de fusil. La municipalité fait imprimer et distribuer à profusion les deux lettres du duc d'York, et le Conseil de la place demande une suspension d'armes de 24 heures, délai fatal, qui entraîna la capitulation. Cochon avait cru bien faire, en accédant à la démarche du Conseil : il estimait qu'un répit de 24 heures permettrait aux troupes de se ressaisir (1). Les bourgeois aussitôt sortent de leurs caves, les soldats déposent leurs armes, les officiers municipaux excitent le peuple et adressent au général Ferrand

(1) Précis, p. 36-53.

une délibération, l'invitant à capituler, puisque Valenciennes n'est point secourue et qu'elle a fait une résistance longue et pénible. Cette délibération est lue le 26 à une heure, sur le perron de la maison commune, « au bruit des applaudissements et des bravos de la foule » ; le commissaire Cochon est forcé de rentrer dans la maison d'un de ses amis pour échapper aux insultes. « Ce fut alors que le bataillon de la Charente descendit de la citadelle et s'avança sur la place en bon ordre et au pas de charge, bien décidé à protéger la liberté des délibérations du Conseil... » On eut la faiblesse de le faire rentrer dans ses quartiers en vertu d'un ordre supérieur. Aussitôt la sédition éclate sur la grande place ; de toutes parts on crie aux armes, on menace d'égorger tous ceux qui ne veulent pas accepter la capitulation, et deux régiments appuient l'émeute. Des soldats profitent du désordre pour piller les magasins de vivres et d'habillements, et pour vendre le fruit de leurs vols à bas prix ; d'autres se gorgent d'eau-de-vie et de vin, et tombent ivres-morts. C'est au milieu des cris de la multitude que le Conseil délibère sur la reddition de la ville. Le directeur du génie, Tholosé, établit que la place ne peut tenir guère plus de six jours, et presque tout le monde s'autorise de son rapport pour consentir à la capitulation. Seuls le colonel du 87e, Dillon, et le commandant du (1er) bataillon de la Charente (Léchelle ?) sont d'avis qu'il faut s'ensevelir sous les ruines de Valenciennes.

La majorité du Conseil est d'avis qu'il faut capituler ; mais lorsqu'il s'agit de rédiger le procès-verbal et de le signer, peu osèrent le faire sans restrictions, craignant le sort des défenseurs de Longwy et de Verdun. Les officiers municipaux prirent le tout sur eux, et on ajourna la rédaction du procès-verbal. On se contenta d'arrêter les articles de la capitulation. La garnison y demandait

les honneurs de la guerre, et le droit d'emmener l'artillerie de la place ; elle exigeait sûreté pour tous les habitants, droit pour eux de se retirer où bon leur semblerait, exemption des corvées militaires, maintien des tribunaux et administrations et des ventes de biens nationaux, circulation des assignats, etc. Trois commissaires furent chargés, vers trois heures, « de porter ces articles au duc d'York, qui débuta par leur dire en riant : *Ah! ah! Messieurs! si je ne voulais plus, moi, à présent?* » Au retour de leur entretien, qui parut peu satisfaisant, on délègue de nouveau six députés, trois du peuple et trois de la garnison, qui reviennent le 27 juillet, à sept heures, annonçant que tout était terminé, et que les soldats reviendraient en France prisonniers sur parole. Le soir même, des détachements autrichiens occupent les ouvrages avancés et les postes extérieurs de la ville et de la citadelle. « Les habitants, dit Desmarest, nous donnèrent, les cinq jours suivants, le spectacle de la contre-révolution. » On enlève le drapeau tricolore du beffroi, on coupe l'arbre de la Liberté : les « cavaliers bourgeois voltigent par les rues et sur la place, bien braves, surtout bien frais après 42 jours de séjour dans les caves ». Leur attitude est telle qu'un plaisant du 1er bataillon de la Charente ne peut s'empêcher de demander, au milieu des rires, « si l'on ne trouve pas que cette cavalerie sent le moisi » ? Ces jeunes gens foncent, le sabre haut, sur les citoyens désarmés porteurs de cocardes tricolores, et les enlèvent aux soldats assez timides pour subir des exigences que l'ennemi lui-même n'avait pas. Le prince de Lambesc, qui paraît sur la place, est acclamé ; sur son passage les femmes l'appellent « leur bon prince et leur sauveur » : il sermonne les habitants sur leurs folies passées et leur distribue quelques écus, en leur recommandant d'être plus sages à l'avenir. Ces scènes honteuses

avaient lieu en présence de la garnison, qui conservait encore la garde et la police de la ville ; mais les soldats étaient affaissés et sans énergie, les commissaires sans pouvoirs, le général Ferrand sans initiative ; ce dernier, « adoré pour sa douceur et sa bonté, ne voulait pas, à 71 ans, faire fonctions de grand prévôt ». Ce fut une faute que de rester encore quatre jours dans Valenciennes, car la fermentation y croissait; le général Boileaud était assailli par un misérable qui, lui appuyant une épée sur le cœur, voulait le forcer à quitter sa cocarde. Malgré les dispositions précises de la capitulation, une foule d'officiers ennemis et émigrés entraient dans la ville et insultaient les patriotes. La garnison était à la merci d'un mouvement populaire : on parlait d'immoler les deux Conventionnels sur les ruines des maisons saccagées, de les garder en otage pour réclamer des indemnités ou se garantir d'un second bombardement, cette fois de la part des Français. La veille de leur départ, la nuit, le fils du maire les recherchait dans les maisons qu'ils fréquentaient; on arrêta leurs secrétaires; mais heureusement le plus menacé, Cochon, se trouvait en sûreté dans la citadelle. Le 1er août, la garnison de Valenciennes sortit enfin de la ville par la porte de Cambrai, et défila entre deux haies de cavalerie et d'infanterie des armées alliées. « La bande joyeuse des émigrés se tenait prête à entrer. » Sauf quelques sarcasmes partis de leurs groupes, on n'entendit aucun propos offensant, aucune raillerie. La contenance des soldats était fière et tranquille ; celle des officiers digne, et la tenue de tous soignée. Cochon, qui se trouvait dans les rangs du 29e régiment, passa sans être remarqué; Briez, désigné par le fils du maire, fut un moment arrêté, et mis aussitôt en liberté sur l'ordre du duc d'York, qui lui fit des excuses, en ajoutant : « Monsieur, ce sont vos compatriotes qui vous ont

vendu ! » Les Français déposèrent leurs armes à la Briquette : les alliés s'égayèrent sur la malpropreté de ces armes, et Desmarest observe que seul le 1[er] bataillon de la Charente avait eu soin de nettoyer les fusils comme pour un jour de parade. Enfin, auprès de Famars, la garnison rejoignit les avant-postes de l'armée de Custine au milieu de cris de joie. Le siège de Valenciennes avait été long et pénible : l'ennemi y aurait perdu 20 à 22,000 hommes, rapporte Desmarest d'après la confidence d'un officier anglais faite au général Ferrand. Mais la moitié de la garnison y avait succombé. Presque toutes les maisons avaient été atteintes par les boulets : la rue de Mons, la place Verte, la place de l'Hôpital, les rues de Cardon, de Tournay, de Saint-Géry, de Cambrai, les quartiers du Béguignage et du Marché aux Poissons n'étaient plus qu'un monceau de ruines. « Les deux tiers de la ville ou de la plaine de Mons ne présentaient qu'un amas de maisons ouvertes ou démolies. » On releva sous les décombres un grand nombre de cadavres. « Pendant 42 jours d'un bombardement sans exemple, la garnison fut un modèle de patience et de courage. » Réduite de 10,000 à 4 ou 5,000 hommes, n'ayant pour se reposer qu'une nuit sur cinq, elle fit son service sans le moindre murmure. Elle souffrit de la dyssenterie, de la gale, du scorbut, amenés par les fatigues, les chaleurs, les viandes salées, sans jamais se plaindre. « Les hôpitaux étaient combles, on n'y avait même pas de charpie, on la remplaçait par des étoupes ou du chanvre », et les blessés expiraient le plus souvent sans qu'on pût les secourir. L'espoir de la délivrance soutint les soldats affaiblis, jusqu'au jour de la reddition de Condé. Alors à l'espérance fit place le découragement. « On parlait des prisons de Maëstricht, de Liège et de Cologne comme d'un séjour prochain. » On reprocha plus tard au mal-

heureux Custine d'avoir trahi, accusation absurde, que des esprits aigris accueillirent avec avidité. On lui fit un crime de n'avoir pas essayé de faire parvenir de ses nouvelles, de n'avoir établi aucuns signaux, enfin de n'avoir pas tenté une rapide attaque. La garnison de Valenciennes tenta de le prévenir de la situation de la ville : trois hommes chargés de pénétrer jusqu'à lui furent surpris dans les lignes anglaises et pendus aussitôt. Le 15 juin, on essaya de lancer un ballon chargé de procès-verbaux et de lettres, et que les ennemis disaient porter « les députés qui se sauvaient de Valenciennes ». Ce ballon alla tomber dans le camp de Cobourg. L'isolement et l'abandon finirent par triompher du courage des assiégés : « une partie de la ville n'était plus qu'un monceau de ruines semé de cadavres » : les officiers municipaux par leur attitude accroissaient le découragement. Au début du siège, le peuple montrait beaucoup de résolution et de courage; il acceptait le danger avec une insouciance railleuse. Un jour, un éclat de bombe tombe dans la rue, un habitant le ramasse, le coiffe d'un bonnet rouge, et l'expose à la fenêtre. Au premier boulet que reçoit la maison d'un patriote, ses amis courent au corps de garde lui en donner la nouvelle, en lui portant un bouquet, et boivent largement à la bienvenue du boulet. Un jour, Desmarest dînait au Béguignage, sous le feu d'une batterie ; trois boulets tombent sur une petite maison voisine : le propriétaire, chassé de chez lui, se met à la porte en criant de toutes ses forces : « Eh! eh! qu'est-ce qui veut loger à l'enseigne des trois boulets?... En voilà quatre, ajoute-t-il bientôt, cinq, six, enfin jusqu'à 27 », qui démolirent sa pauvre habitation dans cette après-dînée. Quand on vint annoncer « au citoyen Pauquet la chute de sa cinquième maison, sa première question fut : « Y a-t-il quelqu'un de blessé? — Non, lui répondit-

on. — Eh bien ! tant mieux ! reprit-il : les hommes font des maisons, au lieu que les maisons ne font pas des hommes » ! Habitants et soldats étaient de fort joyeuse humeur dans les premiers temps du blocus, et Desmarest, sur l'air de : « La bonne aventure, ô gué », composa une chanson un peu leste qui fit bientôt fureur :

Valenciennes est entouré,
Bien fou qui s'en fâche !
Pour cela, je n'en perdrai
Rien de ma moustache.
Nous voilà bloqués ici,
Les filles le sont aussi.
La bonne aventure,
O gué !
La bonne aventure.

Il nous en est arrivé
D'Anzin, de Beuvrages;
Les plus belles ont quitté
Pour nous leurs villages.
Les laides et les mamans
Resteront pour les houlans.
Ils seront bien sages.
O gué, etc.

Amusons-nous de bon cœur,
Combattons de même.
Que le prix de la valeur
Soit l'objet qu'on aime.
Car je défends aux poltrons
De tâter de nos tendrons.
Ma part sera bonne.
O gué, etc. (1).

A la fin du siège, il est vrai, la gaieté avait disparu, et avec elle les chansons; mais la résistance de Valenciennes

(1) Précis du siège de Valenciennes, pièces annexées, p. 76.

n'en constitua pas moins un des épisodes les plus glorieux de cette période, et contribua pour une bonne part à arrêter l'élan des alliés.

II.

M. Philippe Delamain, l'un des plus notables négociants de la Charente, possède une riche collection, composée de correspondances de famille. Il a eu l'extrême obligeance de me communiquer les lettres très intéressantes, écrites par le capitaine Henri Dupuy à sa sœur, Mme Barbier (née Judith Dupuy). Le capitaine Dupuy commandait la compagnie franche de Jarnac, Plaisac, Chassors, Triac et Foussignac, avec laquelle il resta en Vendée du mois de mars 1793 jusqu'à l'année 1795. Les lettres sont écrites avec beaucoup de bonne humeur, de vivacité et d'esprit : elles montrent en lui un caractère aimable, sans trace de fanatisme, joyeux et plein de bonne humeur, avec une légère pointe satirique et épicurienne. J'analyse la partie de cette correspondance qui intéresse l'histoire des volontaires, en négligeant les détails qui concernent uniquement la famille du spirituel et vaillant capitaine. Sur l'ordre de Trullard, la compagnie de Jarnac, partie à trois heures du soir, arrive à cinq heures le 15 mars à Cognac, où elle séjourne. Une partie de la société de cette ville était animée de sentiments « inciviques », et l'habit de volontaire républicain que Dupuy portait lui valut dans quelques familles un accueil d'abord un peu froid ; heureusement l'aimable et gai capitaine ne tarda pas à leur montrer que sa courtoisie ne le cédait en rien à son patriotisme, et sut dissiper ces légers nuages de mauvaise humeur. Le 16 mars, à 4 heures, le commandant de la compagnie de Jarnac part avec sa compagnie, et à onze heures arrive à Saintes

avant ses fusiliers. Le lendemain 17, à sept heures, le rappel bat : un courrier arrivé, dans la nuit, des Deux-Sèvres, annonce le danger que court Niort. Au lieu de se diriger sur la Rochelle, les volontaires marchent vers Saint-Jean-d'Angély, où ils arrivent à midi par un temps affreux. A la nuit, le capitaine se rend au club dont il trace un croquis piquant : « La séance, dit-il, commença par une farce patriotique; on chanta ou plutôt on beugla l'hymne des Marseillais. La lecture des papiers publics suivit ; le président adressa à notre compagnie un compliment trop emphatique, mais non dépourvu d'éloquence. Pineau (un volontaire), plein de présomption et un peu de vin généreux, entreprit d'y répondre; affublé d'un immense bonnet rouge, il monta à la tribune et répondit par un discours plat et bredouillé. » Le 18 mars, au matin, les volontaires de Jarnac partent pour Beauvais, escortés jusqu'aux portes par la musique de Saint-Jean, et défilent sous les regards des dames accourues malgré la pluie. L'obscurité, la fatigue et le mauvais temps les retiennent pendant la nuit à Beauvais, et le 19, à midi, ils arrivent à Niort. La première impression est bonne : « la jolie petite ville paraît offrir aux volontaires beaucoup d'agréments, et de tout genre. L'animation y est très grande, les détachements militaires affluent de toutes parts, et comme on a reçu ce jour-là quelques nouvelles rassurantes, la gaîté est sur tous les visages » (1). Mais le réveil n'en est que plus cruel lorsqu'arrive le bruit de la défaite du général Marcé : « C'est un coquin ou un sot, et peut-être l'un et l'autre », que l'opinion publique se réjouit de savoir enfermé dans les prisons de la Rochelle. Une grande consternation règne à Niort : on y dispose les postes

(1) Lettres du capitaine Dupuy (collection Delamain), du 15 au 19 mars.

militaires, une partie de la compagnie de Jarnac est placée à la garde du couvent, l'autre à celle de la maison départementale (plus tard préfecture). Les exaltés s'attendent d'un moment à l'autre à voir paraître l'ennemi et se préparent à la résistance; « d'autres, plus prudents, font seller leurs dadas ». Sur ces entrefaites, les volontaires de Jarnac reçoivent l'ordre de partir le 21 au matin pour Fontenay. « Quelques-uns, dont la mine s'est fort allongée, projettent de refuser de partir. » Mais la nuit porte conseil, et à cinq heures tout le monde se rend à l'appel : la compagnie arrive l'après-midi à Fontenay, « sans autre rencontre que celle de quelques peureux qui regagnaient leurs foyers, et de quelques misérables blessés pleins de sang et de boue ». Le Directoire de la Vendée a pris la fuite, un seul de ses membres est resté ferme à son poste. La municipalité, « très patriote », pourvoit à tous les besoins des volontaires. Carra arrive avec deux officiers généraux; 6,000 hommes sont concentrés à Fontenay et tout autant à Niort. Peu à peu les volontaires se font à leur nouvelle existence : ils dorment à leur tour sur la planche des corps de garde sans trop de lassitude, et se rompent peu à peu à la vie militaire. Le programme de leurs journées est fort chargé : « le matin, lever à six heures et appel; à huit heures, déjeuner peu luxueux où on se bourre de pain et de fromage; à 9 heures prêt de la compagnie et distribution du pain et de la viande ; à midi parade ; à une heure dîner ; à 2 heures exercice jusqu'à 4 heures, et à 6 nouvel appel » (1). Point d'autre distraction que d'admirer de loin les belles filles de Fontenay, dont les charmes semblent faire battre le cœur du trop inflammable capitaine. Le 22 avril, la compagnie de Jarnac se trouve à Viré, près des Sables, com-

(1) Lettre de Dupuy, Fontenay, 26 mars.

prise dans la division de Baudry; l'entrée des Sables lui était interdite : « on craignait pour les volontaires les délices de Capoue ». On restait, depuis la fin du mois de mars, dans l'inaction, et les soldats attendaient le résultat des conférences du général Baudry avec les commissaires de la Convention. Le bruit courait qu'on allait marcher sur Machecoul; le 20, on entendit une vive canonnade : c'était, pensait-on, le bruit de l'attaque de la Bourdonnaye. Les volontaires remarquent et commentent la mésintelligence des généraux : ils accusent Boulard, général en chef de l'armée des Sables, de molester le « brave Baudry », et d'avoir exposé la colonne de ce dernier « aux marches les plus pénibles et aux combats les plus meurtriers ». Les soldats supportent ces vexations en silence ; mais les « officiers supérieurs » vont se plaindre de Boulard aux commissaires de la Convention. Les troupes sont exposées aux privations les plus sensibles : elles ne mangent que de la mauvaise viande grillée, manquent de vin, « privation cruelle » pour les Charentais; n'ont pour chasser l'ennui d'un éternel bivouac que le spectacle des fusillades et de la guillotine. Aussi les volontaires mariés demandent-ils à être remplacés « par de nouveaux volontaires enrôlés ». Mais cette guerre « qu'on croyait devoir être une promenade militaire contre des paysans stupides, mangera assez d'hommes à la République pour qu'elle ait besoin de tout le monde » (1). Cependant, on apprend à Viré la nouvelle de quelques succès, notamment la prise de Machecoul : aussi « les volontaires mariés présentent-ils une pétition pour être remplacés par des célibataires. Ils prouvent et témoignent tant d'ennui qu'ils amollissent les autres ». On finit par souhaiter leur départ; quelques-uns d'entre

(1) Lettre de Dupuy, 22 avril 1793.

eux pourtant prennent des attitudes conquérantes qui font l'objet des risées des autres. Le 28 avril, la colonne de Baudry quitte Viré pour se rendre à Challans; le bataillon de la Liberté (composé de Charentais) est divisé en quatre détachements: l'un d'eux, composé des compagnies de Châteauneuf et de Jarnac, se rend à Aspremont par une pluie affreuse, cerne et enveloppe une grand'garde de Vendéens et leur enlève un convoi. Trois cents insurgés qui occupaient Aspremont l'évacuent à l'approche des républicains. Les volontaires croyaient que le dessein des généraux était de diviser « l'armée dans tous les gros bourgs de ces cantons, tandis que la division du Centre battrait les brigands, qui, ne trouvant plus de refuge, seraient forcés de mettre bas les armes ». On disait « ces malheureux tellement dénués de ressources, qu'ils en avaient été réduits à essayer de faire des canons en bois ». En attendant leur attaque, les volontaires vivent à l'aise à Aspremont, au milieu d'un pays pittoresque, entrecoupé de prairies et de ruisseaux; les vivres abondent dans leur camp, et s'achètent à des prix très modiques (le beurre, exquis, à 6 sous, les œufs à 3 sous la douzaine, et le lait, excellent, presque pour rien). Cependant, malgré « la fertilité et l'abondance de ce charmant pays », Dupuy remarque que rien « n'égale la misère des villageois : les nobles et le clergé possédaient tout ». Il constate avec regret que quelques volontaires « et même des officiers regardent ce pays comme terre conquise », et se laissent aller à des actes « qui frisent l'indélicatesse ». On rompt la monotonie de la vie de camp par quelque cérémonie patriotique: on plante avec pompe un arbre de la liberté au chant de la *Marseillaise* « que les volontaires de Châteauneuf chantent avec un certain goût ». Les paysans commencent, en présence de l'attitude des républicains, à se

rassurer ; ils rentrent en grand nombre, et il est même possible, vers la première semaine de mai, d'organiser avec eux à Aspremont une garde nationale; les volontaires cherchent par leurs conversations à les ramener, et entre temps font quelques patrouilles pour surveiller la contrée. Le 6, les trois armées combinées de la Vendée se portent sur Saint-Léger que les Vendéens évacuent pour se réfugier dans les bois; la colonne de Baudry et la compagnie de Jarnac s'avancent pour leur couper la retraite jusqu'à Palluau, y trouvent installées les troupes de Boulard, et reviennent à Aspremont (1). Le 8 mai, le général Boulard donnait l'ordre à un détachement de la colonne de Baudry de se porter à Saint-Léger. « Nulle compagnie de volontaires n'a voulu venir » ; les volontaires de Jarnac remplissent cette mission « malgré les clameurs de quelques criards ». A Saint-Léger, on était au centre de l'insurrection, au milieu « des bois et des brigands »; mais avec la compagnie de Jarnac se trouvent des artilleurs, 300 Nantais, 200 Bordelais, et 200 hommes du régiment de Berchiny. « Avec cela, écrivait Dupuy, nous défions tous les fanatiques du Poitou et de la Bretagne. » Aucun mouvement ne semblait d'ailleurs devoir se faire encore : les généraux attendaient des renforts : « le pays, couvert de forêts, ne peut être purgé des brigands qu'avec des forces formidables ». Les volontaires mariés qui croyaient être renvoyés, sont même retenus à l'armée. Quant aux soldats de la compagnie de Jarnac, ils ont déjà l'allure de vieilles troupes : à leur passage, les uns les « prennent pour des soldats de ligne, les autres pour des Marseillais » (alors très renommés). Leur bravoure n'allait pas tarder à être mise à l'épreuve, car les Vendéens s'approchaient de Challans : le 15 mai, la

(1) Lettres de Dupuy, 25 avril, 2 mai et 7 mai. Les Sables et Aspremont.

première colonne de l'armée des Sables était attaquée à Palluau par 10,000 hommes ; les Bordelais, au nombre de 1,500, repoussent bravement l'attaque. Baudry prend ses dispositions pour refouler l'insurrection hors des plaines de Challans. A Machecoul, « les patriotes ont obtenu du succès » ; mais Fontenay est menacé, et Thouars livré. Les bruits de trahison circulent, les jeunes soldats de l'armée des Sables sont persuadés que si l'ennemi n'a pas été battu au centre de la Vendée, c'est par la perfidie ou la lâcheté des généraux, « car rien n'est plus pitoyable » que les troupes insurgées. Ils se racontent les cruautés « des brigands » dans les pays de la côte : à Challans notamment où ils ont outragé les femmes. C'est vers le 28 mai que la compagnie de Jarnac est définitivement classée comme 7e compagnie du bataillon de la Liberté dans la division de Baudry. Dupuy y est élu capitaine, B. Ranson (de Foussignac) lieutenant, et Josias (de Jarnac) sous-lieutenant (1) ; les autres compagnies sont aussi réorganisées : Demontis (de Jarnac) est nommé capitaine d'une d'elles, la 4e, et on choisit comme chef du bataillon « un vieil officier de Confolens blanchi sous le harnais, dernièrement aide de camp d'un général que les intrigues de Dumouriez avaient fait destituer » (peut-être Degonde). Après cette réorganisation, l'armée des Sables se met en marche pleine d'espoir : « ou elle est composée de lâches, ou dans un mois les rebelles seront pulvérisés » : elle arrive à Saint-Gilles ; mais les Vendéens sont d'une audace qui étonne les troupes ; ils s'approchent, cachés par les blés, pour égorger les sentinelles, ils osent sommer le commandant de Saint-Gilles de se rendre ; les soldats murmurent et accusent la lenteur des généraux que les

(1) Lettres de Dupuy, 9 mai, 16 mai, 18 mai, 28 mai. Saint-Léger et Challans.

Bordelais dénoncent à la Convention. Cependant, le 24, il y a un combat fort vif, où les volontaires de la Gironde au nombre de 1,200 repoussent 4,000 ennemis ; ils marchent au combat au chant de la *Marseillaise,* à laquelle ils ont ajouté le couplet suivant :

J'entends déjà gronder la foudre.
Les révoltés vont approcher !
Courons tous les réduire en poudre !
Nos canons sont prêts à marcher.
N'appréhendons rien du grand nombre.
A l'aspect de nos combattants,
Tous ces misérables brigands
Vont disparaître comme une ombre !
Courage : ça ira ! gloire à nos bataillons !
Marchons ! qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Si les Bordelais lui semblent pleins d'enthousiasme et de bravoure, il n'en est pas ainsi des volontaires de Libourne : le capitaine Dupuy, avec un peu d'exagération peut-être, prétend que ceux-ci « ne sont que des pleutres ». Cette appréciation peu flatteuse provient sans doute de ce que le bataillon de Libourne avait évacué avec quelque précipitation un poste qui lui avait été confié en avant de Saint-Gilles, à la vue d'un gros de cavalerie républicaine qu'il avait pris pour une troupe ennemie. Dupuy, abandonné avec sa compagnie, semble avoir gardé quelque rancune de ce qu'il nomme « cette cacade », dans un langage un peu familier. Les volontaires sont exposés presque tous les jours à des alarmes semblables, surtout aux avant-postes ; à chaque instant la générale bat pour signaler quelque attaque des « brigands ». Le 10 juillet notamment, au Pont-Opton, les compagnies Dupuy et Demontis repoussent une attaque

subite des Vendéens (1). Le 13, nouvelle escarmouche au même poste, qui est forcé de se replier sur Saint-Gilles. Le 14, on fête l'anniversaire de la prise de la Bastille au milieu de la plus grande tranquillité. Puis « les alertes continuelles et les gardes trop fréquentes » continuent à rompre la monotonie de la vie militaire au camp de Saint-Gilles. Les volontaires sont impatients d'agir; leur inaction leur pèse : « Biron fera tout, disent-ils, et nous rien ». On répand les bruits les plus optimistes : « les brigands sont dénués de tout, et n'ont plus de munitions » ; Charette, blessé à Nantes, est mort, dit-on, cette semaine, et si l'on tente une attaque générale, dans dix jours la guerre de Vendée sera finie. Cependant, les hostilités se poursuivent, démentant cet espoir, entremêlées d'ailleurs d'incidents romanesques. Dupuy raconte en particulier l'histoire assez curieuse d'un officier républicain du nom de Vincent, garçon spirituel et de figure agréable, qui, pris par les Vendéens, est soigné avec dévouement par la fille d'un de leurs chefs, le comte de la Roche, réussit à la séduire, et parvient à s'échapper de captivité (2). L'armée dont faisait partie la compagnie de Jarnac s'ébranle enfin, et occupe la Roche-sur-Yon le 20 août 1793 : elle repousse une attaque des insurgés ; surpris au moment du repas, les républicains sont sur le point d'être cernés et égorgés; l'ennemi, sous le couvert des bois, est arrivé jusqu'aux avant-postes sans être aperçu, et, formé en trois colonnes, se précipite sur les volontaires. Cinq cents hommes, du bataillon charentais de la Liberté, font face à la première, et, après une vive canonnade, parviennent à conserver leur artillerie menacée ; une compagnie de Challans se distingue dans cet engagement. Les autres colonnes vendéennes

(1) Lettres de Dupuy, Saint-Gilles, 26 juin et 10 juillet.
(2) Lettres de Dupuy, 21 et 30 juillet 1793. Saint-Gilles.

attaquent avec rage ; l'une d'elles « fonce même à la baïonnette sur un bataillon de la Marne : celui-ci bat le pas de charge, le premier rang met la baïonnette en avant, le second fait un feu terrible », et « les brigands » sont enfin repoussés. L'armée républicaine,— disaient les rapports, sans doute amplifiés, — avait mis en déroute 18,000 Vendéens. Le commandement de l'armée des Sables change alors de mains. Boulard, destitué, est remplacé par Mieskowski, et Baudry, malade, par Degonde. Le pays que parcourent les républicains est abandonné de toute la population mâle. « Dans chaque village, écrit Dupuy, je trouvais les femmes occupées à leur ménage, mais pas un seul individu de l'autre sexe. » Les femmes partagent les croyances et la fermeté de leurs maris. Un jour, Dupuy rencontre une jeune mère avec deux beaux enfants, il lui représente le sort auquel elle est destinée, la misère qui l'attend, elle et les siens, si son « époux » rebelle vient à être tué ? « Que m'importe, répondit-elle, je serai sauvée (1) ! » Malgré la constance de leurs adversaires et l'ardeur de leurs convictions, les volontaires espèrent en avoir fini bientôt avec les Vendéens. A la fin du mois d'août, toutes les armées sont en mouvement. « Point de trahisons, et dans quinze jours tout sera fini ! » Mais au lieu du succès attendu, l'armée trois fois victorieuse de Luçon est battue à Chantonnay; la colonne de Mieskowski recueille à la Roche les débris des troupes vaincues. Il est vrai que tout est bientôt réparé : les colonnes républicaines s'ébranlent toutes à la fois. « Nous marcherons, écrit Dupuy, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ennemis. » On va bivouaquer en plein air et on espère enfin terminer la campagne. Les troupes de Mieskowski marchent en effet de la Mothe-Achard

(1) Lettre de Dupuy, 29 août. La Roche-sur-Yon.

sur Renai, où 6,000 « brigands retranchés » font quelque résistance : l'avant-garde, formée du brave bataillon de la Marne, les force à la retraite, leur tue 200 hommes et leur prend trois pièces de canon. On s'attendait à rejoindre au poste de Palluau l'armée Nantaise ; la crainte d'une descente des Anglais force Mieskowski à rétrograder à la Glacière, près des Sables (14 septembre). Pendant ces mouvements, les armées livrent le pays parcouru à l'incendie ; les Vendéens n'épargnent personne, et ne sont pas épargnés à leur tour. Les femmes elles-mêmes prennent part à cette horrible guerre, « et on les traite sans quartier ». Pendant le séjour des troupes de Mieskowski à la Roche, elles forment un complot pour livrer « les bleus » au couteau des « brigands » ; et parmi les auteurs de ce complot, Dupuy remarque avec stupeur « une belle enfant de 18 ans, jolie comme l'amour ». Le pays est tellement ravagé qu'on y a maintenant quelque peine à vivre, heureux quand on peut se loger dans les granges, coucher sur la paille, et manger « de l'ail et du lait » : point de vin, et une eau si bourbeuse qu'on peut à peine la boire ; les vêtements du soldat, ses chaussures, tombent en lambeaux. Ce qui achève de démoraliser les troupes, c'est que, le 22 septembre, elles sont surprises pendant la nuit à Saint-Fulgent. Mieskowski, croyant être soutenu par les autres généraux, s'est avancé dans le pays ennemi. Inquiet de n'avoir aucune nouvelle des divisions de Niort, de Fontenay et de Nantes, il se dispose à se replier, lorsqu'à 6 heures du soir, il est attaqué « par une horde innombrable de brigands ». Ceux-ci se précipitent tous « d'un seul côté » : deux bataillons leur tiennent tête ; on les secourt en leur envoyant, mais trop tard, quelques détachements. La nuit survient, on se bat encore à neuf heures ; le bataillon de la Marne, qui a fait des prodiges, est accablé sous le

nombre. Les compagnies de la Charente, placées à l'arrière-garde, protègent la retraite : « elles sont criblées » : alors la déroute devient complète ; deux fois l'ennemi, embusqué dans les bois, fusille presque à bout portant les débris des vaincus. Sur la route des Essards et des Sables, la cohue des fuyards trouve un pont rompu, est encore assaillie et décimée par les Vendéens ; alors elle doit refluer sur la route de Luçon, s'ouvrir un passage en forçant un poste ennemi, et ne rejoint à Chantonnay l'armée de Tunck qu'à deux heures du matin. Le bataillon de la Charente avait été surtout maltraité : le lendemain il n'en restait que 100 volontaires, le reste était dispersé, tué ou pris ; son commandant Degonde était tombé sur le champ de bataille, percé d'une balle à la poitrine ; Démontis avait été contusionné par un coup de feu, qu'avait paré son ceinturon ; Ranson (de Jarnac), pris par les Vendéens, s'était échappé en tuant deux de ses adversaires. Le capitaine Dupuy avait évité la mort comme par miracle. Il s'était avancé pour reconnaître un détachement qu'on croyait, à cause de l'obscurité, composé de républicains. Au cri de : « Vive la République ! » qu'il pousse, il est assailli par une grêle de balles ; placé entre le feu des bataillons et celui des Vendéens, Dupuy rejoint à grand'peine sa compagnie, meurtri par une chute et exténué de fatigue. Ses soldats étaient réduits à 29, bien qu'ils eussent été les plus ménagés. Parmi les volontaires de Jarnac tués dans ce combat de nuit, figurait le sergent-major Pierre Viaud ; neuf avaient disparu. La colonne de Mieskowski, forte de 2,500 hommes, croyait avoir eu à lutter contre 50,000 Vendéens, dont 6,000 avec deux pièces de canon avaient été embusqués pour couper la retraite. On n'avait perdu que deux pièces, mais on laissait aux mains de l'ennemi 400,000 cartouches. Les débris de la colonne furent cantonnés à

la Glacière près des Sables ; le commandement en chef du bataillon de la Charente y fut donné à Démontis (1). Depuis, on retrouve ces troupes aux Sables-d'Olonne ; le 28 brumaire, elles se renforcent de 900 Girondins, et se mettent en mouvement. Seul le bataillon de la Charente, épuisé par les fatigues de la campagne précédente, reste dans ses cantonnements. Cependant, en frimaire, les volontaires charentais se mettent aussi en marche, passent trois « nuits rigoureuses au bivouac » et se disposent à attaquer Challans où les rebelles sont réunis, lorsqu'un ordre inattendu les oblige à revenir aussitôt aux Sables. Ce qui avait déterminé cette retraite, c'était probablement la rigueur de la saison « jointe à la nudité presque totale » des soldats. Avant de se retirer, le bataillon de la Charente s'était trouvé à un engagement d'avant-poste : au passage d'une rivière, au moment où les volontaires de la Gironde, sur quelques planches jetées au hasard, tentaient de passer sur l'autre rive, les soldats charentais, à l'exemple de leur chef, Démontis, s'étaient jetés, malgré un froid très vif, dans les eaux, pour assaillir plus tôt l'ennemi, qui prit la fuite à leur approche. Quelques détachements du bataillon vont ensuite prendre part au siège de Noirmoutiers. « Cette île rebelle fait une résistance opiniâtre ; le ciel semble conjuré avec elle » : le temps est épouvantable. Aux Sables, les volontaires fêtent par des réjouissances la nouvelle de la prise de Toulon, et les terminent par un bal qui dure toute la nuit du premier décadi de nivôse (fin décembre 1793). Leur général Baudry les quitta pour aller prendre à Brest le commandement d'une escadre chargée d'exterminer les débris de la flotte anglaise de Toulon, et de faire une descente en Angleterre avec l'armée de Ven-

(1) Lettres de Dupuy, 30 août, la Roche ; 9 sept., la Mothe-Achard. La Glacière, 14 sept. Luçon, 23 sept. Les Sables, 25 sept.

dée. « En partant, Baudry promet au bataillon de la Liberté de le conduire à Londres danser la Carmagnole. » (1) En attendant d'être de nouveau mis en campagne, les volontaires profitent des loisirs de la vie de garnison aux Sables pour organiser des fêtes, et passer joyeusement l'hiver : il y a bal au camp deux fois par semaine, et les « fillettes » des Sables ne dédaignent pas d'y paraître et d'égayer les soirées par leur présence ; la prise de Noirmoutiers est fêtée surtout avec l'entrain le plus remarquable, et les Charentais font joyeux tapage jusqu'à une heure avancée. Quelques alertes interrompent parfois ces loisirs : le 25 nivôse, le bataillon de la Liberté est obligé de faire une longue marche de 24 heures sans vêtements d'hiver et sans halte, pour surprendre une troupe de Vendéens, qu'il ne peut parvenir à atteindre. Le 18 pluviôse, les volontaires, après quinze jours de bivouacs fatigants, vont à la Mothe-Achard, et reçoivent l'ordre de se réunir à la Roche-sur-Yon à 10,000 hommes de l'armée du Nord pour « foudroyer les restes des brigands » ; on s'épuise à la poursuite des Vendéens « que l'on ne rencontre jamais », et on accuse les généraux : « s'ils agissaient en républicains, dans quinze jours il ne resterait plus d'armée catholique ». Les soldats parcourent, « par des chemins horribles et par un temps épouvantable, les tristes déserts de la Vendée. Les cadavres qui sont épars de toutes parts ont répandu un air tellement pestiféré, que l'armée n'offre plus que le cruel spectacle d'un tas de moribonds ». Aussi les plaintes redoublent-elles contre les généraux : « intéressés à la propagation de la guerre de Vendée, ils ont laissé se former encore de formidables rassemblements ». Il faudra au moins une campagne pour soumettre le pays. « Partout

(1) Lettres de Dupuy, 28 brumaire, 7 frimaire, 12 nivôse an II.

où nous passons, ajoute Dupuy, nous portons les flammes et la mort : l'âge, le sexe, rien n'est respecté. Hier un de nos détachements brûla un village »; et Dupuy cite un volontaire qui y tue de sa main trois femmes : « c'est atroce, dit-il, mais le salut de la République l'exige impérieusement ». La répugnance qu'éprouvait le brave capitaine à la vue de ces atrocités le faisait suspecter « d'aristocratie », et sa famille à Jarnac était menacée par les terroristes : il dut multiplier les démarches auprès de ses chefs pour écarter des siens les lâches vengeances des Jacobins de son pays natal (1). Dupuy fut heureux de voir la Convention désapprouver le système des généraux incendiaires. « Ces généraux sont destitués, écrit-il le 4 ventôse. Bar et Westermann sont seuls conservés : puisse un traitement plus doux nous ramener enfin les paysans égarés ! » Cet espoir devait être encore déçu : le bataillon de la Liberté continue, sans grand succès, à s'épuiser en marches et contre-marches « à travers les déserts pestiférés de la Vendée », courant des portes de Nantes à celles de Luçon et des Sables, manquant de tout : pendant quatre jours entiers, faute de pain, il en est réduit à se nourrir de racines et de navets, et la moitié des volontaires « marche pieds nus ». Trois fois ils rencontrent les brigands et les battent, sauf dans la dernière affaire où le bataillon, réduit à 500 hommes, est forcé de se replier. « Le général Haxo, qui commande la colonne, se brûle la cervelle, pour ne pas survivre à cet échec. » La petite armée, ramenée le 1er germinal (21 mars) à la Mothe-Achard, attend d'y être portée à 2,500 hommes. Les survivants de cette guerre incessante sont à ce moment pleins de découragement. « Quelle guerre ! s'écrie Dupuy ; nous n'avons pas vu un individu existant sans

(1) Lettres de Dupuy. Les Sables, 17 et 26 nivôse. La Roche, 29 pluviôse (janv.-février 1794).

le fusiller ! Partout la terre est jonchée de cadavres, partout les flammes ont porté les ravages ; tout porte l'empreinte de la destruction et de la mort. » Cependant une lueur d'espoir surgit encore : « les brigands touchent enfin à l'époque de leur anéantissement, leurs armées réunies ne forment plus qu'un amas de 4,000 désespérés, mal armés et qui manquent de munitions de toute espèce. Cinq colonnes sont à leur poursuite.... Le mois prochain on dira : « Il exista des hommes dans la Vendée ! » Deux mois après, le 25e bataillon est cantonné au Port-Saint-Père près de Nantes, et y prend quelque repos. « Il y avait quatre mois, écrit Dupuy, que je ne m'étais habillé, et j'ignore quand je pourrai jouir d'un bon lit. » Les destitutions des généraux défraient alors la conversation des soldats. A propos de l'élévation d'un Charentais, Vincent, au grade d'adjudant-général, Dupuy remarque « qu'accepter une telle place, c'est faire un pas de plus vers la guillotine », et il annonce la destitution de huit généraux de l'armée de Vendée par ordre du Comité de Salut public, destitution qui accroît parmi les volontaires les méfiances et les soupçons (1). Les routes sont interceptées par les Vendéens, jusqu'aux portes de Nantes, et, dégoûtés de ces opérations interminables, les soldats n'aspirent plus qu'à sortir « de cette infernale contrée » ; ils envient le sort du bataillon le Vengeur qui va servir aux frontières. Le général Dufour a voulu retenir le 25e bataillon avec lui pour l'emmener à l'armée des Pyrénées ; « mais il est enchaîné lui-même » en Vendée. Les regrets des volontaires sont d'autant plus vifs, que leurs forces s'épuisent dans des engagements obscurs et multipliés, « sans qu'on puisse acquérir la moindre gloire ». On a trompé le Co-

(1) Lettres de Dupuy. La Roche, 4 ventôse. La Mothe, 1er germinal. Nantes, 3 prairial.

mité de Salut public « sur la force des brigands » : ils sont, sans compter les chouans qui inondent l'autre rive de la Loire, au nombre de 30,000 combattants, et les républicains sont disséminés sur une étendue de terrain considérable, au nombre de 10,000 tout au plus. Le 24 fructidor, un camp de 1,500 hommes a été attaqué et forcé par les Vendéens ; « 400 braves gens ont été les victimes de cette journée ». L'indulgence n'a servi à rien ; quand les colonnes sont fortes, « les brigands se dispersent et apparaissent comme des cultivateurs paisibles » ; mais ils se réunissent en petites bandes, lorsqu'ils ne sont pas surveillés, pour égorger les voyageurs ou les volontaires sortis des hôpitaux. Ils tombent en masse, au signal de leurs chefs, « sur les cantonnements trop faibles pour leur résister », et des milliers de volontaires tombent sous leurs coups. Une amnistie ne les ramènerait pas tous, « elle eût réussi, il y a un an peut-être ; mais aujourd'hui les cœurs sont ulcérés : il n'est pas possible de rendre à la République des brigands dont chacun pleure ou sa femme et ses enfants égorgés ou sa maison brûlée et saccagée » (1). Aussi le 25e bataillon, cantonné au Port-Saint-Père, est-il tous les jours occupé à envoyer des détachements pour dissiper les petites bandes vendéennes. Il y est encore en janvier 1795, au moment où on « proclame la loi qui accorde le pardon aux rebelles ». Puis un détachement embarqué sur la Loire et dont Dupuy fait partie, combat contre les troupes de Stofflet en Anjou. Au mois d'août 1795, le bataillon entier est de retour à Challans, au moment où des renforts importants des armées des Pyrénées et du Nord arrivent dans la Vendée, après la conclusion des traités de Paris et de Bâle. La correspondance du capitaine Dupuy s'arrête

(1) Lettres de Dupuy. Port-Saint-Père, 23 prairial. Nantes, 8 et 27 fructidor an II, juin-août 1754.

milieu de cette année, et une lettre datée du 15 messidor an IV (juillet 1796) montre que l'état de sa santé l'avait obligé de quitter l'armée de l'Ouest pour revenir à Jarnac (1).

III.

Un des parents du capitaine Henri Dupuy, nommé Isaac Dupuy, et parti comme volontaire en 1792, a aussi laissé une courte correspondance, qui m'a été communiquée par M. Delamain, et dont je donne quelques extraits. Isaac Dupuy faisait partie de l'armée de la Moselle en janvier 1793 : le 31 janvier de ce mois, il est placé aux avant-postes à Konigsmacker, en avant de Thionville : il est compris comme chasseur dans le 13e bataillon d'infanterie légère. Le 16 avril, l'avant-garde de l'armée campée près de Thionville se dirige sur Saint-Louis : l'armée de la Moselle compte 30,000 hommes, et le bruit court qu'elle va renforcer les troupes de Custine. Les chasseurs du 13e bataillon sont le 11 mai à Fumesdorf, au moment où l'on apprend la marche de l'ennemi vers Sarrelouis. Le 30 août, ils arrivent à Dütweiller, où ils ont à soutenir quelques engagements avec l'ennemi. Le 29, ils enlèvent quelques cavaliers du Royal Allemand qui avait émigré avec Bouillé. Les soldats ont beaucoup de fatigues à supporter : « de trois nuits ils en passent deux au bivouac au milieu des bois : leur paie n'a presque aucune valeur à Sarrebrück : 6 livres en argent valent 30 livres en assignats », et tous les vivres sont hors de prix. Les petits combats d'avant-postes se multiplient : vers le 20 septembre, les chasseurs du 13e bataillon sont aux prises avec les hussards en-

(1) Lettres de Dupuy. Nantes, 18 thermidor an II. Port-Saint-Père, 20 nivôse an III. Nantes, 26 fructidor. Jarnac, 16 messidor an IV.

nemis, de quatre heures du matin à midi, et, après avoir forcé leurs adversaires à la retraite, se laissent surprendre et perdent une centaine d'hommes. Isaac Dupuy n'échappe à la mort qu'à grand'peine. On bivouaque au milieu des bois, dans des baraques ou des cabanes en terre, sous la pluie ; « à chaque instant, il faut prendre les armes ; peu de jours se passent sans qu'on ait quelque affaire avec l'ennemi, on ne fait que descendre et monter la garde ». Au mois d'octobre, le 13e bataillon est à Saarbrück : les soldats se plaignent de l'avilissement croissant des assignats : « un billet de 10 sols n'en vaut que deux ; la livre de pain coûte 25 sous, le fromage 4 francs la livre, le blanchissage d'une chemise 10 sous ». Les représentants du peuple forcent les magistrats de Saarbrück à verser à l'armée un million en numéraire, et à taxer les denrées. Les troupes ennemies souffrent d'ailleurs autant que les Français : toutes les nuits, il arrive des déserteurs : « ils meurent, disent-ils, de faim ; huit jours de neige aggraveraient la famine parmi les Autrichiens, car ils ne peuvent tirer des vivres que de Mayence ». Aussi, le 19 brumaire, Dupuy, qui se trouve toujours aux avant-postes, observe-t-il que les désertions augmentent : « toutes les nuits », les déserteurs passent dans le camp français par dizaines ; « à peine ont-ils du pain, encore est-il noir comme du pain d'épices et pique-t-il la langue comme de la moutarde ». Du côté de Sarreguemines, les mêmes désertions sont encore plus fréquentes. On suppose que les ennemis attendent la prise de Landau pour entrer dans leurs quartiers d'hiver. Quant aux Français, ils se fortifient dans leur camp ; « on travaille aux retranchements de jour comme de nuit », et à la fin de novembre, ils sont presque terminés (1).

(1) Lettres d'Isaac Dupuy, 31 janv., 19 février, 18 mars, 11 mai, 30 août, 20 septembre, 12 et 28 octobre, 19 brumaire 1795.

En janvier 1794, les chasseurs du 13e bataillon se trouvent à Bouzonville, avec une division de l'armée de la Moselle; une autre partie de cette armée est cantonnée dans le Palatinat. Les troupes françaises ont pris leurs quartiers d'hiver jusqu'au mois de mars : le 8 germinal, l'avant-garde campe sur les hauteurs de Sierck, escarmouche avec l'ennemi : « tous les jours nouveaux triomphes »; le 29 germinal, on est à deux petites lieues de Luxembourg, au-dessous d'Arlon,qui a été pris d'assaut. Les troupes sont pleines d'entrain, malgré les privations qu'elles ont à supporter : plus d'une fois elles marchent au combat sans avoir mangé depuis quarante-huit heures. L'ardeur des soldats est telle qu'ils oublient toutes les souffrances : ils recherchent comme un honneur le service de l'avant-garde; et Isaac Dupuy s'en éloigne avec un vif chagrin lorsque, à l'époque de l'amalgame, ses chefs, à cause de la faiblesse de sa vue, le placent dans le corps de bataille. Cette ardeur n'est point amoindrie lorsque la retraite devient nécessaire ; l'armée se replie à la fin du mois de mai d'Arlon sur Longwy et Thionville, au milieu de rencontres incessantes d'avant-postes. Peu après, elle se dirige vers le pays de Liège, où elle entre le 9 prairial : depuis le jour du départ, les soldats marchent de neuf heures du matin à 10 heures du soir, en général à travers les bois, sans faire du feu et presque sans dormir : à peine ont-ils deux heures de sommeil par nuit. Ils parcourent toute l'Ardenne triste et désolée, sous la pluie, et grelottants de froid ; on y fait quelquefois six lieues sans rencontrer une maison ; ni champs, ni jardins, ni charrues ; rien que des bois, des landes et des bruyères. « Nos fatigues sont inconcevables, écrit Dupuy, mais elles sont récompensées par les victoires que nous remportons : les ennemis fuient constamment devant nous. A Neufchâteau, capitale du comté de ce

nom, ils ont voulu nous faire face, ils s'en sont repentis. Depuis que je suis soldat, je ne les ai pas vu fuir de si bonne grâce que là : ils nous ont laissé sacs, fusils, gibernes : on leur fit dans la ville plus de 300 prisonniers et dehors plus de 500 ; ils ont perdu dans cette journée plus de 1,500 hommes tués, blessés ou pris : leur déroute était si grande qu'ils n'ont pu se rallier qu'à Saint-Hubert. »

Peu après, au lieu de marcher sur Namur comme ils le croyaient, les vainqueurs de Neufchâteau allaient rejoindre l'armée des Ardennes au siège de Charleroi. Ils y combattirent pendant six jours sans parvenir à prendre cette ville : l'histoire de ces six batailles est un des épisodes bien connus des guerres de la Révolution. Isaac Dupuy donne quelques détails sur la situation de l'armée des Ardennes après son échec ; elle criait à la trahison ; trois généraux notamment étaient l'objet de ses soupçons : « l'un d'eux (probablement Charbonnier), lors du passage de la Sambre, était si *sou* (*sic*) qu'il s'était couché dans les seigles : quand l'ennemi attaqua, on fut lui dire : « Général, l'ennemi nous attaque ! — Hé bien ! répondit-il, battez-vous, si vous voulez ; pour moi, je m'en vais ! » Et il repassa la Sambre ». Cependant, le 26 prairial, Charleroi est de nouveau bloqué, la canonnade et la fusillade depuis trois jours ne cessent de se faire entendre, et l'on espère que la place ne tardera pas à capituler (1). Les combats sont incessants, notamment le 28 prairial, le 8 et le 13 messidor : pendant ces trois jours, on se bat de trois heures du matin à 7 heures du soir, « sans seulement avoir le temps de manger ». Enfin l'armée est victorieuse à Fleurus ; Charleroi est pris, et les troupes victorieuses prennent le nom d'armée de Sambre-et-Meuse. Le 17 messidor, le corps dont Isaac Dupuy,

(1) Lettres de Dupuy, 22 nivôse, 10 pluviôse, 11 ventôse, 8 germinal, 6 floréal, 1er, 10, 26 prairial an II (1794).

promu au grade de fourrier, fait partie, assiège Namur. « La retraite des ennemis est on ne peut plus précipitée. les désertions augmentent surtout parmi les Hollandais qui désertent par vingtaines. » Le 24 messidor, on voit arriver dans le camp français vingt-trois de leurs officiers. En se retirant, les Autrichiens ont « tout pillé et saccagé », si bien que « les Français sont reçus comme des libérateurs. Jamais la république romaine dans son beau temps, écrit Dupuy, n'a mieux exercé la discipline qu'on ne l'exerce dans notre armée : pour le vol d'une poule, le coupable est puni de mort ; ceux qui sont gradés qui font la moindre faute sont cassés de leurs grades et prennent la queue de leur compagnie ; celui qui s'enivre, s'il est gradé, est dégradé ; s'il est de service, il est condamné aux fers : plusieurs exemples ont eu lieu et ont fait grand effet sur les soldats ». Bientôt on arrive dans le pays de Liège ; les soldats français « y sont reçus comme des frères, des libérateurs : aussitôt que nous passions dans un village, dit Dupuy, les habitants prennent les armes avec nous » contre les ennemis, qui sont obligés de passer sur la rive droite de la Meuse. A Liège, les bourgeois forcent les Français « à boire et à danser la Carmagnole avec eux » : en l'honneur de la prise de Condé, la ville est illuminée, et les réjouissances durent toute la nuit (16 fructidor). A la fin du mois de septembre, l'avant-garde où se trouve Dupuy est arrivée, après de nombreux combats, sous les murs de Maëstricht qu'elle bloque, tandis que l'aile droite française entre à Aix-la-Chapelle. « Les Autrichiens ont fui si rapidement qu'à peine nous donnent-ils le temps de prendre du repos : nous les avons si fort poussés qu'ils n'ont pas eu le temps d'entrer dans Juliers, ville forte où ils nous ont laissé 60 pièces de canon de gros calibre. » Le 12 vendémiaire, l'avant-garde de l'ar-

mée de Sambre-et-Meuse est à 6 lieues de Cologne. Le lendemain elle entre dans cette ville, et le 20 vendémiaire elle arrive à Nuits, à 8 lieues de là : les troupes sont cantonnées entre Nuits et Creveldt. Quelque temps auparavant, on avait encore culbuté l'ennemi au passage de la Roër; il dut s'échapper à la nage, en laissant beaucoup de prisonniers, et il aurait essuyé une plus grande défaite encore, s'il n'eût incendié les ponts de bois de la rivière et mis le feu à la petite ville de Linnick pour retarder la poursuite. Après la victoire d'Aldenhoven, l'avant-garde des troupes de Sambre-et-Meuse prit ses quartiers d'hiver dans le pays de Cologne; elle y trouva de bons logements, et beaucoup de prévenances de la part des paysans. Au mois de frimaire, Dupuy est en garnison à Rheinsberg, sur les bords du Rhin, pendant l'hiver terrible de 1795 : le fleuve avait gelé, et les troupes ennemies se désorganisaient de plus en plus : la division du général Lefèvre recevait journellement dix à douze de leurs déserteurs. Le 10 ventôse, cette division passe l'Yssel, et le 30 elle séjourne à Lockem. Puis en floréal, elle revient dans ses cantonnements de Rheinsberg, et c'est de là que sont datées les dernières lettres d'Isaac Dupuy (1).

(1) Lettres de Dupuy, 17 et 24 messidor, 16 thermidor, 20 thermidor; 16 et 28 fructidor an II, juillet-septembre 1794; 2, 12, 20 vendémiaire an III, octobre 1794.

IV.

ANCIENS VOLONTAIRES DE LA CHARENTE DÉCORÉS DE LA LÉGION D'HONNEUR ET ENCORE VIVANTS EN 1820.

La liste de ces volontaires est établie d'après des indications diverses ; on y a ajouté l'indication de leur lieu de résidence ou d'origine ; mais il n'est pas entièrement sûr qu'un certain nombre de ces militaires décorés aient été des volontaires de la Charente.

Commandeur.

Limouzin, major, à Angoulême.

Officiers.

Rousselle, capitaine retraité du 6e d'infanterie légère.

Pinoteau, de Ruffec, général de brigade.

Deschamps, capitaine au 17e d'infanterie légère.

Deschamps, lieutenant au 4e d'infanterie.

Dubarret, chef d'escadron, à Angoulême.

Barret, chef de bataillon, à Saint-Germain.

Chaperon, chef de bataillon, à Vars.

Constantin, capitaine, à Chasseneuil.

Delâge, capitaine, à Angoulême.

Deléchelle, capitaine, à Angoulême.

Gaborit, chef de bataillon, à Angoulême.

Ganivet, colonel, à Monboyer.

Impérial, chef de bataillon, à Angoulême.

Lacroix, général de brigade, à la Rochefoucauld.

Nivet, adjudant-commandant, à Nersac.

Pasquier de la Garde, colonel retraité, à la Rochefoucauld.

Philippiez, chef de bataillon, à Mansle.

Pradeau, chef de bataillon, à la Rochefoucauld.

Quillet, chef de bataillon, à Marcillac-Lanville.

Saint-Martin, colonel, à Cognac.

Sainte-Terre, chef d'escadron, à Angoulême.

Chevaliers de la Légion d'honneur.

Abrant, caporal, à Barbezieux.

Allenor, fusilier, à Saint-Mary.

Alligan, sous-officier, à Angoulême.

Antoine, capitaine, à Monboyer.
Arnold, capitaine, à Angoulême.
Balland, chasseur, à Marsat.
Basque, caporal, à Cognac.
Beaumont, sergent, à Nanteuil.
Barbot Saint-Marc, grenadier, à Angoullême.
Barboteau, lieutenant, à Bassac.
Barraud, capitaine, à Mouthiers.
Barraud, sergent-major, à la Rochefoucauld.
Bazain, brigadier, à Tusson.
Berthommé, lieutenant, à Angoulême.
Billard, sergent, à la Rochefoucauld.
Billette, capitaine de vaisseau, à Barbezieux.
Blanchon, commissaire-ordonnateur, à Saint-Maurice.
Blanchon, sergent, à Villognon.
Boisnier, grenadier, à Saint-Médard de Rouillac.
Bonnaud, capitaine, à Villefagnan.
Bordier, fusilier, à Marcillac.
Bosse, lieutenant, à Brillac.
Boucherie, capitaine, à Saint-Simon.
Boudin, capitaine, à Moutardon.
Boumard, chef de bataillon, à Villefagnan.
Bouniceau, lieutenant, à Angoulême.
Bourinet, capitaine, à Montbron.
Boussiron, officier de chasseurs à pied, à Angoulême.
Boutilier, voltigeur, à Champniers.
Bouyer, lieutenant, à Fouqueure.
Brébinaud, sergent, à Saint-Saturnin.
Brebion, lieutenant, à Angoulême.
Boulet, caporal, à Linards.
Carré, capitaine, à Bassac.
Chaban, maréchal des logis, à Montmoreau.
Chabaud, grenadier, à Balzac.
Chadouteau, maréchal des logis, à Bayers.
Chauvin, maréchal des logis, à Edon.
Clément, sergent, à Angoulême.
Combet, capitaine, à Rivières.
Conget, fusilier, aux Pins.
Constantin, fusilier, à Bonneuil.
Contableau, lieutenant, à Saint-Bonnet.
Conte, sergent, à la Couronne.
Caillon, sous-lieutenant, à Cognac.
Dassier-Desbrosses, lieutenant, à Confolens.
Daviaud, sergent-major, à Sainte Radegonde.
Dechambre, capitaine, à Nanteuil.
Deleschelle, capitaine, à Angoulême.
Delâge, chef de bataillon, à Brossac
Delanougarède, chef d'escadron, à Ruffec.
Demouton, lieutenant, à Brillac.
Denis, capitaine, à Barbezieux.
Denis, capitaine, à Angeac-Charente.
Desclide, sergent.
Descravayat de Labarrière, capitaine, à Angoulême.
Desroches, capitaine, à Abzac.
Devoisins, capitaine, à Suris.
Didier, sapeur, aux Adjots.
Dufour, lieutenant, à Baignes.
Ducrot, lieutenant, à Mauzon.
Dumousseau, canonnier, à Ruelle.
Dumontel, sergent, à Lamérac.
Dupuy, chef d'escadron, à Jarnac.
Durand, sergent, à Angeduc.
Duremer, capitaine, à Angoulême.

*

Durousseau, capitaine, à Brossac.
Dussaigne, lieutenant, à Sers.
Dutemple, maréchal des logis, à Angoulême.
Epardeau, fusilier, à Confolens.
Faucon, sergent, à Rouffiac.
Faure, capitaine, à Aubeterre.
Fouassier, sergent-major, à Pereuil.
Foucher, caporal de chasseurs à pied, à Vars.
Gâchet, capitaine, à Condéon.
Gallet, sergent, à Conzac.
Gambier, sergent, à Triac.
Gamaud, fusilier, à Confolens.
Gauthier, lieutenant, à Roullet.
Gavous, capitaine, à Conzac.
Gellinard, sous-lieutenant, à Aubeterre.
Gibaud, capitaine, à Lisle-d'Espagnac.
Godard, capitaine, à Confolens.
Gignac, capitaine, à Champniers.
Gilbert, sergent, à Angeac-Charente.
Gin, sergent-major, à Verteuil.
Girard, capitaine, à Saint-Laurent.
Grand, lieutenant, à Chabanais.
Grange, lieutenant, à Saint-Séverin.
Grangé, sous-lieutenant, à Saint-Séverin.
Gratereau, caporal, à Saint-André.
Guélain, sous-lieutenant, à Oriolles.
Guélin, grenadier., à Ars.
Guérin, sergent, à Saint-Amand.
Guimberteau, capitaine, à Blanzac.
Guitard, sergent, à Condéon.
Habert, capitaine, à Angoulême.
Huet, capitaine retraité du 72e d'infanterie, à Verteuil.
Imonet, sergent, à Rivières.
Joubert, caporal, à Alloue.
Joubert, chef de bataillon, à Conzac.
Lachaise, grenadier, à Montignac.
Lériget (Antoine), chef de bataillon, à Ruffec.
Lami, sergent, à Saint-Séverin.
Lamoureux, grenadier, à Angoulême.
Lamoureux, sergent, à Angles.
Landreau, capitaine, à Angoulême.
Laroque, maréchal des logis, à Aigre.
Laruhe, capitaine, à Chasseneuil.
Laurent, sergent-major, à Chenommet.
Laurent, canonnier, à Montbron.
Lecaut-Fontgarnier, chef de bataillon, à Angoulême.
Legrand, caporal, à la Chabanne.
Lurat-Villars, colonel, à Angoulême.
Luzinier, colonel, à Saint-Martial.
Mage, caporal, à Montignac.
Marias, sergent, à Guimps.
Mandain, sergent, à Baignes.
Maud'huy, capitaine, à Angoulême.
Martin, fusilier, à Confolens.
Mellier, canonnier, à Péreuil.
Mercier-Desponteille, capitaine, à Saulgond.
Ménard, fusilier, aux Pins.
Merceron, lieutenant, à Angoulême.
Merveillaud, chef de bataillon, à Aubeterre.
Mesnard, sergent, à Saint-Amand-de-Boixe.
Mesnard, capitaine, à Angoulême.
Métion, capitaine, à Condéon.
Mondon, chef de bataillon, à Verteuil.
Montaxier, fusilier, à Confolens.

Moutaxier, capitaine, à Gensac.
Montigaud, sergent, à Reignac.
Mouchet, lieutenant-colonel, à Chasseneuil.
Mousset, sergent, à Montignac.
Nadaud, sous-lieutenant, à Angoulême.
Normand-la-Tranchade, lieutenant, à Angoulême.
Ordonneau, grenadier, à Rouliet.
Pressac, chef de bataillon, à Brettes.
Patinaud, capitaine, à Balzac.
Penot, sergent, à Angoulême.
Péraud, sous-lieutenant, à Marcillac.
Peyraud, lieutenant, à Confolens.
Philippon, sergent, à la Rochefoucauld.
Piaud, adjudant-major, à Angoulême.
Piaud, capitaine, à Barbezieux.
Pichon, capitaine, à Ruffec.
Pichon, sergent, à Saint-Claud.
Pinaud, maréchal des logis, à Cherves.
Pinos, sergent, à Lisle-d'Espagnac.
Pitre, grenadier, à Saint-Amant.
Poirier, chef de bataillon, à Verteuil.
Poitevin, capitaine, à Angoulême.
Poitevin (J.), capitaine, à Confolens.
Pougeard-Dulimbert, lieutenant-colonel, à Confolens.
Parzon, sous-lieutenant, à Brillac.
Prat, capitaine, à Saint-Gourson.
Pressac (François), chef de bataillon, à Saint-Germain.
Ragnaud, sous-lieutenant, à Châteauneuf.
Ravard, capitaine, à Lachaise.
Raynaud, capitaine, à Verteuil.
Razas, caporal, à Montbron.
Reignier, adjudant sous-officier, à Champagne.
Ricard, capitaine, à Angoulême.
Rivet, sergent, à Salles.
Rochette, lieutenant, à Vieux-Ruffec.
Rouhaud, chasseur de la garde, à Angoulême.
Rouhaud, capitaine, à Angoulême.
Rouhier, capitaine, à Angoulême.
Rouhier, lieutenant, à Vindelle.
Sallée, ancien militaire, à Angoulême.
Sablereau, sergent, à Brillac.
Sauton, sergent, à Vouharte.
Seguin, chasseur.
Silvestre, sergent, à Longré.
Touchard, sergent, à Puyréaux.
Tronchère, sergent, à Cellettes.
Valtaud, sergent, à Plassac.
Varin aîné, capitaine, à Angoulême.
Vaquez, capitaine, à Angoulême.
Varsanaux, tambour-major, à Angoulême.
Vergeot, sous-officier, à Puy-Moyen.
Vergnaud, fusilier, à Alloue.

V.

TABLEAU DES LEVÉES FAITES DANS LA CHARENTE DE 1791 A 1793.

LEVÉES DE 1791.

1791. Octobre à décembre. Deux bataillons chacun de 574 hommes, total.	1.148
Complément de 336 hommes (décret du 5 mai 1792) par bataillon, total.	472
Compagnies d'artillerie (2), formées en août 1792, chacune 66 hommes, total.	132
Effectif des bataillons de 1791, total.	1.752

LEVÉES DE 1792.

Ligne (janvier-mai 1792).	600
Enrôlements pour l'armée de ligne (juillet). . . .	400
Fédérés.	225
Contingent pour les compagnies franches. . .	150
Contingent pour la Légion du Midi.	200
Bataillons de volontaires (août à décembre 1792).	6.000
Total des levées de 1792.	7.575

LEVÉES DE 1793.

Levée de février 1793 ou des 300.000 hommes, exécutée de mars à avril 1793 (7 bataillons), total.	5.566
Compagnies d'artillerie (4) à 100 hommes (?) chacune.	400
Levées extraordinaires du 12 au 21 mars, du 8, du 10 mai 1795 (8 mai, 1 o/o des gardes nationaux; 10 mai, 5 o/o, mars le cinquième), partiellement exécutées; un quart seulement renvoyé en mai et juin 1793.	15.000
Levée de cavalerie (lois d'avril et juillet 1793). .	800
Réquisition de 18 à 25 ans (loi du 23 août), minim.	15.000
maximum	16.000

Total des levées des volontaires depuis 1791 jusqu'à 1793		
d'après ces calculs approximatifs :	1791	1.752
	1792	7.575
	1793	36.200
		45.527

Quénot donne le chiffre de 30.300 hommes, et le commissaire Prieur celui de 45.000, qui confirme mon calcul.

ARMÉE DU NORD

DE L'ESPAGNE.

Corps d'observation de réserve.

4e Division.

VI.

ETAT DE SERVICE DU CAPITAINE PICHON

10e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈR

Etat des services, campagnes, blessures et actions de M. Pichon (Charles), membre de la Légion d'honneur, chevalier d'Empire, né le 30 janvier 1773, à Ruffec, département de la Charente.

Capitaine de la 2e compagnie du 3e bataillon.

SERVICES.

Volontaire au quatrième bataillon de la Charente, le 5 août 1791 ; Caporal, le 10 prairial an 1.

Passé avec son bataillon, par l'effet de l'embrigadement, dans la 20e (d.-b.) d'Infanterie légère, le 15 messidor.

Passé avec son corps, par l'effet de l'organisation, dans la 10e 1/2 brigade d'Infanterie légère, le 24 prairial.

Sergent, le 25 prairial ; Légionnaire, le 1er vendémiaire, 12 ; Sous-Lieutenant, le 4 nivôse an 14 ; Lieutenant, le 23 février 1807 ; Capitaine, le 20 août 1807.

Certifié par nous, membres composant le Conseil d'administration dudit régiment, les services, campagnes et blessures, et actions de M. Pichon, capitaine, sincères et véritables.

A Pampelune, le 1er février 1812.

LABAT, chef de bataillon.
Le colonel, LUNEAU.
VARNIÈRE, capitaine,
et 2 signatures illisibles.

Sceau : 10e régiment d'Infanterie légère (aigle couronnée).

Vu par nous. . . . . . aux revues, chargé de la police administrative dudit corps.

(Signature illisible.)

CAMPAGNES, BLESSURES, ACTIONS.

A fait les campagnes de 1792 sur les costes de Cherbourg ; 1793, à la Vendée ans 2 et 3, à l'armée du Rhin ; ans 4 et 5, à la même ; an 6, à celle d'Angleterre ; an 7, à celle du Danube ; ans 8 et 9, à l'armée du Rhin ; ans 12 et 13, au camp de St-Omer ; an 14, 1805 et 1809, à l'armée d'Allemagne ; ans 1812 et 1813, en Espagne.

Blessé le 8 février 1807 à la bataille de Preuss-Eylau, d'un coup de biscayen à la jambe gauche.

Blessé le 12 mai 1809, à la bataille d'Esslingue, d'un coup de balle à la cuisse droite.

Blessé le 21 août 1812, à l'affaire de Thiebas, d'un coup de balle au talon droit.

Prisonnier de guerre, le 19 prairial an 8, rentré le 17 vendémiaire an 9.

Breveté d'un sabre d'honneur, le 27 germinal an 2.

Actions d'éclat :

Vendémiaire an 8, au passage de la Limath, a pris une pièce de canon et les quatre chevaux qui la conduisaient.

Le 4 frimaire an 14, à la bataille d'Austerlitz, a pris une pièce de canon et a fait le service de canonnier pendant la durée du combat. (Cette action lui a fait mériter une sous-lieutenance.)

Cet officier s'est trouvé à la bataille d'Austerlitz le 11 frimaire an 14, à celle d'Iéna le 14 octobre 1806 ; les 7 et 8 février 1807, au combat d'Heilsberg et à la bataille de Friedlanden ; le 14 juin 1807, à celle de Carna, près Ratisbonne ; le 19 avril 1809, à la bataille d'Abnsbach ; le 21 dudit, à la bataille d'Eckmulh ; le 22, au siège de Ratisbonne ; le 23 aussi dudit, à la bataille d'Esslingue, le 3 mai, et aux batailles de Wagramm, les 5 et 6 juillet 1809.

Certifié par nous.....

(Communiqué par M. Favreau.)

TABLE DES MATIÈRES

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. . . . . 10 »

LIÈVRE. — **Explorations archéologiques de la Charente.** Tome Ier, seul paru. . . . . 12 »

LIÈVRE. — **La Misère et les Épidémies à Angoulême au XVIe et XVIIe siècle**. . . . . 3 »

LIÈVRE. — **Angoulême : Histoire, Institutions et Monuments.** 2 »

BIAIS. — **Catalogue du Musée de peinture de la ville d'Angoulême.** . . . . » 75

BUGEAUD. — **La Charente révolutionnaire.** Tome Ier, seul paru. 3 »

— **Chronique protestante de l'Angoumois.** . . 3 »

L'ABBÉ BLANCHET. — **Histoire de l'Abbaye de la Couronne**, 2 volumes. . . . . 8 »

GIGON. — **Les Victimes de la Terreur.** Tome Ier, seul paru. 6 »

COQUAND. — **Carte géologique du département de la Charente**, 4 feuilles grand-aigle, coloriée, 2 volumes de texte. . 75 »

Le Trésor des pièces angoumoisines, 2 vol. in-8°. . . . 20 »

DE RENCOGNE. — **Documents historiques inédits sur l'Angoumois.** . . . . 2 »

DE RENCOGNE. — **Une Mézée du Corps de ville d'Angoulême au XVIe siècle.** . . . . 20 »

MAYET. — **Pepita Ximenès**, traduit de l'espagnol. . . 3 50


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06987 9354

